

 Janvier 2014- N° 75 
Éditorial

Le hochet du mois : un pacte d'avenir

Tel un parent affolé par les pleurs de son bébé, le gouvernement français s'est ému, voire inquiété, de l'ampleur du mouvement intitulé "des bonnets rouges" et des émules qu'il pourrait susciter un peu partout au sein de son hexagone. C'est pourquoi, il a extrait à la hâte de sa panoplie de jouets - nous sommes en période de Noël -, un joli hochet qu'il a baptisé "Pacte d'avenir pour la Bretagne".

Tout le monde s'est étonné de voir la rapidité avec laquelle ce document, comportant pas moins de 84 pages, a pu être élaboré. En fait, quand on lit le préambule, on constate qu'il existait, déjà depuis avril 2013, sous la forme d'un **SRDEII**, le "S" pouvant s'appliquer aussi bien à Stratégie qu'à Schéma, Régional(e) de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation. Ce texte initial passe-partout, essentiellement d'inspiration étatique, annonçait aux régions assujetties (*donc pas exclusivement à la Bretagne*) les prémices du futur contrat de plan Etat-Région évoqué dans l'éditorial de notre édition N° 72, qu'elles seraient amenées à signer dans un avenir proche. Rien à voir donc avec un pacte qui est, en principe, un accord, un compromis, une convention entre deux parties, souvent opposées sur tel ou tel sujet ; rien à voir non plus, sauf quelques petits aménagements circonstanciés de dernière heure, avec un pacte réservé "à la Bretagne".

Mais au delà de ce préambule rédigé dans le merveilleux "mediasabir" dénoncé avec humour par notre confrère "le Jura Libre" (voir page 2 de l'édition N° 72 de notre lettre), la lecture de la suite ne laisse pas de nous étonner par son manque de précision et de concret : difficile d'y lire qui fait quoi ? Qui est responsable de quoi ? Surtout sur le plan financier, mais aussi sur celui de l'initiative et de la gouvernance. Un exemple au sujet de la création de "Maisons de l'État" destinées à améliorer les services rendus par l'État au public : « Dès 2014, la mise en place de nouveaux lieux de mutualisation (relais ou maisons des services au public) sera accompagnée par des crédits d'État, en investissement comme en fonctionnement, et le soutien au financement des espaces déjà existants sera renforcé. » (page 25). Autre cerise sur le gâteau (page 29). « Plus largement, les propositions innovantes, que les acteurs bretons, et notamment les collectivités locales, pourraient bâtir en termes d'organisation différenciée des institutions publiques en Bretagne (transferts de compétences, délégations de compétences, mutualisations de compétences et de moyens, regroupements institutionnels, etc...) seront étudiés avec attention ». On est donc assez loin d'un avenir dessiné par les Bretons et pour la Bretagne.

Malgré sa piètre fabrication, ce hochet, agité devant les yeux ébahis des représentants du peuple breton réunis sous l'œil vigilant du préfet, a néanmoins réussi à faire adopter le fameux "pacte", dans les 48 heures suivant le déplacement du Premier ministre, venu spécialement en Bretagne pour en faire la promotion. Il faut dire quand même que cette adoption a été loin d'être unanime. Seules 46 voix "pour" sur 82 côté Conseil Régional dit de Bretagne, 53 voix "pour", 16 "contre", et 43 absentions côté CESER économique, social et environnemental. Inutile de préciser que les "pour", dans les deux cas, sont du même bord que le gouvernement actuel ! Il ne faut pas déplaire au suzerain parisien sous peine de perdre sa place de conseiller lors des prochaines consultations électorales. Quant aux opposants, ils sont là pour s'opposer et non pour proposer autre chose.

On pourra tout de même se demander seulement si tout ce beau monde a lu (et compris) ce qu'énonçait ce prétendu pacte et à quoi il servait, si ce n'est qu'à essayer de calmer un peu (temporairement ?) des esprits échauffés par un bonnet de laine, simple mais à résonance un peu trop historique ?

**Bloavezh mat
Bléad mat
Evit an holl
Ha bevet
Breizh**

Au sommaire

- p. 2 : Vote blanc
- P. 2 : Glaz économie
- p. 3 : Equitaxe
- Et via Internet
- p. 5 : OCDE vs France
- p. 6 : Budget 2014
- p. 7 : Aéronautique
- p. 8 : Croissance verte

Paul Chérel

Lu dans la presse minorisée

(décembre 2013)

POLITIQUE

Bretons Hit the Streets to Demand the Right to Live, Work and Decide in Brittany :

Pour la première fois, à notre connaissance, Bro Nevez publie son édition en numérique. Voici un extrait du reportage sur la manifestation de Quimper. « On November 2nd some 20,000 Bretons (some estimations go as high as 30,000) took to the streets of Quimper for a gathering in support of employment and for the rights of Bretons to “live, work, decide” in Brittany. This brought together workers, businessmen, farmers, truckers, shopkeepers, and people of nearly all occupations concerned with policies made in Paris that stifle Brittany’s economic development. ... It did not take long for Bretons to recognize that the Ecotax would not have much of an impact on improving the environment, nor did it take long to recognize what a disastrous impact it would have on small, more remote agricultural businesses and enterprises that are already hard hit by the economic crisis. With a cost of 300 million euros a year in administrative costs this tax is seen as a colossal waste of money. A poll showed that 75% of Bretons want the tax to be eliminated. » (in “Bro Nevez” N° 128) Bien entendu, ceux de nos lecteurs qui n’ont pas trop oublié la langue de Shakespeare apprise à l’école peuvent demander à Lois Kuter <loiskuter@verizon.net> l’envoi de cette édition numérique qui leur apportera des nouvelles de Bretagne sous un regard différent de celui d’Ouest-France ou du Télégramme.

La fronde bretonne :

« Les journalistes, les politiques mais aussi les services de renseignement semblent avoir été pris de court devant la curieuse alliance objective regroupant, sur le terrain, contre l’écotaxe, des catégories variées et d’ordinaire opposées : des patrons (des transporteurs, des dirigeants de coopératives), des cadres de la grande distribution, des salariés, des agriculteurs, des syndicalistes (la FNSEA très en pointe) et des régionalistes. Les media de gauche, des officines de police et certains politiciens sont allés jusqu’à pronostiquer la possible présence dans les manifestations des « groupuscules d’extrême-droite issus des manifestations contre le “mariage gay” » : il fallait effrayer. Depuis des mois, s’étaient tissés des liens entre agriculteurs et transporteurs du Finistère. L’écotaxe a été le détonateur d’une rancœur rentrée depuis plusieurs trimestres. Dès son annonce, en 2009, la «taxe Borloo» avait suscité de vives oppositions dans l’Ouest. Elle devait être mise en place en 2011 puis, reprise par le gouvernement socialo-vert... » (Pierre Romain in “Lectures Françaises” N° 680)

Glaz économie :

C’est la formule qui apparaît dans le “pacte d’avenir” évoqué dans l’éditorial de ce mois. « La glaz-économie, c’est une méthode pour recombinaison nos forces, créer des liens, les faire évoluer et en créer de nouveaux », a précisé Loïg Chesnais-Girard, Vice-président à l’économie et à l’innovation (de la région B4), « afin de construire une économie agile qui saisisse les opportunités avant que les ruptures ne frappent ». La Région décline sa Glaz économie en 4 axes : une économie productive, renouvelée et compétitive, une création de valeur par la transition énergétique et écologique, un développement qui valorise et s’appuie sur toutes les compétences et toutes les énergies, une gouvernance de l’économie régionale partagée, réactive, efficace. En breton, « Glaz » désigne une couleur mêlant le vert, le bleu et le gris :

-du vert, d’abord, pour illustrer l’alliance des forces agricoles et agroalimentaires bretonnes, prêtes à saisir l’opportunité de la transition énergétique,

-du bleu, ensuite, pour désigner l’économie maritime et la volonté de placer l’usage, la recherche de cycles respectueux de l’environnement et des ressources au cœur de cette nouvelle économie,

-du gris, enfin, en référence à la matière grise bretonne, axée sur le numérique et les nouveaux modèles collaboratifs, mais aussi à la silver economy, qui fait du vieillissement démographique un potentiel de développement. » (sur le site “Bretagne-économique.com” en date du 17/12) *Du béni oui-oui à l’état pur /*

La Bretagne est écolo :

« L’hebdomadaire *La Vie* a établi un palmarès de l’écologie par département, en prenant en compte huit critères : gestion des déchets, énergies renouvelables, agriculture biologique, qualité de l’air et de l’eau... Si le nord et l’est de la France, de la Somme à la Meuse, sont les plus mal classés, la Bretagne s’en sort très bien (*sic !*). Le Finistère décroche la 4ème place, l’Ille-et-Vilaine la 7ème, suivie du Morbihan (9e), de la Loire-Atlantique (10e) et des Côtes d’Amor (13e). » (in “Bretons” N° 93) *C’est dire combien la Bretagne se laisse séduire par n’importe quelle mode de pensée et de comportement venant de son suzerain parisien. Elle sera la dernière à réaliser que toutes ces belles idées affublées du titre ronflant d’écologie la mènent à une ruine précipitée. Mais de quels Bretons s’agit-il dans ce palmarès malintentionné ? De ceux qui produisent ? qui travaillent ? qui labourent ? qui pêchent ? qui élèvent ? qui innovent ? Allons donc !*

suite page 3

Assemblée transfrontalière :

Des élus du Pays Basque nord ont lancé fin novembre l’idée, sous le nom d’Udalbiltza, d’une assemblée transfrontalière entre nord et sud du Pays Basque. Sous ce nom avait déjà été créée au Sud en 1999 à Bilbao une telle assemblée mais les Espagnols l’avaient déclarée illégale en 2003, pour des liens supposés avec l’organisation séparatiste basque ETA. Soupçons abandonnés en 2011 et renaissance en mars 2013. C’est la première fois que les Basques du nord s’emparent de l’idée. « On peut très bien ne pas être abertzale (nationaliste) et convaincu qu’un travail est nécessaire entre le Pays Basque français et espagnol » a déclaré, selon la gazette des communes, le maire d’Ostabat, Daniel Olçomendy.

Reconnaissance du vote blanc :

Il a fallu un aller et retour qui a duré un an entre les deux assemblées pour que ce vote soit finalement reconnu à l’unanimité par l’Assemblée nationale à la fin du mois de novembre. Encore faut-il préciser que la majorité socialiste en a repoussé l’application après les prochaines élections municipales. En outre, les votes blancs continueront de ne pas être considérés comme des votes exprimés car cela perturberait trop les applications informatiques de comptage des voix et risquerait même d’engendrer des doutes sur la légitimité des élus lors de certains types de scrutin.

La France incapable de réformes :

C’est l’opinion de Berthold Seeman, exprimée dans le journal allemand “Die Welt” reprise par Economie-matin en date du 3 décembre. « C’est l’histoire qui explique cet état de fait » : une France paralysée par son centralisme, absolutisme et révolution, profond mépris du capitalisme, amour propre et estime démesurée de soi, aucune place pour l’auto-critique.

Merci à tous ceux qui veulent bien continuer de nous envoyer de temps à autre des timbres à 0,56 € (écopli 20g. 4 pages) pour aider à maintenir au niveau de 400 exemplaires la diffusion de cette lettre d’information des Bretons par la voie postale à ceux qui ne disposent pas des facilités Internet.

L'arbitraire fiscal :

« L'on connaît tous l'abominable fiscalité de l'Ancien Régime, et l'image d'Épinal qui lui est associée : celle d'un paysan accablé sous le poids de l'impôt. En vérité, pourtant, le travailleur français moyen sous l'Ancien Régime payait l'équivalent de 18 jours de travail en impôts (gabelle, taille, vingtième, etc.). Aujourd'hui, il n'est quitte qu'après... 208 jours, soit dix fois plus. ... Même habitués à l'arbitraire fiscal et à un montant considérable de prélèvements, nous ignorons souvent que pendant les siècles précédents, les impôts devaient systématiquement être légitimés, et expliqués, et qu'ils l'étaient en effet sous l'Ancien Régime. Chose étonnante pour nous, citoyens modernes, chaque nouvel impôt, durant l'Ancien Régime, était accompagné d'un édit royal qui en expliquait la finalité, souvent très précise (et souvent cette cause était une guerre). L'impôt de l'Ancien Régime se fondait donc sur la constatation objective d'un besoin de l'État. La mentalité associée était donc tout à fait particulière, et les révoltes anti-impôts, qui suivront bientôt, s'expliquaient en grande partie par cette disposition. ... Et en conclusion : De quoi se demander si la Révolution française a servi à améliorer notre condition, et s'il ne serait pas temps d'en produire une nouvelle. » (Benoît Malbranque in "La Blanche Hermine" N° 93/94)

Équitaxe :

« **L'équitaxe (et plus généralement l'augmentation de la T.V.A. sur les occupations de loisirs) voulue par l'Union Européenne.** C'est un coup très grave porté à la Normandie, terre du cheval par excellence. Le Gouvernement français doit dire NON (et non pas promettre des subventions compensatoires, incomplètes et non - pérennes...). A la veille des Jeux Équestres mondiaux qui, en 2014, se dérouleront en Normandie, il serait aberrant qu'une telle augmentation - de 7% à 20% - perturbât la démocratisation des loisirs équestres, qui sont un atout envié du genre de vie normand. Il y va du devenir même des clubs hippiques, des milliers d'emplois induits et de la disparition d'une grande partie du cheptel équin. Le Mouvement Normand s'associe au mouvement de protestation des professionnels et des licenciés des clubs hippiques en colère contre une décision indéfendable qui touche la Normandie plus que toute autre région... » (in "Semainier du mouvement normand N° 191)

Le citoyen et le consommateur :

Au grand dam des partisans d'un Jura réunifié, le référendum/votation du 24 Novembre s'est soldé par un "Non" des Jurassiens du Sud de quitter le canton de Berne. Voici une petite analyse de l'échec qui pourrait s'appliquer au problème breton. « Notre société a évolué d'une manière qui affaiblit les fondements de la démocratie directe. Citons trois raisons à cela :

1. Les brassages de population qui diminuent l'ancrage et le sentiment d'appartenance à une communauté historique.
2. L'épuisement des idéologies du XX^e siècle par l'amélioration du niveau de vie, qui a transformé les débats politiques en disputes mineures et parfois dérisoires.
3. La télévision qui a remplacé la culture écrite par celle de l'image, où le matérialisme terre à terre est dédouané par la compassion théorique envers mille sortes de victimes, lointaines de préférence.

Dans une large mesure, le citoyen a été supplanté par le consommateur, lequel juge la politique selon des critères d'argent uniquement. Dans le cas du Jura, ce sont les primes d'assurance maladie ou le prix des plaques de voiture. Pour cette clientèle, l'enjeu n'est pas ce qu'elle pourrait faire mais ce qu'elle paiera, ou craint de payer. » (Alain Charpillot in "Le Jura Libre" N° 2869)

Brittany Ferries :

« Nouvelles normes obligent, Brittany Ferries commande un ferry au gaz (le plus grand du monde) auprès de STX Saint-Nazaire. Et y fera convertir au GNL trois ferries de sa flotte. » (en page Une de "Le marin" N° 3467). *La propulsion au fioul lourd utilisée actuellement deviendra obsolète au 1er janvier 2015 en application de la convention Marpol signée en 1973 et complétée en 1978. Elle a fait l'objet depuis ces dates de multiples amendements dont le dernier prévoit d'abaisser la teneur en soufre des carburants de 1 % à 0,1%*

suite page 4

Retraites :

Si l'État tout-puissant a réussi à imposer au secteur privé, *alors que cela ne le regarde pas*, un système de retraite par répartition - les cotisations des actifs, employés et employeurs, paient les pensions des retraités - on sait qu'il est loin d'appliquer le même système lorsqu'il est employeur. Le Conseil d'Orientation des Retraites (CÔR) dans un document fin novembre a tiré la sonnette d'alarme au sujet du déséquilibre, grandissant chaque année, entre cotisations versées par les actifs et pensions versées aux retraités fonctionnaires. L'État employeur n'a constitué aucune provision ou réserve à cet effet et n'est même pas en mesure d'évaluer la dette à long terme que cela représente. Aujourd'hui, on en est à des cotisations actifs (fonctionnaires) et employeur (État) couvrant à peine le quart des dépenses. C'est le contribuable (privé) qui couvre la différence et cette différence atteint pour la seule année 2013, la bagatelle de 37,3 milliards d'euros. Face à ce sérieux problème, le gouvernement prend des "mesurettes" pour respecter une des promesses de son candidat devenu président, âge de retraite relevé de deux ans et encore pas pour tous, cotisations des fonctionnaires lentement (très lentement) alignées sur celles du secteur privé. Dans le même temps, l'âge de la retraite en Grande-Bretagne passe à 69 ans.

La France et ses projets d'infrastructures :

Elle en a pourtant si peu, sa priorité étant dans les dépenses de fonctionnement pour étendre et améliorer les services qu'elle considère indispensables au bonheur de ses citoyens moyennant une prolifération d'agences, conseils et autres autorités. Mais lorsqu'elle a un projet, qu'elle a réussi tant bien que mal à monter son financement avec le secours des autres, c'est là que les difficultés commencent, souvent à cause des protestations des citoyens à qui elle voulait rendre service. Nous connaissons bien le feuilleton de Notre-Dame des Landes traité à profusion, par la grande presse avide de chicaneries en tous genres, mais voici le tour de la centrale à gaz de Landivisau dont le projet est interrompu pour cause d'une nouvelle norme émise entre temps, reportant l'enquête publique à juin 2014. Ce qui est le plus désolant, c'est que tous ces contretemps se traduisent inévitablement en querelles financières et/ou juridiques et peuvent même provoquer la faillite du contractant.

Encore un nouveau machin :

Un projet sera présenté fin février au Conseil des ministres, par le ministère de l'Écologie en vue de la création en 2015 d'une "**Agence nationale de la biodiversité**". Il s'agira de donner plus de cohérence et de dynamisme à la préservation des espèces sauvages et des milieux naturels. Y seront regroupés l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, l'Établissement public des parcs nationaux, l'Agence des Aires marines protégées et l'Atelier technique des espaces naturels. Environ 1200 personnes et un budget de 200 millions, celui des dotations existantes, qui pourra être réévalué en fonction des projets d'avenir.

Prix Bretagne jeune chercheur, dixième édition :

« Créé en 1995 par Claude Champaud, alors président du Comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique (CCRDT), le Prix Bretagne jeune chercheur a trouvé son rythme de croisière et se bonifie : le champ des catégories varie pour s'adapter à l'actualité (la catégorie Mathématiques de la planète Terre fait écho à l'année internationale éponyme), tandis que l'organisation de la cérémonie a évolué. Programmée tous les deux ans depuis 2005, elle s'est ouverte au public en 2011, en s'installant dans la salle de conférences des Champs Libres, grâce à l'appui de l'Espace des sciences. L'esprit du prix, lui, est resté le même : récompenser et encourager des chercheurs de moins de trente-cinq ans ayant soutenu leur thèse depuis moins de cinq ans dans un établissement breton. Avec le souci de balayer le maximum de disciplines. » (Nathalie Blanc in "Sciences-Ouest" N° 315)

La Reine Anne affranchie :

Le titre est quelque peu irrévérencieux mais c'est celui choisi par le magazine pour annoncer : « A l'occasion des 500 ans de la mort d'Anne de Bretagne, en 2014, un timbre à l'effigie de la duchesse sera édité à 1,5 million d'exemplaires. Pour honorer celle qui fut deux fois reine de France, le comité Anne de Bretagne organise des rendez-vous culturels et artistiques : expositions, concours d'enluminures, concerts... Lancement des festivités le 9 janvier. » (in "Bretagne magazine" N° 75) *C'est l'occasion de remarquer que le prix du timbre pour lettre de 20 g maximum, dit prioritaire, passera le 1er janvier de 0,63 à 0,66 €, soit une augmentation de près de 4,8 %.*

L'automne retrouvé des croqueurs de pommes :

« Des six mille variétés de pommes cultivées en Bretagne au début du XX^e siècle ne subsistaient , à l'état de "reliques" que quelques dizaines au milieu des années 1980. Pour éviter la disparition de ce riche patrimoine vivant, des associations se sont lancées dans la collecte, l'identification et la préservation. Près de trois décennies plus tard, les vergers conservatoires se sont multipliés. ... Dans les années 1930, on est à l'apogée de la culture de la pomme et du cidre en Bretagne. Mais déjà, ici ou là, on tire la sonnette d'alarme. La concurrence étrangère est là, elle pointe son nez, avec son inévitable corollaire, l'uniformisation des goûts et des produits. *L'Union malouine et dinannaise*, dans une édition de 1933, regrette que "de toute évidence", nos pommes, de robe plus modeste, mal assorties, trop souvent tavelées et véreuses dans une proportion véritablement excessive, rebutent de plus en plus le consommateur et ceux qui l'approvisionnent. Bien que moins savoureuse, la pomme américaine est en train de tuer la pomme française et de ruiner, par conséquent, nos productions. » (Thierry Jigourel in "ArMen" N°197)

Olivier Frimas, sémaphoriste :

« 20 minutes quand le vent souffle à 174 km/heure, c'est bien long. C'est l'une des pointes avancées du continent européen. Toutes les trois heures s'y édite un bulletin d'observation météorologique locale, et les guetteurs de la flotte - c'est leur nom officiel - observent l'océan. A l'œil nu comme avec des moyens plus sophistiqués, radars et lunettes puissantes. Établissement de la Marine nationale, le sémaphore de la pointe du Raz est l'une des vingt-six vigies qui surveillent en permanence le littoral français. L'une parmi les dix-huit que compte la Bretagne - comme pour confirmer l'importance et la traîtrise de nos côtes. Neuf personnes se relaient à la passerelle toute l'année et 24 heures sur 24, autour de trois missions principales. Il s'agit de surveiller le trafic maritime, de participer à toute opération de sauvetage, sous l'autorité du Cross Corsen, et de livrer à Météo-France les observations locales qui compléteront les mesures des satellites et autres capteurs automatiques. » (in "Bretagne magazine" N° 74)

Ar gaerell-vras 12/13

Kounlevr - Miz Genver - 5 janvier 1871 - Santez Bleunvenn - Le "père" de Belphegor et, en collaboration avec Louis Feuillade, de "Judex", Arthur **BERNÈDE**, naît à Redon (35600 Redon). Écrivain prolifique, auteur de nombreux drames populaires, romans-feuilletons, romans historiques (dont un Jean Chouan), il avait demandé pour seule épitaphe sur sa tombe «il fut romancier populaire», titre qu'il revendiquait comme étant un métier qui «donne de grandes joies humaines». En plus de ce métier d'écrivain, Arthur Bernède était excellent musicien. Il est l'auteur du livret de "Sapho" de Massenet, et d'opérettes "Les contes à Nicette", "Le bijou de Stephana" et "Ninon de Lenclos".

Expression recueillie par
Ofis ar Brezhoneg

Kant klevet ne dalvezont ket ur gwelet.

Littéralement, cette expression se traduit en français « Cent entendus ne valent pas un vu ». On peut s'en servir à tout moment à l'heure où la " désinformation " que l'on devrait d'ailleurs appeler " mésinformation " règne en maîtresse dans les media écrits et audiovisuels.

Communiqué de l'UBAPAR : bilan de l'année

Bugale er c'hampoù vakañsoù : un nebeud sifroù Séjours de vacances en breton et en gallo : quelques chiffres

Degemeret hon eus ar bloaz-mañ 842 vugel evit 5380 devezh vakañsoù. Da lâret eo 10,2% eus an 8244 bugel skoliataet en un hentenn divyezhek etre ar CP hag an trede. Ur c'hresk a 15% a zo e-keñver 2012. Nous avons accueilli 842 enfants en 2013 pour un total de 5380 journées vacances. C'est une hausse de 15 % par rapport à 2012. Nous touchons 10,2 % des 8244 enfants scolarisés en filière bilingue du CP à la 3ème. Eus peseurt hentenn ha peseurt departamant e teu ar vugale-se ? De quelle filière, de quel département viennent ces enfants ? 42% a zeu eus Diwan, 37% eus Div Yezh, 14% eus Dihun. 15% a zo bugale eus Aodoù-an-Arvor, 44% eus Penn-ar-Bed, 14% eus Il-ha-Gwilen, 5,2% eus Liger-Atlantel ha 18,4% eus ar Morbihan. 42% des enfants inscrits viennent de Diwan, 37% de Div Yezh, 14% de Dihun. 15% sont des enfants des Côtes d'Armor, 44% du Finistère, 14% d'Ile-et-Vilaine 5,2% de La Loire-Atlantique et 18,4% du Morbihan.

Nous vous adressons cette "lettre d'information des Bretons" chaque mois, sauf avis contraire de votre part. N'hésitez pas à lui apporter vos contributions sous forme d'échos, illustrations, articles ou autres qui vous paraissent d'intérêt général pour la Bretagne et pour l'ensemble des Bretons. Elle a été élaborée à l'initiative de Paul Chérel, Jacques Le Maho et Pierre Le Moine.

*Paul Chérel - Kersily - 56340 Plouharnel
Mail: Keruhel@gmail.com*

La plus grosse partie des dépenses entraînées par la production et la diffusion de cette lettre dont nous pensons souhaitable de conserver le caractère de gratuité, étant de nature postale, nous remercions tous ceux qui veulent bien nous communiquer leur adresse électronique - ce qui, non seulement permet de réduire les frais d'envois postaux (photocopies, enveloppes et timbres) que nous essayons de limiter à 400 exemplaires - mais leur permet de recevoir les pages supplémentaires.

NOUS AVONS REÇU : SUJETS DIVERS

Un ami de Dihunomp nous transmet un commentaire de "Contribuables Associés" sur un rapport de l'OCDE, pourtant commandé par la présidence de la République, mais "retenu longtemps sous le coude par celui-ci" jusqu'à sa parution en novembre. Ce rapport dessine en creux un vaste programme de réformes nécessaires pour redresser la barre. Nous reproduisons ici une grande partie de ce commentaire.

**La France va mal :
le rapport que ne veut pas voir François Hollande**

La semaine dernière, commencée par la dégradation (pour insuffisance de réformes) de la note des emprunts publics français s'est terminée par l'avis de la Commission Européenne sur les budgets français : « aucune marge de manœuvre et des efforts très importants seront nécessaires »

Comment le Gouvernement français a-t-il réagi à ces deux alertes ? En dépensant cette même semaine cinq milliards d'euros de plus.

un pour répondre aux manifestations des Bretons, trois pour essayer de gagner l'élection municipale de Marseille, 0,65 pour les troupes françaises au Mali, 0,3 pour la « résistance économique », c'est-à-dire le sauvetage des canards industriels les plus boiteux. Ces cinq milliards d'euros de dépenses supplémentaires de la semaine, c'est plus de la moitié des neuf milliards d'euros d'« économies » que le Gouvernement affirme – sans fournir de détails- avoir faites dans les dépenses de fonctionnement de l'État du budget 2014.

Titre du rapport de l'OCDE - " France : redresser la compétitivité

Quelques commentaires en bref

Coût du travail : Ce que le rapport ne dit pas au gouvernement français : Il faut supprimer les 35 heures. Il dit seulement : « L'écart de niveau de vie entre la France et les pays les plus riches de l'OCDE tient largement à la sous-utilisation du facteur travail ». Il ne dit pas : Votre SMIC est trop élevé, mais : « [Le salaire minimum est] de 80 % plus élevé que dans la moyenne des pays de l'OCDE ». Pour la réduction des indemnités d'assurance-chômage : « La durée exceptionnellement longue de l'assurance chômage diminue l'intérêt pour la reprise d'emploi ». Il est pour la « réduction ou la suppression de la Prime Pour l'Emploi ». Sur l'inutilité des emplois aidés : « Le recours aux contrats aidés dans le secteur non marchand devra aussi être réduit à la faveur de la reprise, car ces contrats sont coûteux et leur absence d'effet sur les chances de retour vers l'emploi régulier est désormais bien documentée.

Fonction publique : Il ne dit pas Vos fonctionnaires ne travaillent pas assez et il faut réduire leur nombre ; il constate « un nombre d'heures travaillées par agent parmi les plus faibles de l'OCDE » et affirme que « la réflexion sur la productivité du secteur public, qui représente 21.9 % de la population active soit bien plus que la moyenne de l'OCDE, ne pourra à terme contourner la question de l'évolution structurelle de l'emploi public ». Il ne dit pas : Les retraites du secteur public sont scandaleusement privilégiées, mais il préconise d'«adopter un régime universel de retraites». Par exemple pour la suppression du statut des cheminots : « Comme l'exemple allemand l'a montré, l'abandon du statut de cheminot pour les nouvelles recrues de l'opérateur historique est essentiel ». Il s'oppose à la réforme en cours des collectivités locales (qui laisse une « compétence générale » à chaque catégorie de collectivités) et préconise une « clarification des responsabilités entre les collectivités territoriales et l'administration centrale » .

Éducation : Il est particulièrement sévère sur l'inefficacité de notre enseignement (« L'échec scolaire est passé de 15 % à 20 % en 10 ans ») et préconise une plus grande autonomie des directeurs d'écoles. Il est favorable à la sélection des étudiants à l'entrée dans les universités et à l'augmentation de leurs droits d'inscription, avec octroi de bourses et prêts. Il ne dit pas : Vos professeurs du secondaire devraient être davantage présents à l'école, mais « Les dépenses par élève du secondaire sont 21 % plus élevées en France que la moyenne de l'OCDE, et il conviendrait de réfléchir sur l'organisation du temps de travail dans le secondaire ». Pour la formation professionnelle, il propose de « remplacer le système « payer ou former » par un système de chèques formation en faveur de ceux qui en ont le plus besoin , c'est-à-dire en fait la suppression de l'actuelle obligation.

Certaines réformes manquent à l'appel dans le programme de l'OCDE : L'OCDE a donc proposé au gouvernement français un vaste programme de réformes. Ce programme n'inclut pas certaines des mesures recommandées en mars 2013 par un autre de ses rapports :

- suppression des départements
- convergence entre les tarifs de remboursement des cliniques et des hôpitaux
- remboursement des médicaments au prix des génériques
- instauration d'un régime de retraite par points
- suppression de « contingents dans certaines professions » .

Pourquoi ces absences ? Le gouvernement français s'est-il opposé à une nouvelle publication de ces recommandations ? De toute façon, si François Hollande a retardé la publication du dernier rapport, c'est parce qu'il n'a pas l'intention de faire les efforts nécessaires pour en appliquer les recommandations. **Il faudrait en effet convaincre de leur nécessité ses camarades socialistes, presque tous opposés à toute réduction des privilèges du secteur public.** Le « choc de compétitivité » annoncé il y a un an par le gouvernement s'est donc encore éloigné cette semaine. Une semaine alarmante.

Alain Mathieu, président d'honneur de Contribuables associés

De tout un peu

Démocratie directe :

Les Français en parlent mais leurs élus n'aiment guère en parler. Savent-ils d'ailleurs ce qu'est la vraie démocratie. Pierre Chappaz dans "Économie matin" nous dit comment elle se pratique en Suisse : « En 2013, les suisses ont été appelés à quatre reprises à des votations fédérales, sans compter les votations locales. Ici, une votation à main levée. En Suisse, on peut voter par Internet dans certaines conditions depuis... 2000. La Suisse est l'un des rares pays dans le monde (avec la Californie tout de même) à pratiquer la démocratie directe. Et ça marche ! Ici on ne délègue pas pour cinq ans les pleins pouvoirs à une majorité, qui aurait ensuite le droit de voter tout ce qu'elle veut. Toutes les questions importantes sont tranchées par le peuple, au moyen de référendums (déclenchés par 50 000 électeurs qui entendent contester une loi votée par le parlement fédéral) ou d'initiatives populaires (100 000 électeurs pour proposer une loi nouvelle).

Gouvernement allemand :

La presse "nombriliste" française, après son amertume en voyant le triomphe inattendu d'Angela Merkel aux dernières élections allemandes, s'est largement gaussée des difficultés que la chancelière allait affronter du fait d'une majorité absolue non obtenue et d'une coalition nécessaire avec son opposition. Mais l'Allemagne n'est pas la France. On sait y débattre, écouter l'autre et même composer. Un gouvernement allemand "composite" en a donc résulté comprenant presque à égalité des membres du CDU (chrétiens-démocrates) et du SPD (sociaux-démocrates). Il faut dire que les socialistes mode allemand n'ont rien à voir avec les socialistes mode français. Mais ce que la presse franchouillarde n'a pas (ou très peu) souligné, c'est qu'un pays de 80 millions d'habitants se suffit d'une quinzaine de ministres tandis que les 60 millions de Français ont besoin, semble-t-il, selon leur exécutif, de 35 à 40 ministres. Aux États-Unis, 15 secrétaires d'Etat pour 315 millions d'habitants.

Loi rectificative :

Les budgets nationaux sont de moins en moins sérieux. Le millésime 2014 semble ne pas échapper à la règle. Ils ont donc besoin de lois rectificatives en fin d'année pour corriger erreurs ou imprévus. Le PLFR 2013 prévoit en conséquence le financement non prévu de préfiguration des métropoles du Grand-Paris et d'Aix-Marseille qui sera compensé par des ponctions sur la DG F des communes et des EPCI (voir maire-info du 11 décembre)

Notre-Dame des Landes :

Le 18/12, l'AFP publiait la dépêche suivante : « Les travaux de construction de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, suspendus depuis un an face à une forte opposition sur le terrain, pourront juridiquement débiter à partir de 2014, a annoncé lundi 16 décembre la préfecture de Loire-Atlantique, sans pour autant donner de date précise. » « Les trois principales associations d'adversaires au projet, l'Acipa, le Cédpa et l'Adeca, ont donné un "carton rouge" à ce "feu vert" dans un communiqué commun » nous dit la gazette des communes dans son édition de même date.

La lettre iFRAP du 12 décembre reprend en partie une étude faite conjointement en août 2013 par Samuel-Frédéric Servièrre et Agnès Verdier-Molinié qui avait pour titre " Entre hausses d'impôts et économies virtuelles. Cette nouvelle étude est publiée dans le N° 140 de "Société Civile" sous le titre :

Budget 2104 : entre économies virtuelles et incertitudes sur les recettes

« Les économies pour 2014 seront sans précédent (...): 10 milliards d'euros d'économies, ça ne s'est jamais vu », a déclaré le Premier ministre. Ça ne s'est jamais vu et cela ne se verra pas en 2014.

2014 sera encore une année de hausses d'impôts (10 milliards d'euros estimés), contrairement à ce qui avait été promis, notamment car les baisses de dépenses annoncées sont en partie fictives. Dans cette étude, la Fondation iFRAP s'est penchée sur les documents budgétaires 2014 et remet fortement en question le montant des économies qui seront réellement effectuées. Difficile de donner un chiffre précis compte tenu d'un certain manque de transparence, mais entre 1,3 et 2,7 milliards parmi les 8,6 milliards documentées seraient des économies virtuelles. Soit un quart des annonces d'économies gouvernementales sur le budget de l'État.

Dans cette étude spéciale sur le budget 2014, la Fondation iFRAP met en avant les résultats suivants :

la dépense publique totale va encore augmenter en 2014 et dépasser 1 200 milliards

687,6 milliards de dépenses brutes au total pour l'État

un déficit structurel sous-évalué qui dépassera 3,6 % en 2014, rien que pour l'État

les 15 milliards d'euros d'économies annoncés sur l'ensemble des dépenses publiques sont en partie fictifs

stabiliser la dette demanderait 30 milliards d'économies en plus

la masse salariale de l'État fuite vers les opérateurs (plus de 18 000 agents sur deux ans)

la dotation aux collectivités locales baisse en apparence mais est sur-compensée en pratique (+ 2,03 milliards contre -1,5 milliard d'euros)

les programmes d'investissement d'avenir (11 milliards d'euros dont 9,5 au budget général) jouent sur les déficits publics à hauteur de 4,5 milliards d'euros (via les dépenses de fonctionnement des opérateurs)

Entre 15,8 et 21,9 milliards d'euros de surévaluation des recettes publiques

Samuel-Frédéric Servièrre

Mais ce qui est le plus inquiétant et qui figure dans le titre sous le mot "incertitudes", c'est l'incapacité des gouvernants et des élus qui votent les budgets les yeux fermés, d'évaluer sérieusement, sereinement, objectivement le montant des recettes qui est censé compenser les dépenses effrénées qu'ils viennent juste de proposer et adopter. Optimisme et fantaisie règnent à qui mieux mieux sur les taux espérés de croissance et activité. Ce qui nous a incités à lire quelques passages de l'étude publiée dans ce numéro 140 de la revue "Société civile" et nous y avons découvert ceci :

Toute la question est de savoir si les moindres rentrées fiscales estimées pour 2013 dans la construction du PLF 2014 se confirmeront. Le rapport Eckert vient de confirmer un trou dans les recettes fiscales de l'État de 10,8 milliards d'euros pour 2013. La Fondation iFRAP estime à 15,8 milliards les moins-values fiscales pour 2013 y compris les cotisations sociales. Si 2014 est une aussi mauvaise année en recettes, le risque est grand de creuser le déficit. Cette perte se situerait sur un champ de 21,9 milliards d'euros de recettes fiscales anticipées grâce à la croissance. Plus inquiétant, les mesures nouvelles impactant les recettes du PLF 2014 sont « mitées » par l'effet présumé du CICE. Elles ne représentent que 2,6 milliards. En conséquence, toute modification à la baisse de la croissance ou de l'inflation aura un impact important sur le montant total des recettes perçues. Il existe donc un certain équilibre dans le montage fiscal proposé, directement lié au fait que les prélèvements obligatoires atteignent désormais des sommets à 46,1 % du , et que les efforts sur les dépenses ne sont pas suffisants pour relayer un éventuel effritement des recettes fiscales envisagées.

suite de la page 5

Londres et Eurostar :

La Grande-Bretagne cherche à investir dans ses infrastructures vieillissantes et à leur redonner une nouvelle santé. Pour ce faire, elle veut trouver des "liquidités" et envisage de se débarrasser des 40% d'actions qu'elle détient dans Eurostar aux côtés de l'État français qui, lui, en détient 55 %. La Deutsche Bahn, l'homologue de la SNCF en Allemagne, ne détesterait pas profiter de l'occasion qui lui est offerte, car Eurostar, qui est l'unique opérateur du tunnel sous la Manche, a retrouvé un équilibre financier depuis peu.

Les régions et la SNCF ; le torchon brûle :

Cela a commencé par une lettre écrite au début décembre par le président de la commission Transports de l'AMF Jacques Auxiette, menaçant de saisir l'Autorité compétente du ferroviaire pour des taux jugés inacceptables de frais d'utilisation des gares. Peu de temps après, ressortait le rapport Duron déposé en juin, selon lequel la priorité donnée au tout TGV à une certaine époque, devait céder la place à l'urgence d'un examen du réseau Corail-Intercités et au renouvellement des "trains d'équilibre du territoire". Puis est venue une grève des cheminots inquiets de la fusion qui s'amorce entre SNCF et RFF. Finalement, le 19 décembre, la région Aquitaine a initié un mouvement, qui risque de prendre de l'ampleur, de refus d'accepter l'augmentation habituelle de l'exploitation des TER : « la région (Aquitaine) ne veut plus continuer de payer toujours plus pour un service de transport de mauvaise qualité et qui continue à se dégrader. » *Il n'y a plus que la région Bretagne (B4) à rester satisfaite de ce simulacre de gestion des TER accordé par le généreux État, et de sa participation aux travaux du TGV permettant à ses habitants de se rapprocher plus vite de Paris.*

Gaz de schiste :

En parallèle avec les interminables discussions franco-françaises au sujet de l'exploration et de l'exploitation du gaz de schiste, se déroule un examen du code minier datant des années 1950 afin de l'adapter à cette richesse contenue dans le sous-sol. L'occasion d'apprendre (ou de réapprendre) que : *(Information publiée par Enviro 2B en date du 12 décembre)* « Sous la conduite du conseiller d'Etat Thierry Tuot, ce projet de code réalisé par un groupe de concertation réunissant des représentants écologistes, des industriels, des syndicalistes, des élus locaux, des experts et scientifiques, réaffirme en premier lieu le modèle (*sic*) minier français actuel qui repose sur le rôle incontournable de l'État, seul habilité à délivrer les autorisations, à la différence notable du droit anglo-saxon fondé sur la propriété privée du sous-sol. » *Intéressant ! N'est ce pas ?*

OGM :

Le riz doré a été créé en 2000 par "L'Institute of Plant Sciences" de l'Ecole Polytechnique Suisse de Zurich. De l'avis des scientifiques, il pouvait pallier le manque de vitamine A de millions de personnes dans le monde. Depuis plus d'une dizaine d'années donc, il reste dans les tiroirs à l'état de découverte majeure en biotechnologie en raison d'une opposition très puissante et très médiatisée financièrement de la part de Greenpeace. Le riz, amélioré par Syngenta, société suisse, en 2005, produit de la vitamine A issue du bêta-carotène contenu dans l'albumen. D'un autre côté, le tribunal de l'Union européenne a annulé le 13 décembre l'autorisation de la culture de la pomme de terre transgénique Amflora en Europe, prise par la Commission européenne en 2010. Le producteur BASF avait déjà abandonné la commercialisation en Europe depuis 2012 devant les difficultés du marché. *Le monde sous-alimenté attendra donc le bon vouloir des suralimentés pour manger à sa faim.*

Langues régionales :

« Le Haut-Rhin et la collectivité territoriale de Corse se sont associés samedi 7 décembre pour promouvoir ensemble leurs langues régionales, dans le but d'obtenir à terme la ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. » C'est ce que nous apprenait la gazette des communes dans son édition du 10 décembre. Par cette action, les deux collectivités veulent inciter les autres collectivités territoriales, concernées par la défense de leur langue régionale à les rejoindre dans cette association. Cela fait 14 ans que la France a signé cette charte européenne mais depuis, elle reporte sans cesse sa ratification sous des prétextes d'ordre constitutionnel. *De là à dire qu'elle est toujours prête à signer n'importe quoi mais que cela ne l'engage en aucune façon... ! A moins que ses élus ignorent tout de la sacro-sainte Constitution ?*

Chronique aéronautique

Dans sa lettre mensuelle, Jean Belotti continue la formule questions/réponses en rapport avec l'aéronautique. Une des rubriques de ce mois de décembre a retenu plus particulièrement notre attention dans la lumière du projet d'aéroport à Notre-Dame des Landes qui suscite tant de discussions, voire de polémiques, entre Bretons.

Survie des aéroports régionaux.:

Question : Voyageant assez souvent en Europe par des compagnies low-cost, je suis étonné d'apprendre que les petits aéroports qui leur font des conditions d'assistance au sol préférentielles sont inquiétés par la justice et par Bruxelles. Pouvez-vous m'en dire plus ?

Réponse : On connaît depuis une décennie, les deux positions antagonistes :

1.- Celle de Bruxelles qui estime que les subventions accordées aux compagnies aériennes low-cost par les aéroports régionaux sont, en fait, des "aides d'État", contraires aux règles de la concurrence, telles qu'édictées dans l'article 87 du Traité instituant la Communauté européenne. C'est ainsi que, par exemple, Ryanair avait été condamnée par la Commission européenne à rembourser 2,5 millions d'€ de subventions, estimées indûment perçues de la part de l'aéroport de Charleroi ; idem pour la desserte Strasbourg/Londres.

2.- Celle des aéroports qui estiment que ces subventions permettent de créer et d'entretenir un flux important de passagers (touristes, industriels, hommes d'affaires,...) dont profitera la région. L'argumentation est recevable, car facilement vérifiable. J'ai décrit le phénomène de "causalité circulaire" qui en résultait : ouvrir une ligne amène des passagers → leur présence déclenche la création d'activités commerciales, industrielles → leur existence attire de plus en plus de passagers → leur nombre croissant incite à développer les installations existantes et à en créer de nouvelles, etc..., toutes décisions favorables à l'économie régionale.

1- Déclarer qu'environ 3 milliards d'€ de subventions sont versés chaque année aux aéroports est une information incomplète. En effet, pour être significative, une appréciation du coût réel supporté par les contribuables doit aussi tenir compte des retombées sur la région, ainsi que des recettes supplémentaires encaissées par les finances publiques (TVA, taxes diverses, impôts sur les bénéfices,...).

Par ailleurs, les faits ont montré que sans les facilités accordées aux low-cost, ces dernières desservent alors d'autres aéroports. Exemple : Privé des subventions accordées par la CCI dans le cadre de l'exploitation de sa ligne quotidienne Strasbourg/Londres, Ryanair avait déclaré choisir l'aéroport de Baden-Baden, situé à seulement 40 km de Strasbourg.

L'interrogation à laquelle il convient de répondre est de savoir pourquoi seuls les petits aéroports reçoivent des subventions grâce auxquelles ils peuvent accorder des facilités aux compagnies qui les desservent ? Éléments de réponse : L'Europe dispose d'environ 450 aéroports qui permettent, en créant de multiples flux traversiers, d'irriguer tout le territoire. Plus de 800 millions de passagers embarquent et débarquent annuellement sur les aéroports européens. Or, à plus de 80% publics, la plupart de ces aéroports sont déficitaires (80 d'entre eux traitent moins d'un million de passagers par an), simplement parce que leurs coûts fixes par passager sont supérieurs à ceux des grands aéroports internationaux qui, eux, réalisent d'importantes recettes avec les diverses taxes et redevances, locations d'espaces, péages des parcs de stationnement,...

Finalement, face à ce dilemme où s'affrontent les partisans du développement régional et ceux du respect d'une juste concurrence, Bruxelles a décidé d'élaborer, dès l'année prochaine, de nouvelles règles, dont on sait quelles supprimeront les aides publiques aux aéroports traitant plus d'un certain nombre de passagers. Dossier à suivre !

Jean Belotti - ancien commandant de bord

De la stabilité pour les entreprises

Tout soudain un mouvement de grande ampleur se produit chez les entreprises. Des opérations escargot ont eu lieu sous la houlette des artisans mécontents de la TVA. Des patrons réclament à grands cris la fin de l'instabilité fiscale et la fin de la paperasse. Tel petit patron passe la moitié de son temps à répondre à des questionnaires abscons ou à tenter de comprendre des lois ou circulaires obscures. Les grandes firmes s'en débrouillent comme à l'habitude, les directions internationales marquant d'un carton rouge la France, ceci avec toutes les conséquences dommageables que l'on peut imaginer sur l'attractivité du pays.

La situation est si grave qu'en juin 2013 le gouvernement, très provisoirement en place, a proclamé un choc de simplification qui s'est évidemment dissous dans la bureaucratie. Pour bien montrer qu'il n'y croit pas, il nous promet pour bientôt des assises de la simplification ; mes lecteurs habituels savent ce qu'il faut attendre d'une telle parlote et des fêtes qui l'accompagneront. Un exemple célèbre de ces dérives est celui du Grenelle de l'environnement. Nous avons appris à cette occasion que les entreprises sont soumises à 400 000 normes et que la paperasserie leur coûte 60 milliards par an, que fort naïvement le pouvoir prétendait récupérer.

Des phénomènes concomitants

Ces manifestations jumelles s'alimentent aux mêmes sources et le négliger exposerait l'analyste à passer à côté de l'essentiel. Au centre, se situe le pouvoir énarcho-socialiste, en place sous tous les gouvernements depuis longtemps. Ce pouvoir ne comprend pas ou ne veut pas comprendre que l'entreprise privée est la seule créatrice de richesse en France et que sur elle repose tous les fardeaux. La véritable haine proclamée par François Hollande envers les riches amplifie la tendance : ces riches ou présumés tels incluent beaucoup d'entrepreneurs.

suite et fin en page 8

Chronique nantaise

Nous établissons cette petite chronique nantaise grâce à des informations communiquées par G. Lemée-Sarrazin que nous tenons à remercier ici, car ce qui se passe dans notre cinquième département est assez minutieusement occulté par les médias de grande diffusion qui veulent nous faire croire que la Bretagne se limite à 4 départements.

Le 12 décembre, des députés bretons ont présenté à l'Assemblée. un amendement destiné à faire sauter les verrous constitutionnels et administratifs empêchant la réunification de la Bretagne ; 243 députés ont voté contre tandis que le vote de fusion entre B4 et PdL a été adopté. La logique jacobine échappe quelque peu à l'entendement. « Pour Bretagne Réunie le constat est amer » nous dit un quotidien local. Il ne reste plus aux Bretons qu'à reconquérir le val de Loire dans son entier comme du temps de Nominoé/Erispoé.

L'Agence Culturelle Bretonne (ACB 44) a la très bonne idée de "revisiter" (mettre au goût du jour) le livre blanc qu'elle avait édité en l'an 2000, ceci à l'intention des candidats qui vont se présenter aux municipales de 2014. La présidente Sylvie Boissard attend des réponses claires et engageantes de la part des candidats-maires sur les questions qui intéressent la Bretagne et les Bretons. Cela va sans dire que les Bretons de la B4 administrative devraient s'en inspirer pour le renouvellement de leurs propres conseils municipaux. Finie l'époque des béni-oui-oui prosternés devant Paris !

La candidate UMP aux prochaines municipales de Nantes a, dans ses tiroirs, le projet de rehausser la tour Bretagne d'une cinquantaine de mètres par une grande flèche servant de phare pour renforcer l'attractivité de la ville. La Tour Bretagne inaugurée en 1976 est un immeuble de bureaux et sa hauteur actuelle est de 144 mètres.

Une véritable discussion de marchands de tapis s'est engagée sur le plan juridique entre les propriétaires de terrains situés dans la zone d'influence de l'aéroport NDDL à propos du prix du mètre carré proposé par l'État et à payer par la société AGO (pourquoi elle ?) (Aéroport du Grand Ouest). D'un côté, 16 centimes d'euros, de l'autre 5 euros.

Un incident technique assez important (blocage d'une roue) sur un matériel identique en région lyonnaise a suspendu pour un temps indéterminé l'exploitation du tram-train entre Nantes et Clisson. Ceci ne devrait pas retarder, assure la région optimiste des PdL, la réouverture en février, avec le même matériel en tram-train, de la ligne Nantes-Châteaubriant.

Un groupe d'étudiants nantais s'est formé pour le retour du breton à la fac. Le diplôme universitaire de breton a disparu il y a dix ans.

Le leader (OVH) de l'hébergement de sites web en France et en Europe, implanté à Roubaix, envisage d'ouvrir un bureau dans l'Ouest. Nantes et Rennes sont sur les rangs. Une cinquantaine d'emplois très "techniques" est à la clé. Octave Klabla, fondateur de cette entreprise familiale, se prépare à multiplier des extensions de noms de domaine.

Croissance verte, le grand gaspillage de dépenses publiques

L'IREF est (*ndlr : était*) invité en tant qu'expert aux Rencontres parlementaires consacrées à la croissance verte qui ont lieu le mercredi 27 novembre. C'est une excellente occasion de présenter aux députés et sénateurs qui seront présents, les travaux de l'IREF dans le domaine de l'écologie et de leur rappeler les coûts faramineux engendrés par les différentes politiques menées dans ce domaine. Ce que l'on constate, c'est l'affichage des bons sentiments. Tous les politiques – de gauche et de droite – se donnent la main pour préserver la planète et encourager le développement durable et la croissance « verte ». Toute note discordante est, bien entendu, rapidement condamnée et son auteur qualifié "d'extrémiste irrécupérable". Le philosophe, Pascal Bruckner, compare ce comportement au « fanatisme de l'Apocalypse ». On veut « sauver la Terre », mais on punit l'Homme.

Les emplois verts : un gouffre financier

Secrètement, derrière les larmes et les émotions se cachent de terribles réalités, que l'on ne voit pas ! Ce sont les coûts de tout ce qui est « vert ». Dans une Étude, publiée fin 2011, l'IREF a révélé qu'un emploi vert créé en France coûte autour de 400 000 euros et détruit environ 7 emplois dans le privé. D'autres pays ont montré aussi les gaspillages engendrés par les emplois verts : en Italie, 1 emploi vert coûte plus de 560 000 euros, en Allemagne, c'est 244 000 euros de subventions publiques, aux États-Unis, 150 000 dollars et en Espagne, 1 emploi vert détruit 2.2 emplois dans le privé.

En 2012, Delphine Batho prévoyait un bond des emplois verts : 295 000 à l'horizon 2020, et 100 000 d'ici à 2015. Et ce, sans effort supplémentaire de l'État. Mais cet optimisme - doit être tempéré. Heureusement d'ailleurs ! D'abord, les « éco-activités » en France englobent des professions qui, avant 2007 et le changement de nomenclature, n'étaient pas incluses dans cette catégorie-. Entre 2007 et 2009, on assiste donc à un bond statistique, mais pas à une augmentation nette des activités liées à la protection de l'environnement. Les emplois existants sont légèrement transformés, afin de mieux correspondre aux nouvelles attentes environnementales, en revanche, on n'observe pas l'apparition de nouveaux métiers, comme dans le secteur du numérique.

En dépit de l'argent distribué, ces résultats sont très décevants. Selon l'Ademe, les emplois directs dans les activités "vertes" n'ont presque pas progressé depuis 2010. La même agence prévoyait, en 2009, près de 500 000 emplois dans la filière des renouvelables pour 2012. Mais on ne compte aujourd'hui pas plus de 310 000 emplois dans ces secteurs. En Allemagne, même un groupe riche et puissant, comme Siemens, vient d'annoncer que les effectifs dans le solaire étaient passés de 680 à 280 personnes, en 2 mois seulement, après des pertes (dans le solaire) d'1 Md d'euros ! L'échec des emplois « verts » aux États-Unis est très intéressant et instructif, car ceux-ci figuraient en première ligne dans le plan de relance (2009) d'Obama à 800 Mds de dollars. Le tableau ci-joint montre que de nombreuses sociétés qui avaient bénéficié de subventions publiques et de prêts garantis par l'Etat (de l'ordre de dizaines de millions de dollars) entre 2009 et 2012, ont créé très peu, ou pas du tout, d'emplois verts. L'un des cas les plus célèbres – qui figure comme un - scandale aux États-Unis - est celui de la société Solyndra, qui a fait faillite après avoir bénéficié de 535 millions de dollars de subventions !

La lourde facture des énergies renouvelables

Entre 2005 et 2011, le total des aides en France liées aux énergies renouvelables s'est élevé à plus de 14 Md€. Durant cette période, les emplois créés en ont représenté environ 40 000, avec l'équivalent de près de 358 000 € par emploi. Rien que pour le secteur du photovoltaïque, qui a perdu 14 500 emplois entre 2010 et 2012 selon l'Ademe, l'ancien Ministre de l'Environnement prévoyait des mesures incitatives à l'investissement équivalentes à 2 Md€, afin de maintenir ou de créer 10 000 nouveaux postes. Ces mesures sont en réalité des subventions indirectes, car elles concernent les tarifs : prix de rachat majoré de 10 %, si les panneaux sont de fabrication française, hausse des tarifs de rachat pour les installations de faible puissance, ou appels d'offre privilégiant la protection de l'environnement et l'innovation autant que la compétitivité/coûts. Ces filières à l'agonie coûtent très cher aux contribuables, sans pour autant maintenir un nombre significatif d'emplois.

En 2012, l'IREF a publié un ouvrage : EU Energy Policy : Time to Reform (2012), qui rassemble quatre études consacrées à la politique énergétique en Europe. L'ouvrage décrit la confusion qui a régné au sein de l'Europe lors de la mise en place de la politique énergétique et les conséquences d'une fiscalité très lourde. Au nom de la lutte contre le réchauffement climatique, on a adopté un peu partout dans le monde des impôts et des taxes dans le secteur énergétique....



E berr gomzoù

Concours régional interlycées de musique traditionnelle bretonne : Ti ar Vro Tregor communique : ouverture des inscriptions. Le 11ème concours aura lieu le 25 avril au lycée Félix Le Dantec de Lannion. Une rencontre qui permet aux groupes de musique des différents établissements de Bretagne (publics, privés, agricoles) de se produire devant un parterre de lycéens et d'invités. Contacts et inscriptions : Laurent Le Goff ou Gaël Kervran au 02 96 05 61 91 ou <interlyceesbzh@gmail.com>. **Métropoles** : Dans la ligne de l'Acte III d'une décentralisation qui n'en est pas une, Brest (*Brest Métropole Océane pour être plus précis*) vient d'obtenir le 19 décembre par un vote solennel de sa majesté l'Assemblée nationale, le statut de métropole. Les copains du bord ont bien contribué à l'élévation de Brest à cette dignité suprême.

Bonnet rouge : Le "bonnet rouge" fait des émules, parfois de façon inattendue. Il est apparu au début décembre sur quelques têtes alsaciennes d'opposants à la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim. **Douar - Neizh** : Mathyas Le Brun a publié aux éditions Delatour, sous le titre breton français "Douar Neizh - Terre, ce nid", un ouvrage qui est à la fois livre, CD et spectacle. Grâce à Charles Kergaravat, président de l'association BZH New York, il existe maintenant une version breton/anglais sous le titre "Land as my nest". Pour plus d'informations, consulter le site <http://douarneizh.wordpress.com/>

Stabilité (suite)

Instabilité fiscale ? Le gouvernement refuse toute réforme et toute véritable économie comme d'ailleurs l'avait fait Sarkozy. Pour remplir les caisses, il reste à taxer et retaxer avec, souvent, des pratiques sournoises venant de Bercy. Cette folie taxatoire se déroule dans une immense incertitude avec même des rumeurs journalistiques.

Paperasse ? C'est le déluge des lois. Il y a quarante ministres et chacun veut marquer son passage par des textes. S'ajoutent les parlementaires qui, eux aussi, s'activent pour légiférer. Une loi n'est complète qu'avec ses décrets d'application et circulaires. Tout cet édifice s'abat sur les entreprises les obligeant à répondre à des statistiques ou à des questionnaires. Il y a même des lois en coma avancé qui n'existeront jamais faute du cortège accompagnateur.

Il faut dénoncer avec force le scandale des aides aux entreprises. Un rapport en 2011 avait chiffré leur montant à 65 milliards soit 4 % du PIB, ou l'équivalent de l'impôt sur les sociétés. Il existe un nombre effarant, 6000, formes d'aides Le coût réel est bien plus élevé que le montant ci-dessus car une foule de dépenses adjacentes doivent être ajoutées.

Le tout aboutit à des usines à gaz administratives parfois en forme de galaxie : la richesse s'envole et disparaît comme un mauvais gaz.

Pour un gel fiscal total (GFT)

La solution existe et est à portée de la main : c'est le gel fiscal total ou GFT.

Pour réussir il doit être immédiat ; attendre un budget 2014 ce serait poursuivre la noyade. Il doit être proclamé pour deux ans ; la survie des entreprises est à ce prix.

Total ? C'est le plus difficile. Il ne faut pendant sa durée aucune augmentation d'impôt. Les chevaliers de Bercy, qui échappent eux-mêmes largement à la tornade assassinant les entreprises, accepteront-ils de s'endormir ?

Il est clair que le pouvoir doit pendant deux ans trouver l'argent nécessaire pour équilibrer les comptes.

Le sursaut est-il possible? S'il ne se produit pas, les entreprises continueront à vaciller peut-être, hélas, jusqu'à l'écroulement final.

Michel de Poncins

✦✦✦✦✦✦✦✦ *Février 2014- N° 76* ✦✦✦✦✦✦✦✦
Éditorial

Qui n'a pas son petit pacte ?

Le mois dernier, nous évoquions dans ces colonnes, le "Pacte d'avenir pour la Bretagne" soumis pour accord et rapidement adopté et signé par les serviles représentants élus du peuple de cette région administrative dite de Bretagne. Ce mois-ci, nous avons vu sortir des tiroirs un autre pacte sous le nom de "Pacte de responsabilité (parfois écrit au pluriel responsabilités)" s'adressant cette fois au monde de l'entreprise. Mais alors que le but essentiel du premier pacte était, pour un gouvernement quelque peu affolé, de calmer une fronde bretonne sur base d'exaspération fiscale, le second essaie d'amorcer une orientation - un virage libéral, déplorent certains -, plus "économique" à la politique idéologique suivie jusqu'à présent. Autre "petite" différence ; la rédaction du premier pacte était due presque exclusivement à la plume de services administratifs de l'État, tandis que le second serait grandement inspiré par un texte émanant du Medef, selon la déclaration de son président, Pierre Gattaz ; un texte proposant un "Pacte de confiance" déjà présenté en novembre au chef de l'État.

Que propose donc ce second pacte et que cache ce mot de responsabilité(s) ? Dans ses vœux traditionnels de fin d'année et début d'une nouvelle, le chef de l'État, fidèle au flou habituel qui caractérise son discours, a déclaré qu'il souhaitait « une loi prévoyant moins de charges sur le travail, moins de contraintes sur les activités des entreprises et, en même temps, une contrepartie sous la forme de plus d'embauches et plus de dialogue social ». Pas de date, pas de chiffres ! Un peu plus tard cependant, ce même chef de l'État, au cours d'une conférence de presse, précisait - si l'on peut dire - qu'il allait supprimer les cotisations patronales à la branche famille de la Sécurité Sociale, soit 5,4 % de leur masse salariale, ce qui, selon les entreprises, se chiffre à seulement 10 milliards d'euros et non trente comme l'annonce le gouvernement et 50 comme il serait souhaitable selon les entreprises. *Et tant pis si cela creuse encore un peu plus le fameux "trou de la Sécu" !* Mais en outre, le Président de la République demande aux entreprises, à titre de compensation, un engagement d'embauches sous la forme de création d'un million d'emplois en cinq ans.

Et là, rien ne va plus ! Le Patron des Patrons estime que « signer ce pacte » serait suicidaire. « Il faut d'abord redresser les marges des entreprises françaises par rapport aux entreprises allemandes. L'emploi ne sera que le résultat du redressement de la rentabilité des entreprises et d'un rebond de l'investissement. »

D'autre part, la création d'emplois ne se fait pas sur un simple claquement de doigts. Philippe Murer dans "La Tribune" écrivait le 15 janvier : « Le chef de l'État semble ignorer que les entreprises produisent plus quand il y a de la demande, que les entreprises investissent quand il y a de la demande, que les entreprises embauchent quand il y a de la demande. » Et Pierre Gattaz de renchérir dans "Le Point" : « Dans notre projet Medef qui s'appelle France 2020, nous avons un objectif intermédiaire à cinq ans qui est de créer un million d'emplois, à la condition que nombre de chantiers s'ouvrent et à la condition que le terreau de France s'améliore et que les dépenses publiques baissent. »

La France n'en prend guère le chemin. Il n'est que de voir son complet désintérêt, motivé fallacieusement par le manque d'argent, pour l'entretien, le développement et la modernisation de ses infrastructures, maritimes, fluviales, routières, ferroviaires et aéroportuaires. Oh ! pardon ! J'oubliais son "Pentagone" hexagonal français, futur siège du ministère de la Défense dans le 15ème arrondissement de Paris, encore appelé sous le nom de Balardgone de ce fait, et son mirifique Grand Paris. « Oh ! Il y a du PIB, là-dedans. » aurait dit Bernard Blier.

Paul Chérel

**Il n'y a guère d'homme
assez habile pour
connaître tout le mal
qu'il fait.**

F. de La Rochefoucauld

Au sommaire

- p. 2 : Élections européennes
- P. 3 : France dégradée
- p. 3 : Remous de l'écotaxe
- p. 4 : Rendez-vous d'Europe
- Et via Internet
- p. 5 : Comptes en danger
- p. 6 : Dépenses publiques
- p. 7 : Les non-dits du président
- p. 8 : C'est quoi, le PIB ?

Lettre de Paris :

Il nous est arrivé de publier dans ces colonnes une "lettre de Paris" écrite par un certain Bernard Lhermite et adressée à ses "amis Jurassiens". En voici une autre écrite en fin d'année 2013 (extraits) « Comme un vol de gerfauts hors du charnier natal, Fatigués de porter leurs misères lointaines, De Palos de Moguer, routiers et capitaines.... Ces vers célèbres de José-Maria de Heredia nous sont revenus en mémoire en cette fin d'année, quand les routiers, au volant de leurs camions, s'en sont pris au capitaine, de pédalo il est vrai, qui navigue comme il peut entre les écueils que ses amis (et parfois ses ennemis) dressent devant lui. Mais ses amis sont les pires. Et voilà que de nouvelles révélations, d'une importance historique considérable, nous apprennent que notre président a subi une opération légère il y a deux ans. Son ami Mélenchon le trouvait trop statique, le voilà prostatique. L'affaire, annoncée à grands fracas, a provoqué une tempête dans un verre d'eau et a permis à nombre d'entre nous de trouver la presse encore plus lamentable que notre caste politicienne.

Il est arrivé à nos oreilles, chers amis Jurassiens, que la partie de votre pays que les Bernois ont peuplée au temps jadis, submergeant les indigènes comme les Gascons la cour d'Henri IV, n'a pas voulu vous rejoindre en justes noces. A ce propos, on raconte que le bon roi Henri, passant dans les jardins du Louvre et entendant un jardinier pester contre le sol ingrat de ce lieu, lui aurait dit : Plantez-y des Gascons, il en pousse partout ! » (in "Le Jura Libre" N° 2870)

Indépendance catalane :

« Regional MPs in Catalonia have voted to seek a referendum on breaking away from Spain, setting themselves up for a battle with an implacably opposed central government in Madrid. The Catalan parliament in Barcelona yesterday voted 87 to 43, with three abstentions, to send a petition to the national parliament seeking the power to hold a vote on the region's future. The independence movement in Catalonia, which has its own language and represents a fifth of Spain's national economy, is a direct challenge to prime minister Mariano Rajoy, who has **pledged to block a referendum** on constitutional grounds. Independence for the region, which already has significant self-governing powers, is considered a remote possibility but Catalan president Artur Mas is buoyed by a groundswell of public support to defy Madrid with plans for a referendum. » (in "Scotsman Sunday" du 19 janvier 2014) *Le parlement (régional) catalan a voté (87 voix pour, 43 contre), l'envoi d'une pétition au gouvernement national espagnol réclamant la tenue d'un référendum pour l'indépendance de la Catalogne.*

Regroupement des régions ? Chiche !

*C'est ce que salue - au travers des propos tenus par le chef de l'Etat français lors de sa conférence de presse de janvier - le mouvement normand en pensant à la réunion de la Normandie, arbitrairement divisée depuis 1956 en haute et basse Normandie, mais il formule des propositions/conditions parmi lesquelles « Il ne faut absolument pas poser des préalables du genre : quelle sera la Capitale ? Faut-il un référendum ? Ce qui distingue la Normandie d'autres régions, c'est son polycentrisme même si Rouen accède au rang de métropole . Les trois villes importantes : Caen, Le Havre et Rouen ont des rôles complémentaires : centralité à Caen, puissance à Rouen, dynamisme au Havre. ... Le triangle Caen-Le Havre-Rouen a un destin exceptionnel et un fort potentiel si cessent les querelles imbéciles de clochers. » (Didier Patte in "Semainier du mouvement normand N° 194) *Réflexion à méditer par les Bretons ! Et d'ailleurs la notion de "capitale", spécialité française, n'aboutit-elle pas à des inepties du genre Grand Paris ?**

Lebranchu contre la réunification :

« Le 11 décembre dernier, les députés ont débattu d'un amendement dans le cadre de l'examen du projet de loi sur les métropoles., déposé par Paul Molac (apparenté UDB), François de Rugy (EELV), Jean-Jacques Urvoas (PS), Thierry Benoit (UDI) et Marc Le Fur (UMP) et signé par 243 députés de tous les partis. Il proposait de simplifier la procédure de consultation publique dans le cadre de la réunification de la Bretagne, en demandant à ce que (*sic*) ne soient consultés par référendum que les habitants du département de la Loire-Atlantique et de la région Bretagne. Au nom du gouvernement, la ministre Marylise Lebranchu a émis un avis défavorable et l'amendement a été re jeté. » (in "Bretons" N° 94)

Élections européennes :

La lettre de Robert Schuman du 13 janvier tire la sonnette d'alarme sur la perte d'influence de la France au Parlement européen : « **L'enjeu du choix des candidats.** A l'heure où les partis et groupes politiques européens commencent à se mobiliser pour les élections européennes des 22-25 mai 2014, la question des influences nationales au sein du Parlement européen est posée. En effet, la désignation de candidats au poste d'eurodéputé aura pour chaque parti politique concourant aux élections européennes des conséquences en termes d'influence nationale. Fondée sur des statistiques précises concernant la législature 2009-2014, une étude de Thierry Chopin, directeur des études de la Fondation et d'Anouk Richard, montre qu'il est crucial pour les partis de choisir des candidats expérimentés, disponibles et motivés pour garantir à la France une influence au sein du Parlement européen. Elle montre que, de manière générale, et comparés à leurs homologues des autres « grands » États membres, les élus français exercent en moyenne moins de mandats au sein du Parlement européen. Ils sont plus nombreux à cumuler leur mandat européen avec un mandat national. Enfin, le nombre de démissions en cours de mandat est également en moyenne plus important pour les eurodéputés français, attestant d'une certaine prédilection pour la politique nationale. »

Politique étrangère de l'UE :

Une autre lettre de Robert Schuman, en date du 20 janvier, pose la question : « La politique étrangère et de sécurité européenne : politique commune ou agrégat de diplomaties nationales ? Malgré le lancement d'une politique étrangère puis de défense commune, l'Union européenne n'a pas véritablement dépassé le stade westphalien de l'organisation des relations internationales. Elle est le plus souvent divisée sur les grands sujets et sur les crises majeures. Elle ne veut pas faire la guerre.

Les Français et leur classe politique :

« Ils s'en défient de plus en plus » nous dit *Maire info* dans son édition du 14 janvier. « Selon un baromètre réalisé conjointement par le Cevipof (*Sciences Po*) et OpinionWay, 36% font preuve de méfiance et 31 % vont même jusqu'à éprouver du dégoût. Autre enseignement, tiré de l'enquête, 60 % des Français n'ont confiance ni dans la droite, ni dans la gauche pour gouverner le pays. » *Qui donc représentent alors les élus ? On peut se le demander.*

Merci à tous ceux qui veulent bien continuer de nous envoyer de temps à autre des timbres à 0,56 € (écopli 20g. 4 pages) pour aider à maintenir au niveau de 400 exemplaires la diffusion de cette lettre d'information des Bretons par la voie postale à ceux qui ne disposent pas des facilités Internet.

2013, crise et mutation économique :

Comme chaque année, à la même époque, Bretagne-magazine consacre son édition de Janvier à un palmarès 2013/2014 des entreprises bretonnes. Comme cet organe fait la propagande d'une région factice qui ne comprend pas SA Loire-Atlantique, nous condidérons, comme d'habitude que ce palmarès n'a aucune valeur instructive pour la Bretagne et nous nous abstenons donc d'en publier le moindre extrait. Toutefois, dans l'éditorial, nous avons relevé quelques réflexions sous le titre qui apparaît ci-dessus « "Attentisme", "Instabilité", "Absence de visibilité", l'ambiance n'est pas au beau fixe pour les chefs d'entreprise. La crise s'amplifie, 2012 restera à n'en pas douter, comme une année de baisse généralisée de l'activité économique. Quant à 2013, malgré un léger rebond de la croissance au deuxième semestre (+0,5 %), l'exercice sera marqué par un niveau record de défaillances d'entreprises, affectant toutes les régions, et la Bretagne en particulier. » (Éditorial de Alain Daher in "Bretagne-économique N° 225)

La périphéricité :

« La périphéricité est une position à la marge, dominée par rapport à un "centre" politique et/ou économique. Elle dépend tout autant de la configuration des marchés, des modes de transport et du contenu des activités (industrielles ou non). Ainsi la péninsule bretonne n'a pas toujours été périphérique : aux XVI^e et XVII^e siècles, elle a pu, grâce à sa situation et aux voies maritimes, imposer ses produits manufacturés - les toiles - sur des marchés européens, anglais et espagnols. A l'inverse, elle a été "mise en périphérie" de 1700 à 1950 par son "enfermement" dans le marché hexagonal, le primat des transports terrestres et sa désindustrialisation. Une situation dont elle essaiera de sortir à partir des années 1950, en luttant contre l'enclavement et pour l'accès à l'Europe. » (André Lespagnol in "Bretagne magazine" N° 75)

De la marginalité à la réussite :

« À la fin des années 70, le Pays Basque, inscrit des deux côtés des Pyrénées, était une petite région marginale, ayant conservé l'une des langues européennes les plus anciennes. Elle émergeait lentement d'une dictature de 40ans, durant laquelle, toutes les expressions de la culture basque avaient été réprimées. Dans le même temps, la région connaissait une grave crise économique, un taux de chômage de près de 30 % et une image internationale ternie par le terrorisme et la violence . En 2007, à l'issue d'une tentative de construction de la paix et une nouvelle période de changement politique et économique, le Pays Basque sud était à la troisième place dans l'indice du développement humain défini par l'ONU, avec un PIB par habitant de 40.000 dollars américains. Suite à l'impact d'institutions locales comme le Musée Guggenheim de Bilbao ou la Corporation Mondragon, la région était très présente à l'International, dans un équilibre sain entre tradition et modernité. » (Juan Jose Ibarretxe in "Lema" N° 185)

Ar Bonedoù-Ruz hag hon Emsav :

« Kalz a draoù a zo bet lavaret ha skrivet diwar-benn Emsav ar Bonedoù-Ruz nevez maz eo Christian:Troadec, maer Karaez, unan eus ar c'hezeg-blein pennañ, un den en deus diskouezet bezañ mennet da vodañ ar Vretoned evit gounid muioc'h a frankiz da Vreizh. ... Ur brezel eo, ha Kalloc'h a lavare "Lous eo ar Brezel". Arabat eo gortoz ar Baradoz war an douar eta. Emañ dija hor penn en neñvou : saveteet omp ! Kentoc'h eget koll kalz a nerzh er politikerezh – met mat eo kemer ur perzh bennak evel-just ! –, ez eo war an dachenn sevenadurel eo e rankomp oberiañ. Kempenn hor c'hevredigezh hag ar peurrest a zeuio da heul. Kement-se a zo c'hoarvezet en Indez da skouer. Ret eo chom spiswel dirak doare an traoù diouzh un tu, ha diouzh an tu all oberiañ el lec'h m'emaomp, gant an tammig frankiz hon eus, da ober eus hon tiegezhioù pep a greñvlec'h-bevañ ha stummañ evit chom pezh ez omp, ha gwidiñ darempredoù etre hon tiegezhioù, a zo melloù diazev ar gevredigezh vrezhonek a zo da adkrouiñ penn-da-benn. » (T. Gwilhmod in "Imbourc'h" N° 83)

suite page 4

Quand les élus (ou assimilés) redécouvrent la fil à couper le beurre :

Lu dans la lettre de l'Agence Loire-Bretagne, édition Novembre 2013 : « A Lannebert, dans les Côtes d'Armor, le mercredi 30 octobre, 50 personnes - représentants du conseil général, de l'agence de l'eau, des élus locaux, agriculteurs - ont visité une exploitation qui a mis en place un plan de gestion de son bocage pour alimenter une chaudière bois destinée aux besoins domestiques et agricoles. L'agriculteur est gagnant. Les haies permettent de lutter contre l'érosion; protègent les animaux du vent, fournissent du bois... et la qualité de l'eau s'améliore. Depuis 2001, le syndicat mixte environnemental du Goëlo et de l'Argoat (Smega), qui intervient sur ces trois bassins, reconstruit son bocage... » L'article a pour titre : *bientôt 300 km de haies et talus sur les bassins de l'Ic, du Leff et du Trieux. Sans agence du type comité Théodule, point de salut !*

La France encore dégradée, et après ?

C'est le titre d'un article signé Marc Touati, président fondateur du cabinet ACDEFI publié dans le "Bretagne économique" de ce mois. On peut y lire ceci : « Ce qui devait arriver arriva. Comme nous l'annoncions au printemps 2013, la note de la France a encore été dégradée. Certes, cette dégradation n'a été que d'un cran. Certes, seule l'agence Standard&Poor's a pris une telle décision. Certes, la plupart des autres pays de la zone Euro on toujours une note inférieure à celle de la France (à l'exception notable de l'Allemagne). Certes, pour le moment, les marchés obligataires et boursiers ne s'effondrent pas. Pour autant, en dépit de ces facteurs de relativisation, la nouvelle dégradation de la note française ne fait que sanctionner les multiples échecs de la France en matière de réduction des déficits publics et de restauration d'une croissance durablement soutenue ».

Les remous de l'Ecotaxe :

Au titre du contrat passé avec Ecomouv', consortium filiale de la compagnie italienne "Autostrade", la France doit lui régler un loyer mensuel d'environ 20 millions d'euros du fait de la suspension de contrat survenue unilatéralement fin 2013. Mais la France n'a pas d'argent, on le sait, et elle a confié une mission d'information à la chambre des députés pour essayer de se sortir du pétrin. En attendant les conclusions, elle a trouvé le moyen de retarder la première échéance de trois mois en mettant en avant un retard d'une livraison définitive des équipements prévue en juillet 2013. Belle bagarre juridique (*et internationale*) en perspective ! De son côté, Ecomouv' doit commencer à rembourser son crédit obtenu auprès des banques et, s'il ne le peut, l'entreprise fera faillite et mettra ses 130 salariés au chômage.

Coopération BEI/CDC :

La Banque Européenne d'Investissement et la Caisse des Dépôts et Consignations ont décidé de renforcer en commun les aides financières à taux privilégié pour accompagner les grands projets d'infrastructures envisagés au niveau local. Une réunion exceptionnelle de spécialistes des grands domaines d'intervention publique a été prévue le 31 janvier - à Paris comme il se doit, le lieu n'étant dévoilé que lors de l'envoi de la convocation - au cours de laquelle seront expliqués les montages et mises en œuvre des opérations. Avec la participation du cabinet de Michel Klopfer, expert des finances locales.

La mulette perlière, témoin menacé :

« C'est l'espèce animale la plus menacée de Bretagne, mais, au moment de la nommer, on est toujours pris d'un doute. Faut-il la nommer "mulette perlière" ou "moule d'eau douce", voire avec les scientifiques *Margaritifera margaritifera* ? Le premier nom a l'inconvénient d'attirer l'attention sur le fait que l'espèce produit des perles et que, s'agissant précisément d'une espèce menacée, il n'est pas souhaitable de titiller la cupidité humaine. Nous parlerons donc plus simplement de la mulette, précisant d'emblée que, non seulement il faudrait en ouvrir un millier pour avoir une chance de trouver une modeste perle, mais que cette dernière ne suffirait pas à payer la lourde amende qui sanctionne la destruction des mulettes qui, fort heureusement, figurent dans l'arrêté du 7 octobre 1992 fixant la liste des mollusques protégés. Elle figure même dans les annexes II et V de la directive européenne "Faune-Flore-Habitats" et à l'annexe III de la convention de Berne. En effet, l'espèce est menacée, tant à l'échelle européenne que sur le plan mondial. Elle est présente dans tout le nord de l'Europe mais aussi en France, en Espagne et au Portugal. » (François de Beaulieu in "ArMen" N°198)

Des séances prennent du relief :

« Un nouveau pas va être franchi par l'Espace des sciences (*de Rennes*) avec la projection de nouvelles séances en 3D relief. Hubert Reeves, le célèbre astrophysicien et parrain du planétarium de l'Espace des sciences, sera là pour l'occasion. Le 20 janvier prochain, aura lieu l'inauguration de la salle, de son nouvel écran, mais aussi de son nouveau système de projection. Car dans plusieurs semaines, certaines séances seront proposées en relief. Dans certaines conditions. « *Le relief, c'est un petit plus pour le public mais pas une fin en soi, expliquent Priscilla Abraham et Bruno Mauguin, responsables du planétarium. Cela fait partie de la mutation de l'équipement dans l'ère numérique.* » Une ère qui a commencé il y a une quinzaine d'années, non loin de Rennes... à Pleumeur-Bodou, dans les Côtes-d'Armor, grâce à l'inventivité, l'acharnement et la patience de trois extraterrestres : Priscilla Abraham, Bruno Mauguin et Claude Ganter ... La création des images, elle, reste la même. C'est la façon de projeter et de piloter qui change. Car contrairement au cinéma où les films sont tournés avec toujours la même parallaxe - ce qui donne des arrière-plans flous -, au planétarium, la parallaxe sera réglée tout au long de la séance (exactement comme le font nos yeux sans qu'on s'en rende compte) par les médiateurs. » (Nathalie Blanc in "Sciences-Ouest" N° 316)

« Une ère qui a commencé il y a une quinzaine d'années, non loin de Rennes... à Pleumeur-Bodou, dans les Côtes-d'Armor, grâce à l'inventivité, l'acharnement et la patience de trois extraterrestres : Priscilla Abraham, Bruno Mauguin et Claude Ganter ... La création des images, elle, reste la même. C'est la façon de projeter et de piloter qui change. Car contrairement au cinéma où les films sont tournés avec toujours la même parallaxe - ce qui donne des arrière-plans flous -, au planétarium, la parallaxe sera réglée tout au long de la séance (exactement comme le font nos yeux sans qu'on s'en rende compte) par les médiateurs. » (Nathalie Blanc in "Sciences-Ouest" N° 316)

Appel aux dons :

« Une cinquantaine de clubs en Bretagne, 1 600 licenciés, 10 000 scolaires initiés chaque année... malgré un fort développement depuis trente ans, la Fédération du gouren (lutte bretonne) fait face à des difficultés financières et lance un appel aux dons. Le gouren fait partie intégrante de la culture bretonne. Cette pratique martiale fut apportée par les Bretons lorsqu'ils immigrèrent massivement en Armorique au IV^e siècle. Aujourd'hui reconnu comme option au baccalauréat par l'Education nationale (depuis 1998), ce sport breton reste pourtant assez méconnu et le nombre de licenciés stagne. Au-delà de la pratique sportive, le gouren est aussi une « école de la vie », qui transmet des valeurs essentielles comme le respect et la solidarité. ... Vous pouvez faire un don en vous rendant sur son site, www.gouren.com, ou en lui envoyant un chèque à : Fédération de gouren - 10, rue Saint-Ernel - 29800 Landerneau » (in "Peuple breton" N° 599)

Ar gaerell-vras 1/14

Kounlevr - Miz C'hwevrer - 10 Fêvrier
1858 - Sant Fagan- Nantes (44000
Naoned) enregistre la naissance de
Régis Marie Joseph de
L'ESTOURBEILLON de La
GARNACHE. Sa vie d'animateur du
mouvement régionaliste commence à
partir de 1880. Dans le sein de
l'Association Bretonne, il côtoie La
Villemarqué et La Borderie et fonde en
1884 la " Revue historique de l'Ouest ".
Avec Le Braz, Botrel, Tiercelin, Le
Goffic, Kerviler, Gourcuff, Jaffrennou, il
participe en 1898 à la création de
" l'Union Régionaliste Bretonne (URB)
qu'il préside de 1902 jusqu'à sa mort en
1946. Cinq sections composent l'action
de l'URB : décentralisation (en avance
de 100 ans sur Raffarin et suivants),
économie, histoire et littérature, langue
bretonne et beaux-arts. Parvenu à
conquérir la députation (1ère
circonscription du Morbihan), il crée la
"Commission parlementaire des intérêts
bretons" en réclamant, hélas sans grand
succès, l'enseignement du breton dans
les écoles.

Expression recueillie
par
Ofis ar Brezhoneg

~~~~~  
**Liardig ha liardig,  
e vez savet ar gwennegig**

Le franc, et maintenant  
l'euro, ont, avec leurs  
centimes, éliminé du  
langage courant le liard, le  
sou, l'écu.

Le **gwenneg**, le sou, valait  
quatre **liard** ou 5 anciens  
centimes.

Il y avait aussi le **real** qui  
valait 25 centimes et le **sko**  
signifiait 3 francs.

Autre expression  
**Gwennegig ha gwennegig  
e vez savet ar realig,**

**realig ha realig e vez  
savet ar c'hantskoedig** "  
(cent écus, soit 300 francs)

~~~~~

Rendez-vous d'Europe :

Le Centre d'excellence Jean Monnet de Rennes et l'Association Europe - Rennes 35 organisent, en partenariat avec la Fondation Robert Schuman, les Rendez-vous d'Europe 2014 sur le thème "2014, année électorale européenne : les enjeux à venir". Du 20 janvier au 17 mars, ce cycle de conférences décrypte les grands dossiers qui mobiliseront les débats de la campagne des élections européennes de mai 2014. Les conférences se dérouleront à la Faculté de droit et de sciences politiques de Rennes. L'entrée est libre.

En février, nous avons relevé plus particulièrement :

Lundi 3 : protection sociale en Europe, entre crise économique et ajustement budgétaire

Lundi 17 : le nouveau gouvernement d'Angela Merkel, relations franco-allemandes et Europe

Lundi 24 : les politiques de l'UE à impact territorial - PAC et politique de cohésion

Mais encore plus particulièrement

Lundi 17 mars : La Bretagne et l'Union européenne - perspectives d'avenir. Le conférencier sera : Thierry Burlot, vice-président chargé de l'aménagement du territoire au Conseil Régional dit de Bretagne. *Il sera peut-être intéressant de savoir ce que ce Monsieur a à dire. et de quelle Bretagne il parlera.*

Nous vous adressons cette "lettre d'information des Bretons" chaque mois, sauf avis contraire de votre part. N'hésitez pas à lui apporter vos contributions sous forme d'échos, illustrations, articles ou autres qui vous paraissent d'intérêt général pour la Bretagne et pour l'ensemble des Bretons. Elle a été élaborée à l'initiative de Paul Chérel, Jacques Le Maho et Pierre Le Moine.

Paul Chérel - Kersily - 56340 Plouharnel

Mail: Keruhel@gmail.com

La plus grosse partie des dépenses entraînées par la production et la diffusion de cette lettre dont nous pensons souhaitable de conserver le caractère de gratuité, étant de nature postale, nous remercions tous ceux qui veulent bien nous communiquer leur adresse électronique - ce qui, non seulement permet de réduire les frais d'envoi postaux (photocopies, enveloppes et timbres) que nous essayons de limiter à 400 exemplaires - mais leur permet de recevoir les pages supplémentaires.

NOUS AVONS REÇU : SUJETS DIVERS

Déjà en décembre, une lettre Polemia faisait état d'une décision européenne surprenante autorisant les banques, en cas de faillite grave - à utiliser, sous certaines conditions, une partie des comptes des particuliers. La lettre Polemia reprend le thème dans sa lettre du 23 janvier sous le titre :

Quand votre banque en faillite viendra se servir sur votre compte

« Les Etats ne veulent plus prendre le risque de devoir à nouveau intervenir pour sauver les banques. » Sans tambour ni trompette, le Parlement européen, le Conseil des Etats et la Commission européenne ont signé, le 11 décembre 2013, un accord entérinant la spoliation des épargnants, y compris les PME considérées comme de simples créanciers, en cas de crise bancaire grave, avec une ponction de 10% sur tous les avoirs bancaires supérieurs à 100.000 euros. Mis a part quelques publications spécialisées, les médias ont traité cette information dans la plus parfaite indifférence. Polémia

Ce n'est plus une utopie : L'Europe l'a acté : les banques en difficulté pourront ponctionner les comptes de leurs clients pour se refaire, exactement comme à Chypre en mars dernier. Faut-il se précipiter à la banque et vider son compte ? Rassurez-vous : cela n'arrivera pas avant 2016. Enfin, seulement si...

Pour intervenir en Centrafrique il aura fallu à la France **trois bons mois** pour obtenir un feu vert du Conseil de Sécurité de l'ONU. Ce qui est rapide. François Hollande a beau ne plus vouloir que la France soit le gendarme de l'Afrique, on ne peut pas pour autant jeter le Famas dans le fossé et tourner le dos aux massacres. D'où la Libye, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Centrafrique, le tout en quatre ans et deux présidents.

Pour sauver des banques, ou mieux, le système bancaire mondial, la théorie voudrait qu'il faille **des mois ou des années**, vu le nombre de protagonistes impliqués. Seulement voilà : des hommes des femmes et des enfants qui se font massacrer peuvent attendre. L'économie mondiale, non. Si demain, une nouvelle crise - probable, malheureusement - survient, et que les banques - sûrement - se retrouvent à nouveau en première ligne, les chefs d'Etat des grands pays industrialisés qui représentent 80 % de l'économie mondiale - en gros, le G20 - n'auront que **quelques heures pour intervenir**.

En ce sens, l'accord conclu au niveau européen le 11 décembre dernier est une bonne chose. La directive en cours de préparation, et qui s'appliquera à compter de janvier 2016, prévoit le mécanisme dit de « *bail-in* », par opposition au « *bail-out* ». Bail-in, bail-out kesako ? Le bail-out, c'est ce qui a été fait en 2008, quand les Etats sont venus au secours de leurs banques, en leur prêtant massivement de l'argent, en entrant à leur capital, ou carrément en les nationalisant. C'est l'argent public (du moins, la garantie apportée par les Etats qui ont emprunté pour refinancer les banques) qui a sauvé les banques. ...

Mais voilà : en l'état des finances publiques, et surtout de leurs taux d'endettement, les Etats ne veulent plus prendre le risque de devoir à nouveau intervenir pour sauver les banques, et risquer de « partir avec l'eau du bain » comme dit le proverbe américain. En 2016, donc, ce seront les actionnaires des banques, puis, les détenteurs d'obligations, et enfin, les déposants, qui seront mis à contribution.

Si vous n'êtes pas sûrs d'avoir bien compris, voici en substance ce qui se passera « le jour où » les banques seront en difficulté : constatant l'impasse dans laquelle la Banque Duchtruc se trouve, menaçant par contrecoup les banques Duchmol et Duchnou, les autorités décideront de chercher l'argent là où il se trouve. J'avoue ne pas avoir bien compris comment l'on irait pomper du cash aux détenteurs d'actions des banques en question, alors même que les cours des dites banques seront forcément en chute libre, voire suspendus. Peut-être en décrétant que tout détenteur de 10 actions ou obligations n'en détiendra plus que 9 ou 8, les autres servant, par leur revente, à apporter du cash à la banque. Mais qui en voudra ?

Non, là où l'argent se trouve, si vous aviez encore un doute, c'est... sur votre compte en banque. Et pour le coup, là, c'est facile. Le patron de la banque, équipé de son mot de passe de super administrateur, n'aura qu'à taper un ordre sur son ordinateur, et ponctionner les comptes de ses clients. De combien ? Le texte européen prévoit d'autoriser jusqu'à 8 % de « confiscation ». Mais si cela ne suffit pas, et que la banque coule malgré tout ? Plutôt que de devoir honorer la garantie les dépôts bancaires, plafonnée à 100.000 euros, il sera bien plus rationnel pour l'Etat et les autorités bancaires d'autoriser une confiscation par paliers... comme à Chypre.

A Chypre, les dépôts supérieurs à 100.000 euros ont été taxés à 37,5 %, et dans certains cas (origines des fonds douteuses et placement sur des produits d'épargne vendus par la banque dont le capital n'était pas garanti) jusqu'à 60 %. Nul doute que de 8 %, le plafond autorisé par l'accord européen, on n'hésitera pas à monter à 10, 15, ou 20. Ou, moins douloureux, à passer deux fois, à quelques semaines d'écart, tout en bloquant les sorties de cash entre les deux.

Prévoir un plan de sauvetage pour les banques est évidemment responsable. Mais là où le bât blesse, c'est que les règles de fonctionnement des dites banques n'ont, elles, pas vraiment évolué. La manière dont les banques prennent des risques, d'un côté, pour faire de « l'argent facile », on parle de spéculation financière, et de l'autre, ne jouent pas leur rôle dans l'économie réelle, refusant de financer les entreprises et l'innovation est choquante.

Dans une grande banque, quelques centaines de personnes - pour ne pas dire quelques dizaines - jouent avec l'argent des millions de clients en le plaçant sur les marchés sur des produits à haut rendement, mais à fort risque. Et dans le même temps, les milliers de conseillers bancaires, conseillers d'entreprises comme de particuliers, rechignent à accorder un prêt car les règles de prise de risque de la banque ont changé ... On préfère espérer gagner 50 % (ou les perdre) sur un placement, que de n'en gagner 3 ou 4, avec un risque pourtant très limité, alors même que c'est la fonction première de la banque, accompagner l'économie réelle, et non pas jouer avec des milliards....

En 2016, voire avant, votre compte en banque pourra servir à sauver une banque dont les turpitudes dans l'économie virtuelle auront précipité sa chute. A vous de voir si vous vous sentez solidaire. Moi, pas.

Jean-Baptiste Giraud

De tout un peu

Le triple A perdu :

Cette fois, c'est l'UE qui l'a perdu dans la deuxième quinzaine de décembre et, en plein sommet européen. De AAA, la Standard & Poor's, toujours elle, l'a dégradée à AA+. La cause principale ; les divergences de vue, l'impossibilité d'entente des États-membres sur les questions économiques et notamment budgétaires. En avril, l'Europe avait dénoncé ces agences de notation essentiellement américaines et envisagé sans succès la création d'une agence "alternative". Elle a été entendue, mais pas de la façon dont elle l'entendait. Chinois, Russes, Africains ont créé leur propre agence (multipolaire) avec structure en réseau ne comprenant aucun Européen.

Réforme des retraites :

A la hâte et à l'approche des vacances, les députés ont adopté le 18 décembre, la énième réforme des retraites censée préserver l'avenir et la justice du système. Mais vote ne vaut pas promulgation ; on verra ça plus tard. D'ores et déjà, Cour des Comptes et syndicats ont un peu froncé les sourcils. Quelques points à signaler : pour le taux plein, 172 trimestres au lieu de 166 mais entre 2020 et 2035 (*la patate chaude aux suivants*), cotisations salariales du secteur privé augmentées de 0,3%, celles des fonctionnaires 0,06 % car elles étaient déjà en augmentation annuelle de 0,27 % depuis 2010.... Bien entendu, pas touche aux régimes spéciaux ! Mais voilà que le professeur Jacques Garello, dans un essai solidement charpenté, nous dit l'IREF en date du 12 janvier, annonce que la seule solution c'est de changer de système, que la retraite par répartition a fait son temps, qu'elle se trouve actuellement en faillite et qu'elle a créé de nombreuses inégalités. Bien entendu, les zéloteurs de la répartition crient au scandale.

Réforme bancaire :

Tandis que l'Europe nous invite à quelque compassion envers les banques menacées de faillite (voir article ci-contre), la Grande-Bretagne adopte une réforme bancaire qui vise à éviter une nouvelle crise et de nouveaux scandales dans la City en prévoyant notamment la séparation entre les activités de banque de détail et d'investissement. Une occasion pour un Marivaux de notre époque d'écrire une nouvelle "double inconstance".

Dans la lettre de l'IREF (Institut de Recherches Economiques et Fiscales) en date du 19 janvier

suite de la page 5

Dépenses publiques et protection sociale : un virage libéral ?

Les vœux, puis la conférence de presse, le confirment : le Président prend un virage. En particulier, comme la Cour des Comptes, il insiste sur la réduction des dépenses publiques, notamment dans le domaine de la protection sociale. Mais, pour ce faire, il faudrait rendre aux Français la responsabilité de leurs choix et substituer une logique assurancière à une logique fiscale.

Depuis que le Président de la République a appelé, dans ses vœux pour 2014, au Pacte de responsabilité en faveur des entreprises afin de réduire leurs charges, les langues se sont déliées. « La réduction de la dépense publique apparaît comme un préalable à une mise à plat réussie de la fiscalité » a dit le Président de la Cour des comptes, Didier Migaud, le 9 janvier. Laurent Fabius l'a entendu, qui souhaite un "triangle de redressement", dont le premier côté serait : « dans la compétitivité de nos entreprises, la compétitivité coût et hors coûts. Elle est INDISPENSABLE. Ce sont les entreprises qui créent richesse et emplois... » (Les Echos des 9/10 janvier). Il ajoute : « Dans la conjoncture actuelle, une stratégie fiscale ne peut réussir que si elle vise, entre autres buts, à alléger les impôts. Mais il faut aussi réduire les déficits, trop lourds. L'effort d'économies sur les dépenses doit donc être mené avec d'autant plus de vigueur ». Il veut sans doute être à 2014 ce que Delors avait été à 1983 !

Que la France fasse un effort significatif pour baisser ses charges et ses impôts, c'est ce que nous souhaitons tous, en effet, parce que c'est ce que nous croyons nécessaire. Acceptons-en l'augure ! Mais comme l'a aussi dit M. Migaud : "La logique du coup de rabot ne suffira plus !" Cette logique pourrait même se révéler complètement contre-productive, comme elle l'est déjà, par exemple, pour les médecins, dont les honoraires ont été laminés au point de paupériser indument ces praticiens, en particulier les généralistes, de façon telle que cette profession disparaît progressivement au préjudice de leurs patients.

Les prélèvements obligatoires français sont affectés pour près des deux tiers à des dépenses sociales, qui ont "drogué" les Français et les ont conduits à tendre constamment la main, en les rendant dépendants de cette assistance quotidienne, depuis les aides aux logements ou aux loisirs jusqu'à la prise en charge complète de leur santé, ou encore au soutien - immodéré du chômage, même volontaire, tel qu'il est pratiqué dans les ruptures conventionnelles par exemple.

Rendre les Français responsables

Pour réduire les dépenses publiques, il faut remettre en cause les nombreux mécanismes d'assistance, en rendant aux Français la responsabilité d'eux-mêmes. Certes, il y a dans toute société un petit nombre de gens qui ne sont pas capables de se prendre en charge, malades mentaux ou physiques, jeunes orphelins, personnes âgées, affaiblies, ou délaissées... Bien entendu, il faut les prendre en compte ! Mais en France, tous les citoyens sont considérés désormais comme des créanciers de prestations, elles-mêmes aussi diverses que variées qui proviennent de l'Etat, c'est-à-dire des autres.

Du moins, le sont-ils au titre des prestations de la Sécurité sociale, qui ne relèvent plus de l'assurance mais plutôt de cotisations assimilables à des impôts nouveaux ; dans ce sens où ces cotisations sont entièrement séparées des charges pour services rendus et des risques correspondants. La plupart de ces cotisations est liée à la rémunération et n'est pas plafonnée. Il s'agit donc en fait d'une forme parallèle d'imposition proportionnelle s'ajoutant à l'impôt progressif sur les revenus. Il en est de même des cotisations « retraites » de Sécurité sociale qui ne donnent droit au conjoint survivant qu'à une pension de réversion, à condition que ses revenus ne dépassent pas certains montants !

Le système, qui devient ainsi illisible, tend vers l'irresponsabilité généralisée, les uns se révélant inconscients d'un coût qu'ils ne supportent pas ou presque, les autres cherchant parfois à se faire rembourser des frais excessifs par des primes, qu'ils savent eux-mêmes inconsidérées.

Revenir à l'assurance et à la prévoyance personnelles

Il faut donc changer de modèle, et cela suppose le courage de placer chacun face à ses responsabilités. L'assurance est là pour couvrir les risques, notamment les plus importants, à un coût relatif à sa prise en charge -. Pour les risques moindres, ce serait une bonne chose d'associer les souscripteurs à leur gestion, en leur proposant des franchises, des bonus, ou tous autres systèmes d'intéressement. Tous en tireraient profit, comme le démontre l'excellent ouvrage rédigé sous la direction de Pierre Bessard et Alphonse Crespo : (Institut libéral www.institutliberal.ch) Au chevet du système de santé, de la dépendance à la prévoyance.

La personnalisation comme la protection des retraites au travers d'un régime de capitalisation, irait dans le même sens pour le plus grand avantage des retraités, ainsi que l'explique avec - - clarté l'ouvrage de Jacques Gareilo : Comment sauver vos retraites (Ed. Libréchange 2014).

Jean-Philippe Delsol

L'industrie en France :

« Dans toute l'Europe, l'industrie redémarre... sauf en France » nous dit Laure de Charette, dans l'édition du 2 janvier de *Économie* matin. Elle se base sur l'indice mensuel PMI (Purchasing Managers Index) qui mesure la bonne santé industrielle de chacun des pays du monde. Pour l'Europe prise globalement, l'indice a grimpé en décembre (52,7 en décembre 2013 contre 51,6 le mois précédent). Mais en France, durant la même période, il est passé à 47 contre 48,1. Son plus bas niveau depuis sept mois. Or, il y a croissance au-dessus de 50 et récession en-dessous.

Le 13 janvier, Eurozone Markit publiait un classement par pays avec indication de la tendance :

Pays-Bas	57.0	Plus haut de 32 mois
Allemagne	54.3	Plus haut de 30 mois
Autriche	54.1	Plus haut de 2 mois
Irlande	53.5	Plus haut de 2 mois
Italie	53.3	Plus haut de 32 mois
Espagne	50.8	Plus haut de 2 mois
Grèce	49.6	Plus haut de 52 mois
France	47.0	Plus bas de 7 mois

Le "made in France", tant prôné par Arnaud Montebourg, non seulement trouve difficilement sa place à l'export mais séduit de moins en moins les services achat des entreprises pour leurs besoins internes. Cette baisse d'activité industrielle ne date pas d'hier : il n'est que de voir les courbes de consommation d'énergie électrique en France et le rapport industriel/domestique qui baisse de plus en plus. La France n'aime pas son industrie. Les media participent grandement à ce désamour.

Autre désamour, le gaz de schiste :

« David Cameron offre un avantage fiscal aux communes favorables » annonce *Enviro 2B* dans son édition du 13 janvier. En France, les écologistes font la loi et s'opposent aussi bien à la fracturation, quelles que soient ses formes, mais aussi à l'exploitation. Dans la lettre de Robert Schuman du 20 janvier, on apprend que Total investit à hauteur de 40 % dans deux permis d'exploration et d'exploitation au Royaume-Uni. La France aura tout le temps de déplorer son retard technologique en la matière.

SNCF, le feuilleton continue :

10 janvier : la Fnaut (Fédération Nationale des Usagers des Transports) déclare que les Régions ne doivent pas se contenter de dénoncer l'Etat, à propos d'une liste d'une vingtaine de lignes TER menacées de fermeture.

14 janvier, l'Afra (Association Française du Rail) dévoile sa volonté d'ouverture à la concurrence des lignes ferroviaires régionales (TER) et des lignes dites d'équilibre territorial (TET)

15 janvier, les élus lorrains demandent des comptes à la SNCF au sujet de factures de coûts d'exploitation jugés beaucoup trop élevés : la concurrence offrirait des services identiques pour des sommes beaucoup moins élevées.

Course à l'agrément :

C'est dans le très prudent "Actu-environnement" du 14 janvier que l'on peut lire ces lignes quelque peu étonnantes, voire insolites : « Depuis le 1er janvier 2014, il ne reste plus que douze associations agréées au niveau national au titre de la protection de l'environnement. Fin 2012, avant que ne s'applique la réforme de l'agrément finalisée en 2011, elles étaient encore près de 110. » Parmi les associations créées avant 1990, il ne subsiste que trois associations d'envergure (sur 60) : France Nature Environnement (FNE), les Amis de la Terre et la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)

Relevé dans la lettre de l'iFRAP du 16 janvier. Cette tribune, écrite par **Agnès Verdier Molinié** a été publiée, jeudi 16 janvier 2014, dans l'édition papier et en ligne des Échos..

50 milliards : les non-dits du président

« Alléger les charges des entreprises » et alléger aussi « l'État trop lourd, trop lent, trop cher » en accélérant les réformes, voilà ce que l'on peut retenir de la conférence de presse du président de la République. Sur les principes, rien à dire. Mais, sur la mise en œuvre et la réalité de l'inflexion de la politique du gouvernement, restent encore beaucoup de non-dits. Premier objectif : la baisse des charges des entreprises et le fameux « pacte de responsabilité ». Soit, baisser les charges des entreprises de 10 milliards de plus (en 2016) va dans le bon sens et remplacer l'usine à gaz du CICE par une baisse franche et simple des charges aussi. A condition de ne pas se faire d'illusions sur l'impact sur l'emploi de cette mesure.

À condition, aussi, que les partenaires sociaux se mettent d'accord sur le sujet et que le volet des contreparties soit rendu inoffensif et non contraignant (ex-CICE compris). Si les charges sur le travail sont trop élevées en France, pourquoi demander des contreparties, par ailleurs impossibles à définir au niveau de chaque entreprise ? Sachant au surplus que les impôts sur les entreprises ont augmenté de... 32 milliards d'euros entre 2010 et 2013 ?

Sur le volet des économies sur les dépenses publiques se pose la question de l'identification des 50 milliards annoncés. Bon point : tous les acteurs publics seront concernés, l'État, la Sécurité sociale et les collectivités pour réaliser 4% d'économies sur les 1.200 milliards de dépenses publiques. Il aurait été de bon ton que le président fixe d'ores et déjà un cap avec un nombre de milliards de dépenses publiques maximal pour 2017. Par exemple un maximum de 1.200 milliards par an jusqu'à la fin du quinquennat (les projections du gouvernement sont à 1.269 milliards d'euros en 2017) serait déjà une annonce claire et compréhensible par tous.

Sur ces 50 milliards, tout est dans les non-dits. En effet, comment imaginer que les fusions de communes, de départements et de régions vont générer des économies sans une baisse significative des effectifs locaux ? Observer une inflexion significative de la dépense locale, disons de 4%, suppose de ne pas renouveler de l'ordre de 240.000 postes dans la fonction publique locale d'ici à 2017 (5,7 milliards d'économies). La piste d'inciter par un bonus-malus les regroupements de collectivités va dans le bon sens et pourrait être une des clefs de la baisse des dépenses locales, mais il faut fixer les fusions prioritaires (communes de moins de 5.000 habitants, puis de moins de 10.000), le nombre de régions et les choix à opérer pour les départements qui, à plus de 50 % de dépenses sociales, doublonnent avec les CAF et les CCAS.

On manque aussi d'objectifs clairs quant à la spécialisation des missions publiques (quelles missions cède l'État, etc.). C'est la mère des réformes, sur laquelle tous les gouvernements butent face à un Sénat déterminé, quelle que soit sa majorité.

L'autre non-dit est celui de l'Éducation nationale. Les 50 milliards d'économies sont inatteignables si l'on ne touche pas aux doublons dans l'éducation, qui est un des plus gros postes de dépenses publiques (129 milliards d'euros). Là encore, il va falloir décentraliser la gestion. La France est le seul pays en Europe à gérer ses professeurs à un niveau exclusivement central. L'éducation est la première mission à transférer entièrement aux régions et aux communes, comme l'ont fait avant nous l'Allemagne, le Royaume-Uni ou la Suède. Et là, il y a des économies très importantes à la clef, à la fois sur les fonctions support et sur la masse salariale.

Troisième non-dit au niveau des dépenses sociales : il faudra qu'elles baissent au-delà des économies sur les fraudes et des déremboursements de médicaments. Penser que l'on peut faire 4% d'économies sur le volet social sans toucher, par exemple, aux indemnités de chômage (4 milliards d'euros de déficit attendus en 2014), à la rationalisation des établissements hospitaliers (AP-HP...) ou aux retraites qui pèsent 278 milliards dans les dépenses publiques n'est pas crédible.

La question qui se pose maintenant est : 2014 sera-t-elle l'année d'un réel tournant pour des réformes courageuses, au-delà des dénis et des tabous français (on le souhaite)... ou de la fuite en avant des annonces d'économies budgétaires non respectées et des déficits qui se creusent ?

Agnès Verdier-Molinié

A la suite de cette tribune, un petit entrepreneur industriel témoigne :

Les charges patronales pour la branche famille représentent 5,4% des salaires bruts non plafonnés, sans part salariale ; la réforme de 2012 prévoyait de les supprimer pour les salaires inférieurs à 2,4 SMIC ; Le CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) applicable seulement en 2014 « rembourse » 4% des salaires inférieurs à 2,5 SMIC puis 6% l'année suivante ; il est estimé à 20 milliards d'euros en année pleine et est pratiquement équivalent à l'ancienne mesure sauf qu'il intervient 2 ans plus tard et oblige la trésorerie des entreprises à avancer temporairement les charges familiales. Cette avance de trésorerie n'est pas un détail pour les PME et 2013 a vu une remontée des défaillances d'entreprises pratiquement au niveau record de 2009. L'annonce de la suppression de ces charges sur tous les salaires en 2017, qui porterait l'allègement de charges à 30 milliards en « absorbant » le CICE, augmenterait donc l'allègement d'une dizaine de milliards. Mais si l'on tient compte des augmentations diverses intervenues ou annoncées depuis 2012, trois fois 0,1% des salaires plafonnés pour l'assurance vieillesse, 0,6% de TVA en plus sur la TVA des dépenses pour lesquelles la TVA n'est pas récupérable, non déductibilités diverses sur l'IS... et future taxe carbone qui frappera surtout l'industrie, la différence par rapport à la législation en vigueur au début du quinquennat sera peu significative !

J-F.B.

Chronique nantaise

Nous établissons cette petite chronique nantaise grâce à des informations communiquées par **G. Lemée-Sarrazin** que nous tenons à remercier ici, car ce qui se passe dans notre cinquième département est assez minutieusement occulté par les médias de grande diffusion qui veulent nous faire croire que la Bretagne se limite à 4 départements.

Le 15 janvier, un communiqué de Alcatel nous annonce : Altran et Alcatel-Lucent lancent un projet de partenariat industriel: un centre d'expertises et de services dans le secteur des télécoms à Orvault. Il y en a qui savent franchir la frontière imbécile inventée à Paris entre la région administrative appelée abusivement Bretagne et le département de Loire-Atlantique. Avis aux Fédérations corporatives qui n'arrivent même pas à maintenir le lien social naturel entre La Roche-Bernard et Herbignac. Mais, à l'inverse, les "réunionnistes" ont eu la joie de constater que, lors des dernières tempêtes et inondations, la Loire-Atlantique avait été considérée comme un département breton à l'égal du Finistère, du Morbihan, de l'Ille et Vilaine dont il est la continuation naturelle. Par contre, les journalistes "footeux" continuent, dans leurs méconnaissances géographiques et historiques inégalables, à ne pas considérer comme des derbys bretons, les matches opposant le F.C. Nantes à un quelconque club de la B4 administrative. Pauvres types !

L'année 2013 s'est achevée dans le pays nantais sur un triste bilan des tribunaux de commerce : 802 dépôts de bilan à Nantes, 234 liquidations judiciaires à Saint-Nazaire. Sont davantage concernés le bâtiment, la restauration et le commerce de détail.

Un nouvel arrivant dans le concert, parfois cacophonique des "anti-aéroport", un ingénieur qui déclare tout de go que le sous-sol, argileux sur une très grande profondeur est totalement inadéquat pour recevoir atterrissages et décollages d'avions. Il sera probablement présent dans la "foule" accourue par cars entiers de "toute la France" pour la prochaine manifestation anti prévue le 22 février. Cette rue "d'étrangers" à propos d'un sujet qui ne les concerne pas commence un peu à agacer, surtout à l'approche des municipales. Une tentative pour une liste "d'antis" a échoué. Peu de place en tout cas dans la presse pour les "pro" tandis que le chantier, selon le constructeur, représente 5,4 millions d'heures de travail pour 4000 personnes.

Le "premier jour" de la vente du timbre "Anne de Bretagne" au château des Ducs de Bretagne a connu un immense succès. Plus un seul timbre disponible en fin d'après-midi.

La chapelle Notre-Dame de l'Immaculée Conception, datant de 1470 et située dans le quartier Richebourg de Nantes vient de rouvrir ses portes après de gros travaux de restauration.

Voix bretonnes au Château : dans une annonce de ACB 44. nouvel album du Régis Huiban Quartet. Il s'agit d'un recueil de chants traditionnels du pays bigouden autour du trajet du "petit train" dit de Biniirik, qui reliait jadis Pont l'Abbé à St-Guénolé. Cinquième édition les 31 janvier et 1er février.

Le P.I.B. : Qu'est-ce que c'est ?

Nous avons trouvé cette petite leçon d'économie élémentaire en lisant la publication du réseau d'affaires HaOui en date du 31 décembre. Nous pensons qu'elle sera d'intérêt pour nos lecteurs, même pour ceux qui jonglent avec ces notions un peu ésotériques.

La croissance économique de la France est l'évolution de la richesse produite sur le territoire français entre deux années ou entre deux trimestres. Cette richesse est appelée produit intérieur brut (PIB). La mesure du PIB et de la croissance obéit à des règles internationales. En France, c'est l'Insee qui est en charge de récolter et compiler les différentes données économiques nécessaires au calcul du PIB. Comment fait-elle ?...

Qu'est-ce que le PIB ? Pour comprendre, un détour chez un boulanger

Pour faire du pain, un boulanger a notamment besoin de farine et d'électricité. Ce sont les consommations intermédiaires (CI), utilisées pour la production (P) du pain. La production du boulanger, c'est le pain. Pour déterminer la richesse créée, appelée valeur ajoutée (VA), il faut soustraire du prix du pain le montant des consommations intermédiaires, la farine et l'électricité. La valeur ajoutée se calcule en euros. Pour une baguette à 1€, la valeur ajoutée du boulanger est donc égale au prix de production (1€) moins les prix des consommations intermédiaires (0,30€ de farine et 0,15€ d'électricité dans notre exemple). Elle est ici de 0,55€.

Qu'est-ce que le PIB ? Pour un pays, c'est le même principe

Pour tout producteur de biens ou de services (boulanger, chauffeur routier, coiffeur...), on calcule sa valeur ajoutée de la même façon : Valeur ajoutée = Production - Consommation intermédiaire.

Le produit intérieur brut d'un pays est égal à la somme des valeurs ajoutées des producteurs résidant sur son territoire. Le PIB, c'est la richesse créée par les activités de production.

Du PIB à la croissance

La croissance est l'évolution du produit intérieur brut (PIB) sans tenir compte de la variation des prix. Si on a produit 100 l'année dernière et 110 cette année, ce peut être parce qu'on a produit 10 % en plus ou parce que les prix ont augmenté de 10 %. En réalité, c'est en général un peu des deux ! Les quantités produites ont augmenté et les prix aussi... La croissance correspond à la seule évolution des quantités produites. Elle est exprimée en pourcentage (%).

Des milliers d'informations collectées, un chiffre synthétique

Pour établir le PIB l'Insee collecte des milliers d'informations sur l'activité économique en France. L'Institut fait ensuite la synthèse de ces données et diffuse à la fois un chiffre, le PIB, et des centaines d'autres indicateurs utiles pour décrire le fonctionnement de l'économie : le pouvoir d'achat des ménages, la marge des entreprises, la dette des administrations publiques, etc.

À l'Insee, environ 80 personnes travaillent pour les comptes nationaux et contribuent au calcul du PIB. Si l'Insee a la responsabilité de la synthèse des comptes, d'autres administrations et organismes publics participent à leur élaboration : la direction générale des Finances publiques, celle du Trésor, la Banque de France, les services statistiques des différents ministères.

Trois années pour connaître le PIB définitif

Chaque trimestre, les premières estimations du PIB sont calculées à partir d'enquêtes auprès d'entreprises et de données administratives (évolution de la production industrielle et des chiffres d'affaires dans l'industrie, les services, la construction, etc.). Le chiffre est publié un mois et demi après la fin du trimestre concerné.

La valeur définitive du PIB est connue lorsque toutes les données provenant de l'ensemble des acteurs économiques (entreprises, banques, administrations publiques, etc.) sont disponibles, en particulier la valeur ajoutée des entreprises. Ce travail de collecte nécessite trois ans.

Pour l'année 2011, il y a donc trois versions de comptes : en mai 2012 un compte provisoire, en mai 2013 un compte semi définitif et en mai 2014 un compte définitif. (source INSEE).

Nous examinerons dans une prochaine édition : A quoi sert ce P.I.B. , ses limites et ce qu'il ne comprend pas.

De l'intérêt de la Loire-Atlantique de rejoindre la Bretagne

On parle beaucoup de la réunion nécessaire de la Bretagne dans toute son intégralité culturelle, sentimentale, patriotique, voire historique, on parle moins de l'intérêt pour le cinquième département breton de rejoindre au plus vite ses quatre frères afin de constituer un ensemble harmonieux, puissant et concurrentiel dans un espace européen. Sur la base de données extraites d'études de la DRCE (*Direction Régionale du Commerce Extérieur*), **E. Le Tollec**, nous fournit quelques éléments de réflexion.

Les atouts de la B4 (Bretagne administrative *)

L'image

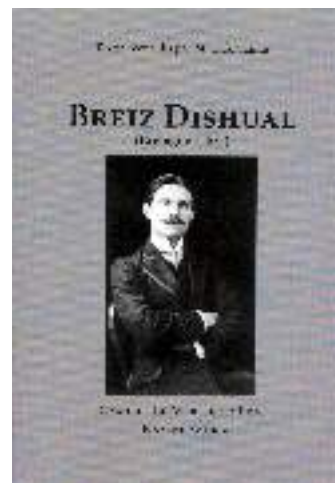
L'attractivité d'un espace territorial est la capacité permanente à intéresser, attirer et retenir les éléments de développement internes et externes à partir de la qualité des facteurs d'internationalisation issus d'un socle humain, des outils économiques et sociaux à disposition (état provincial, secteurs industriels et commerciaux, structures d'accompagnement, tissu des capacités sociales, qualité de ce social). Les facteurs d'attractivité naissent de la dynamique humaine spécifique à une province autorisant ainsi le meilleur emploi des outils. Il y a des attractivités de base, commune à l'hexagone, mais il y a surtout les attractivités spécifiques provinciales qui font la différence.

E. Le Tollec nous propose d'analyser d'abord cette "image" sous les divers angles suivants :

Organisation des acteurs «bretons», Environnement économique et technique, population et ressources humaines, Environnement-Qualité de vie, Accessibilité de l'espace et qualité des moyens de transfert

* *D'aucuns, Bretons militants de la bonne cause, veulent absolument dater la séparation du département de la Loire-Atlantique de la région Bretagne d'un décret signé par le gouvernement de Vichy en 1941. En fait, cette séparation, de type purement administratif à l'origine fait l'objet d'un décret en date du 7 janvier 1959 au moment où Michel Debré entre en fonction. C'est du jacobinisme central décidant de tout à l'état pur.*

Nous retrouverons cette étude de Eugène Le Tollec au fil des prochaines éditions.



Loïc Camus, petit-fils de Camille Le Mercier d'Erm vient de publier aux Éditions "Les oiseaux de papier" un recueil de textes écrits par son aïeul.

En quatrième de couverture, il nous le présente par ces mots : Une œuvre à la gloire de la Bretagne. Une fenêtre ouverte de la maison Bretagne pour la renaissance nationale dans un idéalisme celtique. Camille Le Mercier d'Erm, poète (Kammermor) incontestable dans une poésie saignante à l'injustice - une poésie qui devient un acte moral d'une portée illimitée dédiée à tous les peuples opprimés. Breton passionné, conscient devant les hommes dans un idéalisme celtique et pour une Bretagne en devenir.
















Pour se procurer l'ouvrage : Loïc Camus - Douar hon hendadoù - Le Gage - 56140 Bohal.

Prix: 20 € + frais d'envoi

~~~~~

### E berr gomzoù

**Cour des Comptes ennuyeuse** : elle trouve que la stratégie de la France en matière de lutte contre le réchauffement climatique est «mal gérée, trop coûteuse et mal adaptée». Cette lutte entraîne des dépenses d'investissement trop élevées, de l'ordre de 37 Md€ chaque année. **Chasse aux dépenses publiques** : C'est promis depuis le 14 janvier , on va s'attaquer à les réduire. La preuve ? Un "Conseil stratégique de la dépense publique" va être immédiatement créé pour "étudier la question". On peut se demander quand même à quoi servent une quarantaine de ministres, des centaines ( des milliers?) de conseillers dans les ministères et à l'Élysée), 577 députés, 321 sénateurs, des agences, des observatoires, etc. Ont-ils été nommés ou élus pour leur incompétence notoire ? .









 Mars 2014- N° 77
 







## Éditorial

### Que d'eau ! Que d'eau !

aurait dit Mac-Mahon\*, en voyant les estuaires des nombreux fleuves côtiers bretons submergés par les flots à cause de pluies incessantes durant tout un mois, associées à de forts coefficients de marées et vents violents. A l'heure où j'écris cet éditorial, il semble qu'une accalmie soit en train de se substituer à ces dérèglements météorologiques et si nous avons conservé ce calendrier, révolutionnaire et quelque peu fantaisiste dit républicain, le mois dénommé "Pluviôse" serait en train de céder la place à un mois censé être un peu plus clément sous le nom de "Ventôse". Quoique !

Bien entendu, les maires des communes situées en aval de ces torrents, souvent éphémères, accusent les maires des communes situées plus en amont de ne pas bien entretenir les portions de cours d'eau qui traversent leur territoire, et même de ne pas réaliser les travaux nécessaires pour prévenir leurs débordements du genre barrages, retenues ou stockages d'eaux excédentaires.

Il fut un temps où un Conseil régional, fraîchement élu de cette région administrative abusivement appelée Bretagne avait, bien timidement au demeurant, demandé aux pouvoirs centraux parisiens, de lui accorder la fameuse compétence "EAU". C'était bien évidemment un vœu pieux car il n'en avait en aucune façon ni les moyens économiques et humains, ni les connaissances techniques nécessaires à la prise en mains de ce problème. En outre, ce CR visait plutôt - écologie oblige - le côté "vigilance qualité", de quoi indisposer encore un peu plus le monde industriel et agricole, plutôt que l'aspect quantitatif de l'élément naturel en question.

L'État avait donc eu beau jeu de le lui faire comprendre et de lui dire qu'il existait déjà un organisme appelé "Agence de l'eau-Loire-Bretagne". Et justement, le temps est donc venu d'examiner à quoi sert ce "machin" qualifié d'Agence avec un grand A. Feuilletons pour cela le beau magazine qu'il édite sous le titre "L'eau en Loire-Bretagne" dans son édition N° 87 de décembre ! ... Pages 2 et 3 : rencontre sur la réduction des impacts environnementaux des activités agricoles ... Page 4, évolution de l'état des eaux ... Page 6, moins de produits polluants ... Page 10, moins de nitrates ... Page 26, agriculture et filières biologiques.... En bref, un simple observatoire, tendance écolo, destiné surtout à apprendre au monde paysan, agriculteurs et éleveurs, la bonne façon "up to date" d'exercer leur métier. Quant à l'hydrologie et à l'hydrographie, ces sciences qui traitent davantage de la présence et de la quantité de l'eau, tournons-nous plutôt vers le SDAGE local !

Les SDAGE ( Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux ) sont des documents de planification, répondant à présent à une directive européenne DCE ( Directive Cadre Européenne sur l'Eau ) édictée en octobre 2000. Selon la phraséologie absconse qui prévaut dans le langage technocratique, un SDAGE « **peut** contribuer à restaurer une dynamique et un cycle plus naturel de l'eau, par l'établissement d'un réseau cohérent de zones-tampon, inondables et d'aménagements-tampons dès le haut des bassins versants ». En gros, on ne sait donc pas très bien qui fait quoi, qui est responsable de quoi et qui dispose des moyens financiers pour le faire. Ce que l'on sait cependant, c'est que ces SDAGE sont sous tutelle d'un ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. En ce qui concerne notre Bretagne, il existe un SDAGE de "La Vilaine et les côtiers bretons". C'est en principe à lui de "réduire le risque d'inondation par les cours d'eau". Selon une source (c'est le cas de le dire) digne de foi, il dispose d'un budget **annuel** de 120 millions d'euros durant toute la période de 6 ans du plan général actuel 2009/2015 élaboré par l'Agence citée ci-dessus.

A vous de conclure !

Paul Chérel

\* Patrice de Mac-Mahon, président de la république, aurait prononcé ces mots alors qu'il se trouvait du côté de Toulouse au bord de la Garonne au moment des crues exceptionnelles de juin PiHduR.pdf1875

#### Au sommaire

p. 2 : Europe et vote blanc  
 P. 3 : Îles bretonnes  
 p.4 : Langues régionales  
 Et via Intenet  
 p. 5 : Despotisme ou ... ?  
 p. 6 : Les SAFER  
 p. 7 : La France à Bruxelles  
 p. 8 : Aéronautique

**Lu dans la presse minorisée**

(février 2014 )

**La confusion régionale :**

« Annonce choc. La réduction du nombre de régions avec leur passage de 22 à 15 allégera enfin le millefeuille institutionnel. Mutualisons les moyens! Regroupons les mêmes services de deux régions voisines pour réaliser des économies et disposer ainsi de régions moins coûteuses. Mais, si cette logique comptable était la seule pertinente, pourquoi ne pas réduire le nombre de régions à 8, à 6, à 4 voire à 2 ? L'Ile de France et la Province. ... Gérer de grands espaces avec des moyens réduits, est-ce la panacée pour répondre au mieux à la diversité des acteurs, à leur complexité qui nécessitent de la proximité ? Derrière cela, la logique du « concentrons les moyens vers de grands projets » pour les grandes villes est un vieux dogme face à une logique des micro-projets de proximité et une couverture territoriale plus fine, défendue dans les politiques régionales européennes. ... Quant à la lutte contre le millefeuille territorial, elle est davantage liée à la spécialisation des compétences des Collectivités Territoriales et moins à leur nombre. La fameuse clause française de « compétence générale » des Collectivités Territoriales est à l'origine du « tout le monde peut tout faire », d'où la complexité des dossiers où, pour de nombreux thèmes, vous trouvez la commune ou l'intercommunalité, le département, la région et l'État. » ( Beñat Oteiza in "Lema" N° 186 )

**La décentralisation ? un aménagement de la centralisation :**

« Le système français s'analyse comme une démocratie étroitement contrôlée par... sa propre administration ! Cela étant, la décentralisation elle-même ne représente rien d'autre qu'un aménagement de la centralisation, bien insuffisant. Force est donc de s'orienter vers des solutions fédérales, néofédérales ou confédérales. Mais, dans cette perspective, les peuples minoritaires ne peuvent compter que sur eux-mêmes. D'ailleurs, comment faire confiance aux partis de gouvernement dont la stratégie est la conquête du pouvoir pour le plus grand profit d'une aristocratie républicaine qui s'inscrit dans le cadre du système évoqué plus haut ? A l'occasion des manifestations de Quimper et de Carhaix, n'a-t-on pas vu le PS lui-même, pour la première fois de son histoire, appeler... à ne pas se joindre à des manifestations portant sur des revendications sociales, notamment l'emploi ? Fallait-il qu'il craigne qu'une mobilisation puisse en cacher une autre ! » ( Michel Nicolas in "Peuple breton " N° 600 ) *A noter que ce numéro 600 de Peuple breton fête le cinquantenaire de la naissance de l'UDB et de son journal. Le numéro est consacré en grande partie à l'histoire de ce mouvement.*

**Acte III :**

« Un de nos amis du Mouvement Normand nous disait sentencieusement qu'un Président de la République qui ne fait pas de réformes importantes dans les trois mois qui suivent son élection est condamné à ne plus rien entreprendre jusqu'à la fin de son mandat... Et de citer en exemple l'Acte III de la Décentralisation, pourtant réclamé avec véhémence avant 2012. Reconnaissons que les différents lobbies et groupes de pression ont eu le temps de s'organiser et de se mettre en travers de la... velléité de réforme décentralisatrice, à telle enseigne qu'au lieu d'un Acte III révolutionnaire, on s'oriente maintenant vers trois textes de rafistolage qui ne régleront rien, ou si peu, surtout après être passés à la moulinette des amendements parlementaires des deux chambres. Il ne restera surtout que les manipulations sur les systèmes électoraux locaux, un remodelage contesté des cantons et... l'apparition d'un nouvel étage du millefeuille territorial : les métropoles et les pôles métropolitains. » ( Didier Patte in "L'Unité normande" N° 329 )

**Parlottes :**

« Conférence climatique: peu d'avancées à Varsovie. Fin novembre, s'est déroulée la dix-neuvième conférence internationale sur le climat. Avec une journée de retard, les délégués, épuisés, (c'est nous qui soulignons) ont adopté un accord minimaliste. Celui-ci engage pays du Nord comme du Sud à s'orienter vers des « contributions » à la lutte contre le changement climatique (on ne parle plus de réchauffement climatique car on ne sait plus très bien dans quel sens évolue le changement ) d'ici à 2015... Car c'est à Paris, l'an prochain, qu'un nouvel accord international devrait prendre le relais du protocole de Kyoto. La feuille de route adoptée à Varsovie prévoit que les pays « qui le peuvent » fourniront leurs contributions de réduction des émissions ( plutôt que des engagements ) « en avance » de la conférence de Paris (CDP ) au début de l'année 2015. » ( in " Bretagne durable " N° 10 ) *D'ici là, on saura peut-être s'il y a changement, prévisible ou non, et à quelle échéance.*

suite page 3

**Europe :**

Dans un communiqué du 11 février publié par l'ABP (Agence Bretagne Presse), Maria Kopp, agissant comme porte-parole, nous annonçait : **Brest**—Le vendredi 21 février, à 18h30, la Maison de l'Europe de Brest organise son premier forum citoyen sous la forme d'un grand débat : «*Quelle Europe pour demain ? - Gouvernance politique et économique de l'Union européenne*». On y apprendait que désormais, c'est le parlement européen qui élira le président de la commission européenne, c'est à dire le remplaçant de Jose-Manuel Barroso. Bonne ou mauvaise nouvelle ? A notre avis, c'est une mauvaise nouvelle car le risque est grand de voir arriver à ce poste un politicien, selon tendances politiques du moment, plutôt qu'un homme (ou femme) ayant une bonne connaissance du monde de l'entreprise, du monde extérieur, plurilingue, ouvert aux diverses cultures européennes... en un mot plutôt un économiste qu'un manœuvrier de couloir. Si l'on peut admettre que le parlement ait son mot à dire dans le choix des dirigeants de l'Europe, il vaut mieux réserver ce choix à l'élection du président du Conseil de l'Europe, poste occupé en ce moment par Herman van Rompuy.

Paul Chérel

**Adoption du vote blanc :**

Le 13 février, après plusieurs amendements et allers et retours entre les deux assemblées, le vote blanc a été adopté définitivement par le Sénat. Les votes blancs seront décomptés séparément des bulletins nuls mais seulement à partir de mai 2014, donc après les municipales mais peut-être dès les élections européennes prochaines. Une enveloppe sans bulletin sera considérée comme bulletin blanc au même titre qu'un morceau de papier blanc quelconque. Mais la France n'en est pas encore à compter ces votes blancs comme des votes "exprimés" et à leur attribuer, par exemple, des sièges laissés vacants, ce qui conduirait pourtant à des économies sur le nombre effarant de députés et sénateurs élus.

**Écosse, un pas de plus vers l'autonomie :**

Ceux qui ont écouté Radio Monaco le 19 février ont pu entendre Anna Huprelle annoncer que le gouvernement britannique va permettre à l'Écosse d'emprunter directement sur le marché obligataire jusqu'à 2,7 milliards d'euros pour ses besoins financiers régionaux. Rappelons aussi que c'est le 18 septembre qu'aura lieu le référendum d'autodétermination historique sur le maintien ou non de l'Écosse au sein du Royaume-Uni.

Merci à tous ceux qui veulent bien continuer de nous envoyer de temps à autre des timbres à 0,57 € (écopli 20g. 4 pages) pour aider à maintenir au niveau de 400 exemplaires la diffusion de cette lettre d'information des Bretons par la voie postale à ceux qui ne disposent pas des facilités Internet.



### Happy St Valentine's Day :

« This is not a heart and flowers appeal from the Flag – this is about Tory Prime Minister David Cameron urging the peoples of England, Northern Ireland and Wales to get on the phone, or the Internet or even Interflora to tell the Scots they are universally loved and cherished, at their own expense of course. Reminds me of the American millionaire who had a Chinese cook. One night after a dinner with some friends he wished to impress, he summoned his cook and told him he would double his wages. The cook was somewhat surprised so asked his employer why he was doing that; the response was because he was such a wonderful cook. The Chinaman pondered for a minute then replied “You been cheating me a long bloody time”. So the heartfelt plea to get people to call and tell us they love us wears a bit thin, but to give them their due, the other nations have not been cheating us, just Westminster Government; the other peoples have to suffer them too! And do note Mr Cameron's words were not aimed at the Scots, we know a poser when we see one. I suspect the other peoples could share that view. » ( in “Scots Independent” N° 715 du 14 février, *édition numérique hebdomadaire* ) Traduction tout à fait libre : le gouvernement français aime la Bretagne et fait tout ce qu'il peut pour faciliter son développement.

### Érosion - Jusqu'où ira la mer :

« Lors des tempêtes de décembre et janvier derniers, le recul maximum de la côte a atteint 16 mètres à Tréduder (22). Globalement, c'est le littoral du Finistère sud qui a été le plus touché, en particulier, à Treffiagat-Léchiagat (11 mètres) , où une vingtaine de maisons ont été menacées de submersion. Ces mesures (qui ne prennent pas en compte les tempêtes de février) ont été réalisées en janvier, par les scientifiques de trois laboratoires (Institut universitaire européen de la mer et Université de Bretagne sud) qui travaillent au suivi du trait de côte breton, sur quinze sites témoins. L'érosion a été majeure, mais un peu moins importante qu'en 2008, notamment parce que les dunes avaient eu le temps de se régénérer. Restent les questionnements sur les solutions à envisager pour prévenir, et réparer. » ( in “Bretagne magazine” N° 76 )

### Opposition totale à l'écotaxe :

« Représentant 150 000 entreprises employant 900 000 actifs, le Collectif des acteurs économiques bretons, renouvelle à travers un communiqué de presse, sa plus vive désapprobation suite aux propos du Premier Ministre rapportés par la presse le 8 février dernier. En effet, ce dernier dressait les contours de ce que pourrait être l'écotaxe poids lourds. Or le Collectif des acteurs économiques bretons rappelle que le Gouvernement a, le 29 octobre dernier, conformément à sa demande, reporté sine die la mise en œuvre de l'écotaxe. En contre partie ils avaient accepté de participer à l'élaboration du pacte d'avenir. La délégation du Collectif et le Premier Ministre s'étaient quittés sur cet accord. « Le Collectif pourrait aujourd'hui légitimement s'estimer libéré de son engagement à participer aux réunions liées au Pacte d'avenir » précise le communiqué. » ( sur le site “[www.bretagne-economique.com](http://www.bretagne-economique.com)” ) L'édition papier de Bretagne économique a cessé avec le numéro 225. Sur le site indiqué, on trouve les articles classés par dates. celui cité ci-dessus est daté du 14 février.

### Katia, Aline et les autres :

« La femme qui fait la une de ce Bretagne magazine s'appelle Katia Brochot. Comme vous le découvrirez dans ces pages, Katia est poissonnière sur la côte nord, dans le Tregor. Elle est l'une des jolies rencontres que nous avons faites à l'occasion de ce numéro spécial dédié aux femmes bretonnes. ... Comme ces autres femmes que nous avons grand plaisir, et aussi un peu de fierté, avouons-le, à vous présenter. Parmi elles : Sarah Hébert, la championne de planche à voile devenue aventurière quand son cœur lui a fait faux bond ; Anne Liardet, la navigatrice aux mille histoires de mer ; Pascale Nivet, la créatrice qui exporte les produits de sa marque La Marelle dans une cinquantaine de pays ; Anne Roullaud, l'élèveuse de Blondes d'Aquitaine ; Rozenn Tallec, l'une des nouvelles voix de la Bretagne. » ( Tanguy Monnat in “Bretagne magazine” N° 75 )

### Îles bretonnes, pas contentes :

Encore un coup des technocrates armés d'un papier et d'un crayon de couleur ! Les îles bretonnes, défavorisées sur le poids démographique par rapport aux cantons voisins du continent, perdent leurs représentants dans les conseils généraux (départementaux). La gazette des communes du 19 février se fait l'écho de leur mécontentement, notamment celui des îles-cantons telles Belle-Île, Groix et Ouessant qui, depuis une réforme purement administrative en date du mois de mai 2013, ont perdu une bonne partie des dispositions adaptées à leurs particularités géographiques. Dans le Finistère, une association (Îles du Ponant) voulait faire une circonscription des quatre îles - Sein, Ouessant, Molène et Batz -. Proposition refusée sans aucune consultation, sans débat. Belle-Île se bat sans succès pour conserver son canton, alors que Yeu, île moins peuplée et moins grande a conservé le sien, ne souhaitant pas être rattachée à Noirmoutier. Quelle pagaille !

### Eurorégions :

Depuis le traité de Maastricht, il existe parmi les organisations européennes un Comité des Régions (CdR) dont le but essentiel est en principe de faire entendre la voix des régions dans le concert européen. Inutile de préciser que son rôle est, tout au moins pour ce qui concerne la France, purement consultatif ! Ses 353 membres (dont 24 pour la France) sont nommés par les gouvernements des États-membres parmi des élus locaux. A défaut d'un réel et important pouvoir, ce CdR vient de décerner le 18 février son 1er Prix GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale) à l'eurorégion Pyrénées-Méditerranée pour son projet baptisé Creamed de mise en réseau de pépinières d'entreprises. Ce qu'il est intéressant de retenir de cet événement mondain, c'est surtout la composition de cette structure eurorégionale qui réunit Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Generalitat de Catalogne et Îles Baléares. Une idée à creuser entre Bretagne, Cornouailles britannique, Pays de Galles et Irlande, voire Écosse, bien qu'un peu éloignée ?

### Soutiens aux énergies renouvelables en question :

Petit à petit, le soutien inconsidéré sur le plan financier aux énergies renouvelables commence à faire réfléchir les élites tant politiques qu'économiques et l'image idyllique qu'en ont donnée les media dans leur incompetence technique qui n'est plus à démontrer commence à se ternir dans l'esprit des populations. Fin janvier, le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) (*Si, si, ça existe*) a remis un rapport, quelque peu explosif, indiquant que les énergies renouvelables, ayant maintenant atteint une certaine maturité technologique, le soutien à leur développement ne pouvait plus reposer que sur des mécanismes de marché et non sur des tarifs d'achat garantis et qu'il était source de la crise actuelle du système électrique européen. Dans le même temps, la société Quadran démonte son parc de 10 éoliennes de 60 kW implanté sur l'île de Miquelon parce que EDF ne veut pas lui acheter la totalité de l'énergie qu'elle est en mesure de produire lorsque le vent le permet. De son côté, l'EDF assure que cette énergie aléatoire perturbe le fonctionnement de sa petite centrale électrogène Diesel et la stabilité du réseau de distribution sur l'île. L'EDF a en outre en construction une nouvelle centrale thermique de 21 MW située sur l'île de Saint-Pierre qui sera associée à un parc éolien. *petite suite page 6*

**Deux petites brèves :**

« **La vallée des Saints saluée par les Dîners celtiques :** Pour la première fois, les Dîners celtiques ont délivré un prix en décembre dernier. Il a été remis à la vallée des Saints et à son fondateur, Philippe Abjean. Les 5 000 € de dotation serviront à la refonte du site Internet de ce parc rassemblant des centaines de sculptures à l'effigie des saints traditionnels bretons. ... **Jean-Marc Ayrault, indépendant malgré lui ?** Lors de sa venue à Rennes, le 13 décembre dernier, le premier ministre a entamé son discours par une expression en breton : *Neb a venn, hennezh a c'hall* (Celui qui veut, celui-là peut). Des vers qui sont en réalité issus d'une gwerz du **Barzaz Breiz** : le tribut de Nominoé. Les vers suivants ? An neb a c'hall, a gas ar Gall (Celui qui peut, chasse le Franc) » ( in "Bretons" N° 95 )

**Cybersécurité :**

« La première école d'ingénieurs en cybersécurité a ouvert à Vannes. Elle complète l'offre de ce secteur en plein essor. La SNCF, Areva ou Orange peinent à recruter des ingénieurs capables d'assurer la sécurité de leurs infrastructures contre les cyberattaques. Pour répondre à ce besoin en personnel qualifié, l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne Sud (Ensibs) a créé la première formation d'ingénieurs en cyberdéfense habilitée par la Commission des titres d'ingénieur. Hébergée à Vannes, au sein de l'Université de Bretagne-Sud (UBS), cette nouvelle filière en alternance a ouvert ses portes en septembre dernier. « Nous avons reçu plus de deux cents candidatures pour vingt-six places », se réjouit Charles Préaux, directeur de cette école unique en Europe. » ( Raphaël Baldos in "Sciences-Ouest" N° 317)

**Nikolazig e brezhoneg :**

« Sempé ha Goscinnny, brezhoneg gant Divi Kervella. A vare da vare e kav da embannerien c'hall eo e vefe brav lakaat treiñ ul levr bennak en un nebeud yezhoù eus ar Frañs, yezhoù lakaet da "rannvroel". Da embanner *Le petit Nicolas* eo deuet ar soñj-se ar wech-mañ. Chom a rae da gavout an troer evit ar brezhoneg. Hag evit brasañ plijadur al lennerien ez eo e Divi Kervella ez eo bet fiziet al labour. Anavezet-mat eo e droidigezhioù saourus : *Tintin ar C'hazh* gant Geluck pe *Asteriks* da skouer . » ( in "Bremañ" N° 388 ) *Aux éditions IMAV.*

**Pour les apprenants :**

*Un nouveau magazine en breton est né au mois de janvier sous le nom de "#brezhoneg" (prononcer hashtag-brezhoneg). Il s'agit d'un bimestriel destiné principalement à ceux qui débutent dans l'apprentissage de la langue jusqu'au niveau "intermédiaire" de 17 à 77 ans ; de petits articles en breton, souvent sur des sujets d'actualité, avec un glossaire accolé pour les mots nouveaux ou difficiles. Le N° 1, à titre d'exemple, comporte des articles tels « Redadeg 2014, bezhin, teñzor ar mor, et thème principal de ce numéro, Hentoù kroaz-digroaz bro an Alre, chemins croisés au pays d'Auray. » ( in "# brezhoneg" N°1 ) Pour le moment, nous ne savons pas s'il fera l'objet d'une édition numérique gratuite, le mot-dièse # le laisse espérer.*

**Doéréioù :**

C'est le nouveau nom adopté par la revue en breton vannetais "An Doéré" qui, à l'occasion, a également changé de format. Le N° 1 daté de février 2014 célèbre l'anniversaire de la mort de la Duchesse Anne en 1514. Cette nouvelle formule résulte d'une coopération entre les deux associations **Bro-Ereg** et **Santez Anna Gwened**. Un petit extrait à titre d'aperçu « Merchet én ho (d)teiziataer : Kouviet ho d'an abadenn a ginnigam deoh d'ar sadorn **15 a viz meurzh** é Bubri (é Ti-Parrez) de 3 eur d'enderù. Agnès ha Jean-Jacques Le Floc'h a zisplogo, én ur brezhoneg flour, êz de gompren, penaos o-des biühet o ferhinded a Bléhéng de Rom ar blé paset »

Ar gaerell-vras 2/14

**Kounlevr - Miz Meurzh - 19 Mars**  
1910 - Sant Joseb - C'est à cette date que naît à Brest ( 26200 Brest ) le père Joseph **CHARDRONNET**. Ordonné prêtre, licencié d'histoire et géographie, diplômé d'études supérieures de géographie humaine, il est intendant de la maison des Oblats à Paris et aumônier des scouts Bleimor de 1949 à 1967. Il crée le pardon de Saint-Yves à Paris. En 1969 il enseigne au collège Saint-Charles à Saint-Brieuc pendant 3 ans et devient ensuite aumônier à Paramé et à Pontmain. En tant qu'historien, il publie en 1965 une "Histoire de Bretagne" qui contribue grandement à faire connaître cette Histoire alors totalement absente de l'enseignement. En dehors de nombreux articles en breton et en français, il publie en 1977 un "Livre d'Or des Saints de Bretagne" et en 1983 "Rennes et la Haute-Bretagne". Le père Chardronnet nous a quittés le 1er Décembre 2001.

Expression recueillie par  
**Ofis ar Brezhoneg**

~~~~~  
Tapout ar c'hi e-lec'h ar c'had.

Ar c'hi, le chien,
ar c'had, le lièvre,
tapout, attraper.

C'est
" se tromper de cible " et cela se retourne contre vous.

Formule parfaitement adaptée en cette période d' élections

La France, cimetière des langues régionales :

La gazette des communes du 31 janvier se faisait l'écho sous le titre « La France cessera-t-elle d'être un cimetière pour les langues régionales ? », de propos audacieux tenus par le député Jean-Jacques Urvoas à l'assemblée, le 28 du mois au moment du vote d'une proposition de loi en faveur de la ratification de la fameuse "Charte européenne". Les voici : « La France est «un véritable cimetière» linguistique,... Interrogez n'importe quel maire breton, basque ou corse, n'importe quel élu, déclarait le président de la Commission des lois, élu à Quimper. Ils vous diront les menaces de poursuites judiciaires auxquelles ils sont exposés dès qu'ils prennent la plus anodine des mesures en faveur d'une langue régionale, qu'il s'agisse d'un panneau de signalisation ou d'un livret de famille bilingue. Interrogez n'importe quel parent souhaitant scolariser ses enfants dans une filière bilingue. Il vous dira le véritable parcours d'obstacles auquel il lui a fallu faire face afin de voir sa demande prise en compte. » Finalement, la proposition a recueilli 361 votes favorables contre 149 votes négatifs. *Entre parenthèses, on ne sait si les 67 voix qui manquent pour arriver au total de 577 députés ont voté "blanc" ou étaient tout simplement partis à la pêche (aux voix bien entendu dans leur circonscription au nom du cumul des mandats?)* Quelques jours après, le 14 février, la ville de Saverne approuvait la charte et décidait de l'appliquer chez elle en permettant notamment à ses habitants d'effectuer des démarches administratives en alsacien.

"Nous vous adressons cette "lettre d'information des Bretons" chaque mois, sauf avis contraire de votre part. N'hésitez pas à lui apporter vos contributions sous forme d'échos, illustrations, articles ou autres qui vous paraissent d'intérêt général pour la Bretagne et pour l'ensemble des Bretons. Elle a été élaborée à l'initiative de Paul Chérel, Jacques Le Maho et Pierre Le Moine.

*Paul Chérel - Kersily - 56340 Plouharnel
Mail: Keruhel@gmail.com*

La plus grosse partie des dépenses entraînées par la production et la diffusion de cette lettre dont nous pensons souhaitable de conserver le caractère de gratuité, étant de nature postale, nous remercions tous ceux qui veulent bien nous communiquer leur adresse électronique - ce qui, non seulement permet de réduire les frais d'envois postaux (photocopies, enveloppes et timbres) que nous essayons de limiter à 400 exemplaires - mais leur permet de recevoir les pages supplémentaires.

Dans la lettre de Polemia du 17 février, l'article ci-dessous fait référence à deux grands penseurs : **Alexis de Tocqueville** (Charles-Alexis Cléret de Tocqueville 1805/1859) et **Montesquieu** (de son vrai nom : Charles de Secondat, baron de la Brède et de Montesquieu - 1689/1755). Des auteurs que feraient bien de lire ou relire les dirigeants actuels de la France.

La France, ce nouveau despotisme... ou la démocratie totalitaire

Les Suisses ont une égale liberté de choisir ce que la Suisse doit faire, lorsqu'ils participent aux référendums organisés. Le 9 février, ils ont eu à se prononcer sur l'immigration. Les Français n'osent même pas en rêver. La France ressemble de plus en plus au nouveau despotisme décrit dans "De la démocratie en Amérique" (Alexis de Tocqueville) : « **une foule innombrable d'hommes semblables et égaux qui tournent sans repos sur eux-mêmes pour se procurer de petits et vulgaires plaisirs... Au-dessus... un pouvoir immense et tutélaire qui se charge seul d'assurer leur jouissance.** » (chapitre VI quatrième partie).

La confusion généralisée entre les sexes, les cultures, le citoyen et l'étranger efface les identités tandis que la dépense publique asphyxie le corps social et que les libertés fondamentales de penser, de s'exprimer, de circuler, d'enseigner sont écornées jour après jour.

La vraie démocratie repose sur la liberté de personnes capables de faire des choix rationnels à chaque niveau de subsidiarité, de la commune à l'État en sachant s'abstraire de toute préoccupation individualiste ou communautaire pour ne retenir que l'intérêt général ou, mieux, le bien commun. Ces personnes ne peuvent être des individus égoïstes, ni des « ego » sartriens, détachés de tout et capables du pire. Inscrits dans une famille, dans une nation, ils doivent pouvoir adhérer à la formule de Montesquieu : « **Si je savais quelque chose utile à ma famille et qui ne le fût pas à ma patrie, je chercherais à l'oublier. Si je savais quelque chose utile à ma patrie, et qui fût préjudiciable à l'Europe, ou bien utile à l'Europe et préjudiciable au genre humain, je le regarderais comme un crime.** » (Pensées diverses)

Seules des nations formées de ces citoyens responsables sont également libres de conduire leur destin, si elles demeurent souveraines, et non soumises à des oligarchies technocratiques. Aux deux niveaux, de l'individu comme de l'État, l'identité fonde la liberté, parce qu'elle dessine les limites : celle de la personne qui s'accepte et s'affirme pour ce qu'elle est, celle de l'État à l'intérieur de ses frontières.

La liberté de l'homme ne peut être sans limite, fondée sur la transgression des traditions ou de la nature. La liberté d'une nation, de même, a besoin de frontières qui garantissent son autonomie comme celle de ses voisins. Jean-Louis de Lolme disait que le Parlement britannique pouvait tout faire, sauf changer une femme en homme. La folie actuelle envisage que des lois puissent autoriser de satisfaire le fantasme du changement de sexe. Mais on ne sait plus très bien quel Parlement le décidera, ni qui il représentera, ni à quel groupe de pression il sera soumis.

La démesure, l'hybris des Grecs, détruit la liberté par les deux bouts : en bas, l'individu déresponsabilisé, ivre de droits et ignorant de ses devoirs, en haut, la tyrannie exercée par une caste agrippée au pouvoir et à ses privilèges, démagogue et dénuée de courage. La perte de l'identité, celle de la personne, celle de la nation, dissout le lien entre un citoyen structuré et une démocratie nationale forte : à la place de la première règne l'individu qui « s'éclate » en émotions, en pulsions justificatives, en besoins immédiats ; la disparition du sentiment d'appartenance à la seconde fait s'évaporer le patriotisme dans d'absurdes engagements dans des idéologies du lointain.

La liberté et la démocratie ne sont pas des abstractions. Ce sont des réalités vécues au quotidien, et qui ne peuvent l'être que par des acteurs en chair et en os, qui affirment ce qu'ils sont, comme ils reconnaissent l'identité des autres, ce qui est le plus sûr moyen de la réciprocité et de l'échange.

Christian Vanneste

Banque de France : une entreprise (très) mal gérée

Une entreprise est mal gérée quand elle présente certaines caractéristiques, tels que des prix de revient plus élevés que ceux de ses concurrentes ; des activités fortement déficitaires ; des frais généraux plus élevés que ceux de ses concurrentes ; des effectifs pléthoriques et de trop nombreuses implantations ; des salaires et des avantages sociaux exorbitants ; des gaspillages divers ; des ventes d'actifs à des prix trop bas et des placements à pertes ; l'absence de réaction à des propositions de réformes justifiées.

Si l'on compare ses comptes 2012 à ceux de la Bundesbank (Banque centrale allemande), on peut affirmer que la Banque de France est mal gérée. C'est l'objet d'un article de l'IREF (Institut de Recherches Économiques et fiscale) dans sa lettre du 22 février. Le résumé est éloquent :

- Coût de la fabrication des billets : 34 % de plus que ses concurrents
- Frais de personnel de la Banque de France : 2 fois plus que la Bundesbank (4 000 employés de plus !)
- Salaires à la Banque de France : 24 % de plus qu'à la Bundesbank
- Coût des retraites : 300 Millions d'euros de plus pour la Banque de France

Un petit exemple pour illustrer : salaires et avantages sociaux exorbitants

« Depuis 2005, les augmentations générales de salaires ont été 3,3 points plus élevées que celles de la fonction publique (respectivement + 8,36 % contre + 5,06 % de 2004 à 2010), alors que les agents de la Banque bénéficiaient de niveaux de rémunération supérieurs à ceux de la fonction publique pour des postes équivalents ». En 2012 les salaires et charges salariales par personne étaient à la Banque de France de 77,8 K€ par an, soit 24 % de plus qu'à la Bundesbank (sans compter les pensions de retraite et les dépenses d'action sociale, tels que les 12 centres de vacances et un chalet)

De tout un peu

Interco(s) :

Rappel à l'approche des municipales pour ceux qui découvriraient la chose au moment de voter. Pour la première fois, les Français des communes de plus de 1000 habitants éliront en même temps les conseillers communautaires. Toutes les communes sont en effet maintenant rattachées à des communautés de communes, ou d'agglomérations (+ de 15 000 habitants), ou urbaines (+ de 450 000 habitants) ou encore futures métropoles (Nice+13nouvelles). Les "dépuilleurs" vont s'arracher les cheveux.

Polytechniciens écartés :

Les "X" cèdent, à leur corps défendant, du terrain dans les hautes directions des administrations centrales, C'est ce que nous dit "Acteurs publics" dans sa lettre du 29 janvier ; « 68 places ouvertes aux "X" en 2010, contre 98 en 2006, 120 en 1996, 155 en 1982.... pour 400 élèves français par promo. » L'ENA s'installe en force et nous voyons le résultat dans la conduite des affaires de l'État.

Louvois cherche remplaçant :

Nous avons déjà parlé du logiciel Louvois et des difficultés d'utilisation qu'il entraîne dans la gestion du ministère de la Défense, notamment pour le paiement de la solde des militaires. La Direction Générale de l'Armement en est en ce moment à la recherche du concepteur d'un futur logiciel et vient de lancer la procédure d'appels d'offres correspondant en ce début de février.

Bilan énergie :

La consommation française d'électricité en 2013 a atteint 495 TWh (TeraWattheures = milliards de KiloWattheures), un chiffre stable par rapport à 2012. Mais ce qui est inquiétant, c'est que cette stabilité cache une diminution de consommation du secteur industriel compensée par une augmentation chez les particuliers et les professionnels ; reflet de la désindustrialisation constante de la France. Côté production, le chiffre de l'année s'établit à 550,9 TWh ; la France reste exportatrice et se situe au premier rang en Europe à ce point de vue. On remarquera aussi l'impact nul des incitations aux économies d'énergie prônées par les organisations à caractère écologique et environnemental.

Les crues ? Aubaine pour les taxeurs :

Le thème de notre éditorial, ce mois-ci, aborde la problème des crues. Le gouvernement, toujours à l'affût de bonnes occasions, a glissé dans le cadre de son projet de loi sur la modernisation de l'action publique, une nouvelle taxe pour aider les communes dans leur «gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations »

SAFER : les dérives d'un outil

C'est le titre d'une analyse faite par l'iFRAP du rapport 2014 de la Cour des Comptes. Faute de place nous ne reproduisons ici que de larges extraits de cette analyse. Même pour les personnes non concernées, c'est édifiant.

Les sociétés pour l'aménagement foncier et rural (SAFER) sont des organismes ignorés de la plupart des Français. Jusqu'au jour où l'acheteur et le vendeur d'une propriété plus ou moins agricole voient leur contrat signé soudain cassé sur ordre d'une des 26 SAFER. Si le constat de la Cour des comptes est sévère, il ne peut pas traiter du problème de fond : faut-il conserver ces étranges organismes uniques en Europe ?

Opacité des activités des SAFER

La Cour des comptes a rencontré des difficultés à connaître précisément les types d'activités de certaines SAFER qui ne communiquent pas non plus ces données à leur fédération (FNSafer) : impossible d'analyser les installations de jeunes agriculteurs et la nature des opérations des SAFER, tableaux d'activité, des vendeurs et sans acquéreurs peu renseignés. La Cour s'inquiète aussi de « l'absence de comptabilité analytique » des SAFER et du mode de calcul des marges « complètement dépassé ».

Carence de l'État

La Cour constate que l'État a délégué des pouvoirs considérables aux SAFER mais n'exerce pas le contrôle qui serait indispensable sur leurs activités. En décidant lequel des cinq à dix candidats pourra finalement acquérir un bien, la SAFER, entreprise privée, dispose d'un pouvoir quasiment judiciaire, et pratiquement sans appel sur le fond. Une propriété, notamment rurale, représente pourtant souvent un bien très particulier sur les plans professionnel (les terres voisines de l'exploitation) ou affectif (propriétés de famille) qui ne devrait être achetée ou vendue que conformément à la volonté des intéressés. En pratique, les deux commissaires du gouvernement (agriculture et finance), responsables dans chaque région de la surveillance des SAFER, interviennent le moins possible : surtout ne pas créer de problème avec les syndicats agricoles qui gèrent aussi les chambres d'agriculture et les SAFER.

Faible activité dans les métiers de base

Installation des jeunes agriculteurs : les premières installations avec dotations aux JA ne représentent que 10% du total. « On ne saurait qualifier ce résultat de part importante de l'activité de rétrocession comme l'affirme la FNSAFER sans suggérer que cette activité est étonnamment inefficace. » **Remaniement parcellaire** : « de moins en moins, pourtant une de leurs missions d'origine ».

Entreprise à but non lucratif ?

Les SAFER ne distribuent pas de dividende. Mais la Cour constate que certaines SAFER distribuent une partie de leurs « bénéfices » (sic) à leurs salariés. Plus généralement, il est inévitable que les directions de SAFER et leurs salariés souhaitent faire du chiffre en intervenant sur des opérations où ils n'apportent aucune valeur ajoutée, mais simplement pour au moins survivre et de préférence grossir et étendre leur pouvoir. Les SAFER ne sont pas lucratives pour leurs actionnaires, elles le sont pour les personnes qui y travaillent.

Coût pour la collectivité des interventions « de substitution »

Pour accroître leur chiffre d'affaire, la Cour signale que les SAFER arrivent à intervenir dans des transactions où l'opération de vente est déjà conclue sur le principe. Le vendeur et l'acheteur se sont déjà été mis d'accord soit directement soit grâce à une agence immobilière (opérations dites de substitution). Dans le cas cité par la Cour d'un vignoble de 5 millions d'euros, tout le monde semble gagnant, la SAFER (250.000 euros), le vendeur et l'acheteur ... mais le département, **la commune et l'État sont privés respectivement de 195.700, 61.800 et 4.635 euros.** ... Comme la Cour le laisse entendre, le vendeur et l'acheteur y gagnent surtout la certitude de ne pas subir de préemption de la part de la SAFER. L'argument classique de la SAFER semble être « si vous passez par nos services, nous ne ferons pas de préemption et nous de ferons pas de réduction de prix ». La Cour considère cette pratique comme un détournement de l'avantage fiscal. ... Les SAFER se financent en prélevant une commission sur chaque transaction de terres agricoles, de propriétés agricoles et, de plus en plus, de biens ruraux sans lien avec l'agriculture. Les SAFER reçoivent en plus des subventions directes de l'État (6 millions d'euros en 2012) et des collectivités locales et ont mis en place une méthode de financement qui étonne la Cour : une contribution de 200 € pour bénéficier d'une réponse « rapide » de préemption/non-préemption des SAFER.

Ce que la Cour des comptes ne dit pas

La Cour limitant ses avis au cadre légal actuel, ne va pas au fond du problème, qui serait de reconnaître que le rôle des SAFER est infaisable, même pour des personnes compétentes, de bonne volonté et honnêtes.

Conclusion

La Cour des comptes consacre trente-deux pages aux SAFER. Preuve sans doute que, comme l'iFRAP, elle estime que si ce sujet est mineur par la taille, il est critique puisqu'il touche au respect de libertés fondamentales : le droit de propriété et celui de contracter. Il ne faut pas s'y tromper, **si les principes qui fondent le mode de fonctionnement des SAFER étaient étendus au reste de l'économie, on passerait d'une économie de marché à une économie administrée de type soviétique**

Philippe François

suite de la page 5

Soutiens aux énergies renouvelables en question : suite de l'article publié en page 3

L'Espagne, de son côté, a fait ce que la France ne sait pas, ne veut pas faire, un bilan des aides versées à ces énergies dites renouvelables. « Le gouvernement de Mariano Rajoy, nous dit "Économie matin" dans son édition du 7 février, a versé plus de 50 milliards d'euros d'aides aux énergies renouvelables entre 1998 et 2013. Le soutien de la filière a même augmenté de 800 % à partir de 2005. » Si une proposition de révision de la politique de l'État dans le domaine, déposée le 3 février est adoptée, les parcs éoliens installés avant 2004 ne devraient plus bénéficier d'aides publiques.

Nucléaire, on y repense :

Selon Enviro 2 B (11 février), l'Elysée travaillerait en secret avec EDF sur des projets d'installation de plusieurs réacteurs EPR (*Evolutionary Power Reactor*) en France afin de compenser les fermetures annoncées ou envisagées de plusieurs "vieilles" centrales nucléaires, dont celle de Fessenheim. Ces nouvelles unités de production seraient édifiées sur les sites existants, dont la mise aux nouvelles normes édictées depuis Fukushima, s'avérerait trop onéreuse, maintenant ainsi leur puissance actuelle à un niveau constant. Au-delà du revirement politique sous-tendu par cette orientation assez éloignée des grands principes de la fameuse "transition énergétique" si chère à l'équipe dirigeante du moment, on notera quand même le côté "manque de transparence" de ces discussions et la légèreté avec laquelle les grands dirigeants français prennent des décisions de type idéologique. Quant à Fessenheim, les opposants à la fermeture reprennent espoir.

Régions vs. SNCF :

Le mois de février a été particulièrement riche en combats à "fleurets mouchetés" qui opposent les régions à la SNCF. Le 10, la région Midi-Pyrénées, pourtant dirigée par un président PS a suspendu les subventions régionales à la SNCF et celle-ci a simplement pris acte de la décision. Il s'agissait d'une subvention de 140 millions d'euros pour le fonctionnement des TER. Le 18, c'était au tour de la région du Nord-Pas-de-Calais. Elle "gelait" mais *n'annulait pas* sa subvention annuelle de 250 millions d'euros. Le 2, une association de neuf régions se créait pour permettre aux régions de négocier directement avec les constructeurs et passer des commandes de matériel ferroviaire adaptées à leurs besoins. Parmi les neuf régions associées, nous n'avons pas aperçu le nom de la Bretagne administrative mais noté celui des Pays de la Loire. Au passage, il est intéressant de noter que le président de ces PdL, Jacques Auxiette, est aussi président de la commission "Infrastructures et Transports" de l'Association des Régions de France (ARF).

Conseil stratégique :

S'il fallait une preuve de l'incompétence et du manque de courage des dirigeants français à exercer les fonctions qui leur ont été confiées par des électeurs subjugués, c'est bien cette création au début du mois de février d'un "Conseil stratégique pour la dépense publique". Il s'agit de les aider à trouver des solutions pour réduire la dépense publique, le déficit budgétaire annuel et la dette qui augmentent de jour en jour. Les conseils et les idées ne fusent-elles pas de toutes parts sans ce "machin" dont les conclusions ou conseils ne seront même pas suivis du fait qu'ils seront dangereux pour leur survie électorale ? Rien que la composition de ce Conseil stratégique et ses premières réunions sont du plus haut comique !

Le drapeau tricolore en berne à Bruxelles

Sous ce titre, Acteurs publics dressait fin février un constat, assez peu flatteur pour la France, sur son influence dans les instances européennes. A quelques semaines des élections qui vont se dérouler pour renouveler le Parlement européen (entre le 22 et le 25 mai selon les pays) il paraît bon que la France se regarde dans la glace. Voici un aperçu de ce qui se trame en coulisses. C'est très instructif.

« À quelques semaines du scrutin, la représentation permanente française à Bruxelles monte en pression. Forte de 200 agents, comme ses collègues britannique et allemande, la "RP" hexagonale est devenue l'un des maillons centraux pour pousser les intérêts nationaux dans la capitale de l'Europe. Membre fondateur de la Communauté européenne, la France demeure une place forte. Avec ses 3 082 fonctionnaires à Bruxelles, elle constitue la deuxième nation la plus représentée après l'Allemagne. Ses effectifs ont baissé de 5 % comme ceux des autres pays, suite aux coupes générales dans les effectifs. Mais longtemps, l'influence française n'a été perçue qu'à l'aune des postes prestigieux. Tout ce qui brille était d'or, et on ne dénombrait que le nombre de directeurs généraux et de membres de cabinet.

De ce point de vue, les Français sont assez bien lotis dans la Commission Barroso II. Certes, ils ne comptent que 5 directeurs généraux (sur un total de 33 directions générales) et 2 directeurs généraux adjoints, mais on trouve 31 directeurs français et une vingtaine de membres de cabinet, au coude à coude avec les Britanniques et les Allemands. Ces chiffres masquent cependant une forêt plus dépeuplée. *"Les Français ont toujours voulu verrouiller l'agriculture parce que c'était le seul secteur où la France disposait d'un retour quasiment complet sur ses subventions, lâche un vieux routier des couloirs du Berlaymont, le bâtiment de la Commission. Ils voulaient également tenir le budget. En contrepartie, ils ont laissé au fil des ans d'autres postes aux Britanniques et aux Allemands, qui en ont profité pour placer des hommes à tous les niveaux hiérarchiques."*

Allemands et Britanniques

Et à force de ne lorgner que sur les sommets de l'organigramme, on en oublie de muscler les niveaux de management intermédiaires. Bref, derrière les directeurs généraux (DG) français – dont 2 partent bientôt en retraite –, il y a peu de réserves. D'autant moins que les postes de chefs d'unité sont dans le viseur des nouveaux États membres. *"Comme un DG ne voit que le sommet de l'iceberg, les véritables postes d'influence sont ceux qui préparent les décisions, au cœur de la machine. On a encore de nombreux Français aux postes de support, aux ressources humaines, à la gestion des moyens, des lieux plus éloignés du centre"*, commente Stéphane Desselas, fondateur du cabinet de lobbying européen Athenora.

Et au petit jeu du mercato de la Commission, tous les cinq ans, les Allemands et les Britanniques sont les plus forts. *"Ces derniers ont deux excellents représentants : Jonathan Faull, le directeur général de la DG « Marché intérieur et services » et Robert Madelin, le directeur général de la DG « Connect » (réseaux de communication, contenu et technologies), explique un haut fonctionnaire français à Bruxelles depuis dix ans. Ils coachent toutes les jeunes pousses anglaises qu'ils ont repérées et les assistent dans leur ascension avec une grande finesse. Ce sont les rois des coups à trois bandes."*

Le noyautage britannique en douceur opposé à une franchise toute française ! Un cliché supplémentaire sur les caractères nationaux ? *"C'est clair que nous avons dans notre attitude une sorte de transparence visible dans nos actions, sourit un fonctionnaire français récemment parti à la retraite. Il m'a fallu du temps pour comprendre quel comportement adopter. À la Commission, j'ai appris à adapter mon langage pour que ce que je disais ne soit pas disqualifié d'office parce que j'étais français."* Pessimisme ou sagesse ? L'une de ses jeunes collègues confirme en soupirant : *"Ce qui est français est aujourd'hui considéré comme un peu ringard. Il faut le dire, nous ne sommes plus un modèle, nous n'avons pas une image dynamique en tant que pays. Et cette étiquette colle à nos compatriotes, qui sont pourtant de grande qualité."*

Les "machins" du mois

Nous en avons déjà parlé, la France redécouvre que la Bretagne dispose de ressources minières, particulièrement intéressantes en cette période d'envol des cours de matières premières; la Bretagne mais aussi pratiquement tout le massif armoricain. La France ne se souvient plus qu'elle est la responsable de la fermeture de toutes les mines de l'Ouest au profit des mines du Nord et de l'Est. A quoi servait donc son BRGM et son "Corps des Mines" ? Quoi qu'il en soit, le quotidien régional "le Télégramme" n'hésitait pas de titrer dans son édition du 2 février : « Bretagne. Le nouvel eldorado »

Comme il fallait s'y attendre, le gouvernement n'a pas voulu demeurer en reste et il s'est empressé de créer un nouveau "machin" sous le nom de "Compagnie nationale des mines de France" et même de le doter de 200 à 400 millions d'euros sortis d'on ne sait quelle poche en fédérant l'agence des participations de l'État et le BRGM. Voilà donc le retour de l'État actionnaire. Un moyen peut-être de contrôler de près la société orléanaise "Variscan mines"(capitaux 100 % australiens) constituée par 5 ingénieurs venant du BRGM - à laquelle plusieurs permis d'exploration ont été accordés ces temps-ci - au cas où elle tomberait sur un gisement miraculeux. Et tout cela en pleine refonte du code minier qui n'en finit pas de sortir. Rappelons aussi au passage qu'en France, c'est l'Etat qui est propriétaire du sous-sol.

Dans un autre domaine, l'Etat vient de créer le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la mobilité et l'Aménagement), mégaréseau scientifique des territoires.

Chronique nantaise

Nous établissons cette petite chronique nantaise grâce à des informations communiquées par **G. Lemée-Sarrazin** que nous tenons à remercier ici, car ce qui se passe dans notre cinquième département est assez minutieusement occulté par les médias de grande diffusion qui veulent nous faire croire que la Bretagne se limite à 4 départements.

On ne sait pas bien quel sera le sort du projet d'aéroport à Notre-Dame des Landes à la suite de la manifestation des opposants le 22 février qui s'est terminée, comme on le sait, par de violents affrontements avec les forces de l'ordre et de nombreux dégâts matériels dans le centre commerçant de Nantes. Un bien triste spectacle pour les premiers clients de l'hôtel 4 étoiles que venait d'ouvrir le groupe OKKO au début du mois.

Pas bon non plus pour les assises de la région PdL qui venaient de se dérouler à l'hôtel de cette région en quête d'identité. Au cours de ces assises a été lancée officiellement la marque "Val de Loire" en coopération avec la région Centre. Le Centre va se demander qu'est ce qu'il vient faire au milieu de ces chahuteurs/casseurs.

Heureusement pour le 44, il y a des rapprochements plus naturels et plus salutaires, tel ce comité régional conchylicole de Bretagne sud qui regroupe les professionnels des 29, 56 et 44 avec pour nouveau président Philippe Le Gal.

A ce propos, le Conseil régional B4 a voté, lors d'une séance de février, un énième vœu et à l'unanimité, en faveur du retour de la Loire-Atlantique dans sa région d'origine, mettant à profit les déclarations du président Hollande lors de sa revue de presse. Le CR dit breton se contentera-t-il toujours d'émettre des vœux plus pieux les uns que les autres ? Les Bretons vont finir par voter alsacien, basque ou aquitain... là où les élus commencent un peu à faire entendre leurs voix.

L'Université de Nantes envisage pour l'ouverture, dès la rentrée 2017, d'un "Pôle Universitaire pluridisciplinaire dédié aux cultures numériques.

La Loire va devenir un second Mississippi. L'armateur strasbourgeois CroisiEurope a passé commande à Neopolia d'un navire-hôtel pouvant transporter 96 passagers qui fera croisière entre Nantes et Angers, voire Saumur, au moyen de ... roues à aubes. Mise en service annoncée : printemps 2015. Le nom choisi pour cette unité fluviale ? Loire Princesse.

Jules Verne a la cote parmi les postulants à la mairie de Nantes. La candidate UMPiste a dans ses tiroirs le projet d'une "cité des sciences et de l'industrie Jules Verne", tandis que la candidate socialiste pense à un "Pôle de culture scientifique et technique" fonctionnant en réseau avec les écoles, le planétarium et le ... musée Jules Verne. Mais les candidates ne disent pas si l'aéroport NDdL, s'il se réalise, gardera son nom ridicule de "Grand Ouest" ou s'il sera baptisé Jules Verne, par exemple.

Parlant musée, la cour administrative de Nantes a confirmé le 14 février l'annulation du permis de construire accordé en 2011 pour la rénovation et l'extension du musée Dobré. La transformation souhaitée attendra.

Chronique aéronautique

Parmi les nombreux arguments des opposants au projet de l'aéroport de Notre-Dame des Landes, il en est un (le seul sans aucun doute) qui mérite réflexion et attention, celui de l'absence des projets d'infrastructures nécessaires à la vie et à l'avenir de ce nouvel équipement aéronautique. On pourra cependant évoquer à l'encontre de cette remarque assez pertinente que c'est le propre, en France, de presque tous les projets élaborés par les technocrates de son administration. Témoin, ce petit dialogue question/réponse que nous propose Jean Belotti dans sa lettre de février.

« Liaisons entre Paris et l'aéroport de Roissy CDG] Question : Savez-vous où en est le projet d'amélioration de la liaison entre Paris et l'aéroport de Roissy CDG, dont on n'entend plus parler ? Réponse : Il s'agit du projet de liaison ferroviaire directe entre la gare de l'Est et l'aéroport Charles de Gaulle, dénommé "CDG Express" qui, effectivement, à été reporté plusieurs fois. Initialisé en 2000, sa mise en service avait été prévue en 2006, mais aucune suite n'avait été donnée. En 2008, malgré la décision du gouvernement d'engager des négociations avec Vinci, elles ont capoté, faute d'accord sur le financement. Aujourd'hui, la création d'une structure de partenariat public-public chargée de redéfinir ce projet a été annoncée, mais il faudra s'armer de patience, car la mise en service n'est prévue qu'à l'horizon 2022-2023. En attendant, Air France - qui a toujours poussé pour sa réalisation dans le but d'améliorer la qualité de services de ses passagers internationaux - s'est alliée avec la SNCF pour améliorer la desserte RER B de Roissy, mais aussi d'Orly. L'objectif est de mettre en place un accompagnement des passagers dans les gares du Nord et celles de Roissy, avec l'assistance d'agents qui seront tous au moins bilingues. Également, pour la gare d'Antony et les connexions avec le métro automatique Val en direction d'Orly. Bien qu'il ait été annoncé qu'il n'y aura pas d'évolution de desserte", il reste que ces projets sont de bon augure pour les passagers. Donc, affaire à suivre ! »

Jean Belotti

Aérodromes de Province et low costs

Dans la gazette des communes du 19 février, on pouvait lire ceci à partir d'une dépêche AFP :

« Les compagnies à bas coût ont continué de grignoter du terrain face aux compagnies traditionnelles dans le trafic enregistré en 2013 par les aéroports français, a annoncé mardi 18 février leur fédération, l'Union des aéroports français (UAF).

La part de ces transporteurs s'établit désormais à 23,8% (+1,5 point). Elle s'élève même à 36,5% sur les seuls aéroports de province contre 33,4% en 2012, a précisé Jean-Michel Vernhes, son président lors d'une conférence de presse.

Le trafic low-cost représente en outre plus de 50% du trafic total de 14 aéroports français dont Carcassonne (99,7%), Beauvais (98,63%), Nîmes (98,81%) ou encore Bergerac (98,49%) et Béziers (97,56%).

Le trafic enregistré l'an passé par l'ensemble des aéroports a atteint le nombre record de 172 millions de passagers, en progression de 2,3%, a dit M. Vernhes selon des chiffres définitifs.

La France rattrape son retard par rapport aux pays européens - Le président a souligné que cette hausse avait été supérieure à celle enregistrée au sein de l'Union européenne (+1%) mais inférieure à celle établie à l'échelle planétaire (+4%).

Dans le détail, les aéroports de province ont accueilli 71,04 millions de passagers (+3,4%), les aéroports de Paris 90,32 millions (+1,7%) et ceux d'Outre Mer 10,48 millions (+0,5%).

En province, Nice Côte d'Azur se place numéro 1 avec 16,3% du trafic devant Lyon Saint Exupéry (12,1%), Marseille Provence (11,6%) et Toulouse Blagnac (10,7%).

Interrogée sur la tendance pour 2014, le président de l'UAF est resté prudent. « On ne s'attend pas à des croissances supérieures à celles de l'an dernier », a-t-il déclaré.

De l'intérêt de la Loire-Atlantique de rejoindre la Bretagne

Nous continuons ici les réflexions de E. Le Tollec sur l'image de la Bretagne dont le préambule a été donné dans notre numéro précédent.

L'image de la B4

La mise en situation d'Europe exige un niveau de référence économique d'intégration européenne.

La Bretagne administrative telle qu'actuellement n'est peut-être pas encore dans cette phase d'obtention de premier ordre européen, seule la récupération du cinquième élément permet l'accession au niveau supérieur.

Le problème de la Bretagne est dans la volonté politique à créer les conditions de cette réunification tant au niveau état que local.

Cela constitue un challenge

Avant de se lancer dans d'autres prospectives de regroupement, il est nécessaire pour la Bretagne de retrouver un devenir dans son identité, sa culture, son patrimoine, son social, son économie, par la réalité d'un fait, celui d'être breton.

Nous ne sommes pas ligérien, ni normand, nous ne sommes que des Bretons.

Nous offrons tous les éléments d'attractivité en particulier en termes économiques

Filières actuelles et en cours de développement

Filières agro alimentaires dont certaines à réactualiser (exemple, culture et industrialisation du lin)

Filières énergétiques (hydrolien - industrialisation des algues)

nouvelles approches des filières aquacultures et liées à l'exploitation des océans.

Filière de déconstruction navale (au passage, je rappelle que l'axe St Nazaire /Lorient/ Brest est de premier niveau, cette chaîne dispose déjà de tous les moyens de traitement (fonderies,etc).

Filière de chantier naval (construction militaire et civile)

Filière de zone « franche » pour les pays d'Europe centrale.

Nous retrouverons cette étude de Eugène Le Tollec au fil des prochaines éditions.

Le "petit livre bleu"



Louis Melennec et Pierre Le Moine ont décidé de rééditer cette petite histoire abrégée de la Bretagne, dont la première édition en 2009 s'adressait plus particulièrement aux congressistes de l'UFCE (Union Fédéraliste des Communautés Européennes) en prévision du prochain congrès de cette association qui devait se dérouler en automne à Bruxelles au moment de la session parlementaire. C'était en même temps l'occasion de fêter le cinquantième anniversaire de cette association fondée par Joseph Martray en 1969. Cette édition 2013 de l'Association Bretonne de Culture, était déjà disponible via Internet à l'adresse :

<klesseven@hotmail.com>

On peut maintenant se procurer l'ouvrage par voie postale en écrivant à :

Association Bretonne de Culture
BP3

56770 - Plouray

en joignant un chèque de 7 € comprenant l'achat et l'envoi franco par courrier éco.

E berr gomzou

PNR : La gazette des communes du 13 février nous annonçait que la cinquième version de la charte du Parc Naturel Régional du golfe du Morbihan avait été enfin approuvée le 7 février par le conseil régional, le conseil général du Morbihan et six intercommunalités locales. Cela va permettre de «solliciter» (humblement et avec moult courbettes) auprès de l'État la création officielle de ce PNR. Fondation dotation Bretagne : La Fondation Yann Fouéré devient le Fonds de dotation de Bretagne et déménage de Saint-Brieuc pour s'installer à Guingamp, 16, rue de la Madeleine. Vocation et objectifs ne changent pas : défense de la Bretagne et de sa langue, fédéralisme européen.

Avril 2014- N° 78

Éditorial

Au royaume du ridicule... les “politiciens” sont rois.

Entendons-nous bien ! Le mot “politiciens” employé ici s’adresse plus particulièrement à ceux qui, selon le Larousse, « pratiquent une politique intrigante et intéressée ». Et ils sont légion parmi les hommes élus, à un degré moindre chez les femmes qui ont “autre chose à faire” que s’adonner à ce jeu de fripons. Comme ce “politicien” - dont le but essentiel est l’accession au pouvoir, à toujours plus de pouvoirs, et à tous les avantages matériels qui y sont corrélés - est issu de filières de l’Éducation qualifiée de nationale où l’on prend grand soin de dédaigner tout ce qui est scientifique, technique et technologique, voire économique, il est bien souvent incapable d’exercer une autre profession que cette profession “politique” et l’on peut même oser dire que c’est un “recalé de la vie civile”. Fort éloigné, en conséquence, du monde du travail et de l’entreprise, il dispose pourtant, de par les fonctions de plus en plus importantes qui lui sont attribuées par ses pairs au fur et à mesure de son ascension “politique”, de pouvoirs légaux dans des domaines où il ne connaît rien ou pas grand-chose. Et c’est là que nous tombons dans le domaine du “ridicule” français en matière de gouvernance qui commence à provoquer la risée dans le monde entier.

Sans remonter à des temps trop anciens, on se souviendra de l’affaire des “vaccins” ; épidémie assez inquiétante de grippe hivernale, achat affolé, presque égoïste (tant pis pour les autres) de 94 millions de doses par crainte de pénurie, braderie de vaccins non utilisés, etc.

Passons rapidement sur les entrechats burlesques entre décisions, remises en question, redécisions, par les “Autorités” dites compétentes, à propos des OGM, du gaz de schiste, du nucléaire; des énergies renouvelables qui coûtent les yeux de la tête, du réchauffement climatique (global warming en anglais) transformé en changement climatique (climatic change) mais on ne sait plus bien dans quel sens le prendre, etc... et nous voici dans les “pics de pollution”.

Certains grands décideurs européens (eh oui ! On en trouve aussi au niveau de l’Europe, des “politiciens”) - sur des bases “scientifiquement établies” ce qui reste encore à démontrer - ont édicté des normes de seuils de pollution chiffrées en microgrammes de particules fines par mètre cube d’air (50 pour les pm10 ; 25 pour les pm2,5) à partir desquels les dites particules **peuvent** présenter un danger pour les individus. La France vient de connaître passagèrement un phénomène météorologique - genre fogs et smogs anglais - sous la conjugaison de pressions, directions de vents et humidité propices à ce genre de phénomène. Cela a duré quatre ou cinq jours mais affolement général ! Premier accusé **officiel** tambouriné par le monde médiatique :

le véhicule fonctionnant au diesel - combustible pourtant prôné par les mêmes “politiciens” il y a peu comme étant le plus économique - bien qu’équipé obligatoirement de filtres appropriés pour retenir les particules incriminées. Puis, changement d’optique ; à charge, cette fois-ci, les pays voisins du nord, Belgique et Allemagne et leurs centrales fonctionnant au charbon, sans même chercher à savoir si les dites centrales sont ou non équipées de traitements de fumées performants. Au passage, soulignons que ces pays, eux, disposent encore d’une industrie florissante, ce qui n’est pas (n’est plus) le cas de la France. Quoi qu’il en soit, principe de précaution oblige, retour au système de circulation alternée à Paris dont l’efficacité était loin d’avoir fait ses preuves lors d’un premier essai en 1997. En marge de cette précipitation farfelue, une petite histoire ; dès les premières heures de l’application en ce 17 mars 2014, un braquage de bijouterie a lieu du côté de la place Vendôme. La police, pourtant mobilisée en nombre pour le respect de cette circulation alternée (pas moins de 700 policiers postés aux endroits, telle la porte Maillot, ne risquant pas de provoquer de trop importants embouteillages) n’arrive pas à appréhender les braqueurs. Sans doute, ces derniers avaient-ils pris la précaution de voler un véhicule dont la plaque d’immatriculation se terminait par un chiffre impair ?

Mais rions donc !

Paul Chérel

Les grands, les gens en place ont des intérêts, et rarement des opinions.

Condorcet

Le monde est ridicule et j’en ris ; il est déplorable, et vous en pleurez.

Heraclite

Au sommaire

- p. 2 : cancre de la zons €
- P. 3 : NDdL
- p.4 : Assimil
- Et via Intenet
- p. 5 : Référendum Crimée
- p. 6 : Economie budget
- p. 7 : Anti-pollution

La rumeur :

« Il n'y a rien de pire que de répandre des dits et des non-dits injustifiés, mais à quoi peut servir une rumeur ? Une rumeur a toujours un objectif précis, déstabiliser quelqu'un qui, d'une certaine manière, peut être gênant ou qui pourrait devenir un obstacle à un dessein. C'est pourquoi elle porte en général un objectif de démolition; ... A l'approche des échéances électorales, nous voyons poindre divers murmures plus ou moins vérifiables mais qui, Internet aidant, se répandent comme des fourmis. ... Voilà le bel exemple de pratique du vingt-et-unième siècle que nous devrions combattre ; c'est, en fait, un exemple-type de virus que les fabricants d'informatique seraient bien inspirés en en découvrant la parade. On peut affirmer sans risque que 90% de ces mails ne sont pas vérifiés et que, dans le même temps, 90 % des lecteurs considèrent qu'ils sont justifiés et, par ce seul fait, se disent bien fondés à transférer l'info à leur connaissances. Aurait-on oublié que la presse, la vraie, doit toujours vérifier l'info avant qu'elle ne soit divulguée au public ? » (Pierre Juhel in "L'Unité normande" N° 329)

Apprendre son histoire pour comprendre et avoir foi en l'indépendance :

« Scots must be taught their history to be a confident independent nation. When I was growing up in the United States, every classroom was adorned with an American flag, and we were obliged to recite the Pledge of Allegiance at the beginning of every school day. We were taught what amazing patriots George Washington and the founding fathers were, and they were venerated to a cult-like degree. Even though I gradually learned the non-fairy-tale version of America's founding, it is clear that the way Americans perceive themselves is heavily influenced by the version of history they learn, for better or for worse. When I learned that Scotland was to have an independence referendum, I believed that Scots would see the historic ingenuity of their people clearly demonstrates they are perfectly capable of governing themselves. Surely the country that gave the world Adam Smith, David Hume, James Watt, the television, the theory of electromagnetism, and innumerable others could set up and run a decent government free of feudal Westminster squalor. » (Mark McNaught in "Scots Independent" édition américaine en date du 15 mars 2014)

Tous cousins :

« Bien plus qu'une langue, les Celtes antiques ont partagé la même organisation de la société, la même vision du monde et la même spiritualité. C'est bel et bien d'une civilisation celtique qu'il est question dont l'importance égale l'ampleur de son implantation géographique. Si les relations entre ces tribus celtiques n'ont pas toujours été pacifiques, tant s'en faut, l'interceltisme, qui débuta au seuil du XX^e siècle, se poursuit aujourd'hui en rencontres amicales et festives, en découvertes favorisées par l'essor du voyage, qu'il soit tourisme ou culture, ou grâce à des partenariats institutionnels et des associations qui prennent l'initiative de jumelages. Cousins ou voisins, c'est ainsi que l'on pourrait qualifier les pays celtiques dans leurs frontières actuelles. » (éditorial in "Bretagne" un numéro spécial "hors série", les Celtes, Printemps 2014, de Bretagne magazine)

Anna Breizh e levr Nikolaz Makiavell "Ar Priñs" :

« Er bloaz-mañ e lidomp pempvet kantved deiz-ha-bloaz marv hon diwezhañ riegez , an Dukez Anna Breizh (1477-1514). Aozet e vo un toullad darvoudoù kounlidel e Breizh a-bezh e 2014 evit lidañ he eñvor. Da skouer : d'an 9 a viz Genver - eiz he marv – eo bet lidet un oferenn eviti en Iliz-Veur Naoned hag e penniliz ar Folgoad e Bro-Leon ; d'ar Sadorn 11 a viz Genver, e Kastell Duged Breizh e Naoned, e-lec'h m'eo bet ganet Anna Breizh, eo bet deiz kentañ embannidigezh an timbr "**Anne de Bretagne**" gant ar Post, berzh bras en deus graet ; embannet eo bet gant **Ouest France** une niverenn **Hors Série** war Anna Breizh, mat a-walc'h... lakaet er-maez an arrouden ma veneg enni ar skridaozer e tleas Anna bezañ lorc'h enni da zont da vezañ rouanez Frañs gant Charlez VIII, hag e c'houlenn : "Petore plac'h yaouank 14 vloaz, he deus ijinet an dra-se, na vefe nemet en he hunvreoù ? "Kement-mañ en deus graet din daskounañ un dra bennak em boa lennet e-barzh oberenn vrudet Nikolaz Makiavell : "**Ar Priñs**". En embannadur gall "**Le livre de poche**", raklavar gant Raymond Aron, troidigezh, addisplegoù ha notennoù gant Jean Anglade, e vez komzet, er pennad III "**Des principautés mixtes**", eus Anna Breizh hag eus hefried Loëiz XII, aet da vrezeliñ en Italia... (Tiemvael in "Imbourc'h Niv. 84)

suite page 3

France, cancre de la zone euro :

C'est selon "Economie matin" en date du 11 mars, le jugement porté par la Commission européenne sur la politique économique de la France ; sur la base des critères suivants :

- taux de chômage : 11% contre 5,3% en Allemagne et 7,7 % % en Angleterre *même si l'Angleterre ne fait pas partie de la zone euro.*

- croissance espérée en 2014 : +0,5% contre 1,7 en Allemagne et 2,2 en Angleterre.

- déficit commercial : 61 milliards d'euros, en Allemagne solde positif de 132 milliards et en Espagne 7,1 milliards.

- investissement industriel : moins 7% en 2013 par rapport au niveau de 2009.

- surfiscalité, : 116 milliards d'euros par rapport à l'Allemagne.

Europe ; en vue de l'élection prochaine du nouveau président de la Commission (voir notre article dans le N° 77) :

A la suite des élections européennes qui se dérouleront du 22 au 25 mai selon pratiques habituelles à chacun des pays-membres, le Parlement aura à se prononcer sur le remplaçant de Jose-Manuel Barroso. En principe, ce remplaçant sera automatiquement le candidat du parti arrivé en tête, si la victoire est suffisamment nette. Le Parlement n'aura alors qu'un droit de veto. D'ores et déjà, les partis (européens) ont choisi leur candidat. Dans la lettre Robert Schuman du 10 mars, on apprend que le candidat du PPE (Parti Populaire Européen) est Jean-Claude Juncker, le Luxembourgeois, ancien président de l'Eurogroupe. Il a été choisi lors du congrès de ce parti qui s'est tenu à Dublin les 6 et 7 mars. Il a reçu 61 % des votes exprimés contre 39 % à Michel Barnier. Les autres candidats sont : l'Allemand Martin Schultz pour le PSE (Parti Socialiste européen), le grec Alexis Tsipras pour le parti de la gauche européenne, José Bové et l'Allemande Ska Keller pour Europe Ecologie les Verts et le Belge Guy Verhofstadt pour l'Alliance des démocrates et de libéraux pour l'Europe (ADLE)

Courage ! Fuyons !

On sait que le gouvernement actuel est à la recherche d'économies se chiffrant en dizaines de milliards d'euros. Il ne veut absolument pas les trouver dans une réduction de ses propres dépenses mais il pense pouvoir faire appel à la charité de ses collectivités et de ses opérateurs sociaux. Concernant les collectivités, par exemple, il entend diminuer ce qui les fait vivre, c'est à dire les Dotations Générales de Fonctionnement (DGF). Mais Maire Info nous apprend le 18 mars que l'Etat ne ferait connaître les montants qu'en avril, c'est à dire APRES les municipales. Comme c'est bizarre ! Alors que les municipalités sont censées avoir achevé et déposé leurs budgets primitifs avant fin mars.

Merci à tous ceux qui veulent bien continuer de nous envoyer de temps à autre des timbres à 0,57 € (écopli 20g. 4 pages) pour aider à maintenir au niveau de 400 exemplaires la diffusion de cette lettre d'information des Bretons par la voie postale à ceux qui ne disposent pas des facilités Internet.

Marin-pêcheur : une espèce en voie de disparition ?

« Les récentes tempêtes ont forcé les marins-pêcheurs à rester à quai durant plusieurs semaines. Un manque à gagner évident pour cette profession qui a alerté les pouvoirs publics lors d'une réunion à Carhaix. Depuis cinquante ans, la pêche bretonne a subi, année après année, des coups durs que *Le Peuple breton* propose de rappeler. L'histoire bretonne est liée à la mer, tout le monde le sait. Mais qu'en sera-t-il du futur ? Nombre de villes dépendent encore de l'activité pêche et de la valorisation des produits de la mer... » (Préambule d'un article daté du 26/2 relevé "on line" sur Internet qui a dû être publié in "Peuple breton" N° 601) *Ce numéro n'était pas encore disponible à la médiathèque de Lorient lorsque le rédacteur de notre revue de presse y est passé au milieu du mois.*

Lait en poudre:

« La recherche sur la transformation du lait en poudre est une compétence bretonne. Transporter un produit comme le lait, composé majoritairement d'eau, n'est pas très économique, surtout par les temps qui courent. D'où l'intérêt de le transformer en poudre, moins lourde et aussi moins périssable. Mais le nouvel engouement envers ces produits ne vient pas seulement de là. Si les procédés, comme le séchage par atomisation existent depuis longtemps et ont assez peu évolué, il faut plutôt aller chercher les innovations du côté des méthodes d'extraction et de séparation des molécules du lait (ou cracking du lait). Et le laboratoire STLO de l'Inra de Rennes n'est pas étranger à cette affaire. Aujourd'hui, on ne se contente plus de sécher le lactosérum, sous-produit de la formation des fromages, pour fabriquer des poudres destinées à l'alimentation animale. On sélectionne et on choisit les molécules pour faire des assemblages (ou poudres de troisième génération), comme, par exemple, les laits infantiles. Le défi consiste alors à adapter le procédé de séchage en fonction des ingrédients de départ et de la qualité de poudre souhaitée à la sortie. L'UMR STLO fait partie des cinq experts dans ce domaine, aux côtés de laboratoires irlandais, hollandais et danois.. » (Nathalie Blanc in "Sciences-Ouest" N° 318)

Ici, on vous donne la parole :

Le magazine Bretagne durable a ouvert une rubrique invitant citoyens et associations à s'exprimer sur tel ou tel sujet d'actualité. En voici un exemple formulé par un groupe de 16 associations à propos du "Pacte d'avenir" proposé par le gouvernement et que la région dite de Bretagne s'était empressée de signer les yeux fermés. « Oui aux mesures d'urgence, nécessaires pour panser les plaies sociales, mais non à un pacte d'avenir établi dans la précipitation, à partir de solutions du passé, et qui ne ferait que reproduire voire amplifier les logiques qui ont mené la Bretagne dans cette crise. Oui à un pacte qui contribue à la transition du modèle économique breton pour intégrer les enjeux sociaux et environnementaux dans des projets de territoires cohérents, adaptés aux ressources naturelles et humaines de ces territoires, cherchant à modérer la consommation d'espaces agricoles et naturels. (in " Bretagne durable " N° 10)

L'Isen Brest et OVH bientôt partenaires :

« OVH, leader de l'hébergement Internet en Europe et 3e au rang mondial, et l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique (ISEN) Brest vont bientôt devenir partenaires. Outre le parrainage par OVH de la promotion de l'ISEN Brest qui sortira en 2016, les 550 étudiants se verront offrir par OVH un compte hubiC d'une capacité de 50 Go valable durant toute la durée de leurs études pour stocker leurs données et documents dans le Cloud. OVH s'engage également à accompagner le département informatique en fournissant des serveurs virtuels privés (VPS) afin de pouvoir élaborer des cours et activités avec les élèves et travailler sur une infrastructure réelle. Ce partenariat, qui sera officiellement scellé le 20 mars prochain renforce les liens entre l'hébergeur, qui dispose d'une antenne à Brest, et l'ISEN, qui dispense de formations d'excellence dans le domaine de l'informatique. » (sur le site "www.bretagne-economique.com") *L'édition papier de Bretagne économique a cessé avec le numéro 225. Sur le site indiqué, on trouve les articles classés par dates. Celui cité ci-dessus est daté du 18 mars.*

Un coup dur pour les énergies renouvelables ?

L'édition du 17 mars de "La gazette des communes" faisait état du renvoi du Conseil d'État des Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) devant le juge constitutionnel. Les SRCAE font suite aux Grenelle 1 et 2 en vue de la mise en application à l'échelon régional, des grands principes concernant les énergies renouvelables. Chaque SRCAE est copiloté par le préfet de région et le Président du conseil régional. Selon l'avocat Arnaud Gossement, cette énième décision de renvoi est mortifère des énergies renouvelables. Elle contribue à l'incertitude juridique qui les concerne, elle va encore retarder les procédures d'instruction des projets en cours dans les préfetures et créer un climat de méfiance à l'égard des EnR, une filière déjà en situation de déclin, de la part des investisseurs potentiels.

Notre-Dame des Landes :

Même si les Bretons n'ont guère de raisons d'encenser le président de la région factice des Pays de la Loire, Jacques Auxiette, si farouchement opposé à la réunification de la Bretagne dans son intégralité historique, géographique, économique, sociale et culturelle, ils pourraient au moins lui reconnaître qu'il est d'une autre trempe que les élus insignifiants qu'ils ont mis en place à la tête de leur région B4. En date du 13 mars Jacques Auxiette n'a-t-il pas en effet menacé de suspendre toutes les subventions accordées par la région aux associations soutenant les "zadistes", ces occupants de la "Zone d'Aménagement Différé", venus de tous les horizons de surcroît ? Un courrier a été envoyé à toutes ces associations environnementales et paysannes soupçonnées de soutenir les dits "Zadistes" en leur demandant une position claire à propos des exactions, des méfaits et des échauffourées du mois de février. Rappelons qu'une première estimation des dégâts par la ville et la communauté urbaine de Nantes s'élevait à quelque 900 000 euros. Côté élus bretons, c'est le mutisme assourdissant à propos de ce SEUL projet d'infrastructure envisagé actuellement par la France qui pourrait être, ou devenir, un outil formidable de développement économique pour la Bretagne.

Chicane Régions/SNCF :

En écho à l'inaction des élus B4 évoquée ci-dessus, voici un autre exemple qui s'inscrit dans la série des recriminations des régions à l'égard de la SNCF faisant l'objet d'une rubrique presque habituelle dans nos colonnes. En ce mois de mars qui s'achève, les régions ont publié un manifeste qu'elles ont adressé à la SNCF en vue d'un "renouveau du transport ferroviaire". Il y est question d'ouverture à la concurrence mais surtout d'une revendication de propriété des TER du fait que ce sont les régions qui achètent sur leurs deniers 100 % des trains. Neuf régions vont créer courant avril une association d'études sur le matériel roulant et un cahier des charges permettant de disposer du matériel roulant : faisabilité technique, juridique, financière et économique. Neuf régions ? Lesquelles ? Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes, PACA, Rhône-Alpe et Ile-de-France. Et la Bretagne ? Apparemment absente au bataillon !

Encore la mulette perlière !

Nous en parlions dans notre édition N° 76 ; elle est menacée de disparition mais tout le monde en parle, témoins ces deux extraits d'articles dans des publications ne s'intéressant pourtant pas au même public : « Un ruisseau idéal: le paradis des moules. Ces mulettes perlières ne fréquentent pas n'importe quelles rivières. L'eau doit y être fraîche, 13 à 14° en moyenne et pauvre en nutriments. En Bremanie (association des noms Bretagne et Normandie) dans des paysages où les rivières coulent en méandres sur des roches siliceuses, l'eau est parfaite pour les moules. » (in "L'Hermine vagabonde" N°49, périodique destiné aux plus jeunes) Dans le numéro 215 de "Penn ar Bed", les pages 2 à 5 dressent une liste des rivières du Finistère, des Côtes d'Armor, du Morbihan et de Basse-Normandie où l'on trouve encore cette espèce de moule d'eau douce classée dans la catégorie "critically endangered" de la liste rouge européenne de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature". L'article s'accompagne de listes des cours d'eau, de cartes et historiques de la présence du mollusque dans chacun d'eux.

Maître du uillean pipe :

« Ronan Le Bars naît à Guingamp en 1968. A 12 ans, il entre au bagad de sa ville natale, puis intègre le bagad de Lann Bihoué pour son service militaire. En 1990, il enregistre pour Deep Forest, Nougaro, Stephan Eicher, et participe aux grandes formations bretonnes, dont l'Héritage des Celtes de Dan ar Braz. En 2014, il est à l'affiche de la Nuit de la Bretagne. Une occasion de découvrir "Lammdour", album sorti en août 2013 chez Keltia musique. Grand nom de la musique de la cornemuse irlandaise, Ronan Le Bars est un pilier des studios d'enregistrement et de la musique bretonne. » (Françoise Genevois in "Bretagne magazine" N° 76) *Pour ceux qui ne le savent pas, la cornemuse irlandaise, appelée uillean pipe, se joue assis avec l'instrument posé sur les genoux. Le son est, comme le dit Françoise Genevois, délicat, doux et soyeux*

Erwan Keravec :

« Erwan Keravec est un sonneur de cornemuse écossaise. Un virtuose. Il sonne ses compositions. Il sonne de la musique traditionnelle. Il sonne des improvisations. Mais avant toute chose, il sonne pour la danse contemporaine. C'est un plasticien du son. C'est au sein du bagad Roñsed-Mor de Locoal-Mendon qu'il apprivoise son instrument qui deviendra instrument de prédilection. » (in "ArMen" N° 199)

Le gouren en difficulté :

« La lutte bretonne compte 1600 licenciés répartis sur une cinquantaine de clubs en Bretagne. La Fédération de gouren, qui forme et emploie des animateurs, permet chaque année à plus de 10 000 enfants de découvrir ce sport par des animations dans les écoles, les centres de loisirs, les fêtes, etc. Mais la structure a connu une année 2013 difficile et se retrouve dans de graves difficultés économiques. Elle a donc lancé un appel aux communes de Bretagne, leur demandant une "aide financière même modeste" pour être "plus forts pour agir, pour développer, pour être présents partout". » (in "Bretons" N° 96) *De son côté, la rédaction de Dihunomp a reçu le 15 mars, une invitation de la "Fédération Française de Lutte et disciplines associées" à assister aux Championnats de lutte d'Europe qui se tiendront en Finlande du 1 au 6 avril : au programme, lutte féminine, lutte libre, lutte gréco-romaine. Ne voyant aucune mention du gouren, Dihunomp a manifesté son étonnement et reçu la réponse suivante de Raphael Ostré, directeur associé de Blackboard : «Nous avons bien reçu votre mail. En effet, la FF Lutte ne peut pas promouvoir tous les différents styles de Lutte en France, même si nous aimerions pouvoir le faire de temps en temps. Aujourd'hui, trois styles de lutte sont au programme de JO et il est déjà très difficile de faire parler de ceux-là dans les médias, alors nous concentrons nos efforts dessus. Ceci étant dit, nous essayerons d'en parler sur d'autres moments. J'espère que vous comprendrez. » Tout réside donc dans l'art de la com'. Avis à TOUS les Bretons !*

Ar gaerell-vras 3/14

CULTURE

Kounlevr - Miz Ebrel - 22
 Avril 1876- Sant Konvarc'h -
 Naissance à Saint-Thurien
 (29380 Sant-Turian) de
 Charles **COTONNEC**. Il
 s'oriente vers la médecine et
 s'installe à Hennebont.
 Mobilisé en 1914, il reprend
 des études de chirurgie à la fin
 de la guerre et devient, en 1922,
 médecin-directeur de l'hôpital
 de Quimperlé. Il est surtout
 connu comme rénovateur de la
 lutte bretonne dont il codifie
 les règles pour en faire un sport
 moderne. Il fonde en 1930 la
 " Fédération des amis de la
 Lutte et des Sports Athlétiques
 Bretons (FALSAB) et organise
 des rencontres sportives inter-
 celtiques.

Expression recueillie
 par
Ofis ar Brezhoneg

**Ur gontell dall a droc'h
 ar pezh a wel**

Un couteau " aveugle "
 ne coupe que ce qu'il
 voit, c'est à dire rien du
 tout.

Aveugle, ici, signifie
 pour un couteau,
 " émoussé " et

l'expression n'a guère
 d'équivalent en français.
 Le fil d'un couteau se dit
 " **dremm** ", littéralement
 visage, autre référence à
 la partie haute du visage.

Assimil :

Le monde entier connaît la "méthode sans peine" Assimil, d'auto-apprentissage rapide de dizaines de langues, du nom d'une maison d'édition fondée en 1929 par Alphonse Chérel. Un communiqué de presse de Aurélie Bois nous annonce, à l'occasion de la célébration des 85 ans de cette maison d'édition, qu'elle propose désormais sa célèbre collection de guides de conversation en trois formats de livres numériques (texte seul ou enrichi de pistes audio) permettant une lecture sur liseuse, tablette tactile, smartphone et autres ordinateurs portables. Pour le moment, ces e-books sont disponibles en 13 langues. Les trois formats sont "epub3" (livre numérique enrichi), "epub2" (livre numérique sans audio) et "KFB" également sans audio lisible sur liseuses et tablettes Kindle d'Amazon.

Communiqué UBAPAR - ar Redadeg :

24-31 mai : 1500 km de course de relais pour la langue bretonne - 90 devezh a-raok al loc'hañ - 1040 poltred brezhonegerien bet tennet c'hoazh - 400 kilometr gwerzhed pe miret Deus Montroulez betek Groñvel, en ur dremen dre Roazhon, Naoned pe Kemperle, zo birvilh er skipailhoù aozañ e pep korn deus Breizh. Labour zo c'hoazh evit gwerzhañ ar 1100 km a chom da werzhañ ha dastum ar 460 poltred a chom da dennañ ! Ezhomm zo sikour an holl evit ma teufe brav an traoù gant 4re dalc'h ar Redadeg.

Nous vous adressons cette "lettre d'information des Bretons" chaque mois, sauf avis contraire de votre part. N'hésitez pas à lui apporter vos contributions sous forme d'échos, illustrations, articles ou autres qui vous paraissent d'intérêt général pour la Bretagne et pour l'ensemble des Bretons. Elle a été élaborée à l'initiative de Paul Chérel, Jacques Le Maho et Pierre Le Moine.

Paul Chérel - Kersily - 56340 Plouharnel

Mail: Keruhel@gmail.com

La plus grosse partie des dépenses entraînées par la production et la diffusion de cette lettre dont nous pensons souhaitable de conserver le caractère de gratuité, étant de nature postale, nous remercions tous ceux qui veulent bien nous communiquer leur adresse électronique - ce qui, non seulement permet de réduire les frais d'envois postaux (photocopies, enveloppes et timbres) que nous essayons de limiter à 400 exemplaires - mais leur permet de recevoir les pages supplémentaires.

La grande majorité des media "bobos" qui forment l'opinion des Français a crié au scandale devant les événements qui se sont déroulés en Ukraine pour aboutir finalement à un référendum sur la péninsule de Crimée (une péninsule à peu près grande comme la Bretagne privée sans son consentement de son cinquième département par l'Etat français) et sa reprise de possession par la Russie. Voici ce que nous en dit la Lettre Polemia du 17 mars.

« Le vote organisé dimanche 16 mars en Crimée s'est soldé par un large plébiscite à plus de 96,6% d'une demande de rattachement de la péninsule à la Russie. **Commentaire d'un Internaute** : « *Donc; pour résumer, lorsqu'un coup d'État met au pouvoir des militaires en Égypte, c'est une grande victoire de la démocratie. Lorsqu'un peuple souverain passe par les urnes et fait preuve d'une unanimité inhabituelle, les mêmes - c'est à dire l'Occident - y voient un processus illégal.* » Jacques Sapir, dont les travaux de chercheur se sont orientés dans trois dimensions, l'étude de l'économie russe et de la transition, l'analyse des crises financières et des recherches théoriques sur les institutions économiques et les interactions entre les comportements individuels, donne ci-après quelques-unes de ses réflexions sur ce référendum

Référendum en Crimée

Les résultats du référendum ont confirmé la volonté d'une majorité de la population de la Crimée de rejoindre la Russie. Ils ont aussi confirmé l'incapacité des dirigeants, qu'ils soient français ou de l'UE et des États-Unis, de saisir la nature de ce vote. On rappelle donc dans le texte qui suit quelques points d'importance.

1. La Crimée fut attribuée administrativement de la Russie à l'Ukraine dans le cadre de l'URSS en 1954. Ceci ne fit l'objet d'aucun vote des populations concernées. Lors de la dissolution de l'URSS en 1991, il fut admis que la Crimée resterait dans l'Ukraine, moyennant la reconnaissance de son statut de république autonome et le respect de la constitution.

2. Il y a eu, à la suite du 21 février 2014, une interruption de l'ordre constitutionnel en Ukraine. Ceci est reconnu par les pays occidentaux qui qualifient le gouvernement de « révolutionnaire ». Ceci découle surtout du fait que nulle autorité qualifiée (la Cour constitutionnelle étant dissoute par le nouveau pouvoir) n'a constaté la vacance du pouvoir. Le nouveau gouvernement est d'ailleurs loin de représenter tous les Ukrainiens, comme on aurait pu s'y attendre logiquement. C'est donc une autorité de fait.

3. A la suite de cela, les autorités de la République autonome de Crimée ont considéré que cela créait une nouvelle situation, dans laquelle les droits de la Crimée n'étaient plus garantis, et ont décidé la tenue du référendum du 16 mars. Leur décision est donc une réaction à la rupture de l'ordre constitutionnel à Kiev. Elle n'est ni légale ni illégale dans la mesure où cet ordre constitutionnel n'existe plus. Qualifier le référendum d'illégal du point de vue de la loi ukrainienne est donc une profonde sottise et montre de la part des dirigeants qui utilisent cet argument une incompréhension totale des principes du droit.

4. Du point de vue du droit international, deux principes s'opposent : l'intangibilité des frontières et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Si les pays qui aujourd'hui s'opposent au référendum avaient fait pression pour que le gouvernement de Kiev remette son pouvoir à un gouvernement de concorde nationale, réunissant toutes les parties en présence, ils auraient eu quelques droits à faire valoir le principe de l'intangibilité. Mais, ayant choisi de reconnaître unilatéralement un gouvernement ne représentant qu'une partie de la population, ils ne peuvent plus user de cet argument sans contrevenir directement au second argument, celui sur le droit des peuples. L'argument d'une illégalité du point de vue du droit international tombe alors de lui-même en raison de la carence des pays soulevant cet argument à faire valoir la nécessité d'un gouvernement de concorde nationale en Ukraine qui seul, avec une assemblée constituante, aurait été en mesure d'offrir une issue légale à cette crise.

5. Dans ces conditions, la seule position possible était de demander la présence d'observateurs officiels pour ce référendum. Cela ne semble pas avoir été fait. Les observateurs (députés du Parlement européen) présents le sont donc en leur nom personnel. Ils disent ne rien avoir vu de scandaleux. Cela laisse cependant planer un doute sur les conditions de tenue du scrutin, mais ce doute provenant de l'attitude même des pays occidentaux, il doit profiter aux autorités de la République autonome de Crimée. Ce vote, dans les faits, semble s'être tenu dans les conditions habituelles pour l'Ukraine.

6. On notera dans le cas de la France que les dirigeants qui aujourd'hui contestent le référendum en Ukraine sont ceux qui n'ont pas voulu reconnaître le résultat du référendum de 2005 et l'ont remplacé par un traité (le Traité de Lisbonne) qui ne fut pas présenté au peuple. Ces mêmes dirigeants ont accepté le référendum séparant Mayotte des Comores et rattachant cette île à la France. Ces deux faits soulignent que la légitimité de la position de ces dirigeants sur la question du référendum de Crimée pourrait être facilement mise en doute.

7. Il convient maintenant de regarder l'avenir. Il ne fait guère de doute que la Russie reconnaîtra le référendum, même si – en théorie – elle peut toujours refuser l'adhésion de la Crimée. Le problème qui va être posé dans les semaines qui viennent est celui des provinces de l'est de l'Ukraine où des incidents mortels se multiplient. Toute tentative d'imposer une solution par la force risque de conduire à la guerre civile. Il est donc urgent que toutes les parties prenantes à cette crise, et ceci vaut pour les pays européens comme pour la Russie, exercent une pression conjointe sur les autorités de Kiev pour qu'elles constituent un gouvernement de concorde nationale réunissant tous les partis, pour qu'elles désarment les groupes extrémistes et qu'elles mettent sur pied les élections à une assemblée constituante. La signature de tout accord international par ce gouvernement ne saurait engager que lui-même. L'Union européenne irait contre le droit si elle signait avec lui un quelconque traité.

Jacques Sapir

De tout un peu

Une banque (très) mal gérée :

C'est ce que nous disait la lettre de l'IREF en date du 22 février en parlant de la **Banque de France** et la comparant avec la **Bundesbank** (Banque fédérale allemande).

- Coût de la fabrication des billets : 34 % de plus que ses concurrents
- Frais de personnel de la Banque de France : 2 fois plus que la Bundesbank (4 000 employés de plus !) : 1453 M € pour la BdF contre 706 M € pour la Banque allemande, chiffres totalisant salaires, charges et retraites.
- Salaires à la Banque de France : 24 % de plus qu'à la Bundesbank
- Coût des retraites : 300 Millions d'euros de plus pour la Banque de France. »

Parfaite image de la gestion des affaires en France ! Et dire que la France a réussi à imposer le directeur/gouverneur de cette BdF à la tête de la BCE (Banque Centrale Européenne) de 2003 à 2011

Déficits publics :

La commission européenne a d'ailleurs placé la France sous "surveillance renforcée" depuis le début mars. Elle estime que toutes les prévisions de recettes sont surévaluées et que, malgré des mesures prises pour favoriser la compétitivité des entreprises, les déficits publics sont trop importants pour lui permettre de tenir ses promesses budgétaires pourtant fort éloignées d'un retour nécessaire à l'équilibre. La commission place la France au même niveau que l'Espagne ou l'Irlande. Jean-Marc Ayrault, qui est licencié en allemand et ancien professeur, a tenté de rassurer les Européens lors d'une intervention dans le quotidien économique allemand "Handelsblatt".

Charité bien ordonnée commence par soi-même :

La gazette des communes a repris à son compte le 13 mars une information publiée le jour précédent dans le "Parisien" sur les privilèges dont jouissent les salariés du CESE (Conseil Économique, Social et Environnemental). Les quelque 150 agents du CESE, pour la plupart des fonctionnaires, perçoivent en salaires et primes 37500 euros brut par an pour la catégorie C, 57950 pour la catégorie A, les Administrateurs 102 000 euros et la numéro 2 dans la hiérarchie, Annie Podeur 150 000. Le Président du CESE, Jean-Paul Delevoye, également maire de Bapaume et président de la communauté de communes du Sud-Artois, assure qu'il a hérité d'une situation acquise lors d'un accord signé en février entre la direction et quatre syndicats. Ajoutons à cela 62 jours de congés par an et un assez grand nombre d'absences autorisées ! La vie n'est-elle pas belle ?

Économies budgétaires

suite de la page 5

Si les gouvernements français se révèlent incapables de réduire les dépenses publiques et, par là, d'arriver à un indispensable équilibre budgétaire - le gouvernement actuel remporte la palme dans ce domaine -, c'est que ces dépenses sont surtout des dépenses de fonctionnement (très peu hélas de dépenses d'investissement) dues à une organisation administrative beaucoup trop lourde et incohérente et à un nombre excessif de fonctionnaires, particulièrement des hauts gradés, ceux qui coûtent le plus, non seulement en salaires, mais en privilèges et prébendes. D'autres pays européens sont atteints de la même infirmité mais ils réagissent, témoin son voisin, la Grande-Bretagne qui a réduit de moitié le coût de sa "diplomatie" en quelques années, comme nous l'explique l'iFRAP dans sa lettre du 20 mars.

Les Britanniques ont réduit de moitié le coût de leur diplomatie !

Entre 2010 et 2015, le budget du Foreign and Commonwealth Office (équivalent du ministère des Affaires étrangères et européennes) aura été réduit de 50% passant de 2,5 milliards à 1,28 milliard de livres prévu en 2015. Pour le gouvernement britannique qui s'est lancé dans un vaste programme de rationalisation des budgets de chaque ministère, il s'agit de la coupe la plus importante en termes de pourcentage. Explication des Britanniques : dans un monde de plus en plus connecté où les chefs d'État dialoguent en tête à tête et où chaque ministère possède son propre service international, quelle est la juste place du réseau diplomatique ? Autre constat, au début des années 2000, les dépenses du Foreign and Commonwealth Office étaient principalement des dépenses de fonctionnement (rémunérations et entretien/location de bâtiments) et non de « programmes » (travail consulaire, de lobbying, de sécurité...). A titre de comparaison, en 2010 avec des budgets équivalents, l'action du Foreign Office était comparable à la mission « action extérieure de l'État » du ministère des Affaires étrangères : réseau diplomatique, opérations de maintien de la paix, entretien du réseau culturel, cotisations aux organisations internationales... auxquels s'ajoutaient, côté anglais, toute l'action économique et l'action audiovisuelle (BBC). Mais, dès 2014, grâce à une refonte de leur réseau diplomatique et une rationalisation de son coût de fonctionnement, les Britanniques parviennent à entretenir leur réseau diplomatique pour environ 1 milliard d'euros de moins que le Quai d'Orsay. Or, difficile de dire que le Royaume-Uni est moins bien représenté que la France dans le monde...

Repenser la présence britannique dans le monde :

De 1997 à 2011, le Foreign Office a organisé la fermeture de 40 postes diplomatiques dont 10 ambassades. Sur la même période, 21 postes diplomatiques réduits auront été ouverts vers des pays jugés stratégiques (Asie, Afrique et Moyen-Orient). Au final, 19 postes diplomatiques auront été supprimés dont 10 en Europe et aux États-Unis.

Si lors des fermetures, les coûts de restructuration ont augmenté la dépense, le Royaume-Uni bénéficie aujourd'hui d'un réseau moderne constitué de plus petits postes diplomatiques : 35 postes diplomatiques emploient actuellement moins de 5 personnes, et 20 postes tournent uniquement avec 10 agents.

Le recours aux *laptop ambassadors* est de plus en plus fréquent : Il s'agit d'agents basés à Londres qui assurent en complément de leurs fonctions dans l'administration centrale, un suivi à distance du ou des pays dont ils sont chargés avec des déplacements ponctuels.

Dans les situations d'urgence, des « *unEmbassies* » peuvent être créées, comme en 2008 en République démocratique du Congo où un agent a rapidement pu s'installer à Goma et travailler depuis une chambre d'hôtel.

Comparaison entre pays de représentations diplomatiques :

États-Unis : 168 ambassades et 14 représentations multilatérales

France : 163 ambassades et 16 représentations multilatérales

Allemagne : 152 ambassades et 13 représentations multilatérales

Royaume-Uni : 140 ambassades et 14 représentations multilatérales

Source : Cour des comptes, Février 2013.

Ce recentrage de la présence britannique dans le monde aura notamment permis de réduire de 25% les dépenses diplomatiques **dédiées à l'espace européen** : « *un signal, non pas d'un détachement avec la diplomatie européenne, mais une reconnaissance que les affaires européennes se discutent maintenant à Bruxelles ou directement avec les chefs d'État et les ministres européens* ». Le Parlement britannique, dans son rapport sur la diplomatie sous Tony Blair et Gordon Brown, conclut que les moyens économisés sur l'Europe « *seront mieux employés dans les pays émergents du Sud et de l'Asie* ».

Manon Meistermann

Barrage chahuté :

Un scénario identique à celui qui se déroule depuis des années à Notre-Dame des Landes est en train de naître dans le département du Tarn à propos d'un barrage de retenue d'eau à Lisle-sur-Tarn, destiné à réguler crues et étiages sur le réseau fluvial local. José Bové, eurodéputé écologiste apporte comme il se doit son soutien aux opposants et réclame un moratoire et un médiateur. Selon lui, le projet est « un non sens écologique et agricole ». Des opposants se rassemblent à l'endroit où commencent les travaux, les gendarmes les expulsent, les opposants reconstruisent un campement de fortune tout à côté... Il ne manque plus que l'intervention d'Eva Joly. Mêmes arguments, zone humide, espèces florales et animales menacées, impact sur l'environnement, projet coûteux et inutile, etc. Les porteurs du projet sont le Sdage local, le conseil général qui est maître d'ouvrage, une enquête publique a été menée et l'ensemble a fait l'objet d'un accord préfectoral. La préfète est intervenue sur le site pour défendre le projet.

Fracturation hydraulique :

Cauchemar des Français savamment organisé et entretenu par les media ; les "politiques" emboîtent le pas, surtout ceux dont la présence dans les hautes sphères de la gouvernance dépend beaucoup des écologistes ; le principe de précaution, les peurs malades, tout cela empêche la France d'examiner sérieusement le problème sous tous ces angles et prendre courageusement des décisions. D'autres pays se posent moins de questions. La Pologne dit "OUI" le 11 mars, les USA continuent à qui mieux-mieux et envisagent d'exporter (même vers la France) du gaz liquéfié, et ... ce qui vient de se passer en Ukraine permet au magazine américain "Investing" de poser la question : Will Putin Make Europe Re-visit Fracking ? European countries that have long opposed hydraulic fracturing appear to be rethinking their perspective as Russian troops stay put in Crimea and threaten to keep Russia's grip on European energy dominance. (Meagan Clark). A cela s'ajoute l'accord de libre échange qui se met en place (pour le moment difficilement mais sûrement) entre EU-USA qui pourrait remettre en cause l'interdiction de la fracturation hydraulique, selon Actu-environnement.

Transition énergétique :

On croyait le projet mort et enterré, comme tant de projets/promesses du candidat à la présidence, qui se sont révélés difficiles à mettre en place, eh bien non! Il refait surface selon Maire info en date du 21 mars. Nous y lisons notamment ceci : « C'est le printemps... et le futur projet de loi sur la transition énergétique refait surface. Hier, la commission spécialisée du Conseil national de la transition énergétique (CNTE) a examiné un avant-projet transmis par le ministère de l'Écologie et du Développement durable sous la forme de sept « documents préparatoires ». Mais la route semble encore longue pour le projet de loi qui devrait être présenté en Conseil des ministres durant la deuxième quinzaine de juin, en vue d'une adoption par le Parlement d'ici la fin de l'année. Les documents préparatoires n'ont pas encore fait l'objet de discussions interministérielles. En clair : ils n'ont pas encore été validés par l'exécutif, alors que des questions sensibles restent à trancher, comme l'évolution de la part du nucléaire dans le « bouquet énergétique » de la France. ...

Le gouvernement a réaffirmé à plusieurs reprises sa volonté de réduire de 75 à 50 % la part de l'énergie nucléaire dans la production électrique française à l'horizon 2025. Mais les moyens d'y parvenir divisent, entre partisans d'une sortie progressive du nucléaire, défenseurs du tout atome et ceux qui prônent la prolongation de la durée de vie de certaines centrales en échange de la fermeture de plusieurs autres. ...

L'avant-projet omet aussi de donner un objectif pour le développement des énergies renouvelables d'ici à 2030 juge l'avocat spécialiste de l'environnement, Arnaud Gossement » Donc "Wait and See"

A propos de lutte anti-pollution.

Sur la même ligne que notre éditorial de ce mois-ci de ce mois-ci, voici un article relevé dans le bulletin de l'IREF (Institut de Recherches Économiques Et Fiscales) en date du 20 mars.

Mesures antipollution :

un tiers d'abus de pouvoir, un tiers de gabegie et un tiers de démagogie

Et peut-être même un quatrième tiers d'électorisme, pour capter la sympathie des électeurs verts ! En fait, le pouvoir n'a que mépris pour les usagers, pour les contribuables et pour les citoyens.

L'abus de pouvoir

Dans la Roumanie communiste dirigée par le dictateur Ceausescu, on avait instauré au début des années 1980 la circulation alternée, en particulier en week-ends. Les voitures dont le numéro d'immatriculation finissait par un chiffre pair avaient donc le droit de circuler un week-end sur deux, voire une semaine sur deux. La raison de cette mesure ne tenait pas à un quelconque souci de l'environnement, mais seulement au bon vouloir du dictateur qui ne voulait pas devoir faire alimenter les stations à essence. Déjà distribuée au compte-gouttes avec des tickets de rationnement, l'essence faisait défaut dans la plupart des stations et là où l'on en trouvait des queues de voitures impressionnantes s'étendaient sur plusieurs kilomètres. Plutôt que d'augmenter les livraisons d'essence (ou de pétrole), le Parti et son chef suprême préféraient interdire la circulation des voitures...

Cette mesure en France d'imposer une circulation alternée, décidée du jour au lendemain, constitue un abus de pouvoir en tous points comparable. Le ministre de l'Écologie a demandé aux entreprises de faire preuve de "souplesse". Mais comment peut-on être "souple", quand on doit "faire du chiffre" à la fin de la semaine !? Ou bien quand on doit amener les enfants à l'école avant de parcourir des kilomètres jusqu'à son lieu du travail !? On peut y voir la preuve du mépris total pour les citoyens de la part d'un pouvoir complètement étranger à leurs problèmes. Car cette mesure, appliquée dès le lundi, n'a pu être décidée que par des hauts fonctionnaires n'ayant jamais travaillé dans le privé...

Gabegie d'argent public

Un autre abus de pouvoir est aussi la décision de rendre les transports publics soi-disant "gratuits". Ce terme de gratuité est d'ailleurs impropre car, même gratuits, les transports ont un coût qui sera pris en charge par l'État, comme nous en a d'emblée rassurés Jean-Paul Huchon, Président PS de la région Île-de-France ! Or, qui dit État, dit contribuables. On estime à plus de 20 millions d'euros le coût de ces 5 jours de gratuité dans les transports. Deux entreprises, la RATP et la SNCF pour le RER, sont concernées, qui vivent déjà sous perfusion d'argent public : 2 Milliards d'euros de subventions publiques accordées à la RATP et environ 12 Milliards à la SNCF. Ces entreprises refusent la concurrence (rappelons que la SNCF a déjà été condamnée plusieurs fois pour avoir mis en œuvre des pratiques qui entravaient la concurrence), et elles refusent leur privatisation avec encore plus de vigueur. Quant à leur personnel, il s'oppose à toute réforme de leur système privilégié de retraites, financé par l'argent siphonné dans les caisses du régime privé... Accorder la gratuité dans ces conditions relève de l'inconscience qui s'ajoute au mépris de l'argent des contribuables !

La démagogie des pouvoirs publics

D'après les pouvoirs publics, les raisons de ces mesures tiennent au niveau élevé de pollution dans la région parisienne à la suite de plusieurs journées ensoleillées sans vent. - D'abord, réjouissons-nous d'avoir bénéficié, enfin, d'un beau soleil ! Par ailleurs, combien de personnes sont-elles mortes par suite de ce pic de pollution ? Les urgences ont-elles été encombrées ? D'après les données, aucun "pic" de malaises n'a été constaté ces derniers jours. Mieux encore : jeudi et vendredi, malgré la gratuité des transports, les bouchons se situaient "comme d'habitude" en région parisienne, tandis que la RATP elle-même reconnaissait ne pas avoir constaté de hausse du nombre de voyageurs dans les transports en commun. Mais l'essentiel est de voir que ceux qui nous gouvernent se préoccupent de notre santé... Sachant mieux que nous ce qui peut être dangereux, ils peuvent en décider à notre place. Le pouvoir les amène à prendre des décisions radicales, au nom d'une démagogie déjà bien rodée... (Une version de cet article a été publiée sur FigaroVox le 18 mars)

Nicolas Lecaussin

~~~~~ Halal : un marché en pleine explosion

C'est le titre d'un article publié par Matthieu Le Gossier dans "Économie matin" en date du 21 mars. On peut y lire ce qui suit (extrait) :

Alors que les six millions de musulmans de France entrent dans la période du ramadan, Économie Matin s'est penché sur le marché du halal en France, qui progresse de 10 % par an, et pèse déjà 5,5 milliards d'euros. A l'échelle de la planète, le marché du halal est estimé à 450 milliards d'euros, soit près de 16 % de l'agroalimentaire mondial.

La France : premier consommateur européen de halal

En Europe, la France se classe première parmi les consommateurs de produits halal devant l'Allemagne et le Royaume-Uni. Outre la viande qui représente 88 % des produits halal, de nombreux autres produits sont touchés par la "mode" du halal. On trouve des bonbons, des nems, des pizzas ou même des soins cosmétiques. A titre d'exemple, la société cosmétique Jamal paye un forfait de 5 000 euros par mois à la Grande Mosquée de Paris avec qui elle a établi un cahier des charges que ses produits estampillés halal se doivent de respecter. Ses produits sont de ce fait "certifiés halal".

La grande distribution ne fait pas encore le poids face aux petits commerces....

Chronique nantaise

Nous établissons cette petite chronique nantaise grâce à des informations communiquées par **G. Lemée-Sarrazin** que nous tenons à remercier ici, car ce qui se passe dans notre cinquième département est assez minutieusement occulté par les médias de grande diffusion qui veulent nous faire croire que la Bretagne se limite à 4 départements.

La "droite" et la "gauche" ont croisé le fer au Conseil régional des PdL lors de la dernière séance de février. La majorité socialo-écologiste voulait accorder une subvention de 250.000 euros à l'association des Régions de France (ARF) dont personne n'ignore qu'elle est dirigée par des socialistes. Les UMPistes s'y sont opposés. Serai-ils mesquins ,

Sur le projet d'aéroport à Notre-Dame des Landes, les media, aussi bien les nationaux que les régionaux, accordent une très large place aux opinions, aux actions et exactions des opposants, la neutralité et l'objectivité ne sont pas leurs qualités premières. Aussi est-il rare de lire un avis tel celui de Alain Mustière, président des "Ailes de l'Ouest" dans Presse Océan ! Il y dénonce la collusion entre l'Acipa (principale association d'opposants), les Cédpa (associations d'élus), le Copain (agriculteurs), Attak et EELV. Les Verts avaient organisé une réunion à laquelle des opposants cagoulés ont pris la parole et appelé à un blocage des travaux par la force.

Au lendemain des violentes manifestations de fin février à Nantes, le maire de la ville, Patrick Rimbart, a évalué à un million d'euros les dégâts causés par les agitateurs/casseurs. Il a dénoncé l'irresponsabilité des organisateurs qui avaient refusé de se plier aux conditions requises de sécurité pour une telle manifestation. Oh ! les vilains (Jacques Auxiette, le président de la région PdL dans laquelle notre bonne ville de Nantes figure en pôle position, a écrit à son copain PS François Hollande, président de la république dont le chef-lieu est à Paris : « J'en appelle à vous dans le rôle de garant des règles de la République, pour une évacuation de la ZAD ». On peut se demander, devant le désarroi des gens en place, s'il ne conviendrait pas d'appeler plutôt Poutine à la rescousse.

Tandis que la France se chahute au sujet d'un projet vieux de plus de quarante ans qui pourrait devenir une véritable plateforme internationale européenne, les Britanniques, plus pragmatiques, plus décisifs, plus intelligents, confrontés à une surcharge prévisible à court terme des deux aéroports londoniens, envisagent la création d'une nouvelle infrastructure aéroportuaire sur un banc de sable au large de Deal en face de Calais qui pourrait accueillir 150 millions de passagers et 24 heures sur 24 du fait de son emplacement. Messieurs les Anglais, tirez les premiers ! Nantes, on verra après.

Le CHU de Nantes pourrait être le prochain hôpital où serait effectuée l'implantation d'un cœur artificiel Carmat. Si le premier patient opéré à l'hôpital Pampidou n'a pu survivre que 75 jours - il était âgé de 76 ans et se savait condamné -, il n'y a pas eu de dysfonctionnement mécanique de la prothèse et le principe de cœur artificiel n'est pas mis en cause. L'expérience est à poursuivre.

Dans le numéro 95 de "La Blanche Hermine" Henri Linon nous invite au Grand Pardon de Sainte-Anne d'Auray qui commémorera le 500ème anniversaire de la mort de la Duchesse Anne.

La Bretagne vivante

Trop de politiciens de la république restent déconnectés des réalités du présent, victimes volontaires d'un système révolutionnaire. Heureusement, la Bretagne historique vit. Elle est inscrite dans le coeur d'une majorité de ses habitants. Nous la voyons dynamique, entreprenante, frondeuse et fidèle. Parfois silencieuse, parfois bruyante. Elle s'exprime dans tous les domaines : économique, sportif, associatif... Les cérémonies et les manifestations commémoratives du 500e anniversaire de la mort de notre dernière souveraine se déroulent dans toute la province (et au-delà, à l'initiative des associations de Bretons expatriés). Mais le plus beau et le plus spectaculaire témoignage de l'unité bretonne nous sera donné cette année par l'Église. Par un communiqué commun, en date du 17 janvier 2014, les évêques de Vannes, Rennes, Quimper, Saint-Brieuc et Nantes, invitent les fidèles de leur diocèse à se rendre au centenaire de la proclamation de sainte Anne, patronne de tous les Bretons, les 25 et 26 juillet 2014, lors du Grand Pardon de Sainte-Anne d'Auray. Dieu veut que je sois honorée ici'. C'est par ces quelques mots qu'en 1624 sainte Anne prophétise une affluence qui n'a jamais cessé depuis, au sanctuaire de Sainte-Anne d'Auray, appelant chaque année des dizaines de milliers de pèlerins du monde entier à se laisser conduire vers le Christ; Dans ce lieu, par l'intercession de la grand-mère de Jésus, d'immenses grâces ont été reçues suite à l'acte de foi du voyant Yvon Nicolazic.. Aussi, il y a cent ans, le 26 juillet 1914, répondant à l'invitation des cinq évêques de la Bretagne historique, le pape Pie X déclare officiellement sainte Anne "Patrona Provinciae Britanniae" (patronne de la province de Bretagne). Pour célébrer ce centenaire, Mgr Luigi Ventura, Nonce Apostolique à Paris et représentant du Saint-Siège en France, nous fera l'honneur et l'amitié de présider le Grand Pardon de Sainte-Anne, les 25 et 26 juillet 2014. "

(<http://www.vannes.catholique.fr/>)

Henri LINON

La France se réveillerait-elle ?

Michel Gay, ingénieur/chercheur au CNRS où il mène des études sur le traitement des signaux et des images satellitaires optiques et radar, publie un article que nous transmet un de ses amis, lecteur de Dihunomp. Rares sont les scientifiques qui prennent le temps et osent dénoncer les inepties que débitent les gens en France et que les journalistes, comme des perroquets, répètent par monts et par vaux. C'est pourquoi nous nous faisons un plaisir de reproduire ci-dessous quelques passages du dit article; même si nous ne partageons pas tout à fait l'optimisme reflété par l'article intitulé :

Énergie : réjouissons-nous, la France se réveille !

Deux gros pavés de rationalité sont tombés dans la mare glauque de la transition énergétique. Il s'agit du rapport de la Cour des Comptes sur la mise en œuvre par la France du "paquet Énergie Climat" rendu public le 16 janvier 2014 et du rapport du Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective (CGSP) également de janvier 2014. Ils mettent en évidence les objectifs trop ambitieux, voire "irréalistes", du déploiement des énergies renouvelables (EnR) notamment les éoliennes et le photovoltaïque. L'État, le Ministère de l'écologie (MDDE) et des agences comme l'ADEME sont épinglés (sans les citer) pour leur gestion calamiteuse du dossier, pour l'absence de contrôle des finances investies et pour l'inefficacité de leur action.

Le rapport de la Cour des Comptes juge sévèrement l'absence de cohérence qui a présidé au développement des EnR intermittentes. De nombreux effets pervers font exploser les coûts de cette politique de l'énergie dispendieuse et inefficace, tout en la privant des retombées positives promises. La Cour recommande de "revoir les méthodes de soutien et de financement, en intégrant les coûts complets systémiques dans le calcul économique". Elle recommande également d'adopter, pour le futur "paquet Énergie Climat" un unique objet quantifié : la diminution des émissions de gaz à effet de serre, les autres objectifs devant lui être subordonnés.

Le rapport du CGSP confirme que l'objectif «20-20-20» de la Commission européenne est un échec qui malmène gravement notre économie, sans aucune influence sur la réduction des émissions de CO2. Ce serait même le contraire. Il est incroyablement qu'il n'y ait eu aucune analyse des impacts des EnR prenant en compte l'intermittence sur les émissions mondiales de gaz à effet de serre. De plus, au niveau européen, les risques de "black-out" se sont accrus. Le rapport GGSP indique notamment : « Fondée sur un calibrage qui s'est révélé hasardeux, la politique climatique européenne n'a pas même permis de donner de la visibilité sur le prix du carbone et de fournir ainsi aux industriels un cadre propice aux investissements à long terme.

Et Michel Gay d'ajouter : « l'éolien et le photovoltaïque auraient même des effets négatifs dans la lutte contre les changements climatiques comme tend à le prouver l'exemple désastreux de l'Allemagne qui a augmenté ses émissions de CO2 en 2012 et dont le prix de l'électricité a doublé en 10 ans pour les ménages.

Mais en France, qui écoute ce type de recommandations contraires à toute visée électoraliste et qui risquerait même de faire chuter la vente des journaux ?



Lumières Celtes

Gigi Le Merdy organise les 17 et 18 mai dans son atelier une exposition "L'Art prend l'Air"

avec le concours du Conseil départemental

- Les enfants de l'école la Moricière de Nantes qui exposeront leur travail d'une année.
- Marthe Rougieux : Enlumineur et Calligraphe
- Anne Puichaud Hemery : Vitrailliste d'art
- Marina Le Cordier : Relieur et Enlumineur et en mai et juin

A Saint Gildas des Bois du 2 mai au 22 juin, une exposition dans la mairie pour la commémoration d'Anne de Bretagne

E berr gomzou

Université en faillite : L'Université de Versailles- Saint Quentin en Yvelines (UVSQ) qui avait réussi à se faire en quelques années une belle place dans le classement de Shanghaï n'arrive pas à boucler son budget 2014; En cause, une mauvaise gestion surtout des effectifs de gestion. L'Etat qui, comme on le sait, n'a pas d'argent, va lui prêter 2,6 millions d'euros à titre remboursable. Mais son déficit de fonctionnement est à lui seul de 5,2 millions d'euros. **Mauvais temps Logiciel fonctionnaires** : Nouveau fiasco dans la gestion numérique de l'Etat. Après Louvois abandonné pour la paie des militaires, voici le supercalculateur qui devait contrôler la paie de 2,5 millions de fonctionnaires qui ne verra pas le jour. Les tests effectués par l'ONP (Opérateur National de la Paie) présentaient de trop gros risques dans le processus normal de la paie et des délais trop importants pour corriger les dysfonctionnements éventuels. Cette petite expérience a quand même coûté la bagatelle de 290 millions d'euros de travaux préliminaires de mise au point depuis les 6 ans qu'elle avait été décidée en haut lieu. Recours à la gestion manuelle ou réduction drastique du nombre de fonctionnaires ? Tel est le dilemme aujourd'hui ! **Anti-pollution** : la gratuité des transports parisiens décrétée dans l'affolement des pouvoirs publics au sujet des pics de pollution (voir l'éditorial de ce mois-ci) aurait coûté à l'État, c'est à dire aux contribuables, même non parisiens, plus de 20 millions d'euros. Bof !

        *Mai 2014- N° 79*       

Éditorial

Remaniement-songe

C'était annoncé de longue date par les vigilants media écrits et audiovisuels, experts en toutes choses, qui font l'honneur de la France et sa renommée mondiale.; un changement de l'équipe gouvernementale en place s'avérait nécessaire et les pronostics allaient bon train. Des trois solutions envisageables que présentait l'éditorial de notre édition N°74 (décembre 2013) c'est évidemment celle du remaniement ministériel qui a été choisie, les deux autres apparaissant un peu trop comme un aveu d'incompétence de la direction suprême.

Ce qui était un peu moins prévisible, c'était la date exacte, le moment adéquat, pour effectuer cette opération "en douceur" sans trop choquer un électorat qui en était encore resté aux promesses du candidat élu quelque deux ans auparavant à la tête de la République. Les élections municipales qui se sont déroulées les 23 et 30 mars sont venues précipiter la décision de façon assez inattendue et c'est dès le lendemain de la publication des résultats faisant état d'une véritable débâcle pour le parti dominant, que la présidence annonçait un remaniement dans une équipe ministérielle "resserrée" qui serait complétée quelques jours après d'un autre remaniement "resserré" dans les rangs des sous-ministres appelés par euphémisme "ministres délégués" ou "secrétaires d'État". Une trentaine de personnes au total quand même, là où une quinzaine suffirait amplement.

Et c'est à ce moment-là que le songe s'est évanoui ! En fait de remaniement et surtout de changement espéré dans la politique menée jusque-là, on a assisté à une pantomime burlesque du genre « on prend les mêmes et on commence ».

Pourtant, le premier tour de ces élections locales aurait déjà pu alerter le pouvoir sur l'humeur de l'électorat et l'inciter à un remaniement un peu plus sérieux et profond, voire à un changement radical de politique. Sur les 17 ministres qui s'étaient présentés devant leurs concitoyens - (*au diable le cumul des mandats, même si la plupart n'étaient pas tête de liste !*) - deux seulement avaient été élus au premier tour et, parmi les quinze autres, certains se trouvaient en position plutôt difficile pour affronter un second tour.

Ce remaniement s'est alors surtout résumé en un changement de premier ministre ; le fidèle et bon serviteur Jean-Marc Ayrault a été remercié et a dû passer le tablier à Manuel Valls, présenté comme un peu plus fougueux. *Passez muscade !*

Le chef de l'État, ainsi libéré d'un problème épineux - celui de remplacer un ami auquel il avait accordé toute sa confiance en le nommant premier ministre - ne pouvait s'en tenir là, il lui fallait trouver un autre responsable de la déroute électorale qui venait de se produire. Le premier secrétaire général du parti dominant, Harlem Désir, devenait alors la cible idéale. Mais, aussi puissant soit il, le président de la République française ne pouvait démettre de ses fonctions le secrétaire général d'un parti même s'il s'agit du parti qu'il avait dirigé précédemment. La méthode adoptée "également toute en douceur" fut donc de nommer ce secrétaire général à un poste prestigieux, celui de "secrétaire d'État aux affaires européennes". Harlem Désir n'était en poste que depuis septembre 2012. Son successeur au PS, Jean-Christophe Cambadélis, plus familièrement appelé "Camba", a été élu à la hâte le 15 avril. *Re-passez muscade !*

Ce remaniement insignifiant a vu toutefois l'arrivée d'une ancienne ministre et ancienne "compagne" du président en la personne de Ségolène Royal. Elle a été chargée du ministère de l'écologie en remplacement de Cécile Duflot qui, nous a-t-on dit, ne voulait pas participer au nouveau gouvernement en gestation. *D'une pierre, deux coups !* A sa demande de prise en charge des questions relatives aux transports, elle s'est vue adjoindre Frédéric Cuvillier - qui était précédemment ministre des transports - avec le titre de secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche. (*A-t-il conservé le même salaire et les mêmes prérogatives ?*)

De réformes, point ! Les "renouvelés", même à des postes différents, héritent de dossiers déjà bien ficelés (pactes divers...) ou affaires considérées comme réglées définitivement (retraites, décentralisation...) ; il ne leur reste plus qu'à les mettre en œuvre.

Paul Chérel

**Bon appétit,
Messieurs!
Ô ministres
intègres! -
Conseillers
vertueux!**

**Voilà votre façon -
De servir,
serveurs qui pillent
la maison.**

Ruy Blas

Victor Hugo

Au sommaire

p. 2 : Europe malade
P. 3 : Travail et social
p.4 : Mémorial
Et via Internet
p. 5 : Ukraine
p. 6 : Les contorsions
du pouvoir
p. 7 : Trop d'État tue...
l'État

Lu dans la presse minorisée

(avril 2014)

La confusion régionale :

« Annonce choc. La réduction du nombre de régions avec leur passage de 22 à 15 allégera enfin le millefeuille institutionnel. Mutualisons les moyens ! Regroupons les mêmes services de deux régions voisines pour réaliser des économies et disposer ainsi de régions moins couteuses. Mais, si cette logique comptable était la seule pertinente, pourquoi ne pas réduire le nombre de régions à 8, à 6, à 4 voire à 2 ? L'Île de France et la Provence ! ... (ndlr : *suit une comparaison avec les autres pays européens en nombre d'habitants, nombre de régions et superficies*) ... Et si cette mesure centraliste, unique en Europe, était davantage le symptôme de dirigeants politiques perdus enfermés dans leurs vieux dogmes ? Nous autres à EAJ-PNB, nous continuerons à défendre la pertinence d'une Collectivité Territoriale du Pays Basque, à l'échelle régionale, parce qu'avant d'être 300 000 habitants, nous avons un cœur basque qui bat à l'unisson. » (Éditorial de Beñat Oteiza in "Lema" N° 186) *Article rédigé avant le remaniement analysé dans l'éditorial de ce mois-ci mais la réflexion est toujours valable.*

Les ânes de Buridan de la décentralisation :

« La haute administration, mandarinale, qui a toujours suspecté la décentralisation de la déposséder de son pouvoir ultime (régalien, ce sont eux les Rois), a multiplié les chausse-trappes, dans un premier temps, a suscité des contre-pouvoirs au véritable contre-pouvoir que représenteraient les Régions. D'où les palinodies sur le maintien ou non de compétences générales en faveur des départements, d'où, encore, le faux-débat - nous y reviendrons - sur la suppression des départements. Même opération pour les nécessaires regroupements de communes dans les C.D.C. (communautés de Communes) on invente des CDC -difficilement-, on en augmente les prérogatives... sans supprimer les fonctions correspondantes des communes adhérentes. D'où doublons, dépenses superfétatoires, incompréhensions des citoyens... Bref, torpillage organisé d'une idée qui dérange trop de monde et d'habitudes. La confusion est à son comble lorsque le pouvoir politique concocte des nouveaux cantons, circonscriptions électorales qui ne correspondent pas aux CDC, ne s'inscrivent pas obligatoirement dans le périmètre des S.C.O. (Schémas de Cohérence Territoriale) et, même, des circonscriptions électorales législatives. Le citoyen ne s'y retrouve pas et c'est voulu. Étonnons-nous de voir critiquer la décentralisation dans ces conditions ! » (Didier Patte in "L'Unité normande" N° 329)

Identités régionales :

Le magazine mensuel Geo dans son édition d'avril annonce une nouvelle série intitulée "La France des identités régionales". Les pages 125 à 140 sont consacrées à la Bretagne. On peut lire ceci en page 132 : « A l'école navale de Brest, on se souvient que les Bretons sont des descendants de migrants venus des îles britanniques. Les "bordaches", les élèves de l'école, passent tous les jours devant la statue de Jean-Charles de Borda, savant et marin du XVIIIème siècle, qui donna son nom aux "bordas", ces vaisseaux-écoles où furent formés les premières générations d'officiers de Marine. Installée ici depuis 1914, la Baille, le surnom de l'établissement, occupe depuis 1945 le site de Lanveoc; sur la presqu'île de Crozon, en bord de rade. L'explorateur Savorgnan de Brazza y fut formé, comme l'écrivain Pierre Loti, le commandant Cousteau ou le navigateur Éric Tabarly. »

Désinformation, réinformation :

« Le renouveau des manifestations syndicales et l'opposition aux projets gouvernementaux tels qu'à Nantes semblent s'accompagner de dégradations multiples, diverses et variées. Malgré leurs maigres effectifs, ces manifestants sont écoutés, entendus, le plus souvent faiblement sanctionnés et obtiennent régulièrement victoire en faisant reculer le régime. On ne peut s'empêcher de faire la comparaison avec le pacifisme bon enfant de *La Manif Pour Tous* qui réunit des centaines de milliers de personnes venues d'horizons sociaux différents. Les quelques incidents, voire les non-événements qui ont eu lieu, ont été sanctionnés avec bien plus de rigueur par une justice aux ordres et surtout, sans faire fléchir le gouvernement. Essayons de comprendre les raisons de cette différence de traitement. Il faut bien distinguer l'esprit et l'action. Nos gouvernants ne réagissent pas de la même manière selon l'esprit qui anime la contestation. ... Selon la logique révolutionnaire et dans notre monde matérialiste, nos gouvernants sont dérangés par l'esprit et c'est là LEUR unique combat. Cet esprit, il faut le bâtir ou le détruire le plus tôt possible, dès l'école. Pour attaquer l'esprit, il faudra donc trouver un motif légal. C'est pour cela que nous ne pouvons combattre sur ce terrain car cette bataille est déjà perdue. Il suffira à nos gouvernants de trouver un prétexte, fut-il dérisoire mais condamnable, pour pouvoir nous attaquer efficacement. » (François Folace in "Lectures Françaises" N° 684)

Égalité territoriale :

La devise de la France comporte trois mots dont l'un s'appelle "Égalité". Il s'agit d'un dogme que personne ne respecte, mais brandit à tout moment de la façon la plus hypocrite qui soit ; à commencer par ceux qui la gouvernent ! Un décret, présenté en conseil des ministres le 26 mars, portait sur la création d'un "Commissariat général à l'égalité des territoires" (CGET). Il s'agissait de fusionner tout un tas d'organismes où les doublons fleurissaient à qui mieux mieux, Datar, SG-CIV (Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes) et Acsé (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), enfin tout un tas de "machins" ne servant pas à grand-chose, si ce n'est qu'à créer des emplois ; idée lancée par Cécile Duflot à l'automne 2012. Le décret relatif a été publié dans le Journal Officiel le 2 avril. Au préalable, l'opération avait fait l'objet en janvier d'une étude très poussée sur le transfert du personnel (fonctionnaires et contractuels) concerné car il fallait aplanir les inégalités de traitement dans chacun des services regroupés.

Europe malade ?

« France is not sick - Europe is. » titrait le quotidien numérique "The Daily Bell" le 27 mars en faisant référence à une phrase prononcée par le tsar Nicolas 1er (1796/1855). A la veille des élections européennes qui vont se tenir du 22 au 25 mai selon les pays (25 mai pour la France), cette question revêt toute son actualité au moment où les media font état d'une possible abstention record de l'électorat, tout au moins en France, en cette France versatile et nombriliste qui se targue encore d'être l'un des membres fondateurs de l'Europe mais en est maintenant devenue le membre le moins fervent. Pour le moment, on s'interroge surtout sur le remplacement du président de la Commission, Jose-Manuel Barroso, et un débat a été organisé le 9 avril par France 4 et RFI entre le candidat Jean-Claude Juncker, Luxembourgeois présenté par le PPE (Parti Populaire Européen), *classé à droite par ceux qui ne peuvent se retenir de "classer"*, et le candidat Martin Schulz, Allemand, présenté par le PSE (Parti Socialiste Européen), *classé à gauche par les mêmes que ci-dessus*. A noter que ces deux candidats se sont exprimés en français. *Cocorico !*

Merci à tous ceux qui veulent bien continuer de nous envoyer de temps à autre des timbres à 0,57 € (écopli 20g. 4 pages) pour aider à maintenir au niveau de 400 exemplaires la diffusion de cette lettre d'information des Bretons par la voie postale à ceux qui ne disposent pas des facilités Internet.

La Bretagne à l'international :

« Bretagne Commerce International quittera le 2 juin prochain ses actuels bureaux rennais pour rejoindre le centre-ville de la capitale bretonne, place du Colombier à quelques pas de la gare et du métro. Ces nouveaux locaux que BCI veut transformer en "véritable Q.G. de l'international", hébergeront également Ubifrance Bretagne et le Bureau du Comité Bretagne des Conseillers du Commerce Extérieur ainsi que les réunions périodiques ou régulières du WTC (ndlr : *World Trade Center*) Rennes Bretagne. » (sur le site "www.bretagne-economique.com") *L'édition papier de Bretagne économique a cessé avec le numéro 225. Sur le site indiqué, on trouve les articles classés par dates. Celui cité ci-dessus est daté du 23 avril. Espérons que la Bretagne dont il sera question comportera bien et naturellement ses cinq départements, sinon les étrangers seront étonnés de ne pas y trouver Nantes et Saint Nazaire. Avec ces organismes imaginés et contrôlés par Paris, on ne sait jamais.*

Forêts bretonnes, les prix flambent :

« Près de 25 % d'augmentation en un an pour l'épicéa. Le prix du bois de sciage en Bretagne s'est fortement accru notamment en raison de la forte demande chinoise. Et intervient au moment où les épicéas, plantés dans les années 60-70, arrivent à maturité. Résultat : une manne importante pour certains exploitants forestiers. Reste à utiliser ces ressources pour investir durablement dans la reforestation, histoire de pérenniser la filière. » (in "Bretagne durable" N° 11)

Il faut sauver les ports bretons !

« C'est quoi un port, aujourd'hui en Bretagne ? Attention, je ne parle pas des grands ports de commerce de Brest, Lorient ou Saint-Nazaire, mais de ceux, nettement plus modestes de Loguivy, Camaret, Doëlan ou Sauzon. Ce qui est certain, c'est qu'un port est de moins en moins un lieu où l'on débarque du poisson, des crustacés ou tout autre marchandise : la pêche bretonne ne vit pas ses plus belles heures, tout le monde le sait. Et le cabotage est un mot dont on se souvient à peine. Ces bateaux qui ne sont plus là, ces marins qui ne vivent plus sur les quais, ces usines qui ne transforment plus rien, laissent un vide que notre "désir de mer", ce besoin que l'humanité a de vivre toujours plus près des océans, comble avec appétit. Les ports subissent parfois des dégâts liés aux tempêtes, mais les assauts les plus rudes proviennent de la pression immobilière. Ici, c'est un quartier de maisons de pêcheurs qui disparaît, là, une conserverie. » (Tanguy Monnat in "Bretagne magazine" N°77)

A mañ hag ahont :

« **Boued fardet e Pouldreuzig e vo debret en egor.** E bourzh ar Savlec'h Egor Etrebroadel (*Station Spatiale Interbationale*) ez eus c'hwec'h den o vevañ hag o labourat. N'hallont ket fardañ boued en o savlec'h siwazh ! Gant-se, an embregerezh (*entreprise*) Henaff eus Pouldreuzig, e norzh ar Vro Vigoudenn, a zo bet dibadet da aozañ boued lipous evit ar c'hwec'h egoraer-se. E 2014 e vo prientet 2000 pred gant skipailhoù ar mestr-keginer Alain Ducasse. Ar meuzioù-se a vo lakaet e boestoù e Pouldreuzig ha kaset d'an egor warlec'h. Ouzhpenn ugent meuz gant eog (*saumon*) pe kig-oan a zo bet ijinet evit brasañ plijadur labourerien an egor. » (in "Ar brezhoneg" N°2) *Voir notre édition N° 77 qui salue la naissance de cette publication destinée à des "apprenants".*

. BZH, un astenn d'ar Gwenn-ha-Du :

« .BZH, l'extension numérique du Gwenn-ha-Du. C'est maintenant officiel. Dans quelques petits mois feront leur apparition les premiers noms de domaine associés à l'extension .bzh. L'initiative remonte à 2004. Elle est venue du député Christian Ménard et a été reprise, de pétitions en votes de collectivités territoriales, par des acteurs bretons unanimes. Le projet est désormais porté par l'association www.bzh présidée par David Lesvenan. La Bretagne est en position de précurseur dans l'hexagone. Quels véritables enjeux économiques, culturels et peut-être politiques se cachent donc sous le .bzh pour susciter pareil engouement ? » (Article en breton signé Malo Bouëssel du Bourg in "ArMen" N° 199)

Déchets, délire européen !

Sous l'influence de certains États-membres, l'Europe a pris en mains le problème des déchets domestiques et industriels ainsi que leur recyclage envisageable. Toutefois, comme, aussi bien son Parlement que ses diverses commissions politico-économiques, ne connaissent pas grand-chose dans les domaines techniques et scientifiques, il arrive que cette Europe s'interroge sur le bien-fondé des solutions qu'elle a mises en place. C'est ainsi qu'elle ambitionne de porter d'ici 2020, le taux de recyclage des déchets à 50 % mais certains "experts", devant la complexité de la chaîne de gestion de leurs propres déchets par chacun des pays, annoncent un risque de corruption du fait précisément, de « la myriade d'entreprises et d'organisations en charge » nous dit Actu-environnement dans son édition du 3 avril. En ce qui concerne la France, nous évoquons, par exemple, assez souvent dans nos colonnes, le cas de Eco-emballage dont l'utilité et l'utilisation des fonds récoltés restent assez mystérieux. Le "tri sélectif" (beau pléonasme) lui-même pose problème. Les erreurs de tri causés par les particuliers coûtent cher aux collectivités. Selon le Télégramme du 13 avril, elles étaient évaluées à 310 M€ par an. Voilà ce qu'il en coûte, à cause de la vieillissante usine d'Albertville, d'avoir banni à tout jamais l'incinération des déchets qui pourrait apporter une bonne dizaine de TeraWattheures d'énergie électrique à la France par an !

Fonds structurels :

Jusqu'à présent, l'État (*français*) était autorité de gestion des fonds européens (sauf en Alsace et pour les programmes de coopération territoriale européenne), A partir de 2014, une partie de ces fonds, dans le cadre d'une délégation aux régions voulue par l'Europe, sera gérée par les Conseils régionaux. Ceci concerne le FEDER (Fonds Européen de développement Régional), le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) et en partie le FSE (Fonds Social Européen). A noter que la France, contrairement aux autres pays, a choisi de ne pas privilégier spécifiquement un objectif sur les 11 définis par l'UE. Le Fonds (nouveau) pour la pêche (FEAMP) a été voté dans sa globalité mais sa répartition entre les pays est en cours d'examen.

Ne pas confondre travail et social !

C'est cette confusion de nos gouvernants, selon Daniel Moinier, dans l'édition du 8 avril de "Economie-matin", qui est la cause de la récession de la France. Et de rappeler que « Plus la durée de vie a augmenté, plus nos gouvernements n'ont eu de cesse de diminuer la durée du travail et d'activité. 39 heures en 1982, 35 heures en 2000, en 1982 encore ; 60 ans, 5ème semaine de vacances, 8 mai redevenu férié. Puis départ anticipé à 56 ans pour les salariés ayant commencé à travailler entre 14 et 16 ans, augmenté en 2012 à 18 ans. ». Et de poursuivre : « Passer à 39h, 35h, 60 ans, c'est une modification du temps de travail et ce n'est pas spécialement une avancée sociale. (en terme de gestion). Le véritable social même si le terme a une large définition, c'est la santé, les crèches, les handicapés, la Sécurité Sociale, l'enfance, la vieillesse, les associations, etc... Qui est-ce qui nourrit financièrement le SOCIAL, c'est le rendement du TRAVAIL Le travail démarre de plus en plus tard, les retraités sont de plus en plus nombreux, les centaines aussi. Ils sont passés de 100 en 1900 à 20.400 en 2013 (200.000 prévus en 2060). Nous avons déjà des centaines qui ont eu un temps de retraite plus long que celui du travail. De quoi mettre toutes les caisses de retraite dans le rouge.

Téviec, l'île aux squelettes :

« La nécropole mésolithique a été découverte dans les années 20. Au fil des nouvelles recherches, son mystère se dévoile. C'est leur grand retour en Bretagne. Deux squelettes ont été découverts en août 1928 sur l'îlot de Téviec, près de la presqu'île de Quiberon. Les campagnes de fouilles, conduites par les archéologues Marthe et Saint-Just Péquart jusqu'en 1930, ont mis au jour vingt et un squelettes d'hommes, de femmes et d'enfants dans dix sépultures mésolithiques. Les deux premiers squelettes sont conservés au muséum de Toulouse depuis 1937. Ils font l'objet d'une exposition créée au muséum en 2010, qui arrive le 8 avril à l'Espace des sciences (à Rennes). Il y a 7400 ans, cinq générations d'hommes et de femmes ont vécu sur cette île, alors rattachée au continent, durant une centaine d'années. Ils ont enterré leurs défunts, dont certains victimes de violence, dans un amas de coquillages. *Petite note en marge de l'article* : au mésolithique, le niveau de la mer était 12 m plus bas qu'aujourd'hui. Téviec était une pointe rocheuse reliée à la côte. » (Nicolas Guillas in "Sciences-Ouest" N° 319)

Vandalisme, profanations en Bretagne :

« La Bretagne, tout comme le reste de l'Europe, connaît depuis plusieurs années une recrudescence des actes de vandalisme anti-chrétiens. A travers ces actes de malveillance odieux, il ne faut pas oublier, qu'outre le caractère anti-chrétien et le fait de s'attaquer à tout ce qui a une connotation religieuse (statues, fontaines, croix, calvaires, chapelles...), c'est le patrimoine culturel breton que l'on dégrade. Si l'on prend le seul département du Morbihan, c'est le quinzième acte de vandalisme enregistré depuis l'été dernier. Après Melrand, Bubry, Ploemeur, Bieuzy, Plouay, c'est la petite commune de Le Sourn qui est visée. Les dégradations ont été commises à la chapelle Saint-Jean. Le ou les auteurs ont forcé la porte principale de l'édifice et ont utilisé une scie à cloche pour percer un trou dans cette épaisse porte afin de dégager une barre de fer empêchant son ouverture. Ils ont ensuite cassé un vitrail en deux endroits, fait tomber un vase posé sur l'autel, renversé deux statues en bois. Une plainte a été déposée à la gendarmerie mais les gendarmes et les autorités restent très discrets sur cette affaire. » (Jelvrest Le Cloarec in "War-Raok" N° 39)

Langues régionales :

Lu dans "Le Figaro" par Natacha Polony « Ce que certains prennent encore pour des "patois" sont des langues qui, pour certaines, préexistaient au français. Elles appartiennent à l'identité d'une nation multiséculaire. Comme elles sont un patrimoine pour l'humanité entière, tant il est vrai qu'une langue est une vision du monde. (...) La défense du français et la défense des langues régionales relèvent du même combat, celui pour la culture et la civilisation. » (in "Bretons" N° 97) *Ne fallait-il pas entendre récemment un analphabète sur une station de radio, dont nous ne dirons pas le nom, déclarer, à propos du refus de l'Alsace d'une fusion avec la Lorraine* : « Les habitants du Bas-Rhin veulent préserver leur "patois" »

La langue et le chant :

« Ma oa anat ar liamm etre ar yezh hag ar c'han evit Jean Le Meut ha Jorj Belz, ne oa ket anat tamm erbet an dibab kaniñ e brezhoneg d'ar mare m'o doa krouet an Drouzerion « en ur prantad ma oa dismegañset ar yezk. Pa oa daet giz sonerezh ar vro en-dro e oa bet en-em lakaet tud el Job Kerlagad da soniñ en-dro ar pezh a sonent pell zo (ha damankouaet) » eme Jorj. ... Si le rapport entre la langue et le chant était évident pour Jean Le Meut et Jorj Belz, le choix de chanter en breton à l'époque où ils créèrent les Trouzerion (ceux qui font du bruit) ne l'était pas du tout, « dans une époque où la langue était méprisée. Quand la musique locale est redevenue à la mode, des gens comme Job Kerlagad se sont remis à chanter ce qu'ils chantaient longtemps auparavant (et qu'ils avaient presque oublié) » explique Jorj. » (in "An Dason" N° 78)

Ar gaerell-vras 4/14

CULTURE

Kounlevr - 28 mai 1898 - Sant Joran - Claude **DERVENN**, Yvonne **LE BAYON** pour l'état civil, naît à Nantes (44000 Naoned). Elle passe sa jeunesse à Lorient puis devient reporter pour plusieurs journaux à Paris. Elle publie quelques livres avant guerre "Les Baléares (1933)", "Le Morbihan (1936)". Elle rejoint son mari, ingénieur en Indochine en 1939, et s'engage dans la Croix-Rouge dont elle devient présidente. Après l'assassinat de son mari en 1945 par les Viêt-minh, elle revient en Bretagne, se fixe à Quiberon et publie en 1965 un ouvrage important "Hommes et cités de Bretagne". Avec Gérard Verdeau, elle est à l'origine du mouvement "Breiz Santel" qui œuvre pour la sauvegarde des chapelles.

Expression recueillie
par
Ofis ar Brezhoneg

~~~~~

**Diouzh ur pod du e vez  
tenned laez gwenn.**

On dit aussi

**"Ur vuoc'h zu a ro  
laez gwenn"**.

Une vache noire  
donnera du lait blanc. Il  
ne faut pas se fier aux  
apparences, ce n'est pas  
parce que le pot est noir  
que le lait qu'il  
contient n'est pas  
blanc.

~~~~~

A propos du Mémorial :

Nantes est donc passée aux yeux de tous, et surtout aux yeux du monde, du statut magnifique de Capitale de la Bretagne, à celui moins envié de Capitale de l'Esclavage. Un certain nombre de militants de la cause noire pensent que l'on doit mentionner dans le Mémorial l'origine de la Traite des noirs, à savoir le document signé en 1685 par Colbert et Louis XIV « le code noir » qui légalise l'esclavage. D'autres, comme J.M. Ayrault, préfèrent la discrétion sur ce sujet. Le Mémorial, grâce à ce flou sur les origines, laisse à penser que l'esclavage est le fait des Nantais et autres voyous, alors que nous savons tous que cette traite existait partout puisqu'elle émanait d'un ordre du Roi et donc de Paris. Cette façon de réécrire l'Histoire par l'oubli (un jeu à travers Nantes et un panneau dans le Château des Ducs de Bretagne complèteraient le Mémorial sur ce point.) Peu de personnes feront le lien et cet oubli est évidemment volontaire.

Réflexion présentée par **Armel Le Sec'h****Oberthur Technologies :**

Pour cause d'une réduction d'activités sur le marché européen des cartes à puces, Oberthur se voit dans l'obligation de recentrer ses productions à Vitry en délaissant, sauf repreneurs, ses installations à Templemars (Nord) et Puy-Guillaume (Puy-de-Dôme)

Nous vous adressons cette "lettre d'information des Bretons" chaque mois, sauf avis contraire de votre part. N'hésitez pas à lui apporter vos contributions sous forme d'échos, illustrations, articles ou autres qui vous paraissent d'intérêt général pour la Bretagne et pour l'ensemble des Bretons. Elle a été élaborée à l'initiative de Paul Chérel, Jacques Le Maho et Pierre Le Moine.

Paul Chérel - Kersily - 56340 Plouharnel

Mail: Keruhel@gmail.com

La plus grosse partie des dépenses entraînées par la production et la diffusion de cette lettre dont nous pensons souhaitable de conserver le caractère de gratuité, étant de nature postale, nous remercions tous ceux qui veulent bien nous communiquer leur adresse électronique - ce qui, non seulement permet de réduire les frais d'envois postaux (photocopies, enveloppes et timbres) que nous essayons de limiter à 400 exemplaires - mais leur permet de recevoir les pages supplémentaires.

La France - c'est à dire ses politiciens et ses journalistes serviles - est toujours prête à partir en guerre sous n'importe quel prétexte au nom de sa vertueuse idéologie. Cela explique bien des conflits qu'elle a déclarés au cours de son Histoire sans même avoir examiné au préalable si elle était bien prête à les affronter. Après la Syrie où elle ne voit pas très bien où la mène ses positions tranchées contre le régime en place, elle a pris partie, dans le cadre des événements en Ukraine, en faveur d'un régime qui a pris le pouvoir par un coup d'état passé sous silence, pour l'unique raison que ce régime était favorable à une adhésion à l'UE. Voici ce que nous en dit la Lettre Polemia du 21 avril qui fait suite à un autre article paru dans notre édition précédente.

Le gouvernement de Kiev rejette le fédéralisme et les droits linguistiques.

Il préfère flirter avec l'OTAN _____

Un éclairage américain sur le fédéralisme et l'usage du multilinguisme ? Il n'y a pas si longtemps, «fédéralisme» n'était pas un gros mot en politique ukrainienne, et cela même d'un point de vue nationaliste orienté vers l'Occident. Par exemple l'année passée, le professeur Alexander J. Motyl de l'Université de Rutgers, qui commente fréquemment les événements en Ukraine, a fourni une explication éclairée de la raison pour laquelle la décentralisation serait judicieuse : en particulier pour lutter contre la corruption (voir le commentaire de l'AIU de l'époque dans l'article "Decentralize Ukraine : an issue that deserves serious discussions (*La décentralisation de l'Ukraine : un sujet qui mérite d'être discuté*) août 2013.

Cependant, à présent, les gouvernements occidentaux ne voient dans la perspective de la décentralisation qu'un stratagème visant à désintégrer l'Ukraine. John Kerry, le secrétaire d'Etat américain a délaissé la question du fédéralisme au «gouvernement» de Kiev qui n'a pas été élu, et qui a toutefois été accepté sans réserve par les États-Unis comme par l'Union européenne en tant que gouvernement légitime et voix autoritaire de tous les Ukrainiens. Il n'est donc pas surprenant que les habitants fulminent :

«Pourquoi la Russie n'adopte-t-elle pas le fédéralisme? Pourquoi ne confère-t-elle pas davantage de pouvoir aux régions nationales de la Fédération? Pourquoi n'introduit-elle pas d'autres langues officielles des États, à côté du russe, dont l'ukrainien qui est parlé par des millions de Russes?» [...]

«Au lieu de sermonner les autres, il vaut mieux d'abord mettre les choses en ordre chez soi.» (Reuters, «Ukraine hits back at proposals by Russia's Lavrov» [L'Ukraine riposte aux propositions de Lavrov], 31 mars).

Bien sûr qu'en effet, la Fédération de Russie possède une structure fonctionnelle fédérale. Selon l'article 68 de sa Constitution, les États membres de la Fédération ont le droit d'adopter des langues officielles. Cela dépasse les droits des oblasts ukrainiennes. D'ailleurs, il existe des dizaines de langues officielles des différentes Républiques, dont l'ukrainien, le tatar de Crimée et d'autres langues. Inversement, comme aucune autre langue que le russe n'est parlée à l'échelle nationale, il est la seule langue officielle dans l'ensemble du territoire de la Fédération.

C'est tout le contraire de la situation en Ukraine, où le bilinguisme ukrainien-russe est un fait quotidien dans une grande, sinon la majeure, partie, du pays. Pourtant, l'article 10 de la Constitution de l'Ukraine déclare absurdement que le russe n'est qu'une langue minoritaire.

Quand l'Ukraine décide de considérer le fédéralisme, si elle s'y décide réellement, le pays sera obligé de fournir un cadre juridique plus réaliste à son bilinguisme fonctionnel : un cadre qui promeuve l'unité, plutôt que de provoquer le désaccord, en prenant pour exemple l'expérience d'autres pays bilingues ou multilingues.

Une manière de faire précisément cela serait d'adopter un accord national qui permettrait de définir les rôles de l'ukrainien et du russe en tant que langues nationales en leur donnant un cadre constitutionnel fédéralisé.

En plus, la prestation de Kiev, selon la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, reste insatisfaisante du point de vue de langues véritablement minoritaires, comme le roumain, le bulgare, le gagaouze ou le rusyn, que Kiev refuse de reconnaître à tout prix, bien que cette langue soit protégée en tant que langue minoritaire officielle en Slovaquie, Serbie, Roumanie et ailleurs.

Si le «gouvernement» de Kiev rejette strictement et mal à propos toute discussion sur le fédéralisme et les droits linguistiques, cela ne peut aboutir qu'à un affaiblissement ultérieur de l'intégrité de l'Ukraine, plutôt que de la renforcer. Malheureusement, la priorité du «gouvernement» de Kiev est évidente : c'est son programme géopolitique, militaire et stratégique. Le 2 avril, la Commission OTAN-Ukraine a fait une déclaration dans laquelle elle soutenait ce qui suit (et ce n'était probablement pas un poisson d'avril): «Nous saluons le fait que, le 21 mars, l'Ukraine a signé les chapitres politiques de l'Accord d'association avec l'Union européenne.»

On aurait pu penser que les «chapitres politiques» d'un accord signé avec une organisation complètement différente – l'Union européenne – ne concernent pas l'OTAN. Mais bien sûr que l'OTAN est concernée, car cet accord oblige Kiev à harmoniser ses politiques étrangères et de sécurité avec Bruxelles, qui, quant à elle, est subordonnée à l'OTAN selon les arrangements «Berlin Plus» datant de 2002.

Si les gouvernements occidentaux continuent à se tromper de priorités et à soutenir avec détermination le «gouvernement» ni représentatif ni élu de Kiev, ils ne font que menacer l'unité fragile de l'Ukraine. •

James George Jatras

Directeur adjoint de l'Institut américain en Ukraine (AIU)

De tout un peu

Élus indépendantistes au Pays Basque :

14 élus jeltzale dans un Pays Basque plus euskalzale. A l'issue du second tour de ces élections municipales, EAJ-PNB compte désormais 14 élus, soit le meilleur résultat obtenu par notre mouvement politique, en Pays Basque nord, avec désormais une présence en Basse-Navarre, en Labourd et en Soule. Nos élus participeront à des majorités municipales de villes comme Anglet, St Jean de Luz, Urrugne ou Ciboure, mais aussi, Cambo, Macaye, Uhart-Cize, St Jean Le Vieux, Uhart-Mixe, Espes-Undeuren et enfin, St Martin d'Arrosa, avec un maire Jeltzale réélu. Cette progression est un encouragement à poursuivre notre développement et notre enracinement. Nos Conseillers municipaux seront des élus loyaux, constructifs et déterminés, pour faire avancer les dossiers locaux, bénéfiques à leur commune et au Pays Basque. Nous continuerons à porter en accord avec les nouveaux maires élus, des thèmes majeurs comme la Collectivité Territoriale du Pays Basque, la promotion de l'euskara et les relations transfrontalières. A la suite, un des élus a même pris la présidence d'une communauté de communes (Garazi-Baigorri). *Leçon à retenir pour les Bretons : mieux vaut certainement participer à la vie commune à proximité de la population de cette manière qu'obtenir un "prestigieux" strapontin dans une assemblée d'opérette "à la française"*

Italie/France, au moins cinq à zéro :

"Acteurs publics", dans son édition du 14 avril, nous invite à comparer l'Italie à la France dans la manière de résoudre un problème identique : le rééquilibrage budgétaire du pays : « Renzi bouscule l'administration italienne : Économiser 34 milliards d'euros dans les trois ans. C'est l'objectif du bouillonnant président du Conseil italien, Matteo Renzi. Arrivé au pouvoir en février dernier, il a lancé la réforme de la fiscalité en mars et celle de l'administration en avril. Tenu à l'écart, les syndicats demandent à être consultés. » Cette dernière phrase ne manque pas d'intérêt.

Impôt mieux utilisé :

Les communes allemandes veulent s'approprier l'impôt de solidarité. Cet impôt de 5,5% s'appliquant aux revenus des particuliers, du capital et des entreprises, avait été créé au lendemain de la réunification allemande afin de remédier à la différence des niveaux de vie entre l'Ouest et l'Est. Son rendement annuel est de l'ordre de 15 milliards d'euros entièrement versés dans les caisses de l'Etat fédéral. Son existence n'est pas remise en question mais les 11 000 communes allemandes estiment qu'elles seraient mieux à même de le gérer pour améliorer leurs infrastructures routières et de transports, quelque peu délaissées par le gouvernement fédéral. Elles proposent de convertir la somme dans un fonds d'investissement au profit des communes et régions défavorisées.

Les contorsions du pouvoir

On aurait pu penser que le pouvoir suprême allait tirer quelques leçons de la débâcle subie lors des élections municipales et que c'était la raison qui l'avait amené à changer précipitamment de premier ministre. Hélas, ce nouveau ministre se retrouve confronté aux mêmes obstacles pour résoudre les problèmes que le précédent - notamment en matière budgétaire - du fait d'une ligne politico-idéologique inchangée interdisant toute réforme qui indisposerait la partie de l'électorat restée encore quelque peu fidèle au pouvoir en place. Fonctions et prérogatives du secteur public intouchables. Dès lors, le programme pompeusement appelé "de stabilité" n'est qu'un artifice et trompe l'œil comme nous dit l'article relevé dans la lettre iFRAP du 23 avril dont nous extrayons quelques passages.

Programme de stabilité 2014-2017 : croissance surestimée, économies incertaines

1. En 2017, si l'on suit le gouvernement, alors que nous sommes à 1.200 milliards de dépenses publiques aujourd'hui, nous dépenserons 1.255,3 milliards d'euros, soit 55,3 milliards de plus par rapport à 2014

2. En 2016 et 2017, le gouvernement affiche des taux de croissance à 2,25%, largement optimistes, 2% serait plus crédible. Le Haut conseil des finances publiques a mis en garde sur ce sujet. Par ailleurs, il existe des incertitudes quant à la composition de ce retour de croissance. Est-il plutôt soutenu par une progression du capital ou du travail ? Seule une croissance directe de l'emploi pourrait avoir l'effet rapide escompté par le gouvernement sur nos finances publiques.

3. En surévaluant la croissance en fin de période, le gouvernement affiche un pourcentage du PIB en dépenses publiques de 53,5% alors qu'en recalculant avec une croissance maximum de 2%, on serait plutôt à 54,5% de dépenses publiques, donc bien au-dessus de la précédente trajectoire des finances publiques présentée à Bruxelles (54%) [1].

4. S'agissant de la croissance potentielle qui sert à l'évaluation du solde structurel (dont on peut noter que l'équilibre a été reporté de 2016 à 2017 [2]), elle doit être correctement estimée. Le présent programme de stabilité 2014-2017 [3] propose 1,5% en 2014 et 2015 et 1,6% entre 2016 et 2017. Il faut le dire, une telle perspective reste fragile. En effet, l'augmentation de la croissance potentielle et l'existence d'une croissance effective supérieure à son niveau potentiel supposeraient une restauration sans précédent et très rapide (dès 2015) de la productivité des facteurs, particulièrement de la qualité du capital. Dans une note récente, Hélène Baudchon [4] met en évidence une croissance potentielle d'au mieux 1% du PIB depuis 2009 impactant la croissance effective : "le tassement récent de la croissance, incombe, lui essentiellement aux effets de la crise sur le capital, sous-utilisé et dont l'accumulation s'est encore ralentie. »

L'hyper-volontarisme en matière de croissance

Dans le style très retenu qui sied à la Cour des comptes, "Le Haut Conseil juge optimiste le scénario macroéconomique du Gouvernement pour 2016-2017, car il repose sur des hypothèses favorables, tant pour le soutien apporté par l'environnement international que pour le dynamisme de la demande intérieure. En particulier, le contexte de faibles marges des entreprises françaises pourrait conduire à une croissance moins dynamique de la masse salariale marchande et de l'investissement productif." Là où le consensus des économistes s'accorde à considérer que la croissance sera entre 1,4 et 2% en 2016 et entre 1,6 et 2% en 2017, le gouvernement table maintenant sur 2,25% en 2016 et en 2017. Pourtant, dans les documents budgétaires du projet de loi de Finances pour 2014, il était question de 2%... 2% ou 2,25%, est-ce que cela change quelque chose ?

Oui, cela change tout, car si l'on compte bien, en prévoyant 2,25%, le gouvernement réussit à faire en sorte que son objectif de dépenses publiques par rapport au PIB descende entre 2014 et 2017 de 57% à 53,5% alors que, avec une croissance maximum de 2%, on serait plutôt à 54,5% de dépenses publiques, voire plus. Malheureusement, le président du Haut conseil des finances publiques dit lui-même, lors de son audition devant la commission des Finances de l'Assemblée nationale, que "nous n'avons pas de moyens de chiffrage (...) nous n'avons pas de matrices...". Un Haut conseil des finances publiques qui ne peut donc pas réévaluer la trajectoire du programme de stabilité, pas émettre de contre-chiffrage, pas challenger les chiffres de Bercy...

Économies conjoncturelles ou économies structurelles ?

La mesure "structurelle" à prendre (mais qui n'est jamais évoquée) est celle du gel total pendant trois à quatre ans des embauches publiques et/ou l'augmentation du temps de travail des agents... En 2015, le gel des embauches permettrait à lui seul de générer un peu plus de 2,2 milliards d'euros d'économies. Mais pour cela il faudrait clairement repenser les missions de l'Etat, des collectivités territoriales et des administrations sociales dans leur ensemble (c'est la dynamique de Procuste : pour éviter de tomber à l'os, il faut modifier le squelette)...

En conclusion, Tout porte à croire que des effets en recette et en dépense ne sont pas intégrés dans les scénarii proposés : quid de la sous-performance des recettes en 2013 (sans doute corrigé dans le PLFR 2014 de juin), quid de la dégradation des comptes de 0,2 point de PIB constatée en 2013 supposant un rattrapage en 2014 ? ...

.Agnès Verdier-Moliné et Samuel-Frédéric Servière

suite de la page 5

Projets mal étudiés :

L'Union Européenne, plus exactement sa Cour des Comptes, estime que la plupart des projets de transports collectifs urbains qui ont été présentés par la France et ont bénéficié de co-financements européens ne sont pas assez performants : deux tiers des projets retenus transportent beaucoup moins de passagers que prévu. Il est préconisé, dit le rapport, que la Commission exige une meilleure analyse du nombre de voyageurs estimés, "trop souvent surestimés", un contrôle de gestion de la qualité des services et la présentation régulière de résultats. Une belle illustration de l'absence d'étude économique sérieuse à la base de tous les projets élaborés à un niveau administratif. On "fait" du social sans évaluer les coûts induits ni même les services réellement rendus. On verra d'autres exemples dans un avenir proche à propos de la sélection, par les élus, de projets considérés comme innovants, assorties en outre d'aides de soutien inconsidérées. C'est aussi aujourd'hui le cas de nombreuses énergies qualifiées de renouvelables.

Investissements d'avenir :

C'est dans la même ligne de pensée qu'il convient de placer la démission d'Alain Juppé et de Michel Rocard, annoncée par "Acteurs publics" le 23 avril, de leur rôle de superviseurs du Programme d'investissements d'avenir qui leur avait été confié par le gouvernement précédent et qui passe maintenant sous tutelle du seul ministre de l'économie Arnaud Montebourg. Selon les deux démissionnaires, les investissements sont généralement de nature interministérielle d'une part et souvent de dimension européenne d'autre part. Ils ne sauraient être de la compétence d'une seule personne.

Gaz de schiste :

Un autre sujet va bientôt surgir et faire l'objet de discussions à n'en plus finir entre gens plus incompetents les uns que les autres, soit sur le plan technique, sur le plan économique, sur le sacro-saint plan écologique mais encore sur le plan juridique et constitutionnel. C'est du gaz de schiste qu'il est question. Les journalistes ont jusqu'à présent abondamment traité des trois premiers aspects en insistant, comme il se doit dans leur monde à vue étroite, sur les dangers présentés par la fracture hydraulique lors de l'exploration. Toutefois, on commence à entendre parler des avantages que tirent les USA de cette richesse naturelle les faisant redevenir exportateurs d'énergie, avec création d'emplois, baisse du prix du gaz "and so on". On en va jusqu'à dire, selon Max Falque dans *Économie*, 30 juin : « on n'a jamais vu un groupe humain assis sur une mine d'or et ne pas l'exploiter ». Le problème français est tout autre. En France, le sous-sol appartient à l'État conformément au code minier établi en 1810 par un certain Napoléon. Comment indemniser le propriétaire d'un terrain prometteur, valeur du champ de pommes de terre, expropriation manu militari pour cause d'intérêt public, intéressement à l'exploitation du gaz ? Ou bien encore réforme du code minier, l'État n'est plus propriétaire du sous-sol. Cela promet donc de joyeuses discussions. Dans l'attente, la France achètera du gaz, probablement sous forme liquide, et paiera le prix qu'on lui imposera, sans même oser demander son origine. Il en va de même pour la culture de maïs transgénique dont l'Assemblée a voté à nouveau l'interdiction en date du 15 avril qui faisait l'objet d'un moratoire depuis février.

Réformes structurelles et non amusement de la galerie

Ci-après un texte publié le 23 avril par l'Institut de Recherches Économiques et Fiscales

Trop d'État tue l'État ... et la société

D'affaires en affaires, de Cahuzac à Aquilino Morelle, l'État socialiste a démontré qu'il était pervers en se présentant en modèle de vertu, notamment contre les comptes ouverts à l'étranger (érigés en crime contre l'humanité), ou -les liens incestueux entre le pouvoir et les laboratoires ... En réalité, c'est la prégnance de l'État qui suscite ou, à tout le moins favorise, la concussion, les conflits d'intérêts, le détournement de fonctions...

Trop d'État tue l'État et le désagrège par une longue et inexorable corrosion des mentalités autant que des comportements. Les hommes de l'État se sentent trop souvent invincibles et inattaquables, autant qu'impugnables. A tort bien sûr, mais ils s'en aperçoivent trop tard ! « Le pouvoir tend à corrompre, le pouvoir absolu corrompt absolument. Les grands hommes sont presque toujours des hommes mauvais » énonçait le grand penseur anglais du XIX^{ème} siècle, Lord Acton.

Mais il y a pire ! C'est toute la société qui est pervertie par la domination de la sphère publique. C'est évidemment le cas en France, où plus de la moitié des salariés doivent leur salaire à l'argent public, où les dépenses publiques atteignent plus de 57% du PIB, tandis que moins de 50% de la population ne paye pas l'impôt sur le revenu... L'esprit se dégrade, les normes se mettent au niveau de celles de la fonction publique, elle-même excessivement protégée, se révèle peu encline à travailler, à innover, à entreprendre.

Malheureusement, tant que les hommes de l'État n'auront pas pris conscience de cette réalité, ils ne pourront pas transformer l'État. C'est la limite principale de l'exercice auquel a voulu se livrer le nouveau Premier ministre. Emmanuel Valls avait réussi jusqu'à présent à se montrer aimable aux yeux de tous, mais il a dû choisir... et son choix a été de lancer une politique de "bouts de chandelle" : non ! il ne ressort aucun courage, ni aucune volonté réformatrice de ses discours. Son "coup de rabot" sur les rémunérations, les prestations et les retraites ne représente qu'une politique destinée aux pleutres et aux imbéciles.

La France n'a nul besoin d'appauvrir ses fonctionnaires, mais d'en faire des hommes libres et responsables. C'est le statut de la fonction publique qu'il faut supprimer, à l'exception des activités régaliennes. La Suède et la Suisse l'ont réalisé : en fait, ce sont les domaines d'intervention de l'État qu'il faut réduire drastiquement.

La France n'a pas besoin de rogner les remboursements de soins et de retraite, mais plutôt de rendre les citoyens responsables de leurs dépenses en leur permettant de choisir leur assurance-maladie privée et de cotiser au régime de retraite de leur choix par capitalisation. Premier au classement de Health Consumer Index, les Pays Bas ont un système qui permet de choisir son assurance-santé. La concurrence est de règle au Danemark, lui-même deuxième du même classement. Ailleurs en Europe, les retraites par capitalisation fournissent 20 à 30% des retraites contre seulement 3% en France.

La France n'a pas besoin de plus de maîtres, mais de liberté pour l'école, car celle-ci est aujourd'hui bridée par les quotas, non écrits, qui interdisent le développement de l'école dite "libre", bien que enchaînée désormais dans ses relations avec ses enseignants et soumise à ses programmes.

Le bon scolaire pourrait ainsi à la justice du système. C'est ce que pratiquent les Pays Bas avec 2/3 des élèves scolarisés dans le privé, des professeurs mieux payés et des résultats bien meilleurs que ceux de la France au classement PISA (10^{ème} contre 25^{ème} en mathématiques...).

La France n'a pas besoin de plus d'impôts, comme il continue de s'en créer subrepticement, mais de moins de niches, d'avantages indus et de passe-droits... En échange, elle mériterait moins d'impôts, avec l'abolition de l'ISF, et des mille et une taxes qui empoisonnent la vie quotidienne des entreprises, ainsi que des taux plus raisonnables d'imposition fiscale et sociale. Il y aurait ainsi beaucoup moins de fraude et tous y gagneraient !

Mais le Premier ministre, E. Valls, restent dans le système ! Il ne change rien ! Il compromet les ressources financières des sociétés jusqu'à épuisement, dont les bons éléments s'échappent de notre pays. Il n'a pas compris qu'il fallait des réformes de structures : il suffisait pourtant d'observer nos voisins. Dommage !

Jean-Philippe Delsol



Petit florilège d'opinions à propos du redécoupage des régions

17 avril - *gazette des communes* : « Valls salue les initiatives de rapprochement de régions qui s'esquissent un peu partout en France » : Bourgogne et Franche-Comté, Haute et Basse Normandie avec Picardie selon un souhait du président PS de Haute Normandie,

18 avril - *gazette des communes* : « Le big-bang territorial suscite une explosion de réactions. Fusions de régions, menaces sur les départements, raréfaction des ressources, les réactions des élus et leurs associations sont nombreuses et généralement méfiantes voire hostiles au "Big bang territorial" » ... l'ADF, fermement opposée à la disparition programmée des départements.

23 avril - *gazette des communes* : « Des élus bretons unis pour demander une réunification de la Bretagne. Des élus bretons aussi bien UMP, PS, EELV qu'UDB ou UDI ont réclamé samedi 19 avril à Nantes la "réunification de la Bretagne", lors d'une table ronde qui se tenait quelques heures avant une manifestation devant parcourir les rues de la cité des Ducs de Bretagne.

24 avril - *gazette des communes* : La diminution de moitié du nombre de régions ne doit pas procéder uniquement de fusions, mais également de redécoupages à l'intérieur de certaines régions. Au ministère de la Décentralisation, on observe aussi avec intérêt le mouvement, en Bretagne, en faveur de la fusion des conseils généraux au sein de la collectivité régionale.

Chronique nantaise

Nous établissons cette petite chronique nantaise grâce à des informations communiquées par G. Lemée-Sarrazin que nous tenons à remercier ici, car ce qui se passe dans notre cinquième département est assez minutieusement occulté par les médias de grande diffusion qui veulent nous faire croire que la Bretagne se limite à 4 départements.

Le remplacement de Jean-Marc Ayrault au poste de Premier ministre n'est évidemment pas de nature à "booster" (c'est le terme à la mode dans le monde journalistique) le projet d'aéroport à NDdL ; le nouveau Premier ministre se montre prudent en déclarations pour ne pas énerver les Verts et l'Europe s'en mêle en reprochant aux gouvernants français quelques manquements aux procédures dans la façon de présenter le projet à la population. De quoi réjouir un Etat qui, de toutes façons n'a pas d'argent à consacrer à la moindre infrastructure !

La preuve dans cette petite info anodine ! Les travaux de modernisation de la liaison ferroviaire Nantes/Pornic/Saint-Gilles-Croix-de-Vie font l'objet de retards et reports incessants du fait de l'Etat qui ne remplit pas ses propres obligations financières. Il s'agit de permettre le passage à 140 km/heure au lieu des 90 km/h actuels (réduits même à 60 km/h par endroits). Le tronçon commun (30 km) de Nantes à Saint-Pazanne est terminé mais le début des travaux intéressant les deux branches finales est sans cesse reporté, la dernière date prévue est le début septembre. On peut comprendre le courroux des 2000 voyageurs quotidiens.

Revenant au sujet de l'aéroport ! C'est maintenant au tour des policiers blessés au cours des manifestations anti-aéroport du 22 février de porter plainte et s'insurger contre la complaisance des journalistes à l'égard des casseurs.

Quand les uns cassent, d'autres restaurent. La cathédrale Saint-Patrice, située au cœur de New-York (sur la prestigieuse 5^{ème} avenue pour être précis) fait l'objet d'une restauration complète pour un montant de 175 millions de US. \$. L'occasion de remettre à neuf les vitraux dont certains sont l'œuvre du Nantais Henry Ely, "de Bretagne", comme le précise le maître d'œuvre dans les journaux New-Yorkais.

A l'occasion de l'anniversaire de la mort d'Anne de Bretagne, le reliquaire avait été prêté au château de Blois, lieu de son décès. Il a réintégré Nantes où il est propriété du musée Dobrée et sera exposé au château des Ducs de Bretagne jusqu'au 18 mai.

Le redécoupage régional est "revenu sur le tapis", comme on dit, avec le changement de Premier ministre. Une bonne affaire pour les journaux qui s'en donnent à cœur joie en ouvrant largement leurs colonnes aux divergences d'opinion sur le retour ou non de la Loire-Atlantique à sa région naturelle, géographique, historique, culturelle et sociale, la Bretagne ou, à l'opposé, sur un Grand Ouest imaginé par Paris. Les journaux se gardent bien de prendre ouvertement parti, mais on sent bien quand même le désir de ne pas déplaire au pouvoir parisien. Le GRAND quotidien régional (Ouest-France) va même jusqu'à titrer un article "Les lectures contradictoires d'un sondage".

Le mois dernier, nous proposons à nos lecteurs un texte de Michel Gay en marge d'une "transition énergétique" que la France veut mettre en place, sous pression idéologique mais sans bien savoir comment, ni même pourquoi, traiter les problèmes posés par une supposée nécessité. Nous retrouvons Michel Gay dans un article du 5 avril intitulé...

Une illusion passagère

A l'exception de l'hydroélectricité, les énergies renouvelables (EnR), notamment l'éolien et le photovoltaïque ont été une illusion passagère.

Des lobbies, voire des mafias, se sont enrichis grâce aux généreuses subventions publiques en France et en Europe. Des rentiers se sont ruinés dans des investissements hasardeux qui se sont terminés par de retentissantes faillites de sociétés éoliennes et PV, surtout en Allemagne. Des peuples entiers se sont appauvris comme en Espagne, en Italie et aussi en France.

L'Allemagne est sur le point d'arrêter la désastreuse expérience des EnR après avoir engagé et perdu des milliards d'euros. Seuls des zélés fonctionnaires de la commission européenne et du ministère de l'écologie, ainsi que des élus intoxiqués par la propagande antinucléaire et déconnectés de la réalité continuent à croire en ces chimères. La réalité du désastre économique est maintenant établie en Allemagne et en Espagne, deux pays précurseurs (certains disent "en avance") dans le développement des éoliennes et du PV. Pourtant, ce constat ne leur saute toujours pas aux yeux et leur entêtement confine à l'idéologie.

Cette affligeante impasse technique et financière était prévisible et prévue. Mais il semble impossible à un élu de la République de s'opposer à une idée dans l'air du temps, surtout si elle apparaît sympathique et qu'elle offre du rêve à ses électeurs. Pour conserver leur place au soleil en confortant leur électorat, les hommes politiques avaient envie de croire à ce conte de fée enjolivé par des idéalistes et des commerciaux peu scrupuleux. Vivre du soleil et du vent ! Qui n'en aurait pas envie ? C'est quand même autrement plus simple et plus "vendeur" que le nucléaire si compliqué. Malheureusement, l'ensemble des lois de la physique, c'est à dire la simple réalité, est impitoyable pour les rêveurs. Ce projet insensé de transition énergétique vers les énergies renouvelables, notamment l'éolien et le PV, est une aberration technique avec un coût inaccessible qui se traduit en drames humains.

L'électricité produite massivement par des centrales nucléaires se substituera progressivement et succédera finalement aux énergies fossiles. Il est urgent d'ouvrir les yeux et d'engager la transition énergétique dans cette voie qui nécessitera d'immenses chantiers pour la mise en place d'infrastructures nouvelles pour la distribution généralisée et massive d'électricité.

Par exemple, les "autoroutes électriques" et plus généralement la transformation de véhicules (camions, voitures) vers le transport hybride électrique ainsi que le chauffage par pompe à chaleur permettront de réduire considérablement la consommation et la facture énergétique de la France et de l'Europe. Le pétrole et le gaz deviendront inéluctablement rares et très chers dans quelques dizaines d'années, et c'est le temps qu'il faudra pour remplacer progressivement le pétrole dans le transport et le gaz dans les logements par l'électricité.

Arrêtons immédiatement l'aventure folle et sans issue du développement de l'éolien et du PV qui a déjà englouti plusieurs milliards d'euros en pure perte et qui, par effet d'éviction, retarde le financement des véritables moyens productifs d'avenir.

L'efficacité énergétique en France commence par l'arrêt de cet immense gâchis financier et humain dans les éoliennes et le PV, et par la mise en place des grands travaux nécessaires à la transition énergétique vers une société "décarbonée" fondée sur l'électricité produite par l'énergie nucléaire.

Michel Gay

Chronique aéronautique

« Notre Dame des Landes. Du plomb dans l'aile » titrait le Télégramme dans son édition du 1er avril en ajoutant, « Y a-t-il encore un pilote aux commandes de N-D-des-Landes ? Jamais le projet d'aéroport du Grand Ouest (il faut respecter ce joli nom choisi par Paris) n'a paru aussi fragilisé » Il faut penser que ce quotidien en disant cela ne voulait pas faire une de ces blagues propres à ce premier jour du mois d'avril, mais que c'était la joie au cœur qu'il publiait cette information/opinion.

Peut-être cependant que ce journal (ainsi que tous ses confrères triomphants à l'unisson d'ailleurs sur le même diapason) n'ont-ils pas pris connaissance du communiqué publié le 15 par Volotea que nous nous faisons le plaisir de reproduire ici. «Volotea, la compagnie aérienne des capitales régionales européennes, propose des vols directs à des tarifs attractifs. Sa flotte est composée de Boeing 717 réputés pour leur confort et leur fiabilité et configurés en une seule classe de 125 sièges. La compagnie a effectué son premier vol le 5 avril 2012 au départ de Venise Marco-Polo. Volotea opère aujourd'hui 115 lignes entre 59 capitales régionales (dont 15 en France) de 8 pays (France, Allemagne, Italie, Espagne Grèce, République Tchèque, la Croatie et Israël). Au départ de ses 2 bases françaises, Bordeaux et Nantes, la compagnie dessert plus de 50 routes en France et en Europe. Depuis sa création, Volotea a transporté 2 millions de passagers dans toute l'Europe et plus d'1 million pour le marché français. Volotea s'appuie sur le savoir-faire de ses créateurs, Carlos Munoz et Lazaro Ros, précédemment fondateurs de Vueling, une des principales compagnies aériennes low-cost en Europe. » Les Nantais ne vont ils pas être excédés par les nuisances de tous ces itinéraires supplémentaires à partir de l'aérodrome actuel de Nantes-Atlantique ?

Innovation et brevets

L'esprit qui gouverne la France depuis plusieurs siècles et plus particulièrement depuis une certaine Révolution, veut que l'État soit maître en toute chose, bien au-delà de ses seules fonctions régaliennes. Pour ce faire, la France multiplie ses interventions dans tous les domaines de la vie publique, au travers d'élus, bien souvent incompétents, et en créant à profusion des Agences, des Observatoires, des Autorités, des Hauts Conseils et autres "Opérateurs de l'Etat". S'il est un domaine qui, plus particulièrement encore, ne peut pas être dirigé de cette façon autoritaire, c'est bien celui de l'innovation. S'il est relativement facile de dire que telle ou telle invention ou découverte est nouvelle, il est beaucoup plus difficile de prédire son avenir et surtout les conséquences bénéfiques ou néfastes qu'elle peut avoir. La France a créé, en mars 2011, un Fonds d'Investissement en propriété industrielle sous le nom de "France Brevets", détenu à parité par l'État et la Caisse des Dépôts et Consignations. "Économie matin", en date du 24 avril, sous la plume de Vincent Mauricard pose la question : « Mais les problèmes liés à l'innovation peuvent-ils être réglés par l'intervention étatique ? » Voici deux passages relevés à la lecture de l'article. « L'idée de départ est plutôt bonne : valoriser l'innovation en facilitant la coopération des opérateurs sur le marché des brevets. Toutefois, les règles de fonctionnement de France Brevets risquent de créer l'effet inverse. En effet, France Brevets est officiellement un "Patent Pools". Elle achète des droits de licence de brevets, les regroupe au sein d'une grappe (pool) et constitue ainsi un point de passage obligatoire pour toutes les entreprises innovantes d'un secteur. De fait, il existe un risque de bloquer l'innovation des petites entreprises qui n'ont pas les moyens d'acheter des brevets par grappe » ... « Une société de droit privée, alimentée par des fonds publics, en situation de monopole sur le marché des brevets fausse inévitablement la concurrence entre les entreprises innovantes. »

E berr gomzou

Guy Cotten fête ses 50 ans :

L'entreprise, emblématique de la Cornouaille, implantée à Concarneau depuis 1964 est une référence dans le domaine de la protection de la personne en milieu marin ; 50 ans d'innovations. Groupe Le Duff : Il vient d'ouvrir en ce mois d'avril son premier restaurant au Japon sous l'enseigne de "La Brioche dorée". Oberthur Technologies : Constatant une baisse d'activités sur le marché de la carte à puces en Europe, le groupe se recentre sur Vitry au détriment de deux sites implantés dans les départements du Nord et du Puy-de-Dôme. Mouezh Paotred Breizh : Pour fêter ses 20 ans, l'association organise deux concerts au cours desquels elle interprétera une cantate nouvellement créée par Pierre Boule et René Abjean "Kan glas ar sklerjenn" (Le chant bleu de la lumière). Premier concert le 1er mai en l'église St Germain de Pleyben, deuxième le 11 mai en la cathédrale de St Pol de Leon. Saint-Congard (56140 Sant-Kongar), petite commune de 760 habitants près de Rochefort-en-Terre a hérité en ce mois d'avril d'une somme rondelette supérieure à son budget annuel. Il s'agit du legs d'une personne décédée qui venait passer ses vacances régulièrement dans le village où son père était né.

        *Juin 2014- N° 80*       

Éditorial

Décret vs. Démocratie

Lorsqu'un gouvernement, en France, est à court d'idées ou d'arguments pour faire admettre au bon peuple, ou par voie parlementaire, une nouvelle réglementation ou une modification à une réglementation existante, il peut, pour des raisons d'urgence exceptionnelle, procéder par décret ou par décret-loi. C'est l'article 38 de la Constitution actuelle, celle de la V^e République, qui le lui permet, remplaçant d'ailleurs l'expression ancienne utilisée à tout propos dans les dernières années de la III^e République de "décret-loi", par "Ordonnance" qui ne manque pas, de son côté, de rappeler l'Ancien Régime.

Le "décret-Alstom", formule employée par les organes de communication, n'entre pas tout à fait dans cette catégorie de décrets-lois du fait qu'il n'est pas à proprement parler de la compétence législative. Publié le 15 mai, il n'est que l'expression basée sur des considérations purement idéologiques et sentimentales d'un gouvernement dépassé par les événements et par la diversité et la complexité des domaines d'intervention que l'État a voulu accaparer au cours des siècles. C'est un décret politique. Il s'agit tout simplement d'un droit de veto de cet État sur toute transaction d'investissement étranger dans le capital et le domaine d'activités des entreprises françaises, pour des raisons considérées par lui, comme stratégiques : énergie et transports étant venus s'ajouter aux domaines déjà prévus précédemment dans l'immense arsenal des codes et lois dont la France s'enorgueillit.

Ce qui est particulièrement grotesque dans le "dossier" Alstom, c'est que l'État s'est comporté comme un petit garnement privé de son jouet favori. Il a été profondément vexé de constater que les transactions entre Alstom et les deux candidats pour un rachat partiel éventuel se soient déroulées - à son insu, dit-il - et sans lui demander son avis au préalable. D'où sa précipitation dans l'élaboration et la publication du fameux décret.

Autre aspect prêtant plutôt à sourire (amèrement), c'est la division au sein même du gouvernement, entre les partisans d'un rapprochement avec le candidat américain et les partisans d'un rapprochement avec le candidat allemand, preuve s'il en est de l'absence flagrante de connaissances des élus dans les domaines de la science, de l'économie, de la technique et de la gestion des affaires industrielles et commerciales.

Mais cette division apparaît également dans le monde de l'entreprise. Pour les uns, dont le président du Medef, il s'agit d'un frein au développement des relations des entreprises avec le monde extérieur, pour d'autres, comme le président du Club des entrepreneurs, il s'agit d'une bonne initiative en faveur des entreprises "stratégiques". Reste donc seulement à savoir ce que l'on entend par stratégie et stratégiques !

Quant à l'Europe, elle met en garde contre un "protectionnisme économique" sous-jacent. Pour elle, protéger les intérêts stratégiques est déjà une obligation de chacun des États-membres dans les domaines de la sécurité et de l'ordre public. C'est clairement prévu dans le traité. Dépassant ce cadre, le risque est grand de revenir au protectionnisme.

Il n'en reste pas moins que cette méthode de gouvernance par décrets ou ordonnances est un véritable déni de démocratie. Elle est la preuve d'un manque de courage et d'une incapacité de convaincre de la justesse des actions envisagées, d'un côté le peuple au moyen de référendums, de l'autre selon le cas, les assemblées parlementaires sur la base d'argumentaires solides et sensés autres que ceux dictés par des considérations idéologiques. Cette méthode est celle qui prévaut dans les pays sous régime totalitaire.

Paul Chérel

**Les lois
inutiles
affaiblissent
les lois
nécessaires**

L'esprit des lois

Montesquieu

Au sommaire

p. 2 : Futur parlement
p. 4 : Made in France
Et via Internet
p. 5 : Sortir de l'Europe ?
p. 6 : Quelques notions
d'Économie
p. 7 : Ce qu'apporte
l'Europe
p. 8 : Chronique
aéronautique

Lu dans la presse minorisée

(mai 2014)

Scotland stands at a crossroads :

« London parties seem intent on attacking social cohesion. In September voters will have the **once-in-a-lifetime** (*c'est nous qui soulignons*) opportunity to choose between two futures. We can either continue being ruled by a distant government at Westminster, currently a Lib/Dem-supported Tory Government that Scotland **did not vote for** (*c'est nous qui soulignons à nouveau*) or We can vote YES to shape our own future and forge alliances in the wider world as a normal, independent nation. Before then however we have the European elections on Thursday 22nd May and these will also be of immense importance in shaping Scotland's future. The SNP has a forward looking vision of an independent Scotland playing a full role in the EU's development. » (Ion Hudghton in "Scots Independent" N° 1023) *Lorsque les Bretons auront compris cela, ils auront fait un grand pas vers la liberté de déterminer leur propre futur. Pour le moment, cela n'en prend pas le chemin avec ce vote pour les "Européennes" dans le cadre d'une circonscription "Ouest" d'un ridicule achevé.*

Quelques aperçus de l'Histoire des cousins d'Écosse :

A quelques mois du référendum pour l'Indépendance qui se tiendra en Écosse en Septembre, An Ere nous offre quelques aperçus de l'Histoire de notre grand cousin celtique. En voici un extrait « Le réveil celtique de l'Écosse se situe au 19^{ème} siècle comme celui de la Bretagne et d'autres peuples européens. Ce fut le "Printemps des Peuples" mais ici comme là-bas, il n'y eut qu'un réveil intellectuel et la politique devra attendre chez les Celtes atlantiques alors que l'Europe centrale s'émancipe. En Écosse, ce réveil est marqué par la poésie de Mac Pherson avec son œuvre magistrale "Ossian" et les romans de Walter Scott, tandis que les danses et les chants des Highlands deviennent des repères culturels. La Bretagne est un autre berceau du "romantisme", le réveil y est illustré par les œuvres exceptionnelles de Chateaubriand. Les sources sont identiques et l'on voit ressurgir du passé les Druides, les Bardes et les Chevaliers, tandis que des précurseurs recueillent les chants, les légendes, la musique et les danses des Bretons comme Luzel et La Villemarqué. » (Loëiz ar Beg in "An Ere" N° 63)

Une nouvelle modernité : l'eau, la terre, le feu :

« Dans les années 1950, l'obsession de la Bretagne est de "rattraper son retard" avec, il est vrai, un pays désolé. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la moitié des fermes bretonnes n'a pas l'eau courante et 90% sont sans électricité. Le réveil initié par le fameux Comité d'Étude et de Liaison des Intérêts Bretons (CELIB) suscite une phase inédite et plurielle de prospérité qui dessine l'essentiel de la Bretagne actuelle. Cette époque assure la modernisation exceptionnelle des infrastructures avec notamment l'obtention de voies express gratuites et permet l'implantation de centres puissants de recherche et d'innovation. Elle met en place les quatre piliers industriels de la Bretagne que sont l'agroalimentaire, les télécommunications, l'automobile et la construction navale. Aujourd'hui, les inquiétudes et les interrogations se multiplient sur ce modèle et sa "pertinence" pour affronter le XXI^e siècle. Des hallebardes pleuvent sur certaines filières classiques. Le nombre de salariés dans l'industrie automobile a été divisé par trois depuis quinze ans. Certaines branches de l'arbre agroalimentaire sont coupées (Doux, Tilly Sabco, Gad...) et écrasent une chaîne d'activités placées en amont et en aval (production agricole, transport, commerce). ... » (Jean Ollivro in "ArMen" N° 200) *A noter que ce numéro de Armen est le 200^e de cette revue culturelle fondée en 1986.*

De la nature, nous avons fait table rase :

« Les années 1960-1970, ont été les années des grands bouleversements environnementaux liés à l'indispensable modernisation de l'agriculture bretonne, modernisation dont personne n'a contesté l'utilité, et qui a donné le fameux "modèle breton"; remis aujourd'hui en question, et dont nous payons maintenant les conséquences économiques, mais aussi environnementales désastreuses. Ceux qui ont vécu ces années se souviennent des remembrements menés à travers toute la Bretagne. Des années qui furent ponctuées par les obsédants rugissements des bulldozers buttant talus et arbres séculaires, tronçonneuses réduisant en quelques minutes de vénérables chênes. Du jour au lendemain, la petite chapelle blottie au milieu du bocage et à laquelle on accédait par un poétique chemin creux ombragé se retrouvait dans un paysage de grandes plaines dignes des "grandes Prairies" de l'Ouest américain. ... » (Youenn Caouissin in "War-Raok" N° 39)

Elections européennes:

A l'heure où nous bouclons l'édition de ce N° 80, les élections européennes ont commencé à se dérouler dans quelques États-Membres et vont se terminer en Italie le 25 mai à 23 heures. En France, on nous présente cette version 2014 comme totalement innovante car c'est le Parlement européen qui, désormais, se prononcera in fine sur le nom du remplaçant de Jose-Manuel Barroso à la tête de la Commission Européenne (CE). Est-ce une avancée ou, au contraire, une accélération du déclin de l'Europe sur l'échiquier mondial ? On peut raisonnablement pencher en faveur de la deuxième prémisses de ce dilemme en voyant la "politicianisation" croissante de cette assemblée au fil des ans. Il y a en effet de grands risques pour que le président qui sera élu ne le soit pas pour ses qualités d'organisateur, d'économiste multilingue et pluridisciplinaire, d'homme ou de femme de consensus sachant écouter et décider, etc., il sera avant tout le produit d'un parti ou d'un groupe politique dominant et, lorsque l'on aura fait les comptes de l'abstention électorale phénoménale qui s'annonce, d'un parti ne représentant qu'une infime portion de l'électorat en âge de voter. Quid alors de sa légitimité et de la pérennité de celle-ci ?

Et ce futur parlement ?

On sait que les élus français ne brillent dans ce parlement, ni pour leur assiduité aux séances, ni pour leurs interventions magistrales. "Acteurs publics" en date du 5 mai parlait « d'absentéisme; manque de motivation, cumul de mandats, habitudes "hexagonales"... ». La lettre de la fondation Robert Schuman du 12 mai parle de "majorités à géométrie variable" en fonction des enjeux soumis aux votes : "majorités de consensus", "majorités de grande coalition", "majorités de confrontation". Par ailleurs, le double site Bruxelles et Strasbourg est un gouffre financier selon "Single Seat". Cela entraîne une dépense annuelle de 180 millions d'euros et une production de CO 2 de 19 000 tonnes alors qu'il n'y a qu'une seule séance par mois à Strasbourg pour une retombée économique pour la capitale alsacienne de seulement 20 millions. Et malgré cela, il y a eu une moyenne de 24 listes de candidats par circonscription aux élections à tel point que les maires ont été débordés par la multiplication des panneaux électoraux prescrits par la loi alors que beaucoup d'entre eux sont restés vides, les petites listes préférant consacrer leur maigre budget à la production de bulletins de vote plutôt qu'à un affichage très coûteux en argent et faisant appel à de nombreux bénévoles ou prestataires de services.

Merci à tous ceux qui veulent bien continuer de nous envoyer de temps à autre des timbres à 0,57 € (écopli 20g. 4 pages) pour aider à maintenir au niveau de 400 exemplaires la diffusion de cette lettre d'information des Bretons par la voie postale à ceux qui ne disposent pas des facilités Internet.

La Bretagne a aussi sa stratégie :

« Virage stratégique pour Laïta : 100 emplois directs créés et 80 millions d'euros d'investissement exceptionnel : L'entreprise coopérative Laïta, une des 10 premières coopératives laitières en Europe, créée il y a 5 ans du regroupement des activités laitières des coopératives Even, Terrena et Triskalia annonce ce jour qu'elle réalise un plan de développement de 80 millions d'euros supplémentaires sur 2 ans dans les ingrédients laitiers secs. Cet investissement vient en supplément des 40 millions d'euros d'investissements annuels récurrents. Laïta réalise ce plan de développement exceptionnel en puisant dans ses résultats et faisant un emprunt de 30 millions d'euros. Une augmentation de capital de 20 millions d'euros est également prévue qui maintiendra Even comme actionnaire majoritaire. À la clé : 100 emplois directs créés. Cet investissement s'inscrit dans le cadre de l'ouverture du marché alimentaire européen et la fin des quotas laitiers prévus à l'horizon 2015. » (publié le 20/5/2014 sur le site "www.bretagne-economique.com")

Made in France :

« Quelques grands noms de produits ou denrées de grande consommation qui sont originaires de notre pays et que le grand public croit toujours "bien de chez nous". ... Nous en donnons la nomenclature, en faisant suivre leurs noms de leurs propriétaires actuels : *Biscuit LU* (Kraft Foods, américain), *Marionnaud* (Hutchinson Whamoa, Hong Kong), *Orangina* (Suntory, japonais), *La Vosgienne*, pastilles à la sève de pin (General Foods qui a fusionné avec Kraft Foods en 2001), *Maille*, la moutarde (Unilever, anglo-néerlandais), *Aoste*, jambon, saucisson (Shuanghui international holdings, chinois), *Saupiquet* (Bolton, italien) ... *Vico* (Internack, allemand), ... *Petit navire* (Thai Union Frozen, thaïlandais) ... *Lustucru*, *Panzani* (Ebro Foods, espagnol)... etc. » (Jean Auguy, revue de presse et courrier reçu, in "Lectures Françaises" N° 685)

Il faut sauver les ports bretons ! (suite)

« Pourquoi ce petit patrimoine maritime risque de disparaître ? Aujourd'hui, le "désir de mer" est de plus en plus important. Les gens veulent résider au plus près de l'eau. De ce fait, les pressions foncières, immobilières, touristiques, s'accroissent dans des espaces portuaires en pleine reconversion. Le petit cabotage a disparu. La pêche se concentre sur quelques sites, la construction navale s'oriente sur la plaisance et les populations maritimes deviennent elles-mêmes minoritaires. Les ports font donc l'objet d'aménagements nouveaux, adaptés aux usages actuels, plus souvent ludiques et touristiques que directement productifs. On veut faire beau, propre, gai, pour accueillir le visiteur, alors que par essence, les ports bretons, avec leurs maisons blanchies à la chaux et leurs bâtis en granit, ont un aspect austère. De surcroît, l'imprécision de la notion de "patrimoine maritime" autorise la destruction inconsidérée des éléments bâtis qui le constituent : ici, un bout de quartier de pêcheurs, là, une conserverie de poisson désaffectée, ailleurs, une cabane de chantier naval. » (Françoise Genevois in "Bretagne magazine N°77)

L'hydrolienne sortie des eaux :

« Après quatre mois de tests par près de quarante mètres de fond au large de Paimpol, le prototype d'hydrolienne L'Arcouest a été relevé par les équipes de DCNS et de sa filiale OpenHydro. Les résultats, positifs, vont permettre aux ingénieurs de finaliser le design de l'hydrolienne de seconde génération qui équipera dès 2015 une ferme pilote au Canada. » (in "Sciences-Ouest" N° 320) *Cette information (sensationnelle) est parue dans tous les journaux, mais ce qui est quand même un peu bizarre, c'est le mutisme à propos de l'énergie produite pendant le test exprimée en KWheures, voire en Wattheures si elle était insignifiante. Il n'empêche qu'un appel à manifestation d'intérêt a été lancé et que EDF et la DCNS ont déposé leur candidature dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir du Gouvernement français.*

suite page 4

Eurorégion Aquitaine Euskadi !

Dans un communiqué du 30 avril « EAJ-PNB salue la nouvelle présidence de l'euro-région Aquitaine-Euskadi, désormais assurée par le Lehendakari d'Euskadi, Iñigo Urkullu.

Les engagements pris pour dynamiser la coopération entre les acteurs des deux territoires vont dans le sens d'une Europe plus proche et plus intégrée. Cette euro-région permet dès aujourd'hui d'intensifier la coopération entre acteurs basques des deux côtés de la Bidassoa, en relation avec les projets de nos voisins et amis d'Aquitaine et des environs. EAJ-PNB appuie également l'effort réalisé pour que l'euro-région devienne une réalité quotidienne qui dépasse le frein des frontières étatiques pour construire des coopérations de proximité. Elle préfigure l'euro-région basque, dans un même esprit de travail en commun et d'ouverture. Elle permettra d'intensifier les échanges entre acteurs du Pays Basque tout en travaillant avec les acteurs aquitains. L'expérience acquise aujourd'hui sera un atout de cette euro-région basque. » *On attend que la Bretagne en fasse autant avec la Cornouailles britannique, le Pays de Galles, l'Irlande et l'Ecosse.*

PIB truqué :

On connaît la tricherie légendaire et quasi-proverbiale de la Grèce sur les statistiques, surtout économiques, qu'elle présente au monde extérieur. Edmond About en a même fait un ouvrage. On soupçonne moins celle de la vertueuse France qui ne saurait s'abaisser à de telles supercheries. Et pourtant, on vient de le constater avec l'INSEE qui vient de changer son mode de calcul du PIB. Cet Institut, hautement sérieux, comptabilise désormais les dépenses de Recherche et Développement comme des investissements et non plus comme "consommations intermédiaires". Quant aux équipements militaires et aux bases de données, les dépenses passent dans la catégorie "manque à gagner". Bien que cela soit conforme à une disposition européenne appelée SEC2010 (Système Européen de Compte), ce joli tour de passe-passe permet de présenter, fort à propos, un PIB en hausse plus forte que celle annoncée auparavant. Ce SEC2010, adopté par la France, entrera en vigueur en septembre 2014.

Un peu d'économie :

"Économie matin", dans son édition du 10 mai, évoquait "**La situation des PME et les perspectives de croissance en France**" sous la plume de BSI-Economies association de doctorants et jeunes actifs. *En voici quelques extraits* « Les PME françaises représentent 99,8 % de la population des entreprises françaises, près de 60% de la valeur ajoutée et plus de 60% des emplois. Leur représentativité dans le paysage économique français correspond environ à la moyenne européenne. Leur poids dans l'économie nous amène à nous intéresser à leur gestion de la crise économique et à leur développement dans un contexte qui reste difficile en 2013, et resterait, selon les enquêtes semestrielles réalisées par BPIFrance, difficile en 2014. ... La baisse des taux de marge depuis la crise les ont conduits en 2012 à leur plus bas niveau depuis le début des années 80 selon l'INSEE. En ce qui concerne les PME, leurs taux de marge en 2012 ont atteint leurs niveaux de 2009, au plus fort de la crise. Cette situation affecte directement leurs taux d'épargne et leurs investissements. ... Ces derniers ont fait l'objet de report, voire d'annulation, au profit d'investissements moins risqués. Selon la banque de France, les investissements réalisés par les PME consisteraient majoritairement dans le renouvellement des capacités de production existantes, et ne seraient de fait pas suffisamment productifs pour améliorer la rentabilité des entreprises à moyen terme. ... Ce sont pourtant bel et bien des investissements audacieux dans l'innovation et la recherche qui permettraient de favoriser leur croissance à moyen terme, et d'emprunter des sentiers de croissance durable. » *Allez faire comprendre cela à des idéologues sortis de l'ENA !*

Ormeaux bretons :

Pêché sur le site Internet de France Haliotis (pub gratuite)

« France Haliotis élève des ormeaux bretons au goût unique et inimitable qui sont disponibles toute l'année. De la reproduction à l'élevage en mer, nos ormeaux sont le fruit d'une passion de tous les jours. Ils font l'objet d'un soin et d'une attention permanente. Nous sélectionnons nos reproducteurs dans les populations sauvages du Finistère, berceau naturel de l'ormeau européen Haliotis tuberculata. Le naissain est produit au sein de notre écloserie de Kérazan dans le respect des saisons et du milieu marin, sans produits chimiques ni pharmaceutiques. Fruits de la mer et de la patience, les ormeaux de France Haliotis sont élevés en pleine mer, dans un site prestigieux, au large du Phare de l'île Vierge. La croissance de l'ormeau est naturellement lente et les ormeaux que nous commercialisons ont entre 3 et 5 ans. Leur élevage dans le milieu naturel en eau profonde leur confère une qualité et une saveur exceptionnelle... Nourri exclusivement avec les algues fraîches récoltées et sélectionnées localement dans des zones certifiées pour leur haute qualité chimique et environnementale, l'ormeau de France Haliotis est un produit naturel de la plus haute qualité.. »

Atlas des Oppida :

« Cet Atlas doit beaucoup à la photographie aérienne. L'auteur est responsable de la base des données recensant tous les oppida (*pluriel d'oppidum*) celtes en Europe. Cette base est dirigée par le Centre archéologique européen du Mont Beuvray (*au cœur du Morvan*) et l'Université de Strasbourg. ... Ces oppida sont apparus en Europe occidentale au II^e siècle avant Jésus-Christ et c'est l'archéologue français Joseph Déchelette qui a créé le concept de "civilisation des oppida". Une carte des oppida (avec des cercles plus ou moins gros selon leur importance) montre - et c'est ce qui nous a passionnés - que l'espace normand offre de nombreux sites. C'est la France du Nord qui compte le plus d'oppida, (Picardie, Champagne, Lorraine, Alsace.) A l'inverse, l'ouest breton et ligérien en est assez pauvre. On en retrouve de très importants dans le Centre de la France, en Suisse, en Allemagne rhénane, jusqu'en Tchéquie. » (Robet Levasseur in "Culture Normande" N° 055)
Les plus grands sites gaulois - Gilles Pierrelveclin - collection - Archéologie Vivante.

Petite note à l'attention des anti-aéroport NDdL :

« Whenever I'm abroad, I'm drawn to magazine racks in bookshops, railway stations and newspaperstands, despite that I can rarely understand the writing. I collected magazines long before I started working for Planet. Like many travellers over the ages, when I visited overseas as a teenager I would make a scrapbook afterwards, creating a collage of magazine cuttings, photographs, protest pamphlets, pressed flowers, club flyers, gallery postcards, sugar sachets, anything I could find in an attempt to collate and remember a (very fragmented, sketchy) understanding of the culture and politics of the place.I had visited. » (Emily Trahair, editorial in "Planet", *revue littéraire galloise*, N° 211)

Que sont devenus les lycéens de Diwan ?

« L'Office de la langue bretonne a mené une enquête par questionnaire auprès des anciens lycéens de Diwan, ayant obtenu leur bac entre 2005 et 2011. 53 % des 411 jeunes concernés ont répondu. Globalement, on apprend ainsi que les anciens de Diwan ont un parcours qui ressemble à celui des autres bacheliers bretons. Quelques nuances quand même : les bretonnants sont plus mobiles. Ils quittent le domicile familial plus tôt, vont plus que la moyenne en dehors de leur région pour leurs études. Ils sont également plus nombreux à partir étudier à l'étranger : 12 % contre 4 % au niveau national. Les élèves de Diwan sont plus littéraires, et plus attirés par les études de langues : 22 % contre 8 % . » (in "Bretons" N° 98)

Kounlevr - 29 Juin 1882 -Sant Pêr, Sant Paol - Mort à Vertou (44120 Gwerzhaw) de Henri Désiré **CHARPENTIER**, imprimeur, lithographe et éditeur né à La Rochelle en 1806. Parmi de nombreux albums de lithographies dont il conduit la réalisation, l'un des plus remarquables est "La Galerie Armoricaine" publié en 1845, ouvrage orné de 100 planches dues au peintre François-Hippolyte Lalaisse auquel il avait commandé une étude sur les costumes de Bretagne. D'autres ouvrages intéressant la Bretagne ont été publiés sous les titres "Nantes et la Loire-Inférieure" en 1850 et "La Bretagne contemporaine" en 1865.

Expression recueillie par **Ofis ar Brezhoneg**
~~~~~  
**An teir houllenn.**  
Les pêcheurs, les surfeurs, les planchistes et tous ceux qui ont l'habitude de la mer, ont remarqué qu'il y a des vagues plus fortes que les autres qui reviennent à intervalles réguliers.  
La " troisième vague ", expression léonarde devient  
**"an teir gwazh"** dans le Tregor, la mauvaise troisième. Et la neuvième, n'en parlons pas !  
**"an navet gwagenn"** est encore plus forte.  
~~~~~

Langues régionales :

« Si le recours à l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) clarifie les aides des collectivités autorisées envers les écoles en langue basque et occitane, la nouvelle circulaire de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ne résout pas entièrement la question de leur hébergement. » pouvait-on lire dans la gazette des communes en date du 7 mai. ... Il manquait un mode d'emploi clair pour savoir dans quelles conditions les collectivités locales peuvent mettre des locaux à disposition des établissements d'enseignement privé qui enseignent les langues régionales, sans contrevenir à la loi Falloux, Abrogeant le texte du 17 novembre 2006, la nouvelle circulaire qui sera transmise le 6 mai aux maires, aux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale et au président du conseil général des Pyrénées-Atlantiques, doit les aider « à [se] déterminer dans une situation de meilleure sécurité juridique »
Hendaye, Briscous, Artix - Sa publication est attendue depuis que l'an passé, le tribunal administratif avait suspendu, à la demande de la préfecture, une délibération de la commune d'Hendaye visant à autoriser la construction d'une école en langue basque (ikastola) sur un terrain municipal.

Nous vous adressons cette "lettre d'information des Bretons" chaque mois, sauf avis contraire de votre part. N'hésitez pas à lui apporter vos contributions sous forme d'échos, illustrations, articles ou autres qui vous paraissent d'intérêt général pour la Bretagne et pour l'ensemble des Bretons. Elle a été élaborée à l'initiative de Paul Chérel, Jacques Le Maho et Pierre Le Moine.
Paul Chérel - Kersily - 56340 Plouharnel
Mail: Keruhel@gmail.com
La plus grosse partie des dépenses entraînées par la production et la diffusion de cette lettre dont nous pensons souhaitable de conserver le caractère de gratuité, étant de nature postale, nous remercions tous ceux qui veulent bien nous communiquer leur adresse électronique - ce qui, non seulement permet de réduire les frais d'envoi postaux (photocopies, enveloppes et timbres) que nous essayons de limiter à 400 exemplaires - mais leur permet de recevoir les pages supplémentaires.

Le 16 Mai, Polemia publiait une lettre attribuée à un "fidèle lecteur" sous le titre un peu provocateur de

Sortir de l'Europe, c'est sortir de l'histoire ? *dont il faut évidemment noter le point d'interrogation. Que l'on soit européiste fervent ou eurosceptique acharné, il nous a semblé que ce texte, rédigé avant les élections européennes, méritait une lecture approfondie. Au fil des années, l'Europe est devenue une entité sans âme où chacun des membres qui la constituent ne pense qu'à ses petits intérêts personnels. Au lieu d'être un ensemble fédérateur d'énergies et de coopération économique et sociale inspiré, par exemple du modèle des États-Unis d'Amérique, l'Europe n'est plus qu'un bouc émissaire accusé de tous les maux qui frappent les véritables responsables.*

« Fallait oser déclarer comme une évidence : « *Sortir de l'Europe, c'est sortir de l'histoire* ». Normal ! er, notre roi du bricolage et du calembour facile, a osé. Sans rougir de honte, tranquille comme toujours, passant par-dessus les interrogations des Français et des peuples européens. Et il nous fait quand même le coup de celui qui comprend et qui reconnaît que l'Union européenne a amené beaucoup de déceptions, d'incompréhensions et d'insuffisances, mais il nous promet une Europe sociale, plus près des peuples... Avec Martin Schulz, son préféré, comme président ? On se raccroche à qui l'on peut ; en tout cas, nous, on est mal barré avec un « socialiste » de cet acabit ! De toute façon lui ou un autre ce sera du pareil au même tant que l'on ne change pas de politique. Il est absolument essentiel de se poser la question de la sortie de l'Union européenne, car ce n'est pas avec les promesses, jamais tenues, d'une autre Europe appelée suivant les couleurs politiques des uns ou des autres : Europe sociale, Europe anticapitaliste ou Europe des peuples, et j'en passe, que l'on va résoudre le problème de la fusion de 28 peuples ayant des intérêts économiques, budgétaires et sociaux divergents. Cette fusion est un mensonge, une toquade d'europhobes libéraux ou sociaux-libéraux aux ordres des États-Unis et du mondialisme, du libre-échangisme, qu'ils ont voulu organiser uniquement pour le plus grand bénéfice de la haute finance.

L'Union européenne s'est bâtie sur une ineptie : la création d'une monnaie unique, l'euro, déjà contestée à l'époque par Maurice Allais et Milton Friedman, tous deux prix Nobel d'économie. Dans la perspective d'une Europe fédérale – objectif des européistes atlantistes – c'était, comme l'on dit vulgairement : « *Mettre la charrue avant les bœufs* ». Erreur fatale. On met d'abord en place un gouvernement, un Etat avec une vraie structure étatique (politique, militaire, sociale et économique) mais cela suppose une véritable communauté d'intérêts convergents. Est-ce le cas et est-ce possible avec des peuples ayant des structures économiques et sociales aussi différentes ? Et cela est-il souhaitable pour l'intérêt de ces peuples ?

L'Union européenne est une construction extravagante et monstrueuse, dont l'échec est total, que ce soit dans le domaine économique, social, monétaire, diplomatique ou culturel. Les européistes déterminés, ces jusqu'au-boutistes de l'Europe, refusent de reconnaître l'énormité de l'erreur de départ : ils préfèrent violer les référendums, appauvrir la France et imposer à tous une dictature administrative épouvantable. L'Europe souffre de sa structure bureaucratique trop prégnante. Elle est embastillée dans ce dogme de l'austérité, dans cette idéologie selon laquelle l'emploi viendra de l'austérité et des réformes structurelles. L'emploi se crée en produisant des richesses et non pas en appauvrissant les populations. Et surtout pas en maintenant l'euro, construction abstraite, qui ne représente absolument pas la réalité de l'économie.

Continuer la construction de l'Europe souhaitée par des apprentis sorciers de toutes espèces, c'est aller droit dans un mur, un mur d'absurdités. Il faut construire l'Europe des Nations, libres et souveraines. Une Europe qui peut avoir une monnaie commune pour des échanges commerciaux, mais certainement pas cette monnaie unique que l'on nous a vendue, toujours surévaluée et qui plombe notre économie. Un Etat doit pouvoir manœuvrer avec sa propre monnaie suivant les évolutions du marché pour l'adapter aux besoins économiques réels et souhaitables pour son peuple. La monnaie n'est pas seulement un moyen d'échanges, c'est aussi, pour un Etat, un outil d'ajustement à l'économie, un garde-fou contre les spéculateurs et les financiers irresponsables qui s'enrichissent sur le dos des peuples en provoquant des crises qu'ils devraient être les seuls à payer. Remboursez, odieux financiers, remboursez les peuples qui vous ont renfloués. Remboursez ! Vos folies spéculatives nous ont déjà trop coûté. Votre Europe n'a été que « *du sang et des larmes* ». Et vous voulez que l'on continue encore avec vous ?

La sortie de l'Europe n'est pas la sortie de l'histoire, ce n'est pas une idée extrémiste ou farfelue comme on veut nous le faire croire. C'est, au contraire, indispensable et raisonnable pour redonner aux Français le choix de leur politique économique et budgétaire. Autrement dit, c'est revenir aux fonctionnements normaux d'un Etat souverain. C'est revenir à l'histoire, l'histoire d'un peuple en tenant compte de son développement ; son histoire et non pas l'histoire rêvée par des politiques mondialistes, des financiers et des administrateurs bruxellois, non élus, indus et corrompus.

Monsieur le Président, c'est vous qui devez sortir de l'histoire... si vous y êtes déjà entré... Par votre incapacité et votre duplicité, vous avez rendu notre histoire détestable et notre vie insupportable. Il serait temps que les Français vous fassent sortir de leur histoire.

Claude Picard

Il faut bien évidemment lire ce texte avec circonspection. C'est, comme le dit "Polemia" en le publiant «un "billet d'humeur" de lecteur qui peine à maîtriser son exaspération» Il n'en reste pas moins vrai que l'Europe dérive sous l'influence pernicieuse de certains Etats-membres parmi lesquels la France figure en bonne position.

De tout un peu

Concessions hydroélectriques :

On sait que les normes européennes imposent la mise en concurrence de l'exploitation des barrages hydro-électriques, dont un grand nombre est actuellement assurée, en France, par EDF/GDF. Cette disposition doit être mise en application à l'horizon 2020; mais la France tergiverse depuis des années en repoussant la décision d'un gouvernement à l'autre. L'arrivée de l'énergique Ségolène Royal à la tête d'un ministère chargé de l'écologie, du développement durable et de l'énergie pourrait être le signe d'une volonté du gouvernement actuel d'en finir avec cette interminable valse hésitation. Malheureusement, il semble que l'on s'oriente à nouveau vers une de ces solutions bâtarde dont la France détient le secret, la création de SEM (Société d'Économie Mixte), l'Etat détenant 51 % des actions, les 49 % étant ouverts à "la concurrence". L'appel aux suicidaires est lancé.

Ecotaxe :

La même ministre nommée ci-dessus est également intervenue, dès sa prise de fonction, à propos du problème épineux de l'écotaxe en réaffirmant son opposition au dispositif tel qu'il est prévu mais en annonçant, soit un aménagement, soit encore, sans le dire ouvertement, un autre système pour le financement des projets d'infrastructures de transports. On peut d'ores et déjà lui rappeler cependant, sans attendre le "rapport" d'une commission nommée à cet effet, que les infrastructures, quelles qu'elles soient {routières, ferroviaires, aériennes, maritimes, fluviales, etc,) sont du domaine de responsabilité de l'État et de ses collectivités. Il doit leur consacrer la priorité dans l'utilisation des fonds collectés à outrance au moyen des impôts, taxes et charges diverses qu'il perçoit sur les activités et les revenus des entreprises et des contribuables, plutôt que les dépenser de façon inconsidérée dans des actions à caractère souvent plus électoral que social, ou encore dans la création de "machins" administratifs qui ne servent pratiquement à rien.

Réforme territoriale :

Le mois de mai a été riche en discussions enflammées à propos de l'annonce intempestive du nouveau Premier Ministre concernant la réduction du nombre de régions. Les "régionalistes" de tous horizons de l'hexagone y sont allés de leur propre vision des choses en élucubrant sur le nombre de régions que le ministre avait en tête sans tenir un compte quelconque des revendications des uns et des autres. Cerise sur le gâteau, le secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale, André Vallini, a déclaré le 6 mai qu'il serait "périlleux" de soumettre à référendum le nombre de régions et la suppression des conseils départementaux. L'excuse avancée est que l'on est jamais sûr que les Français répondent vraiment à la question posée, *Nous ajoutons « surtout quand elle est mal posée» cas le plus fréquent.*

Quelques notions d'Economie

De toutes les Sciences, l'Économie est sans nul doute la plus dédaignée par l'Éducation nationale à tous les niveaux scolaires. Il en résulte une certaine méconnaissance, voire une méfiance, dans la population française adulte à l'égard de tout ce qui touche à ce vaste domaine, et le monde journalistique, formé à la même école, entretient savamment cette malformation culturelle en nous présentant comme Grands Économistes, tels ou tels politiciens qui, sous l'ancien Régime, ne seraient que des simples argentiers. (voir la définition de ce mot qu'en donnent les dictionnaires) C'est pourquoi, il nous paraît intéressant de publier ici un article de l'IREF (Institut de Recherches Économiques Fiscales) en date du 16 mai sous le titre

Les Français et le libéralisme ou l'ambiguïté des sondages

Excellente initiative prise par le quotidien *l'Opinion* (6 mai) de faire un sondage sur la perception du libéralisme par les Français. Au moment où le pays a besoin de se réformer en profondeur, il était opportun de voir si ses habitants étaient prêts à faire le grand saut vers une révolution libérale.

Le moins que l'on puisse c'est que les résultats du sondage sont très contradictoires.

D'un côté, les réponses sont très encourageantes. Les Français sont très majoritairement pour plus de « libertés », pour « l'initiative » et « l'autonomie ». Ils aiment « l'entreprise », le « mérite » et « l'effort ». Ils se prononcent pour une réforme du « statut des fonctionnaires » (belle victoire pour nos organisations qui ne cessent de rappeler depuis des années les terribles inégalités entre le public et le privé !) et pour un « contrat de travail unique » (lequel ? Seraient-ils aussi pour la flexibilité et la liberté de licencier ?). De même, le mot « liberté » est le préféré des mots de la devise de la République, avant les mots « fraternité » et « égalité ».

D'un autre côté, les ambiguïtés et les rejets sont nombreux dans le sondage. Les Français aiment d'une courte majorité le « libéralisme » 57% mais aussi... « l'Etat » à 55%. Ils rejettent massivement « l'Etat providence » (à 74%) mais aussi le « capitalisme » (68%) et la « mondialisation » (67%). Difficile d'être libéral sans aimer le système capitaliste et la mondialisation ! De plus, 55% des Français se déclarent pour plus d'interventionnisme économique de la part de l'Etat et refusent à abandonner (69%) la sécurité sociale au profit d'une assurance privée. D'ailleurs, ils se déclarent en très grande majorité contre une éventuelle privatisation des services publics : santé (83%), éducation (79%), eau (75%), transports (73%) et même le courrier (70%) ! Nous sommes vraiment très loin d'un choix libéral de la part des Français.

Les ambiguïtés et les contradictions de ce sondage montrent plutôt une méconnaissance du libéralisme. Critiqué, déformé, affublé du préfixe « ultra », le libéralisme est surtout rejeté par la classe politique française, de l'extrême gauche à l'extrême droite et aussi par ses élites intellectuelles. En 2012, les 10 candidats à l'élection présidentielle s'étaient déclarés comme de farouches adversaires du libéralisme économique. Aujourd'hui encore, aucune formation politique n'ose proposer de vraies réformes libérales pour sortir la France de l'impasse. Enfin, le même jour, le quotidien *Les Échos* publie un sondage consacré au « patriotisme économique » dont le résultat n'est pas très « libéral » : 69% des Français sont pour.

Au-delà des sondages (une autre exception française), ce sont les faits qui comptent. En France, nous avons tout essayé sauf les réformes libérales.

Nicolas Lecaussin

Voilà donc une excellent illustration, à notre avis, de la culture économique de l'ensemble des citoyens français; Ce n'est pas très réjouissant.

~~~~~

#### Quelques leçons à tirer des "européennes"

*Sur son site Internet «www.agencebretagnepresse.com», Philippe Argouarch récapitule les résultats obtenus par les deux listes bretonnes; "Nous te ferons Europe" (NTFE) avec Christian Troadec comme tête de liste, et "L'Union Démocratique Bretonne (UDB) menée par Christian Guyonvarc'h dans chacun des 5 départements bretons. Les voici :*

|                    |              |            |               |
|--------------------|--------------|------------|---------------|
| Côtes d'Armor ;    | NTFE 8,18 %  | UDB 2,07 % | Total 10,25 % |
| Finistère :        | NTFE 11,54 % | UDB 1,91 % | Total 13,45 % |
| Ille et Vilaine :  | NTFE 2,73 %  | UDB 1,75 % | Total 4,48 %  |
| Loire-Atlantique : | NTFE 1,16 %  | UDB 1,41 % | Total 2,57 %  |
| Morbihan :         | NTFE 6,65 %  | UDB 2,45 % | Total 9,10 %  |

*Bien entendu, compte tenu du fait que la Bretagne était "noyée" dans une circonscription électorale fantaisiste, appelée Ouest, lui agglomérant 8 départements non bretons, ces résultats sont au demeurant assez satisfaisants car ils semblent dénoter un début de réveil politique des Bretons, mais ils n'aboutissent en définitive à aucun vrai représentant de la Bretagne dans l'hémicycle européen. On ne se réjouira pas de la stagnation de l'UDB qui a voulu se désolidariser des autres mouvements bretons il y a 50 ans sur une ligne proclamée "de gauche" ce qui semble avoir perdu quelque peu de son éclat dans l'hexagone tout entier. La leçon à tirer est évidemment que, comme toujours, "l'Union fera la force". Mais en filigrane, il faut aussi remarquer que les succès NTFE sont beaucoup plus marqués dans les trois départements de l'ouest breton et assez misérables dans les deux autres. La raison bien évidente est que le message colporté n'était pas enthousiasmant pour eux et encore moins pour les départements limitrophes. Absence surtout du slogan qu'il fallait mettre en avant "Europe des régions et des peuples" et fin d'une Europe d'Etats-membres invertébrés.*

*suite de la page 5*

#### Éolien dans la tourmente :

Sous ce titre, l'édition du 6 mai de *Maire Info* fait le point sur l'évolution de l'éolien en France. Voici quelques extraits de l'article : « La baisse est sévère : le nombre de demandes de raccordements a chuté de 30 % au premier trimestre 2014 par rapport à la même période en 2013 (74 MW contre 105 MW). Chaque année depuis trois ans, le ralentissement du nombre de raccordements s'accroît, ce qui rend de plus en plus douteux l'atteinte des objectifs que s'est fixée la France pour 2020 : produire 25000 MW d'électricité à partir des installations éoliennes, alors qu'elle en est à peine au tiers aujourd'hui, avec 8143 MW fin 2013. Pour le Syndicat des énergies renouvelables (Ser) qui regroupe les professionnels du secteur, cette baisse est à mettre au crédit des incertitudes qui pèsent sur le maintien des tarifs de rachat élevés, (les tarifs réglementés)... Ce soutien public coûte assez cher aux consommateurs. Selon la CRE (Commission de régulation de l'énergie), les tarifs réglementés représentent une dépense de quelque 3,2 milliards d'euros par an. Ils sont payés par les consommateurs au travers de la CSPE (Contribution au service public de l'électricité), que paye chaque consommateur à hauteur de 16,5 euros par MWh (chiffres CRE)

#### Transition énergétique ou transition écologique ?

C'est la question qui se pose en lisant la gazette des communes le 20 mai : « Le projet de loi sur la transition énergétique intègre désormais un volet sur l'air et un autre sur les déchets et l'économie circulaire. Ce qui devait être une loi de programmation expliquant les objectifs, le planning et les étapes à franchir pour réaliser la mutation de notre modèle énergétique est en train de devenir une véritable loi de transition écologique. » Encore une fois, les élus veulent s'occuper de sujets techniques qui dépassent très largement leurs connaissances et leurs vraies compétences et cela, sans étude sérieuse et approfondie des conséquences économiques que leurs prises de position et décisions peuvent entraîner.

#### Révision des SDAGE :

L'éditorial de notre numéro 77, sous le titre "Que d'eau, que d'eau!" mentionnait l'existence et les missions des SDAGE. Actu-environnement, en date du 6 mai, évoque une révision des missions de ces SDAGE : « Les Sdage doivent être révisés avant la fin 2015. La meilleure connaissance de l'état des masses d'eau et la modification des règles d'évaluation vont révéler de mauvaises surprises. Le niveau d'ambition affichés dans les SDAGE approuvés en 2009 ne sera certainement pas atteint. » *D'ici qu'on découvre qu'ils n'ont pas servi à grand-chose...*

### Ce que nous a apporté et continue de nous apporter l'Europe

*C'est le titre de l'article que nous propose Bertrand Nouel dans la lettre iFRAP du 22 mai, article écrit quelques jours avant les "européennes."*

L'Europe, on peut critiquer son action, ou son organisation (sur laquelle s'est penchée la Fondation iFRAP dans une étude à paraître) mais elle reste une institution dont nous avons besoin : trouver que cette institution est en panne, être en désaccord sur son bilan actuel, sur son action future, ce n'est pas mettre en cause son existence. Les Français d'ailleurs sont en majorité favorables à l'Europe, c'est-à-dire à ce qu'elle existe, même s'ils sont divisés sur la façon de la faire évoluer. Nous avons voulu dans cette note revenir sur les avancées qui ont été permises par l'Europe en matière de libre circulation, de réglementation, de Droits de l'Homme ou encore de libéralisation des services publics...

Qu'on lui doive la paix et la stabilité, ainsi que sa force de référence internationale, qui est un enjeu capital, sont des vérités ressassées, qui n'en demeurent pas moins des vérités. De même pour l'organisation du marché intérieur, maintenant achevée, avec la liberté de circulation des hommes, des biens, services et capitaux, et qui a été un gage de prospérité qu'on le veuille ou non (l'espace Schengen, tant critiqué à l'heure actuelle, n'est pas à l'origine une construction européenne, et n'a été intégré à l'Europe que par la volonté des États membres en 1997). La réglementation de la concurrence (ententes et positions dominantes) a incontestablement constitué un grand progrès en empêchant la mainmise de grands groupes prédateurs sur les différents marchés : mais il est toujours difficile d'imaginer ce qu'aurait été la situation si l'histoire avait été différente, ce qui laisse la porte ouverte à toutes les critiques, et surtout, celles de mauvaise foi.

Rappelons-nous aussi que toute la réglementation de la concurrence interne française, s'appliquant en dehors de la mise en jeu de la réglementation européenne (qui suppose l'existence d'effets sur le commerce entre États membres, ce qui n'arrive pas tous les jours), est identique à cette dernière et continuerait à s'appliquer même si l'Europe n'existait plus. Rappelons encore les apports de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, dont les décisions se sont souvent imposées en France, ou la grande préoccupation de l'Europe dans le domaine de l'environnement, et spécialement de la pollution, qui est à la base de règles que les différents pays, la France en premier, n'auraient pas adoptées de leur propre chef.

Voilà pour le passé et le présent. Concernant l'avenir, il est faux d'affirmer comme certains que l'Europe manque de projets, mais leur concrétisation suppose la volonté des États membres. Car l'Europe n'est que ce que ces États veulent qu'elle soit. Faire de l'Europe un bouc émissaire de nos difficultés ne renvoie qu'à notre propre impuissance, au contraire de ceux qui croient devoir mettre un coup d'arrêt à la progression de l'Europe et sont de véritables euro-hostiles, à ne pas confondre avec les euro-sceptiques. Deux brefs commentaires à ce sujet.

En premier lieu, nous ne pourrions pas nous passer tôt ou tard d'une harmonisation des modèles, corollaire de la mondialisation. Commençons par la concrétiser au niveau de l'Europe, ce qui mettra un terme à la concurrence déloyale que se font les nations. Il faut harmoniser en priorité fiscalités et modèles sociaux, or ce sont des domaines dans lesquels les traités européens ne donnent aucune compétence à l'institution, et c'est donc aux États que l'initiative revient. Si nous disons cela, c'est parce que nous estimons que la France doit rapprocher son modèle de ceux des pays qui nous entourent bien plus que vouloir imposer à tous son propre point de vue, et que nous espérons que c'est la progression de la construction européenne qui le permettra.

En second lieu, en matière de services publics, à la fin des années 80, l'Europe s'est attaquée à la libéralisation des services. La France répliqua aussitôt en contestant le pouvoir d'initiative de la Commission européenne. Elle perdit son procès devant la Cour de justice de la Communauté en 1991, mais traîna les pieds pour s'aligner, et revenir à la charge en 2002.

À titre d'exemple, voici la prétentieuse déclaration de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications : « *Pays centralisé et pouvant se référer à plus d'un siècle d'expérience de services publics, la France occupe une place privilégiée dans la Communauté européenne. À condition qu'ils se montrent guidés par les mêmes principes pour atteindre les mêmes objectifs, les pouvoirs publics français ne doivent pas être tenus de suivre les mêmes chemins que ceux d'autres États, puisque les points de départ ne sont pas les mêmes.* » Toutes nos certitudes de posséder un modèle vertueux supérieur aux autres transpire dans cette déclaration.

En clair, nous n'aurions pas à nous plier aux règles de concurrence des services adoptés par l'Union européenne. En 2008, José Manuel Barroso, président de la Commission, écarta sèchement la demande française d'une directive-cadre sur les services publics : « *Il n'est pas utile d'avoir une directive horizontale, une idée qui serait unanimement considérée comme erronée par les pays membres de l'UE. Nous n'aurons jamais de consensus sur la question, il est inutile de perdre du temps* », ajoute M. Barroso. Quand la France voudrait que l'Union suive sa vision d'un service public sous monopole, ses partenaires n'en veulent à aucun prix ! Évidemment, le rapprochement des différents modèles prendra du temps. Nous estimons qu'il est nécessaire et que la France court à sa ruine si elle est incapable de sortir de son orgueilleux isolement. Nos voisins font aussi un effort dans cette direction, à preuve le mouvement qu'a déjà amorcé l'Allemagne et qui peut se généraliser en faveur d'un salaire minimum. Il reste à s'entendre sur ce que peut être ce salaire minimum, et la France a de son côté à en rabattre sur sa propre conception égalitariste. Ce n'est bien entendu qu'un exemple d'un long, passionnant et finalement très fructueux travail qui attend les nations, et la construction européenne en est l'aiguillon. Alors, euro-scepticisme si l'on refuse d'admettre que l'Europe, comme Rome, ne s'est pas faite en un jour, mais en tout cas pas euro-hostilité.

Bertrand Nouel

### Chronique nantaise

Nous établissons cette petite chronique nantaise grâce à des informations communiquées par **G. Lemée-Sarrazin** que nous tenons à remercier ici, car ce qui se passe dans notre cinquième département est assez minutieusement occulté par les médias de grande diffusion qui veulent nous faire croire que la Bretagne se limite à 4 départements.

*Le contrat signé entre AGO (Aéroport GrandOuest, le mal nommé), futur gestionnaire de l'aéroport de Notre-Dame des Landes et l'Etat, prévoit la possibilité d'un accord des deux parties sur le report éventuel de la date de mise en service, pour le moment fixée au 1er octobre 2017, mais cet accord doit être conclu avant le 1er juillet 2014. Le contrat prévoit en outre, comme il se doit, des indemnités en faveur du contractant en cas de retard qui ne lui serait pas imputable. Il faut espérer que les responsables des retards qui s'annoncent inévitablement aujourd'hui, pourront faire face financièrement aux engagements pris. En marge de l'agitation archaïque anti-aéroport, une petite note discordante est venue de lycéens faisant un petit voyage d'études aux USA, surpris d'entendre des jeunes Américains de leur âge, les questionner à propos du projet et réprouvant toute cette agitation, incompréhensible pour eux.*

*Tandis que les Bretons rêvent de faire entendre raison au président des Pays de la Loire, Jacques Auxiette, sur une rétrocession du département 44 à sa vraie région, la Bretagne, le dit président réaffirme sans cesse son opposition à tout démantèlement de sa région factice des Pdl mais ne serait pas opposé à une fusion des Pdl avec une région voisine, fût-elle la B4. Ségolène Royal n'a pas voulu rester en dehors du débat et a lancé l'idée d'une fusion vraisemblablement inattendue pour Jacques Auxiette, la fusion des Pdl avec ... la région Poitou-Charentes.*

*Les Ateliers Bretons de Réalisation Ferroviaire (ABRF), qui construisent des wagons de fret à Châteaubriant sont placés en liquidation judiciaire. La SNCF et la RFF préfèrent, comme on le sait, construire des wagons TER au Canada, même s'ils ne sont pas compatibles avec les quais de gare existants. La courbe du chômage ne s'inverse pas plus en Loire-Atlantique que dans le reste de l'hexagone malgré les incantations de son Président : + 1,3 % en mars par rapport à février, +7,3 % sur les douze derniers mois.*

*Nantes vend ses chapelles aux enchères. Après celle située près du jardin des Plantes, celle de la rue Dugommier, et celle de la rue Mondésir, c'est au tour de la Chapelle Notre-Dame de Bonne Espérance d'être vendue à l'encan à partir d'une mise à prix de 500 000 euros. Les acquéreurs les transforment en bureaux ou en lieu de travail ou d'habitation mais cette dernière se trouvant passage Louis Levesque à proximité de la place Édouard Normand, les acquéreurs ne pourront faire n'importe quoi. Les enchères se dérouleront du 1er au 2 juin. Drôle d'époque !*



**Chronique aéronautique**

*De la lettre de mai de Jean Belotti, nous extrayons, de la rubrique questions/réponses, le passage suivant à propos des relations Aéroports/ compagnies low cost :*

**Tableau d'une exposition**



**Armel Le Sec'h expose ::**

Rétrospective de « 30 ans de couleur »

50 peintures à l'huile, au couteau,  
un « Expressionisme Celtique »

Mairie de St Jean du Doigt, du 5 au 22 juillet 2014  
*Point de vue d'un fidèle amateur*

« Haïkus picturaux

J'aime votre façon de marquer la toile, en la touchant et en la quittant, d'un geste qu'on devine rapide, laissant la place à l'imagination autant qu'à la figuration. On y vole, on y danse... ondoyant, tournoyant... On y entend toutes les couleurs et on y voit tous les sons, la musique, le vent, le ciel, le soleil... »

Mathieu

Les textes et poèmes de l'exposition seront bien sûr bilingues : En breton et en français.



On se souvient de la prise de position des Cours régionales des comptes contre les accords liant Ryanair aux Chambres de commerce et d'industrie (CCI), gérant les aéroports régionaux, estimant - même si, souvent, l'utilité des liaisons aériennes qu'elle exploitait était considérée comme non négligeable - qu'il existait des relations déséquilibrées entre les CCI et la compagnie low-cost. On connaît le principe : La compagnie troque son installation sur les aéroports (et le trafic qui l'accompagne) contre une baisse importante des redevances, mais aussi, le plus souvent, une enveloppe financière, appelée "soutien marketing".

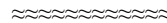
En résumé, voici ce que j'écrivais dans une ancienne chronique, au sujet des deux positions antagonistes, bien créées depuis une décennie :

1.- Bruxelles estime que les subventions accordées aux compagnies aériennes low-cost par les aéroports régionaux sont, en fait, des "aides d'État", contrairement aux règles de la concurrence (telles qu'édictées dans l'article 87 du Traité instituant la Communauté européenne). C'est ainsi que, par exemple, Ryanair avait été condamnée par la Commission européenne à rembourser 2,5 millions d'€ de subventions, estimées indûment perçues de la part de l'aéroport de Charleroi. Idem pour la desserte Strasbourg/Londres.

2.- Les aéroports estiment que ces subventions permettent de créer et d'entretenir un flux important de passagers (touristes, industriels, hommes d'affaires,...) dont profitera la région. L'argumentation est recevable, car facilement vérifiable. J'ai décrit le phénomène de "causalité circulaire" qui en résultait : ouvrir une ligne amène des passagers \_ leur présence déclenche la création d'activités commerciales, industrielles \_ leur existence attire de plus en plus de passagers \_ leur nombre croissant incite à développer les installations existantes et à en créer de nouvelles, etc..., toutes décisions favorables à l'économie régionale.

**Jean Belotti**

*Petite information qui devrait inciter les opposants à N-D-des-Landes à réfléchir sur les retombées économiques et financières d'un vrai aéroport de proximité , international et intercontinental. Voir ci-dessous.*



Le 1er mai, l'Association "Contribuables associés" publiait son commentaire sur le "vote de confiance" que demandait le nouveau Premier Ministre Manuel Valls à l'Assemblée. En voici l'essentiel :

**Vote de confiance : Manuel Valls est mal parti**

Hier, le nouveau Premier ministre Manuel Valls a demandé aux députés un vote de confiance, après avoir à nouveau exposé la ligne de sa politique économique : baisse des charges des entreprises, baisse des prélèvements et des dépenses publiques. Ces arguments ne peuvent que plaire aux contribuables, mais Manuel Valls réussira-t-il face à la "fronde" des socialistes ?

Alain Mathieu, président d'honneur de Contribuables Associés

Trois semaines après son discours de politique générale et le vote de confiance qui a suivi, Manuel Valls a demandé aux députés un nouveau vote, « consultatif », sur le « pacte de responsabilité et de solidarité » du gouvernement. Il a répété à cette occasion les arguments en faveur de sa politique économique : « ce sont les entreprises qui créent de la richesse et de l'emploi » ; l'emploi dépend « d'abord de la compétitivité de nos entreprises » ; pour les rendre compétitives, il faut « redonner des marges à toutes les entreprises en réduisant leurs charges » ; il faut donc baisser les prélèvements obligatoires et les dépenses publiques, car « laisser filer les déficits n'est pas la solution ». **Ces arguments paraissent de bon sens. Ils sont approuvés par la majorité des Français et même des députés de droite.**

**La « fronde » des socialistes**

Mais une partie importante des députés socialistes n'est pas d'accord. « A chaque fois que l'on dit entreprise ils pensent patron » constate le secrétaire d'État aux relations avec le Parlement Jean-Marie Le Guen.

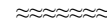
Pour ces députés imprégnés de marxisme, le patron est l'ennemi de classe qui s'enrichit en exploitant ses salariés. **Pour eux, baisser les charges des entreprises, c'est enrichir leurs ennemis. La plupart n'ont jamais travaillé en entreprise.** Ils ignorent que la concurrence des entreprises étrangères est présente dans la plupart des secteurs de l'économie, que les prix jouent un rôle décisif dans la vente de produits et services, que notre principal concurrent est l'Allemagne, et que nos entreprises verseraient 140 milliards d'euros par an de moins en charges fiscales et sociales si elles avaient les

mêmes que les allemandes. Ils s'accrochent à l'idée que la croissance dépend de la demande intérieure et que celle-ci est accrue si les salaires et allocations augmentent. Ils veulent ignorer que 40 % de cette demande est servie par des entreprises étrangères et que les relances par la consommation n'ont jamais duré. **Ils veulent ignorer que les pays qui ont réussi un redressement économique l'ont tous fait en réduisant leurs dépenses publiques. ...**

A la Une du "Scots Independent" N° 1023



A propos de cet événement historique voilà ce qu'on pouvait lire dans "The Daily Bell" en date du 12 mai :  
By Staff Report - May 12, 2014 *Don't worry, Scotland is not going to vote for independence. That is what people opposed to the idea have tended to think until now. But the Yes campaign has gained ground lately, winning hearts and minds.*



**E berr gomzou**

**Aéroport de Dijon-Bourgogne:** il est redevenu simple aérodrome le 31 mai, un des financeurs du projet, le conseil général de la Côte d'or ayant cessé son soutien, les seuls porteurs restent la région et le Grand Dijon. Conséquence Eastern Airways qui y avait choisi sa base se trouve délogée sans solution de repli avec risque d'une liaison Lorient/Lyon qui disparaîtrait. **La compagnie aérienne TAP du Portugal :** s'installe à Nantes et crée à partir du 1er juillet, une liaison quotidienne Nantes-Lisbonne, qui ouvrira les portes, via la capitale portugaise, de l'Amérique à la Bretagne, sans passer par Paris et sans attendre la réalisation hypothétique de NDDL.




 Juillet 2014- N° 81
 

**Éditorial**

### Boucherie territoriale

On sait que chaque pays a sa propre méthode de découper la viande animale, qu'elle soit bovine; porcine, ovine ou autre. La découpe initiale et principale a lieu dans les abattoirs spécialisés et se termine dans les boucheries, charcuteries ou commerces de détail et distribution. Ainsi, la France découpe son bœuf en une trentaine de morceaux à rôtir, braiser, griller ou bouillir, tandis que les États-Unis n'y distinguent qu'une dizaine de morceaux pour des utilisations assez différentes. Les USA ont leurs Tee-Bones, leurs côtes de bœuf, leurs ribs pour barbecue, les Anglais ont leur fameux "roastbeef", les Allemands leur Frankfurter Würstchen, les Français leur entrecôte et le steak frites.

Il en va de même pour les découpages territoriaux. Les pays fédérés, Allemagne, Belgique, Autriche, États-Unis, Mexique, Brésil, Inde, etc. ont leurs Länder, leurs États plus ou moins autonomes financièrement et législativement, la Grande-Bretagne et l'Irlande comptent en Comtés, l'Italie et l'Espagne se basent sur des provinces, des régions ordinaires et/ou autonomes..., autant de portions de territoire faisant presque toutes référence à l'Histoire, la Géographie, la Culture, le mode de vie sociale, parfois la langue propre au peuple qui les constituent. Seule la France persiste à dire qu'elle décentralise - obéissant d'ailleurs aux vœux exprimés par l'Union Européenne à destination de tous les États-membres - sans bien savoir ce que signifie vraiment cette expression. Faisant fi de l'histoire et des coutumes des "provinces" qu'elle avait annexées dans son hexagone, faisant même fi de leur nom attesté depuis des siècles, la France avait déjà créé des "régions administratives" autour d'une ville principale du temps où elle était occupée par une armée étrangère au milieu du siècle dernier. Par la suite, la guerre étant terminée et l'occupant ayant réintégré son pays, ses nouveaux dirigeants avaient trouvé l'idée bonne et l'avaient reprise en créant une vingtaine de "régions administratives" dont certaines avec des noms d'assemblages plus ou moins farfelus comme Pays de la Loire, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur ou encore Rhône-Alpes. Le nouveau gouvernement; en place depuis 2012 a voulu ajouter sa note personnelle et, comme dans une pièce de théâtre, il a annoncé un Acte III de ce qu'il appelle une décentralisation, qui se termine en fiasco intégral comme on vient de le voir en ce 3 juin au lendemain des élections européennes.

Car, devant le constat de son impopularité grandissante, le dit gouvernement a voulu, dans la plus complète précipitation infantile, diminuer le nombre des "régions administratives", fallacieusement au nom d'un espoir de réduction des dépenses publiques. Il suffisait, selon lui, de fusionner les régions entre elles jusqu'à obtenir un maximum de 12 ou 14 régions. Une carte crayonnée en couleurs (*bleu, blanc et rouge*) à la hâte, signée François Hollande, (*voir page 8*) et publiée le 3 juin provoqua aussitôt un tollé général. Si la Corse en effet s'en tirait assez bien, devenant une région à part entière, si les deux Normandie voyaient le regroupement tant espéré de leur Basse et Haute Normandie, il n'en allait pas de même pour une Picardie-Champagne-Ardenne ou encore pour une Auvergne-Rhône-Alpes, conglomerats sortis d'un chapeau, sans aucune consultation des populations concernées, sans même examen des infrastructures existantes ou à venir pour les liaisons routières et ferroviaires intérieures nécessaires à leur donner vie. La Bretagne, quant à elle, conservait son nom mais continuait d'être séparée de son cinquième département, la Loire-Atlantique, au grand dam des partisans de la réunification et des nombreuses manifestations organisées à cet effet, alors que certaines rumeurs circulaient en outre d'une fusion avec la région voisine baptisée "Pays de la Loire".

Quoi qu'il en soit, on ne peut s'empêcher de rapprocher la méthode utilisée pour de tels découpages de territoires et populations humaines de celle de la boucherie animale évoquée au début de cet éditorial.

En France, ce que pense la province importe autant que ce que pensent mes jambes."

**Heinrich Heine**  
1797-1856

#### **Au sommaire**

- p. 2 : BRICS
- p. 3 : Etat d'urgence
- p. 4 et 8 langues régionales
- Et via Internet
- p. 6 : Vraies réformes
- p. 7 : Canada /GB vs. France
- p. 8 : Chronique aéronautique

. Paul Chérel

### Réunification ?

« Ainsi, Manuel Valls, ce Catalan du sud qui, du temps où il était « premier flic de France », osait de l'autre côté des Pyrénées, répondre à un journaliste qu'un ministre de la République ne s'abaisse pas à parler une langue régionale; annonce une réforme territoriale. ... Le gros problème est qu'en bon apparatchik, en homme issu d'un système totalitaire qui a remplacé Dieu par l'État, Monsieur Valls, tout Catalan d'origine qu'il soit, n'a pas une seconde songé à mettre les idées à l'endroit et à réformer cette carte des régions (*ndlr : il s'agit de la première mouture annoncée par le premier ministre mais le problème demeure*) de la seule manière qui soit cohérente et démocratique : en interrogeant les peuples qui y vivent sur leur devenir. Sa volonté de diviser par deux le nombre des régions relève d'une vue administrative abstraite, technocratique et pour tout dire, parisienniste. Combien eut-il été plus juste de dire « nous allons procéder à des référendums pour parvenir à des découpages plus justes. » . » ( Thierry Jigourel in "L'Avenir de la Bretagne" N° 511 )

### Vœu pieux ou patate chaude ?

« Le président de la Région Bretagne, Pierrick Massiot, a défendu ce jour en conférence de presse que les habitants de Loire-Atlantique puissent se prononcer sur un rattachement à la Bretagne. « Suite aux déclarations du Président de la République, je suis satisfait de voir que la Bretagne est reconnue comme une région à part entière. Cela prouve que nos arguments ont été entendus. Cependant, nous sommes dans l'attente d'une Bretagne à cinq départements et nous comptons sur la possibilité du droit d'option (pour un département de quitter une région) qui va être discutée prochainement dans le cadre de la réforme pour que la Loire Atlantique nous rejoigne. Pour nous, la Loire-Atlantique et ses habitants doivent pouvoir pour une bonne fois exprimer leur choix; Cette volonté est conforme aux prises de position constantes du Conseil régional de Bretagne, mais elle ne peut être celle de notre seule institution régionale, il est en effet essentiel que ce projet soit porté par un processus démocratique. » Dès demain un site Internet dédié, accessible sur Bretagne.fr permettra à tous les citoyens désireux de participer à ce débat de s'exprimer.. » (publié le 3/6/2014 sur le site "[www.bretagne-economique.com](http://www.bretagne-economique.com)")

### Elections européennes en Écosse :

« The result of the European Election was yet another victory for the SNP (*le parti écossais pour l'Indépendance*). Once again we topped the poll, increasing our number of votes, in what must be regarded as a vote of confidence following seven successful years of the SNP to Government. I was proud to be a part of the excellent team of Euro candidates, and I thank them very much, along with all of the SNP members who worked so hard on the campaign trail. Unfortunately, once again, the SNP share of the votes cast fell a small fraction short of what was required to strengthen and refresh our European Parliamentary Group by electing a third MEP. With the full Scottish result declared, the SNP clearly won the popular vote - increasing our tally of votes by 68,496 compared with 2009, and securing a 28,9 per cent share. This is a bigger share of the vote than UKIP achieved in the UK as a whole or in England alone, and a bigger share of the vote than Labour secured in Wales, where these parties topped the polls. UKIP achieved a smaller share of the vote in Scotland than in any electoral area south of the border. » ( Ion Hudghton in "Scots Independent" N° 1024 ) *Lorsque les Bretons auront compris cela, ils auront fait un grand pas vers la liberté de déterminer leur propre futur. Pour le moment, cela n'en prend pas le chemin avec ce vote pour les "Européennes" dans le cadre d'une circonscription "Ouest" d'un ridicule achevé.*

### Flou et zones d'ombre du plan Valls:

« On a annoncé que les coupes budgétaires, poste par poste, seront précisées « au fil des projets de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale à venir ». Les premières lettres de cadrage ont commencé à être envoyées aux ministres au milieu du mois de mai. Sur les collectivités territoriales, un projet de loi sur leur organisation nouvelle devrait être présenté avant l'été. On sait déjà que les réformes de structure - diminution du nombre de régions, suppression des conseils départementaux (ou généraux), révision de la carte administrative - ne prendront effet qu'à moyen terme voire plus. Concrètement, l'essentiel des économies va, au début, porter sur la dotation globale de fonctionnement des collectivités territoriales. Ce qui risque de fragiliser bien des collectivités. D'autre part, on constate qu'il n'est nullement question de diminuer le nombre de fonctionnaires, ni de toucher aux aberrations du code des impôts et du code du travail. Les 60 000 emplois supplémentaires dans l'Education nationale sont confirmés ! Les 35 heures, et leurs contraintes - plus de 20 milliards par an - ne sont pas supprimées. Un des gros points d'interrogation porte sur le plan de réduction des dépenses de la Sécurité sociale. Sur les 21 milliards d'économies réclamés à l'organisme, n'ont été précisées que celles portant sur les prestations sociales. Les retraites, les allocations familiales, les allocations logement seront «gelées» jusqu'en octobre 2015. » ( Michel Leblanc in "Lectures Françaises" N° 686 )

*suite page 3*

### Europe sinks... as predicted:

C'est le titre quelque peu provocateur du "Daily Bell" en date du 26 mai, alors que les élections européennes venaient de se terminer. « L'Europe coule... comme il fallait s'y attendre... Les électeurs en France, en Angleterre, en Allemagne, Danemark, Hongrie et Grèce (entre autres) ont montré qu'ils en avaient assez de l'EU (*European Union*). » Mais en dehors de cette opinion exprimée par le quotidien américain, le résultat de ces élections a suscité bien d'autres commentaires même en France. Sans parler de l'étonnement mêlé d'inquiétude à propos du succès du Front National, on pouvait lire dans "Acteurs publics" « La France perd de l'influence au Parlement européen » ou encore dans *Economie* matin « l'Europe : ce qui va se passer » et, même journal quelques jours plus tard, « De la peur au cœur, de l'Europe acceptée à l'Europe partagée » et « Pour Bruxelles, l'Europe va mieux, mais c'est la France qui est malade ». Quant à la lettre de Robert Schuman, toujours BCBG comme à son habitude, elle nous offrait « Changer l'Europe, c'est maintenant » et, de façon plus étonnante, la mention d'un rapport établi par le think tank "Club Praxis" sur le thème « Vers une construction fédérale. »

### BRICS y nuevo mapa mundial :

« Multilateralismo, etapa superior del antiimperialismo » C'est le titre d'un article retenu par LEAP, bulletin/revue de presse mondiale dans son édition du 6 juin. Nous en extrayons les passages suivants : « Le mois prochain, il y aura une réunion des BRICS au Brésil. L'alliance entre Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud est économique mais aussi politique. Dans le cadre de la réunion, *qui se tiendra à Fortaleza*, Vladimir Putin et Xi Jinping se rendront en Argentine et même s'il n'est pas encore envisagé aujourd'hui une incorporation de l'Argentine à l'alliance, ce pays sera invité par la Russie à participer à la réunion. *Nouvelle carte mondiale, comme dit l'article rédigé en espagnol.*

Merci à tous ceux qui veulent bien continuer de nous envoyer de temps à autre des timbres à 0,57 € (écopli 20g. 4 pages) pour aider à maintenir au niveau de 400 exemplaires la diffusion de cette lettre d'information des Bretons par la voie postale à ceux qui ne disposent pas des facilités Internet.

**Bordeaux préféré à la Bretagne :**

« La Marine nationale a attribué au groupement d'entreprises formé par Bartin recycling group et Pétrofer société nouvelle constituée à partir de deux filiales du groupe Veolia, la déconstruction de l'ex-Colbert et de l'ex-Jeanne d'Arc. Les deux navires vont prendre la direction de Bordeaux. L'ex-Jeanne d'Arc se trouve actuellement dans le port militaire de Brest et l'ex-Colbert embossé sur un coffre à Landévennec. ... L'arrivée depuis la Bretagne de la coque Q 683, le nom actuel de l'ex-Colbert, sera précédée d'ici la fin de l'année par celle de la Q 860. Un matricule derrière lequel se cache l'ex-Jeanne d'Arc, le porte-hélicoptères où furent formées des générations d'officiers de Marine. Une dernière escale, pour ce navire aussi. Pour les deux navires, les travaux de démantèlement se feront au grand port maritime de Bordeaux sur son site de Bassens. Un site qui dispose d'une grande forme de radoub de 240 mètres de long et 35 de large. De quoi entrer les 180 mètres des deux bâtiments qui pourront y être découpés. » ( in "Le marin" édition du 13 juin )

**Algoculture :**

« L'entreprise Algolesko a réalisé, à la fin de mai, sa première récolte de Laminaria saccharina, une algue très prisée par les industries agroalimentaire et pharmaceutique. « Nous devrions recueillir 600 à 700 tonnes sur les 50 hectaresensemencés de notre concession de 150 hectares au large de Lesconil (Finistère). Les nombreuses tempêtes de cet hiver et les dégâts causés par deux navires ont réduit de près de la moitié la production escomptée, mais le rendement est très bon et les algues d'une qualité remarquable », explique Philippe Legorjus, l'un des trois associés fondateurs. Avec la caution scientifique du Centre d'étude et de valorisation des algues (Ceva) et de l'Ifremer, la PME bretonne espère obtenir, le 18 juin, une nouvelle concession de 200 hectares au large de Moëlan-sur-Mer (Finistère). Une extension qui s'inscrit dans le cadre du plan régional Breizh'Al, qui vise les 100000 hectares d'algoculture à l'horizon 2017. » ( in "Sciences-Ouest" N° 321)

**Golfe : parc naturel :**

« Le projet de création du Parc naturel régional du golfe du Morbihan est en passe d'aboutir ; à la mi-juillet, le ministère de l'écologie rendra son avis définitif, après le feu vert donné par le Conseil national de la protection de la nature (CNPN). Resté longtemps lettre morte, faute d'une adhésion suffisante des collectivités, ce classement est le fruit de trois ans de procédure menée par la Région et le syndicat intercommunal d'aménagement du golfe. L'enjeu, de taille, est de concilier la protection de l'environnement et le développement local d'un territoire soumis à une très forte pression foncière. » ( in "Bretagne magazine N°78 ) *Il faut croire qu'il y avait urgence, vu la précipitation des élus et des administratifs. Sinon, le projet risquait de repartir pour trois nouvelles années supplémentaires d'alls et retours entre tous ces décideurs. C'est "wirksam" comme diraient les Allemands.*

**Daou c'hant vloaz ekonomiezh e memor ar gerioù :**

« Kemmoù ar gevredigezh a vez melezouret gant ar geriadurioù. Gerioù kozh ha micherioù kozh a ya d'ar baz. Ostilhoù nevez ha gerioù nevez a zeu war wel. Chal ha dichalar vuhez ordin. Se a zo kaoz e c'heller kaout ur skeudenn eus emdroadur ekonomiezh Breizh dre geñveriañ ar c'heriaoueg a veze graet ganti daou c'hant vloaz zo gant ar gerioù hon eus ezhomm anezho evit komz eus an armerzh a-vremañ. Ken kozh hag ar c'hoshañ micher er bed eo ar c'honvers... Sed e kaver gerioù diazez ar c'hoñvers er c'hentañ geriadur anavezet e Breizh, ar C'hatholikon. Teiryzhheke oa anezhañ: brezhoneg, galleg, latin. Dornskridae C'hatholikon (1404) a voe embannete 1499 d'ur mare ne oa geriadur galleg ebet c'hoaz. .... **Deux cents ans de notre économie dans la mémoire des mots :** Quand on compare le lexique breton, deux cents ans en arrière avec les termes dont nous faisons natutellent usage pour parler de notre économie contemporaine, on mesure à quel point le vocabulaire porte l'empreinte de l'évolution du travail en Bretagne. Agriculture, transport, industrie, informatique... Les mots courent après la vie sans jamais la rattraper tout à fait. Une langue qui refuserait d'aller de l'avant aurait tôt fait de se transformer en statue de sel, à l'image de la femme de Loth dont l'erreur fatale fut de se retourner. » ( Malo Bouëssel du Bourg in "ArMen" N° 200 )

**Les CCI ruent dans les brancards :**

Au milieu du mois de mai, un rapport d'inspection ministériel avait préconisé une refonte radicale du réseau des CCI, appuyée sur d'importantes coupes budgétaires et sur une réduction de leur nombre. Le jour suivant la publication du dit rapport, ces chambres appelées consulaires, contestaient le diagnostic de ce rapport en pronostiquant comme conséquence la fermeture de nombreux aéroports et ports de pêche dont elles avaient facilité la création, ainsi que la formation de 100 000 apprentis dont le nombre risquait d'être ramené à 70 000. Le 2 juin, "Acteurs publics" annonçait ; « Les présidents de chambre de commerce entrent en guerre contre l'État. CCI France, le réseau qui chapeaute les 145 chambres de commerce et d'industrie adopte une motion suspendant toute collaboration avec l'État. » Même si, le même "Acteurs publics" faisait état le 5 juin d'un certain apaisement de la colère : « Les chambres de commerce prêtes à faire un geste pour baisser leurs dépenses », *L'heure est peut-être venue de remettre en question l'existence même de ces chambres s'occupant de commerce, industrie, métiers, artisanat, agriculture autant d'activités ayant leurs syndicats, leurs associations, leurs fédérations, etc. A part la parution d'un beau bulletin que personne ne lit, de sièges et salles de réunion somptuaires, ces organismes sous contrôle de l'État et de ses représentants locaux, les préfets, n'apparaissent plus que comme des agents exerçant une pression fiscale sur les entreprises adhérentes concernées.*

**État d'urgence économique :**

*Petit tableau dressé le 28 mai par "Les 4 vérités":*

« - La part de l'industrie dans le PIB, qui était, comme en Allemagne, de 24 % en 2000, a chuté chez nous à 13 %, alors que nos voisins l'ont montée à 30 %.

- La rentabilité du capital, établie par Patrick Artus, directeur de la recherche chez Natixis, est passée, en quinze ans, de 16 à 15 % au Royaume-Uni, de 8 à 12 % en Allemagne. Elle s'est stabilisée à 12 % en Espagne. Mais elle s'est littéralement effondrée en France, en passant de 10 % en 1998 à moins de 7 % aujourd'hui.

- Le taux de marge catastrophique des entreprises françaises est, à ce jour, de 28 % - contre 45 % en Allemagne ! C'est rendre inefficace le dernier recours que représente l'entreprise pour sortir la France de sa chute irrémédiable.

- Les défaillances d'entreprises ont atteint cette année un niveau record, avec environ 62 000 cessations d'activité. En 2003, on jugeait déjà ce chiffre catastrophique, alors qu'il n'était « que » de 48000 ! »

**Budgets fantaisistes :**

La Cour des comptes, examinant le budget 2013 de l'Etat, a constaté le 28 mai que les recettes fiscales avaient été inférieures aux prévisions budgétaires de 14,6 milliards d'euros. Concernant le budget 2014, Économie matin, en date du 11 juin, annonce un "manque à gagner" prévisible de 5 milliards d'euros sur les recettes fiscales par rapport aux espérances du gouvernement. *Il en va ainsi de toutes les prévisions de budget établies par les administrations diverses, pour pratiquement tous les projets de travaux et infrastructures de l'État et des collectivités. Sous-estimations et erreurs dues à un manque de connaissance des marchés, le tout aggravé par des lenteurs administratives.*

**La Bretagne, ça vous gagne !**

« Le 10 mai dernier, l'équipe de volley féminine de Vannes réussissait son pari, remportant le titre de championne de France Élite et accédant à la Ligue A, le premier niveau national. Tout à leur joie, les joueuses se sont alors saisies d'un **Gwenn-ha-Du** pour immortaliser l'événement... Jusque-là, rien de très original... **Sauf que** dans l'équipe, il y quatre Tchèques, une Brésilienne, une Péruvienne, une Américaine, une Roumaine, et parmi les trois Françaises dont une Tahitienne, seulement une Bretonne d'origine, la Briochine Margot Le Moigne... Toutes, derrière le drapeau breton ! (ndlr, photo à l'appui). » ( in "Bretons" N° 99 ) Dans la même édition, ce petit entrefilet : « Pour *France Football*, la Bretagne se joue à 5. En présentation de la Coupe de France, *France Football* a consacré sa Une et un dossier de huit pages au football breton, avec notamment un classement des 50 meilleurs joueurs de tous les temps qui consacre Raymond Keruzoré. Ici, pas de ségrégation. Comme a l'habitude de le faire son confrère *L'Equipe*, la Bretagne se conjugue à cinq, avec les nantais, partie intégrante de ce dossier. » *Il n'y a plus que dans les sphères parisiennes qu'on veut l'ignorer.*

**Breizh Music :**

« Apprendre la musique en ligne. On peut vouloir apprendre à jouer de la musique bretonne sans pour autant avoir le temps ou l'envie de franchir la porte d'une école de musique... Convaincus que les outils de communication d'aujourd'hui peuvent apporter une solution, Philippe Remaud et Simon Marc ont créé Breizh Music en 2013, qui propose des cours de musique bretonne en ligne assurés par toute une équipe de musiciens professeurs. *Combien d'abonnés compte Breizh Music aujourd'hui ?* « Nous comptons une soixantaine d'abonnés pour le moment. Il s'agit, pour beaucoup, de grands débutants. La tranche d'âge la plus représentée est 45-65 ans, avec un tout petit peu plus d'hommes que de femmes. Parmi nos abonnés, nous avons aussi des personnes qui vivent loin de la Bretagne : dans le Cantal, en Belgique, en Nouvelle-Calédonie. » ( in "Musique bretonne" N° 239 )

**Aprestam hor banniéloù :**

« Ar blé-man, d'an 26 a viz gourhelén, é vo dé-ha-blé ar Gloestrador or bro Breizh de Santéz Anna. Cette année, le 26 juillet, ce sera l'anniversaire de la Consécration de la Bretagne à Sainte Anne. Il y a cent ans, environ quinze jours avant la déclaration de la Première Guerre Mondiale, le Pape Pie X a proclamé Sainte Anne, Patronne des Bretons. Ce jour-là, la proclamation du Pape avait été lue, devant tous les pèlerins rassemblés là-bas. Voilà comment Sainte Anne est devenue la patronne des cinq départements de Bretagne. Pour cet anniversaire, chaque paroisse est invitée à venir avec sa bannière au grand pardon de Ste-Anne d'Auray. Chetu penaoz en-doé lakeit Santez Anna de voud patroméz ar pemp departamant a Vreizh. Aveid an dé-ha-blé-sé, éma pédet peb parréz a Vreizh de zoned ged hé banniél de Bardon Braz Santéz-Anna. » ( in Doérioù N° 2 )

Ar gaerell-vras 6/14



**Dernière minute**

**Info Gweladenn** (librairie bretonne de Saint-Nazaire)

*Le 20 juin avait lieu une dédicace pour la sortie du CD*

**Silly Brothers ; avec Roland Brou, Jean Michenaud, Alain Pennec et Dina Rakotomanga.**

Une fois encore, les compères se retrouvent pour une nouvelle aventure. On les connaissait pratiquant la musique et les chants de haute-Bretagne sous de multiples formes (*Les quatre Jean, Roquio, Filifala*). Jean Michenaud, Alain Pennec, Roland Brou et Dina Rakotomanga se retrouvent à présent dans le quartet Silly Brothers autour d'un répertoire de chansons irlandaises, écossaises, anglaises, voire d'Amérique du nord. Les grands classiques de la « ballad » anglophone (Matty Groves, The house carpenter...) y côtoient d'autres perles plus rares (The ploughman, The blind fiddler...) au cours d'un concert où humour et tragédie se succèdent avec bonheur.

**Kounlevr** - 14 Juillet 1759 - Sant Elen - Thérèse de **MOËLLIEN** naît à Rennes ( 35000 Roazhon ). Cousine et égérie du marquis Armand de La Rouërie, elle le soutient dans l'organisation de sa contre-révolution, en parcourant la campagne en habit d'amazone pour aller de château en château recruter des insurgés. Elle porte un panache blanc à son chapeau. Le 30 Janvier 1793, le marquis meurt d'une fièvre maligne avant d'avoir pu exécuter son plan d'insurrection d'ailleurs dévoilé par un de ses amis à Marat et Danton. Elle brûle alors la liste des insurgés qu'elle était seule à détenir mais est arrêtée à Fougères le 25 Mars de la même année puis passe à l'échafaud le 18 Juin.

Expression recueillie par

**Ofis ar Brezhoneg**



**Brallañ e gloc'h**

C'est se vanter,

« se faire mousser »

en faisant sonner sa propre cloche.

Le verbe « **brallañ** » s'applique surtout aux

grosses cloches, les cloches d'église qui

annoncent les

événements importants.



**Référendum écossais**

Extrait de la lettre de Robert Schuman du 2 juin : La campagne pour le référendum sur l'indépendance de l'Écosse a officiellement commencé le 30 mai 2014, à seize semaines d'une consultation historique sur l'avenir de la région et du Royaume-Uni. Ce lancement officiel fixe des règles du jeu précises, notamment sur le montant des dépenses de campagne, aucun des deux camps n'ayant le droit de dépasser 1,5 million de livres. Alors que la campagne pour le "oui" semblait avoir rattrapé une partie de son retard au printemps, les sondages les plus récents marquent une légère progression du "non"

**Langues régionales en 9 questions :**

Lu sur la "gazette des communes" du 13 juin : « Le 3 juin, un colloque sur « l'avenir des langues régionales », organisé à l'Assemblée Nationale, par la députée des Pyrénées-Atlantiques, Colette Capdevielle (PS) a réuni 120 auditeurs dont de nombreux parlementaires. Parmi les intervenants, Jean-Marie Woehrling, expert auprès du Conseil de l'Europe a fait partie du groupe qui a rédigé le projet de Charte européenne des langues régionales. Il répond aux questions de La Gazette. *Petits extraits du questionnaire et des réponses à lire en page 8.*

*Nous vous adressons cette "lettre d'information des Bretons" chaque mois, sauf avis contraire de votre part. N'hésitez pas à lui apporter vos contributions sous forme d'échos, illustrations, articles ou autres qui vous paraissent d'intérêt général pour la Bretagne et pour l'ensemble des Bretons. Elle a été élaborée à l'initiative de Paul Chérel, Jacques Le Maho et Pierre Le Moine.*

Paul Chérel - Kersily - 56340 Plouharnel

Mail: Keruhel@gmail.com

*La plus grosse partie des dépenses entraînées par la production et la diffusion de cette lettre dont nous pensons souhaitable de conserver le caractère de gratuité, étant de nature postale, nous remercions tous ceux qui veulent bien nous communiquer leur adresse électronique - ce qui, non seulement permet de réduire les frais d'envois postaux (photocopies, enveloppes et timbres) que nous essayons de limiter à 400 exemplaires - mais leur permet de recevoir les pages supplémentaires.*

*Polemia publie le 3 juin une lettre de Christian Vanneste relevée sur le site du Rassemblement pour la France dont Christian Vanneste est le président. Le texte est accompagné d'une photo de la manifestation "Anti-Hollande" du 26 janvier sur laquelle on voit une banderole portant le slogan « Français en colère » et juste derrière en première ligne un Gwenn-ha-Du.*

**«Ce n'est donc pas d'opposition que la France a besoin, mais de révolte.»**

® Lorsque le général de Gaulle a mis en place la Ve République, il a voulu des institutions qui favorisent l'exécutif, c'est-à-dire la continuité et la responsabilité de l'Etat et donc pour lui la dignité et la réussite de la France. Son histoire personnelle l'avait rendu lucide sur la médiocrité des hommes. Toutefois, il n'avait pas pensé que celle-ci envahirait la vie politique jusqu'à faire des institutions le rempart imprenable de dirigeants malfaisants à force d'incompétence et d'insuffisance morale

*Polemia.*

Le parti du président élu il y a deux ans, majoritaire à l'Assemblée, seul à bord du radeau gouvernemental, ou presque, a été laminé aux municipales, écrasé aux européennes, tandis que les sondages atteignaient un niveau abyssal de popularité présidentielle qui entame la légitimité réelle du pouvoir. Légalement, toutefois le président et l'Assemblée peuvent rester en place trois ans encore. Dans quelques mois, le Sénat basculera et M. Valls fera face à une situation plus difficile. A l'automne, le radeau entrera dans les rapides. Tandis que les zombies des organisations « étudiantes » de gauche tentent de ressusciter le fantôme du fascisme, on ne peut que regretter que le *Jour de Colère* soit parti trop tôt et en prêtant le flanc à des soupçons d'extrémisme. Car toutes les raisons de la colère populaire sont aujourd'hui réunies. ...

La France est gouvernée par des incapables. Pour le moment, ils sont de gauche. Les médias qui ne passent pas pour être orientés à droite, puisque une large majorité de journalistes votent à gauche, sont devenus pour ceux qui aiment la France un instrument de torture quotidienne. On a abusé de l'exception française. Pourtant l'expression devient juste. Notre pays devient réellement une exception, le seul pays à s'enfoncer sans cesse davantage. La croissance existe, souvent timide, mais pas chez nous. Le commerce extérieur s'améliore, pas le nôtre. Le chômage diminue parfois spectaculairement comme au Royaume-Uni. Chez nous il continue de progresser malgré la multiplication des emplois artificiels et le fait que l'on travaille moins longtemps en France qu'ailleurs, avec l'épouvantable gâchis du savoir-faire des seniors. L'industrie s'effondre. Les investissements stagnent. Le déclin n'est pas une thèse, c'est un fait.

Le gouvernement actuel a une double responsabilité. D'abord l'idéologie qui l'anime, à contre-courant de toutes les politiques intelligentes menées sur la planète, a systématiquement ruiné les fondements, les ressorts psychologiques de notre économie. La retraite à 60 ans, alors que l'espérance de vie grandit, a été un crime contre l'intelligence. Non seulement cette mesure stupide déséquilibre nos comptes, alourdit le coût du travail, augmente le chômage, mais encore, elle a frappé d'obsolescence ceux qui perdent leur emploi à cinquante ans. Le même jugement doit frapper les 35 heures qui, au-delà de la perte de compétitivité économique, ont ruiné la valeur même du travail. Or, en revenant au pouvoir, en 2012, après une crise sans précédent, les socialistes ont rapporté leurs vieilles idées qui, partout, avaient échoué : moins de travail, plus d'impôts, une dépense publique insuffisamment maîtrisée, le tout recouvert par des incantations sur la croissance et des contresens sociétaux sur la famille, la justice et l'immigration. Après deux ans d'échecs, le pouvoir a voulu se refaire une virginité en changeant de discours et accessoirement de premier ministre. Le tableau est désastreux. Après avoir supprimé quelques bonnes mesures des gouvernements Fillon, on y revient, on reprend même les idées de l'adversaire tout en lui faisant porter la responsabilité des ravages. Cela donne un nœud de contradictions, une bouillie intellectuelle, un fatras de mesures que les ministres eux-mêmes ne semblent plus comprendre. On veut toujours réduire les déficits, sans y arriver, en raison de la chute prévisible des rentrées fiscales. Mais on diminue les impôts en prétendant financer le cadeau fiscal par la lutte contre la fraude. Montebourg s'agit stérilement. Touraine avec un ton de grande bourgeoise, qui ne respire pas la composition, y va de sa litote pour commenter avec fatalisme : « Les chiffres du chômage ne sont pas satisfaisants ». « Non. Ils sont insupportables, et vos idées, votre politique en sont la cause » a-t-on envie de lui répondre en pensant que la perte rapide de son « emploi » ne serait que justice !

Malheureusement, pour la France, il y a l'opposition parlementaire, l'UMP, une machine électorale pourrie d'ambitions mais privée d'idées et de talents. Il est vrai que ses dix ans de pouvoir n'ont pas porté leurs fruits par manque de courage et de cohérence. Même le souvenir de l'activisme agité de Sarkozy laisse apparaître chaque jour les illusions qui enveloppaient les discours, les promesses et les mesures. La montée des déficits, des prélèvements obligatoires, et de la dette ne date pas de 2012. Des gouvernements bâtis sur des *castings* et une politique de « com » initiée par une « ouverture à gauche » ont laissé un pays dans lequel aucune question n'avait été réglée. ....

Incompétence criminelle à gauche, légèreté et arrivisme forcené à « droite », la France semble prisonnière d'un système qui conduit à une élection présidentielle où le léger comme l'incompétent pensent qu'il suffira de se retrouver au second tour face à ce qui fait peur pour continuer à participer sous ses ors au déclin de la République. Pour la France, c'est le système qu'il faut aujourd'hui briser. Ce n'est donc pas d'opposition, mais de révolte dont la France a besoin.

**Christian Vanneste**

**De tout un peu**

**Catastrophes naturelles :**

« Le ministère de l'Écologie peine à évaluer le rôle des changements climatiques » *Ce n'est pas nous qui le disons mais le très sérieux "Actu-Environnement" dans son édition du 27 mai.* « Un rapport ministériel tente d'évaluer une possible aggravation des dommages liés aux catastrophes naturelles compte tenu des changements climatiques. Le document pointe surtout deux aléas sensibles : les feux de forêt et le recul du trait de côte ». On découvre qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de preuves concrètes que le changement climatique (*que l'on baptisait autrefois de réchauffement climatique*) ait influé sur les dommages causés. *De deux choses l'une, ou bien on supprime l'auteur du rapport, le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) pour non alignement sur la pensée unique, ou bien on le supprime pour incompétence.*

**Fiscalité écologique :**

C'était une priorité du gouvernement à la fin 2012 et à cette fin, il avait installé un comité ad hoc avec à sa tête Christian de Perthuis. La mission était de dégager 3 milliards d'euros de recettes supplémentaires pour les caisses de l'Etat. Il semble que le vent a un peu tourné car ce comité ne s'est pas réuni depuis plusieurs mois u grand dam de la Fondation Nicolas Hulot, du Réseau Action Climat (RAC : *oui, oui ça existe*) et du CNIID (Centre National d'Information Indépendante sur les Déchets). On peut y voir une absence de croissance économique, les oppositions à l'écotaxe, un changement de ministre mais peut-être les résultats des élections municipales et européennes y sont-ils pour quelque chose ?

**Emplois d'avenir :**

« Malgré un contexte budgétaire tendu (*jolie formule employée par la gazette des communes*) le gouvernement a décidé mardi (*il s'agit du mardi 3 juin*) un quasi-doublement de l'enveloppe des emplois d'avenir pour 2014, qui passera de 50.000 à 95.000, signe que le chômage des jeunes reste la priorité. Ces contrats visent en priorité les associations et les collectivités. » Tout ceci, indépendamment de la supercherie des dits emplois, au moment où les associations se font quelques soucis sur le renouvellement des subventions qui leur sont accordées par les généreux donateurs, et où les collectivités doivent subir de très lourdes baisses de leurs dotations. Belle cohérence !

Dans le même temps (*6 juin*), Économie matin annonçait que 1,4 million de chômeurs sont non comptabilisés car découragés de chercher du travail. « Ils sont découragés de s'inscrire vainement à Pôle Emploi où de toute façon ils ne perçoivent pas ou plus d'indemnités, ni ne reçoivent de proposition de job. » Cela permet au moins à l'INSEE d'afficher un taux de chômage de 9,7 % de la population qui, semble-t-il s'est stabilisé à ce chiffre depuis 6 mois.



### Vraies réformes

*Ci-dessous, l'éditorial que signe Agnès Verdier-Molinié, directeur de la Fondation iFRAP dans la "Newsletter" du 6 juin de cette fondation.*

**La France mérite une stratégie de réforme des missions publiques digne de ce nom**  
La spécificité de la France ? Une organisation en strates sur un territoire découpé selon le cadre administratif du 18<sup>e</sup> siècle. Une réalité soulignée par le Président dans sa tribune du 2 juin où il donne les grandes lignes de sa réforme territoriale. Mais il ne suffit pas d'annoncer la suppression d'ici 2020 des Conseil généraux et la réduction du nombre de régions à 14. En tout cas, pas pour économiser. Réduire le nombre de strates sans vraiment réduire le nombre de directions et le nombre d'agents, sans se pencher sur le caractère redondant ou non des politiques publiques entre l'Etat, les départements, les régions, les intercommunalités et les communes est vain. Nous devons non plus réfléchir en termes d'échelons institutionnels mais en termes de politiques publiques. Et se poser à chaque fois cette question concrète : Qui fait quoi, qui double avec qui ? Quel serait le meilleur échelon gestionnaire de cette politique publique pour apporter la meilleure qualité de service public aux Français ?

Supprimer les doublons et les incohérences de notre organisation publique demande de voir plus loin que le seul intérêt des élus et des agents qui priment trop souvent. Le système n'est pas au service de ceux qui le gèrent mais au service des citoyens. Voici comment la Fondation iFRAP propose d'affiner la réforme territoriale en préparation.

« Cette tribune est parue dans l'édition du vendredi 6 juin du Monde, à retrouver ici sous le titre : *Économisons 24 milliards. Baisser les effectifs* » nous précise la lettre iFRAP.

Oui, les 14 nouvelles régions (entre 3 et 4 millions d'habitants) doivent prendre la pleine maîtrise des politiques de développement et de transports... mais également d'une compétence éducative renforcée. Elles absorberaient alors les académies qui deviendraient des « agences régionales » chargées de gérer la masse salariale des enseignants, de financer la politique éducative et donc de subventionner des communes aux compétences élargies. La politique éducative serait alors partagée entre les régions (pour l'enseignement supérieur, la rémunération des agents de l'Éducation nationale, professeurs et du personnel technique) et 5 000 super-communes (chargées à la fois des collèges, des lycées et des écoles de leur territoire). L'éducation resterait nationale dans ses programmes et par les différents contrôles opérés par le ministère de l'Éducation nationale, mais sa gestion serait bel et bien locale (comme en Allemagne, au Royaume-Uni, en Suède).

Il faut également mettre fin au doublon intercommunalités-communes. Si François Hollande parle des 36 700 communes françaises comme d'une « spécificité de notre pays », il faut rappeler que la France concentre 40% des communes européennes. C'est pourquoi nous proposons de passer de 36 700 à 5 000 « super-communes » dont le nombre d'habitants ne pourrait être inférieur à 5 000 dans un premier temps, 10 000 dans un second temps (le système de bonus/malus annoncé par le président de la République lors de ses vœux serait ici mis en place dans une dynamique d'incitation à la fusion). Elles auront toujours des compétences larges (aménagement et urbanisme, habitat, environnement traitant de l'eau et des déchets, transports scolaires, pratique des activités culturelles) mais compteront des compétences nouvelles dans l'éducation avec la gestion des bâtiments et du personnel des lycées, collèges et écoles. Une prise en charge de compétences élargies qui ne sera possible que pour des communes ayant atteint une taille critique. En parallèle, le réseau déconcentré de l'État doit se réformer, un point pour l'instant non abordé par François Hollande. Il faudrait conserver seulement 14 préfectures régionales ce qui n'empêcherait en rien de conserver des services publics de proximité en se servant du réseau de la poste et de ses 17 000 points de contact pour retirer les documents d'identité, cartes d'immatriculation, permis de conduire...

Concernant la politique sociale, le réseau des 101 CAF départementales devrait être fusionné avec la part sociale des départements (35 milliards) et le réseau des Centres communaux d'action sociale afin de créer un guichet unique des prestations sociales (à raison d'un centre au sein des 5 000 super-communes d'ici 2022). Cela permettrait de répondre au problème de la multiplication des guichets en France puisque l'actuelle concurrence entre les diverses administrations publiques porte actuellement le nombre de guichets à 54 000 au total.

Notre proposition est donc d'aborder la réforme territoriale sous l'angle des politiques publiques. Cela en complétant le projet de réforme territoriale avec la fusion des communes et une nouvelle gestion des dépenses de protection sociale. Cette vaste réorganisation représente un enjeu budgétaire conséquent qui pourraient atteindre jusqu'à 24 milliards d'euros selon notre estimation. Mais ces économies ne seront au rendez-vous que si le nombre des effectifs centraux et locaux est contraint dans les prochaines années. La logique voudrait en effet que, pendant 5 ans et en vertu des fusions et réorganisation réalisées, un gel des embauches soit instauré (non remplacement des départs en retraite). L'objectif serait, au niveau des collectivités locales une baisse de l'ordre de 360 000 postes d'ici 2022 et de 198 000 au niveau de l'Etat (71 000 postes au niveau des opérateurs). L'objectif doit maintenant être le suivant : réorganiser la France pour conserver la qualité des services publics à un coût inférieur.

*Précisons ici que si nous partageons en grande partie les idées de réforme que propose l'auteur de cet éditorial et leur nécessité d'application immédiate pour la France, il n'en reste pas moins que nous restons opposés à des découpages qui ne correspondent en rien aux nécessités économiques, sociales et culturelles des peuples et populations concernés. Pour la Bretagne par exemple, il faut lui reconnaître une existence politique et séculaire du territoire s'étendant d'Ançenis à Brest et de Pornic à Saint-Malo et des subdivisions en pays naturels laissées à la discrétion de cette Bretagne entière, reconstituée dans son histoire et sa géographie.*

**Paul Chérel**

### Gaz de schiste :

L'Allemagne se prépare à réviser sa position à propos du gaz de schiste. Elle avait décidé un peu vite, devant la catastrophe de Fukushima, et sous la pression de ses "Grünen", de fermer toutes ses centrales nucléaires à l'horizon de 2022 et de se tourner vers les énergies renouvelables associées éventuellement à l'utilisation d'autres ressources fossiles comme le charbon. Elle réalise cependant que cette transition pose quelque difficulté d'approvisionnement en énergie électrique pour sa puissante activité industrielle et que ces énergies dites renouvelables ne peuvent être qu'une solution d'appoint. La Commission Européenne avait adopté le 22 janvier, une recommandation qui laissait la voie libre à ses États-membres pour l'exploitation du gaz de schiste en Europe y compris l'exploration selon la technique de la "fracturation hydraulique" sous certaines conditions de sécurité et de non-contamination des nappes phréatiques. C'est cette liberté d'action dont s'est saisie l'Allemagne qui met en place, via son ministère de l'économie, des garde-fous à l'intention de ses régions (länder) pour leur permettre de délivrer des permis de forage selon des consignes à respecter. Les réserves de ce gaz en Allemagne sont évaluées à 1,3 milliards de mètres-cubes, les réserves françaises sont de 3,3 milliards de mètres-cubes.

### Fonds européens :

L'Europe, selon la lettre de "Acteurs publics" du 12 juin, maintient un montant identique de 352 milliards d'euros de fonds européens pour la période 2014-2020, mais où ces fonds vont-ils aller, se demande le quotidien, qui précise toutefois « Les objectifs seront différents. Les demandes de fonds européens devront porter en priorité sur l'innovation, la croissance verte et la formation professionnelle. Autre nouveauté : les régions devront désormais rendre des comptes au prêteur » *On remarquera que l'Europe suit les idées à la mode sans bien se soucier de leur efficacité économique à plus ou moins long terme mais la "nouveauté" pourrait laisser entrevoir que l'Europe se méfie un peu de la façon dont la France répartit les fonds qui passent d'abord entre ses mains.*

### La PAC, coûteux monstre administratif :

C'est ce qu'énonce **Pascal Lepère** dans le "Économie matin" du 12 juin. « La politique agricole commune a été conçue puis a évolué sur un modèle digne des plus belles années de l'union soviétique. Sa complexité est telle que les agriculteurs ne parviennent plus à s'y retrouver dans le dédale des réglementations et des contraintes. La Coordination Rurale souligne ces incohérences et demande à ce que soit communiqué le coût de cette gestion chaotique. » *Un exemple* « Alors que la France s'est appuyée sur son cadastre, Bruxelles, quant à elle utilise les satellites pour déterminer les superficies à la source des aides. La différence est largement au détriment des agriculteurs et la France est menacée d'1,8 milliard d'euros de pénalité. »

## Le marché du travail au Canada est l'un des plus souples du monde

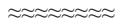
*C'est le titre d'un article publié dans la lettre ci-dessous de l'IREF en date du 13 juin*

Le Canada est reconnu comme un exemple excellent de réforme d'Etat. Grâce à cette réforme, menée en 1993 par le premier ministre Jean Chrétien et son ministre des Finances, Paul Martin, le pays a réussi à se désendetter de manière significative, en faisant baisser le nombre de fonctionnaires de 23 % en quelques mois seulement et en favorisant leur reconversion vers le privé. A l'origine, les efforts assumés par le gouvernement canadien ont été répartis sur l'ensemble des administrations afin de faire des économies : c'est ainsi que pour un dollar d'augmentation de la fiscalité, les dépenses publiques ont baissé de 7 dollars ! Mais on connaît beaucoup moins le Canada pour son marché du travail qui est l'un des plus souples au monde. Et comme conséquence : le taux de chômage se situe à 6.9 % et celui des jeunes à 13 %, ce qui représente dix points de moins que le taux de chômage des jeunes en France. Il faut ajouter que ce marché du travail attire tous les ans des dizaines de milliers d'immigrés. Est-ce un hasard ?

Le Canada fait partie, avec les États-Unis, la Grande-Bretagne et la Nouvelle Zélande, des pays où le marché du travail est le plus flexible. Les chefs d'entreprise ont une liberté presque totale de licencier. Dans le graphique ci-joint, on peut remarquer que le Canada se trouve parmi les trois pays où il est le plus facile de licencier individuellement : pas de délai de préavis et des indemnités de licenciement extrêmement limitées, même après 20 ans de maison. Les obstacles réglementaires et financiers sont 2 fois moins contraignants qu'en France. La flexibilité s'applique dans toutes les provinces, même si les lois du travail dépendent des juridictions provinciales, à l'exception d'une ou deux lois fédérales, dont l'une régit les conditions de travail des employés du gouvernement fédéral, et l'autre celles des employés travaillant pour des entreprises privées, dites de "juridiction fédérale" (banques, compagnie nationale de transport ferroviaire, compagnie aérienne, etc.).

Concernant les contrats à durée déterminée et l'intérim, le Canada est même le pays où il n'existe aucune réglementation : pas de durée cumulée limitée, pas de limites au recours de CDD, pas de nombre maximum d'employés en CDD... En France, il est souvent plus cher et plus difficile du point de vue législatif d'embaucher quelqu'un en CDD. Les indemnités de fin de CDD sont lourdes... Mais ce qui est très intéressant, c'est que, malgré cette liberté totale pour les CDD, le pourcentage, par rapport au nombre de travailleurs en CDD est plus élevé en France qu'au Canada : 15 % contre 13 % ! Parmi les 7 recommandations que vient de faire la Commission européenne à François Hollande figure la « Lutte contre les rigidités du marché du travail ». Le Canada pourrait lui servir aussi de modèle dans ce domaine !

Nicolas Lecaussin



Et dans la lettre du 10 juin du même Institut IREF, nous avons relevé ceci (extraits )

### Gouvernement et culture d'entreprise

#### Les (grandes) différences entre la France et la Grande-Bretagne

Peu importe la manière dont nous interprétons les données économiques de la France, les chiffres ne sont pas bons. Les rapports se multiplient, les cris d'alarme résonnent de toutes parts : Cour des comptes, Commission européenne, partenaires commerciaux. Tous s'accordent sur le fait que la France doit réagir..., et vite ! Le nouveau Premier ministre, Manuel Valls, promet l'austérité, avec un plan d'économies de 50 milliards d'euros (Md€). On rabote sur les coûts et les services publics sans se donner la peine de repenser le rôle de l'État...

Cette confusion entre réformes structurelles et austérité évite de prendre des décisions jugées - plus impopulaires. Ainsi, ce système à bout de souffle tiendra bien encore quelques années... jusqu'à la prochaine élection, où les futurs membres du nouveau gouvernement auront la lourde tâche de tout changer, mais préféreront sans doute blâmer leurs prédécesseurs. Tant que nos dirigeants ne se feront pas à l'idée que c'est l'entreprise qui crée la croissance et les richesses, ainsi que les emplois, on risque de constater les mêmes erreurs ; tandis que l'environnement ne sera favorable ni au développement des idées ni à l'épanouissement des talents. Cette méconnaissance des mécanismes économiques et du rôle central de l'entreprise se retrouve dans les plus hautes sphères politiques, le gouvernement de Manuel Valls ne faisant pas exception...

#### Un nouveau gouvernement d'anciens "combattants"

Alors que notre pays semble s'embourber un peu plus dans le marasme économique, que la nécessité des réformes structurelles n'est plus à souligner, le récent remaniement ministériel nous livre quelques surprises... Après la déroute des élections municipales, en effet, François Hollande nous avait promis un « gouvernement de combat » mais il nous livre un gouvernement d'anciens combattants ! On retrouvait les mêmes têtes, nettement rajeunies, dans les années 1980 au sein du gouvernement Mitterrand. Par exemple, les premières fonctions politiques de Laurent Fabius remontent à 1974, qui était alors Directeur du cabinet de l'ancien Président socialiste. Tout comme Michel Sapin ou Ségolène Royal, laquelle, par ailleurs, a perdu son siège de député en 2012, bien que François Hollande, au début de son mandat, ait fait la promesse que tous ses ministres seraient élus par le peuple. ...

Outre cet aspect politique, une brève étude des parcours professionnels de nos ministres montre qu'ils n'ont que peu d'expérience du monde de l'entreprise. Le contraste est saisissant lorsque l'on compare la situation avec nos voisins, notamment au Royaume-Uni. Nous avons évalué le nombre d'années passées en entreprises par les membres du gouvernement de David Cameron, qui, lui aussi, s'est attaché à lancer des réformes. De toute évidence, les Anglais sont bien plus au courant des problématiques rencontrées par les entreprises en temps de crise. À la place de la création d'une nouvelle usine à gaz, comme la BPI, le gouvernement britannique fait preuve de pragmatisme et baisse l'impôt sur les sociétés. On pourrait en multiplier les exemples. Mais une partie de l'explication tient au fait que, contrairement à ceux de la France, les politiciens anglais ne sont pas des professionnels de la politique. Sur les 97 membres du gouvernement Cameron, 74 ont fait un passage en entreprise. En France, sur les 31 membres du gouvernement en plus du Président de la République, seuls 7 (3 ministres et 4 secrétaires d'État) ont fait un détour par l'entreprise. ...

Lucas Léger

## Chronique nantaise

Nous établissons cette petite chronique nantaise grâce à des informations communiquées par **G. Lemée-Sarrazin** que nous tenons à remercier ici, car ce qui se passe dans notre cinquième département est assez minutieusement occulté par les médias de grande diffusion qui veulent nous faire croire que la Bretagne se limite à 4 départements. *A propos de la carte publiée par l'Élysée (voir page 8) Si le GRAND quotidien régional dont les "Ouisstis" font leur pâture intellectuelle chaque matin, semblait plutôt se réjouir du fait que la région "Pays de Loire" conservait son intégralité, regrettant seulement que les "Bretons" voulaient faire "cavalier seul" (édition du 4 juin), le maire de Rezé, pourtant PS, parlait, lui, de "cirque" et "d'enfumage". et employait l'expression de "mercato des régions et des départements". Affaire à suivre.*

*De quoi faire réfléchir les opposants à NDdL ! La cité des Congrès de Nantes est en pleine progression à l'International : Elle intègre le "top 10" (prononcez top ten) parmi les 140 centres de congrès de l'hexagone. Et l'intendance, comme on dit, doit suivre inéluctablement.*

*A propos de ce projet d'aéroport à Notre-Dame des Landes, on commence à mettre en balance en haut lieu, ce que coûterait l'annulation ou le simple retard dans son exécution des engagements contractuels pris par l'Etat et ses collectivités, et ce que coûteraient en plus les aménagements de l'aéroport actuel de Nantes-Atlantique pour faire face à l'augmentation constatée ou prévisible du trafic aérien, fret et passagers, dans un avenir assez proche. Les dépenses à prévoir, (nouvelle aérogare, nouvelles pistes, hangars annexes...) commencent à être plus élevées que le coût actuel de NDdL. Il faut espérer que les opposants au projet ont les reins financiers assez solides. pour y faire face*

*Un "Comptoir du château" vient d'ouvrir ses portes face au château des Ducs de Bretagne. Stéphane Fouillard, son fondateur y propose un éventail des produits de la culture bretonne sous tous ses aspects.*

*Résultats élections européennes, circonscription "Ouest" : 3 élus UMP, 2 Front National, 2 PS-PRG, 1 UDI-Modem, 1 EELV. ... 0 siège à "Nous te ferons Europe" de Christian Troadec avec 3,06 % des voix et 83173 votes en faveur, 0 siège à "La Bretagne pour une Europe plus sociale" de Christian Guyonvarc'h (UDB) avec 1,01 % des voix et 27436 votes en faveur. )*

### Charte européenne des langues régionales

Comme indiqué en page 4, nous reproduisons ici, quelques extraits du colloque organisé à l'Assemblée nationale sur le sujet brûlant des langues régionales. Faute de place, nous nous limitons aux trois premiers points nous ayant paru les plus importants parmi les 9 questions posées

#### 1 – Quelles sont les limites juridiques, aujourd'hui, à l'usage des langues régionales et aux politiques publiques de développement de leur usage ?

Ces limites sont croissantes. En 1990, on n'interdisait rien. Mais depuis, la jurisprudence du Conseil constitutionnel de 1999, suivie d'autres dispositions législatives, de plus en plus de limites sont portées à l'usage des langues régionales. L'article 2 de la Constitution est interprété extensivement, excluant plus ou moins l'usage des langues régionales des autorités publiques. Il existe aussi une interprétation du Conseil constitutionnel qui dit qu'on ne peut pas accorder de droits collectifs ; mais personne n'a jamais défini ce qu'étaient des droits collectifs et c'est devenu un moyen de faire barrage à tout. Pour le Conseil constitutionnel, le simple fait d'entendre les locuteurs des langues régionales, par exemple en créant un organisme consultatif où ils seraient représentés, crée des droits collectifs et est donc anticonstitutionnel. Or, ce type de représentation existe déjà pour les groupes socio-professionnels ou culturels : on admet d'écouter leur point de vue. Si on prend le domaine de l'enseignement des langues régionales, cela se fait, mais ce n'est pas un droit. Au final, cet enseignement est laissé à la libre appréciation de l'administration et touche peu d'enfants. Dans le domaine culturel, si on évaluait statistiquement les dépenses qui concernent les langues régionales, on trouverait un résultat qui tourne à 0,1% des dépenses publiques. Dans la vie économique, en Alsace, Pôle Emploi refuse de publier les offres qui mentionnent la connaissance de l'Alsacien en considérant que c'est une discrimination.

Au final, parce qu'elles n'ont pas de statut, les langues régionales flottent dans un espace où elles n'ont pas de droit.

#### 2 – Que permettrait la ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales ?

Dans tous les autres pays européens, la Charte européenne des langues régionales a permis la légitimation des langues et les États ont pris des engagements concrets pour les soutenir. Mais en France, depuis la décision du Conseil constitutionnel, c'est devenu un abcès de fixation qu'il faut surmonter. Avec la Grèce et la Turquie, nous sommes un des derniers grands pays qui refuse cette philosophie de protection des langues régionales. Même sans ratifier, la France pourrait prendre toutes les mesures souhaitables pour les langues régionales, mais la jurisprudence nous empêche d'aller de l'avant. Quoi qu'on propose, on nous dit que c'est contraire à la Constitution. La Charte est l'occasion de renverser cette jurisprudence qui s'est développée à l'occasion de cette tentative de ratification en 1999. La ratification permettrait aussi de faire partie de la famille européenne qui promeut les langues régionales. Ce serait utile car la venue d'un comité d'experts du Conseil de l'Europe pour évaluer l'application de la Charte permet d'échanger sur les bonnes pratiques existantes en Europe. Enfin, la ratification impliquerait une forte légitimation des langues régionales auprès des populations qui pensent encore qu'elles ne concernent que les personnes âgées. Il ne s'agit pas de muséifier les langues, mais de leur redonner vie.

#### 3 – La ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales créerait-elle de nouvelles obligations pour les collectivités ?

Avec la ratification, seul l'Etat serait responsable devant le Conseil de l'Europe. Pour sa mise en œuvre, l'Etat, les collectivités, les universités devront prendre des mesures concrètes et chaque collectivité pourra aller plus ou moins loin selon le contexte.

La Charte comporte cinq parties : La première est un menu imposé, la deuxième partie comporte des engagements généraux forts comme une politique de promotion des langues régionales, une politique de transmission et d'utilisation des langues dans la vie privée et publique, la troisième partie propose 90 mesures concrètes, chaque État devant s'engager sur 35 d'entre elles, avec la possibilité de moduler ces politiques selon les langues. Cela permet un « menu à la carte » selon ce qui est le plus utile et adapté à chaque langue. Au moment de la signature, la France s'est engagée sur 39 mesures pour toutes les langues, sans faire de différence ; elle a cherché les mesures les moins contraignantes, ce n'était pas une adhésion de cœur.

Stéphane Stoll in "Actu-juridique

### Chronique aéronautique

Un des points de la lettre de juin de Jean Belotti aborde la question de la "classe affaire", formule intermédiaire à bord des avions entre ce qui s'appelait autrefois la 1ère classe et la classe touriste avec de notables différences de tarifs entre les deux. Comme le nom l'indique, elle est destinée aux personnes effectuant des déplacements fréquents pour "affaires" avec l'avantage d'un parcours facilement modifiable en date ou trajet, ce que ne permet guère un billet "Touriste". et encore moins un "low cost" Jean Belotti répond à une question de "lecteur"

« Qu'en est-il du projet de la compagnie DreamJet de réaliser, dès le début juillet, des vols, 100% classe affaires, à prix réduits, entre Paris et New-York ? »

Ce concept 100% classe affaires avait déjà été retenu en 2007 par l'Avion (marque commerciale d'une société, baptisée Elysair). Ayant été rachetée par British Airways, puis fusionnée avec Openskies, qui assure trois vols par jour entre Orly et New-York, avec, en fait, trois classes de confort. Dès réception de sa licence d'exploitation et de son CTA (Certificat de transport aérien), DreamJet reliera - comme l'Avion - Paris à New-York Newark. Mais DreamJet partira de Roissy, alors que la base de l'Avion était Orly. À part cette différence, c'est le même type d'avion qui sera utilisé, à savoir le Boeing 757, avec cependant, pour Dreamjet, une configuration inférieure de 10 sièges (5 rangées en moins, 80 sièges contre 90 pour l'Avion).

Pour savoir quelles sont les chances de succès de DreamJet, il convient de prendre en compte les faits suivants :

\*Alors que l'offre des compagnies est en augmentation entre l'Europe et l'Amérique du Nord, la concurrence est très forte sur cette liaison, avec non seulement le couple Air France-Delta, mais aussi tous les membres de Oneworld (American Airlines, Openskies). La plupart des compagnies qui se sont lancées sur ce créneau au cours de la dernière décennie, avec des tarifs réduits inférieurs à ceux du marché, ont rapidement disparu : MaxJet en 2007, deux ans après son lancement ; EOS ; Silverjet ; l'Avion, dont le concept, comme déjà dit, a très vite disparu à la suite de sa fusion avec Openskies. Cela étant dit, les fondateurs de cette nouvelle initiative ont forcément de bonnes raisons pour se lancer dans un tel projet et de croire en son succès. Alors, "Wait and see !".

Jean Belotti

~~~~~

communiqué Vueling

Vueling lance la carte Premium, pour récompenser ses clients qui voyagent le plus fréquemment **Premium implique de voler au minimum 40 fois par an et d'être utilisateur du programme "Punto" ou Iberia Plus. La compagnie a d'ores et déjà délivré la première carte en Italie et elle fait de même en Espagne et en France. ... les voyageurs d'affaires représentent 40% de l'ensemble de la clientèle Vueling.**

~~~~~

La carte du président



### E berr gomzoù

**On revend de l'EDF pour acheter de l'Alstom ?** C'était le 27 mai que "Économie matin" annonçait cette intention de l'État, principal actionnaire de l'EDF, de revendre 15 % des actions qu'il y détenait. Était-ce en prévision de l'accord passé un peu plus tard avec General Electric ? **Sans étiquette** : aux prochaines "municipales", les candidats pourront se présenter "sans étiquette" : c'est une loi votée par le Sénat le 11 juin, un "Ouf" de soulagement pour les préfets qui s'étaient sentis obligés d'indiquer une "tendance" pour les listes de candidats se réclamant de cette dénomination lors des dernières élections .









 Août 2014- N° 82
 







## Éditorial

### Bac pluzz'

S'inspirant de la création de mots se terminant par un double "z" à base d'onomatopées mode anglo-américaine, France-télévision a créé en février une chaîne "FranceTVpluzz" pour permettre à ceux et celles qui n'auraient pas pu voir telle ou telle émission au moment de son premier passage, de la visionner dans un autre créneau horaire plus à leur convenance. Bien entendu, ceci ne concerne que le réseau des chaînes publiques France 2, France 3, France 4, France 5 et France O et ce service gratuit de rattrapage (catch upTV ou Replay en anglais) ne reste valable que pendant les sept jours qui suivent la première diffusion.

Ce "qualificatif" m'a inspiré le titre de l'éditorial de ce mois-ci à propos du baccalauréat dont les épreuves se sont déroulées au mois de juin et les résultats ont été publiés au début de ce mois de juillet. Non pas que le "bac", puisse être "rattrapé" dans une seconde manche, sauf marginalement, mais dans la perspective d'avenir qui peut lui être attribuée. Un célèbre ancien ministre de la Culture et de l'Éducation nationale avait voulu faire en sorte que ce "bac" soit obtenu par au moins 80 % des candidats. C'est maintenant chose réussie plus que largement avec certains candidats obtenant même une moyenne supérieure à 20 grâce à des points supplémentaires acquis dans des matières ou épreuves facultatives.

Mais quelles sont les portes (perspectives d'avenir) qu'ouvre ce diplôme tant convoité par nos braves lycéens après quelques années laborieuses passées sur les bancs de l'école ? Force est de constater que la réponse à cette question est absolument déconcertante. Dans ce pays, que l'on pourrait pourtant qualifier de "diplomocratie", ce premier diplôme appelé "bac", après perte progressive de valeur des "certificats d'études" et autres "brevets" intermédiaires chers à nos parents, se révèle lui-même d'un intérêt médiocre quant à son adéquation au monde moderne et à la vie active.

Bien sûr, il permet de poursuivre des études en s'inscrivant dans des Universités, tout aussi déconnectées du monde de l'entreprise et obtenir ainsi un nouveau diplôme baptisé pluzz 2, pluzz 3, pluzz 4, pluzz 12 avec le grand risque toutefois de ne même pas accéder à la deuxième année tant la compétition y est sévère et assortie de surcroît d'un "numerus clausus" éliminatoire. Bien sûr, et à condition d'être complété de bons résultats scolaires, il permet l'accès à des classes "prépa" dans des établissements qui en sont pourvus et de se présenter, après une ou deux années supplémentaires dans les dites classes, à un concours d'entrée dans une école dite "supérieure" et y obtenir un autre diplôme plus spécialisé qui, lui, sera un peu mieux reconnu par le monde de l'entreprise. Ces difficultés et les risques d'échec encourus font que de nombreux étudiants partent à l'étranger pour y poursuivre leurs études. Face à cette situation déplorable mais bien connue, le gouvernement annonce qu'il va faire, dès à présent, de la "formation professionnelle" à l'école, sa priorité. Il ne sait pas, ne voit pas, ne veut pas voir, qu'il en est totalement incapable. C'est le système éducatif qui veut cela.

En France, on ne sait pas qui fabrique quoi, ni où, ni comment. On n'apprend qu'une unité industrielle existait et produisait tel ou tel bien de consommation, qu'au moment où elle est au bord de la faillite ou du règlement judiciaire. Le monde de l'information en rajoute une petite note en mettant en avant, la pollution industrielle pour faire plaisir aux écologistes ou encore l'exploitation sociale des travailleurs pour faire plaisir aux syndicats. Les sciences appliquées, les techniques et les technologies utilisées, l'économie managériale, qui sont les vrais pourvoyeurs d'emploi du présent et du futur, sont négligées au profit d'un enseignement généraliste qui n'aboutit principalement qu'au renouvellement du personnel enseignant ou administratif.

Il est illusoire de compter sur les élus et les dirigeants pour résoudre un tel problème typique d'un pays centralisé comme la France avec une "Éducation", baptisée de nationale.

Paul Chérel

L'essentiel dans l'éducation, ce n'est pas la doctrine enseignée, c'est l'éveil.

**Ernest Renan**  
 1823-1892

~~~~~

L'Éducation ne consiste pas à gaver mais à donner faim

Michel Tardy
 sociologue

Au sommaire

- p. 2 : banalisation ou identité ?
- p. 3 : Affaire Alstom
- p. 4 : Reuz e Kemper
- Et via Internet
- p. 5 : Décideurs
- p. 6 : Conférence sociale
- p. 8 : Hommage à Garlonn

Fusions et confusions :

« François Hollande a décidé de lancer un grand chantier : celui de la réforme territoriale. Et pour réformer les territoires, il part d'un premier postulat : cela doit venir d'en haut. Comprenez de Paris. Avait-il en tête l'exemple alsacien, lorsque ces deux départements ont refusé une chance historique de fusionner en une région forte ? Alors, c'est dit, c'est Paris qui décidera pour les Alsaciens et pour les autres. Exit donc l'Alsace et bienvenue à l'Alsace-Lorraine. Pour les amateurs de vieux films en noir et blanc et de vieux chants légionnaires, cela a du sens. Pour les enfants du XXIème siècle, qui aiment bien la démocratie et le droit de choisir, certainement un peu moins. Pourquoi donc raccrocher la Lorraine à l'Alsace ou vice versa ? Pour quel profit unir les régions Centre, Limousin et Charentes-Poitou en un conglomérat sans âme ? Et pourquoi refuser que la Loire Atlantique rejoigne la Bretagne, alors qu'elle en avait été séparée par le régime de Vichy ? Les plus naïfs diront que c'est un peu dû au hasard des décisions administratives et comptables. Les plus méfiants ne verront derrière ce redécoupage que la constitution de nouveaux fiefs politiques pour les barons de gauche. Cela n'aurait peut-être pas été mieux si les barons de droite avaient tenu les ciseaux. Mais ce n'est pas une excuse suffisante pour expliquer ce découpage à la serpe d'un territoire que l'on appelle France. Alors, on voit poindre encore et toujours ce jacobinisme, de cette France qui a peur de ses régions et surtout de ses particularités. Le pouvoir a peur de laisser les Bretons se réunir au sein d'une même région et qu'ils se tournent de nouveau, non plus vers Paris, mais vers leurs voisins d'outre-Manche. » (Batxugaitz in "LEMA" N° 190)

Bonnets rouges :

« Amis bonnets rouges, n'oubliez jamais que les droits du peuple breton ne se quémangent pas, ils se conquièrent ! La lâcheté et la liberté ne sont pas et n'ont jamais été compatibles. Aussi, lorsqu'un État confisque les droits d'un peuple, la résistance devient une nécessité. La Bretagne est à prendre : prenez-là ! La Bretagne est à faire : faites-là ! Soyez les fiers acteurs de ce combat pour la liberté. Ne devenez surtout pas les pâles héros de bandes dessinées ! » (texte non signé in "War-raok" N° 40)

Un coup sur la tête :

« C'est ce que Claudy Lebreton, président du Conseil général des Côtes d'Armor, a affirmé avoir pris à l'annonce d'une future éventuelle suppression des départements. "Abasourdi", selon ses propres termes, il demande audience au Premier ministre pour en discuter. Au nom de qui d'après vous ? Au nom des deux cent mille fonctionnaires départementaux qu'il dit représenter. Mais un élu ne représente-t-il pas plutôt le peuple ? Et les fonctionnaires ne sont-ils pas au service du peuple ? Allons, monsieur Lebreton, un peu de franchise : c'est votre chasse gardée que vous voulez préserver et les avantages qui vont avec. Mais ce n'est pas par le paraître qu'on existe mais par l'action. Qu'avez-vous fait pour les Bretons monsieur le président des départements ? » (Yvon Pélard in "L'Avenir de la Bretagne" N° 511)

Les régions à l'œuvre :

« Les débats passionnés du printemps 2014 sur le périmètre des régions auront peut-être fait perdre de vue l'essentiel : les régions sont des espaces démocratiques dont les institutions visent à agir pour l'accomplissement social, économique et culturel des habitants. C'est tout le mérite de la journée d'étude organisée le 13 mai 2014 à la Maison des sciences de l'homme en Bretagne par Romain Pasquier. ... Les régions sont des entrepreneurs politiques essentiels face à la crise, expliquent en substance les divers intervenants venant du Pays de Galles, de Suède ou encore de Belgique. La décentralisation au Royaume-Uni ou en Belgique a permis à chaque région de tester et d'adopter des solutions politiques adaptées. » (Tudi Kernalegenn in "ArMen" N° 201)

Choisir entre banalisation et identité :

« Le vrai sujet de la Bretagne, c'est le choix entre banalisation et identité. Je suis un partisan de l'identité : il faut avoir une personnalité forte, c'est la condition du succès. On a des éléments qui sont, de ce point de vue, positifs : un militantisme qui se poursuit, une culture bretonne qui rayonne, un développement économique qui a été fort jusqu'à il y a deux ans à peu près, et qui s'est traduit par une croissance démographique. Mais le risque existe aussi d'une certaine banalisation. Je constate que tout ce qui est modèle breton est attaqué. Ne serait-ce que notre modèle économique, qui était quand même la condition de notre succès. Si on n'a pas la base agricole et agroalimentaire, la réalité bretonne s'essoufflera. C'est une réalité objective. Je milite pour qu'on ait un maximum de personnalité et d'identité. De ce point de vue, on a eu une très mauvaise nouvelle ces derniers jours. Je considérerais que l'ouverture du débat sur la carte des régions était vraiment une chance, j'ai dit "chiche" au départ. Et que constate-t-on ? Que cette carte n'aboutit pas à la chance d'avoir la Bretagne à cinq départements et avec Nantes. ... Ce n'est pas par nostalgie de l'histoire. C'est la condition du développement économique. ... » (Marc Le Fur in "Bretons" N° 100)

La France fait couler l'Europe :

C'est ce qu'annonce Paolo Garosio, journaliste à Economie matin dans un article du 23 juin. Il se réfère à un indice PMI publié par Markit et commenté par Business Insider. « Let's talk about how ugly France is. » La France se voit accusée de tirer vers le bas toute l'économie européenne. Selon le Markit Flash Composite Output Index, la France se porte toujours mal, le PMI est à 48 %, il a baissé de 1,3 % ce qui est à son plus bas niveau depuis 4 mois. Les autres pays européens, et notamment les pays les plus frappés par la crise, soit les plus périphériques, sont en train de remonter, doucement la pente avec un indice PMI supérieur à la France et même à l'Allemagne. »

Décentralisation (en Belgique) :

Tandis que la France patauge dans sa "Réforme territoriale", après avoir démontré son manque total de capacité et volonté pour entreprendre une vraie décentralisation, la Belgique, a mis en vigueur au début juillet sa sixième "réforme" de l'Etat, transférant à ses trois régions (Flandre, Wallonie et Bruxelles) des pans entiers de compétences, notamment dans le domaine social avec le budget correspondant pour un total de 20 milliards d'euros, ce qui équivaut à une augmentation de leur liberté financière de près de 50 %. Le problème belge est toutefois tout autre que celui de la France. Depuis les dernières élections locales, en mai dernier, les "régions" n'ont toujours pas réussi à former leur propre gouvernement. Mais la Belgique a déjà largement démontré par le passé que l'on peut assez facilement se passer de gouvernement.

Décideurs politiques :

Intéressant sujet qu'a abordé Sylvain Fontan dans un article publié par Economie matin en date du 14 juillet ; une étude sur les compétences techniques des décideurs politiques. Il s'est servi d'une étude américaine portant sur 1200 décideurs des pays de l'Union Européenne et de l'OCDE entre 1973 et 2010; Nous retrouverons Sylvain Fontan en page 5.

Merci à tous ceux qui veulent bien continuer de nous envoyer de temps à autre des timbres à 0,57 € (écopli 20g. 4 pages) pour aider à maintenir au niveau de 400 exemplaires la diffusion de cette lettre d'information des Bretons par la voie postale à ceux qui ne disposent pas des facilités Internet.

No cause for celebration - 1914 :

« His only income was inadequate sickness benefit : At the outbreak of the war, patriotism reached the heights of mass hysteria. The cause of death and suffering are undisputed. Additionally, countless thousands more died as a result of the conflict in the succeeding decades (*ndlr* : *décennies*) and were as much casualties of the war as those who died in the field. The soldier who was gassed three times in 1917 and died, after suffering years of breathlessness, with no medication or financial compensation, and died in 1953, was my father. Unable to work for the last three years of his life, his only income was inadequate sickness benefit. » (McIntosh Gourlay in "Scots Independent" N° 1025) *En insertion dans l'article, cette pensée de David Lloyd George, Premier ministre britannique de 1916 à 1922* : « The most concentrated slaughter, mutilation, suffering, devastation and savagery that mankind has ever witnessed. »

L'armée une nouvelle fois sacrifiée ?

« Telle est la question que se sont posé tous les observateurs français, y compris un grand nombre de soutiens du président Hollande ainsi que les experts étrangers, à propos des tergiversations permanentes sur le budget de la Défense. Le flou vallsien avait fait croître une méfiance de plus en plus forte, tant au sein des armées que parmi les responsables des entreprises d'armement. Le malaise remonte à plusieurs mois quand, par trois fois, le président de la République a solennellement répété que la *Loi de programmation militaire (LPM)* votée en fin de 2013 - après de multiples discussions - serait intégralement respectée. Trois fois, c'était de la part de l'hésitant de l'Élysée, l'indice de probables remises en cause. Quelques jours après avoir emménagé à Matignon, le nouveau chef du gouvernement, interrogé sur ce point, répondit. Tout en assurant que les engagements seraient respectés, il nuança en insistant sur les efforts réclamés à tous. Étant entendu que, si les dits efforts ne concernaient pas vraiment l'Éducation, ils pouvaient toucher le budget de la Défense.

Rappelons que les trois premiers budgets de notre pays sont en 2014 :

1) celui de l'Éducation dite nationale avec 63,4 milliards d'euros,

2) celui de la dette avec 46,7 Mds

3) celui de la Défense avec 42,19 Mds. C'est donc ce dernier que guignent les experts socialistes de Bercy. » (Jacques de Kremer in "Lectures Françaises" N° 687)

Navire de pêche à propulsion hydrogène :

« Le projet est lancé. ... C'est une petite révolution qui est en train de se mettre en place : construire le premier bateau de pêche pouvant s'affranchir des énergies fossiles, *via* une propulsion par pile à hydrogène... Le défi du projet Filhypyne (pour Filière hydrogène pour la pêche polyvalente) est de taille mais le consortium mis en place autour du centre de DCNS Indret, près de Nantes, y croit dur comme fer. À commencer par les pêcheurs. ... Les études préliminaires ont commencé et se poursuivent jusqu'à fin 2014 pour définir le cahier des charges (planning du projet, tour de table financier, état des lieux de la réglementation actuelle...). Le prototype sera un bateau côtier de 12 mètres mais les matériaux ne sont pas encore choisis (coque alu, acier, polyester...), pas plus que le chantier naval qui le construira... Le budget de Filhypyne est de 10 millions d'euros sur quatre ans. Le consortium comprend DCNS, le Corepem, le Bureau Mauric (bureau d'architecture navale), MH2 (l'association Mission Hydrogène), le Ricep (Réseau d'informations et de conseil en économie des pêches) et l'École nationale supérieure maritime » (in "Le marin " édition du 4 juillet)

Qui pose les câbles au fond de l'eau ?

Voilà un sujet qui fait partie de la question posée dans notre éditorial ! « 95 % des liaisons intercontinentales, essentiellement des transmissions de données et voix, se font grâce à des câbles sous-marins. Ceux-ci s'étalent sur des dizaines de milliers de kilomètres au fond des océans. Mais avant que la liaison ne soit établie, il faut d'abord caractériser la nature des fonds et l'activité marine de la zone. « Nous connaissons bien cet environnement sous-marin », explique Raynald Leconte, président d'Orange Marine et responsable de cinq, et bientôt six navires câbliers. Conçus pour assurer la pose de nouveaux câbles et leur maintenance, les navires câbliers sont d'énormes bâtiments de 120 m de long. À bord, une charrue de 30 t est utilisée pour creuser des sillons et enterrer les câbles dans les eaux peu et moyennement profondes (jusqu'à 500 m). » *Cela correspond aux zones de pêche. Car les ennemis du câble sont l'ancrage et le chalutage, susceptibles de les arracher, précise Raynald Leconte. Au-delà, on dépose les câbles sans les enterrer.* « L'autre équipement indispensable des navires câbliers est le robot téléguidé (Rov(1)) qui est descendu pour contrôler la dépose. Équipé de détecteurs, le Rov est aussi capable de retrouver un câble pour le réparer, de le couper avec une guillotine ou d'y accrocher un filin pour le remonter. » (Nathalie Blanc in "Sciences-Ouest" N° 322)

Désindustrialisation de la France :

C'est un fait. La France perd sans cesse du terrain dans ce domaine capital pour son économie. Il n'est que de comparer le pourcentage pris dans sa consommation globale d'énergie par le secteur industriel à celui pris par le secteur dit domestique. ; en 1973, 36 % contre 42%, en 2009, 23 % contre 43 %. Sylvain Fontan fait une analyse du phénomène dans le "Économie matin" du 8 juillet. *Voici son préambule* ; « Contrairement au reste du monde, la France a une croyance ancienne et profonde que l'État est le seul acteur à avoir la capacité de pouvoir guider l'économie nationale. L'idée sous-jacente est que l'État stratège effectue de meilleurs choix que le marché, aboutissant ainsi à un pays particulièrement étatisé. A cet égard, l'analyse de la désindustrialisation française souligne que l'État devrait se borner à organiser un cadre permettant aux agents économiques d'évoluer librement. » *Et voici la conclusion* : « Pratiquement, l'État français doit arrêter de subventionner mais laisser vivre l'écosystème. En effet, la distribution de subventions renvoie à de l'argent public dont la quantité est appelée à se raréfier et qui sert trop souvent à subventionner des secteurs non rentables (retour sur investissement négatif) et voués à disparaître. De plus, cet argent public correspond à d'autant moins pour investir dans les emplois de demain. Or, il conviendrait de laisser les agents économiques libres d'évoluer dans un cadre réglementaire qui leur permettrait de pouvoir ouvrir et fermer des usines selon des calculs économiques bénéfiques pour la collectivité, plutôt qu'ils soient l'effet de calculs politiques liés à des intérêts particuliers, électoraux, corporatistes... »

Alstom, épilogue ?

N'ayant pas lu ce qui précède, l'État est intervenu. Mais il s'est peut-être fourvoyé dans une sombre affaire d'actions prêtées *gentiment* par Bouygues, *actionnaire important*, pour lui permettre - *étant donné son impécuniosité chronique et légendaire* - d'intervenir dans un montage financier imaginé par son ministre "productif". Cela a attiré le regard de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui, pour le moment, n'a pas encore voulu traîner tout ce beau monde devant les tribunaux mais l'affaire reste à suivre.

Parcs industriels :

Les BRICS s'activent et pactisent. L'Inde et la Chine ont signé à Pékin le 30 juin un accord permettant à la Chine d'installer en Inde un certain nombre de "parcs industriels" dans le but de rétablir un équilibre commercial entre les deux pays.

Aérodromes de province :

« Aéroport de Brest : nouvelle ligne à destination de Londres Gatwick : depuis le 12 juillet et jusqu'au 6 septembre, à raison de 3 vols par semaine, il est possible de rejoindre la capitale britannique en Airbus A 319 de 156 sièges. Les départs ont lieu le mardi, jeudi ou samedi (horaires sur : www.brest.aeroport.fr). Durée du vol : 1h15. Londres-Gatwick est le 2e plus grand aéroport du Royaume-Uni, situé à 45 km au sud de Londres. Cette nouvelle ligne est assurée par la compagnie easyJet : réservation : par téléphone au 0 820 420 315 ou sur le site www.easyjet.fr et en agences de voyages. » (publié le 16/7/2014 sur le site "www.bretagne-economique.com") *Rappelons quand même que Heathrow se trouve, lui, à 32 km du centre de Londres et est mieux connecté avec le reste du monde.*

Aides à la presse (non minorisée) :

Le numéro 86 de "La blanche Hermine" se fait l'écho d'un communiqué du ministère de la culture concernant les aides à la presse en 2013. Entre un peu plus de 16 millions d'euros et un peu plus de 10 millions d'euros, nous trouvons, par ordre décroissant six publications : Le Figaro, Le Monde, Aujourd'hui en France, Ouest-France, La Croix et Télérama. Entre un peu moins de 10 millions et un peu plus de 5 millions, et toujours par ordre décroissant : Libération, Le Nouvel Observateur, Télé 7 jours, L'Humanité, l'Express et Télé star. Au nombre d'exemplaires censés être vendus, l'Humanité arrive en tête avec 0,631 euro par numéro.

Le homard a-t-il le même goût sur une île ?

« Elles sont là, miroitant tel un mirage sur l'horizon ou peintes à l'encre de Chine par les rayons du soleil couchant. Ouessant, Bréhat, Belle-Île, Sein... Vous pouvez apercevoir toutes les îles bretonnes depuis le sentier côtier. Les toucher, presque pour certaines d'entre elles, comme l'île Louet, en baie de Morlaix, qui fait la couverture de ce numéro. De près ou de loin, elles nous fascinent, car elles sont la promesse d'un territoire différent, d'un refuge en pleine mer, loin de l'agitation du continent. On les imagine fières, sauvages, on veut connaître leurs histoires, forcément terribles. C'est vrai, les îles sont tout cela, mais elles savent aussi, plus simplement, donner une saveur particulière à ces petits bonheurs que nous recherchons tous. » (Tanguy Monnat in "Bretagne magazine N°78)

Reuz e Kemper : afer an eskob Le Vert :

« Ur mare diaes eo ar miziou-mañ e eskobiezh Kemper ha Leon. Abaoe meur a viz e klevet ezae an traoù a-dreuz etre an eskob hag e gloer. Darvoudoù nevez o deus lakaet anat edo arsoubenn o trenkañ da vat etrezo :

- D'an 9 a viz Ebrel e tileze an Aotrou Larvol e garg a vikel-vras ;
- Person Landerne ne zeuas mui neuze da emgavioù Kuzul an Eskob ;
- Evit oferenn an olev ar sizhunvezh santel e oa kalz nebeutoc'h a veleien, marteze 30 % nebeutoc'h ;
- Ne voe ket graet ar brosesion da geñver an Oferenn-se, ma laka pep beleg e zaouarn etredaouarn e eskob evit ober a nevez ar bromesaa fealded hag a sentidigezh bet graet da zeiz o belegiezh ;
- Dleoù an eskobiezh a zo kresket spontus hag e wержer madoù diloc'h (prebitalioù, salioù...) evit paeañ ul lodenn eus ar miziou mont-en-dro, dreist-holl goprou laiked a ra war-dro servij ar c'hatekizerezh hag ar c'hehentiñ (Radio an Aodou...) ;
- Tamalloù divalav ha komzoù otus ar beleg Laurent Laot er gazetenn digristen Ou(e)st-France o deus roet da grediñ e oa un irienn aberzhar gloer "war an a-raok", c'hoant ganto en em ziober diouzh o eskob ; ... (Tepod Gwillhmod in "Imbourc'h" N° 86)

Ar gaerell-vras 6/14

Kounlevr 8 Août 1769- Sant Illeg - Jean-Baptiste **CHAIGNEAU** naît à Lorient (56100 An Oriant). Embarqué dans la Marine Royale à l'âge de 12 ans, il est fait prisonnier par les Anglais, puis libéré et nous le retrouvons bloqué à Macao en 1794. Il se met alors au service du Roi de Cochinchine qui lui confie la construction d'une flotte à l'européenne mais armée par des Annamites. Il restera 25 ans au service de ce roi en tant que ministre de la marine et grand mandarin. Au retour de la monarchie en France, il demande son rapatriement mais est nommé consul en Cochinchine par Louis XVIII afin de négocier un traité avec le nouveau roi. Celui-ci manifeste sa méfiance et, découragé, Chaigneau rentre en Bretagne en 1824.

Expression recueillie par **Ofis ar Brezhoneg**

~~~~~  
**Klemm-klemm**

**a ya da gozh.**

Celui qui se plaint tout le temps devient vieux.

A l'origine, cette expression se réfère surtout à la santé, aujourd'hui elle pourrait s'appliquer à bien d'autres cas.

~~~~~

La Cour des Comptes est inquiète :

Elle estime que 32 œuvres des Musées nationaux et 625 meubles du Mobilier national étaient portés disparus en 2012, certains depuis très longtemps. C'est ce que nous révèle "Acteurs Publics" dans son édition du 15 juillet après consultation du rapport 2013 de la CdC sur les comptes et la gestion de l'Élysée. Il faut croire que les locataires de l'Élysée aiment bien les belles choses mais sont un peu oublieux. Ils oublient de rendre le matériel. On peut aussi en déduire et s'étonner - constat navrant - que le locataire, toujours provisoire de ce palais, ne soit pas soumis à la signature d'un inventaire lors de son installation dans les lieux avec contre-visite lorsqu'il les quitte. Y aurait-il une faille dans le principe de l'Égalité pour tous ?

Randonnée chantée :

Ti ar Vro Tregor-Gouelou annonce une randonnée chantée organisée le mardi 5 août à Lannion. Elle se déroulera en semi-nocture à partir de 19 heures. Un parcours de quelque 5 kilomètres dans la vallée de Goas Lagorn à Beg Leguer. Thème principal le chant : le chant à la marche, le chant à écouter et le chant à danser. Cette année, Albert Poulain fera le déplacement à Lannion accompagné de quelques amis chanteurs du pays de Pipriac (35)

Année record pour Erasmus :

Les dernières statistiques sur Erasmus publiées par la Commission européenne montrent que près de 270 000 étudiants (un nouveau record) ont bénéficié de bourses de l'UE pour étudier ou suivre une formation à l'étranger en 2012-2013

"Nous vous adressons cette "lettre d'information des Bretons" chaque mois, sauf avis contraire de votre part. N'hésitez pas à lui apporter vos contributions sous forme d'échos, illustrations, articles ou autres qui vous paraissent d'intérêt général pour la Bretagne et pour l'ensemble des Bretons. Elle a été élaborée à l'initiative de Paul Chérel, Jacques Le Maho et Pierre Le Moine.

*Paul Chérel - Kersily - 56340 Plouharnel
Mail: Keruhel@gmail.com*

La plus grosse partie des dépenses entraînées par la production et la diffusion de cette lettre dont nous pensons souhaitable de conserver le caractère de gratuité, étant de nature postale, nous remercions tous ceux qui veulent bien nous communiquer leur adresse électronique - ce qui, non seulement permet de réduire les frais d'envois postaux (photocopies, enveloppes et timbres) que nous essayons de limiter à 400 exemplaires - mais leur permet de recevoir les pages supplémentaires.

Comme annoncé en page 2, voici de larges extraits de l'article de Sylvain Fontan, publié par "Économie matin" dans son édition du 14 juillet, sous le titre :

Étude sur les compétences techniques des décideurs politiques

« La question de la compétence des décideurs politiques est un débat récurrent, notamment dans les domaines liés à l'économie, et à fortiori en période de crise. L'idée sous-jacente est que des gouvernants incompetents ont une propension plus forte à prendre de mauvaises décisions. En prenant ces mauvaises décisions, ils auraient engendré la crise, ou en tout cas l'auraient favorisée ou aggravée, et ils seraient maintenant incapables d'y mettre un terme du fait de leur incompetence. Une étude américaine essaye de mettre en relation compétences techniques et niveau de responsabilité. »

L'étude est accompagnée de trois tableaux que nous ne pouvons reproduire ici, indiquant pays par pays, le nombre et la gradation des diplômes obtenus en Économie, par les principaux dirigeants dans ce domaine : Premiers ministres, ministres des finances, gouverneurs de banques centrales.

« L'étude concerne 1200 décideurs politiques issus des pays de l'Union Européenne et de l'OCDE entre 1973 et 2010. L'étude se concentre uniquement sur les postes politiques dont le domaine est directement lié à la gestion de la politique économique d'un pays. L'axe vertical représente les pays étudiés. L'axe horizontal représente la part de décideurs qui se sont succédé au poste étudié en fonction de leur niveau de diplôme en économie depuis 1973. Le rond rouge correspond à un Doctorat en économie, le triangle bleu correspond à un Master en économie, et enfin le carré gris correspond à une Licence en économie.

Afin de donner un exemple de lecture, prenons le cas des Ministres français des Finances qui se sont succédé depuis 1973. L'analyse des résultats indique que seulement 10% d'entre eux détenaient un Doctorat, 15% une Licence et 20% un Master. Il est probable que les Ministres ayant ces titres universitaires soient en réalité les mêmes, autrement dit que ceux avec un Doctorat détiennent probablement aussi une Licence et un Master.

L'observation rapide des trois tableaux indique que la grande majorité des premiers ministres qui se sont succédé depuis 1973 dans les pays étudiés ne détenaient pas de diplômes universitaires en économie. Le constat est le même pour les Ministres des Finances, même si la proportion est néanmoins un peu plus élevée. En revanche, la grande majorité des banquiers centraux détenaient un diplôme universitaire en Économie.

Sept conclusions majeures de l'étude : Dans les conclusions qui suivent, le sens de "compétent" doit être entendu comme "diplômé en économie".

- 1) Les décideurs politiques ont tendance à devenir plus compétents lorsque le pays est touché par une crise financière.
- 2) Les pays de la zone euro sont les pays avec le moins de premiers ministres compétents.
- 3) Plus les pays sont une démocratie récente, plus les décideurs politiques sont compétents.
- 4) Les gouvernements de gauche sont moins compétents hors période de crise mais plus compétents en période de crise.
- 5) Les systèmes présidentiels ont des Ministres des Finances plus compétents.
- 6) Plus le gouvernement est en poste depuis longtemps, moins les Ministres des Finances sont compétents, mais plus les banquiers centraux le sont.
- 7) Plus le niveau général moyen des diplômes tous domaines confondus est élevé parmi les décideurs politiques, plus le niveau de compétence technique en économie est faible.

Sylvain Fontan ajoute ses propres réflexions en conclusion :

« La compétence des décideurs politiques correspond aussi à une logique d'offre et de demande.

• En effet, du côté de la demande, il ne faut pas oublier que dans les sociétés démocratiques, c'est le choix du peuple qui détermine les dirigeants politiques d'un pays. Autrement dit, même si les postes en question ne sont pas forcément issus du suffrage universel direct, il n'en demeure pas moins que les décideurs politiques en poste sont généralement le reflet du souhait né d'un vote démocratique. Si ce dernier n'est pas en faveur de personnalités compétentes, il n'y a pas de raison pour que les décideurs politiques reflètent un choix différent de celui du peuple. (*raisonnement un peu spéculatif à notre avis*)

• Enfin, du côté de l'offre, il faut d'une part que les pays en question aient suffisamment de personnes compétentes, et d'autre part, il faut que les partis politiques traditionnels proposent aux électeurs ces personnels compétents. »

Voilà donc un beau sujet de réflexion que nous soumettons à nos lecteurs. La réflexion devrait d'ailleurs s'étendre à d'autres domaines, tout aussi "économiques", que sont, comme le dit l'éditorial de ce Dihadunomp, les sciences appliquées, les techniques, les technologies, en bref tout ce qui concerne la production de biens. Il faut d'ailleurs distinguer "compétence octroyée par un pouvoir supérieur, souvent incompetent lui-même" et "compétence reconnue par ses pairs dans tel domaine du savoir ou de la maîtrise". Le problème majeur de la France, c'est que l'État s'est emparé de tous les pouvoirs, sans avoir la compétence de les exercer au lieu de se cantonner dans les seules compétences régaliennes que le peuple veut bien lui confier.

De tout un peu

Français mis à l'écart :

Jean-Claude Juncker qui vient de succéder à José Manuel Barroso à la tête de la Commission européenne procède en ce mois de juillet à une première répartition de postes pour former "la" Commission. Certains pays ont mis en avant leur candidat. La France, notamment, a présenté un candidat pour le portefeuille de l'économie et des affaires monétaires. Le ministre allemand des Finances Wolfgang Schäuble a, nous dit la lettre Schuman du 21 juillet, « émis des doutes sur l'opportunité d'attribuer à un Français le portefeuille des affaires économiques et monétaires, un poste-clé pour faire respecter la rigueur budgétaire. » *C'est gentiment dit mais en allemand, cela donne* « Frankreiche Wirtschaft steckt in der Krise. Der Grund sei durch auch psychologischer Natur. Die Krise sei auch eine Vertrauenskrise. Frankreich jetzt mehr Zeit für die Rückführung seines Haushaltsdefizits zu geben, sei aber falsch. Das schaffe kein Vertrauen, sondern noch mehr Verunsicherung. » *C'est plus direct.*

Contrats de plan ETAT-région :

En conseil des ministres, le 16 juillet, il a été annoncé un chiffre de 1,6 milliard d'euros par an de crédits pour financer (*la part de l'Etat dans*) les contrats de plan Etat-région (CPER) 2015-2020. Les laquais qui gouvernent les régions sont, paraît-il, assez satisfaits de cette manne financière qu'elles seront 13, 14 ou 22 à se partager (*Chi lo sa ?*). Lorsque l'on sait que l'État est loin de respecter ses propres engagements souscrits dans ces types de contrats léonins, à sens unique (*C'est Paris qui commande et qui décide*), lorsque l'on ne sait pas si ce gouvernement restera en place jusqu'en 2017 et qui le remplacera après, il est permis de s'interroger sur la valeur de telles (bonnes) intentions même si elles sont basées sur tous les effets de mode du moment, mobilité multimodale??, transition écologique, innovation, filières d'avenir et tutti quanti. Il est permis de se demander aussi ce que fera l'État des quelque 300 milliards de recettes qui lui resteront encore après cette toute petite ponction de 1,6 milliard.

Programme Juncker :

La lettre de Robert Schuman en date du 15 juillet détaille le programme de Jean-Claude Juncker exprimé au lendemain de son élection, nous y lisons : « M. Juncker a explicité son programme de réformes, ses objectifs en faveur d'une économie de marché sociale, notamment un paquet d'investissement de 300 milliards d'euros pour stimuler la croissance, l'emploi et la compétitivité, son intention de rendre la Troïka (FMI/BCE et Commission européenne) plus démocratique, la marge de flexibilité du Pacte de stabilité et de croissance, ainsi que ses idées en faveur d'une Union européenne de l'énergie. » *En dehors de ces bonnes paroles un peu passe-partout, nous lisons aussi* « Essayons de ne pas critiquer Bruxelles pour tout ce qui va mal. Si vous dites "oui" à Bruxelles, ne dites pas "non" ailleurs. Nous devons jouer en équipe, selon la méthode de prise de décisions communautaire". "Nous ne devrions pas européeniser chaque petit problème dans l'UE mais nous concentrer sur les problématiques importantes", a-t-il ajouté. » *C'est au parlement qu'il s'adressait mais le clin d'œil était tourné vers certains Etats-membres.*

Conférence sociale

Fidèle à la "tradition républicaine", le gouvernement français actuel, dominé comme on le sait par des partis "de gauche" - la France et ses citoyens auront bien du mal à se dépêtrer de ce genre d'étiquettes - a organisé en cette période de début estival, l'incontournable "conférence sociale", grand-messe solennelle qui réunit autour d'une table patrons et syndicats afin qu'ils s'accordent sur une politique stratégique d'avenir économique et social pour les années à venir. Mais cette année, ce gouvernement a dû faire face à un désamour, partiel mais croissant, de quelques-uns de ses plus fidèles supporters. Cette situation a inspiré l'article ci-dessous à Bertrand Nouel, publié par la fondation iFRAP en date du 10 juillet;

Conférence sociale, encore une petite couche mais mieux dans l'avenir ?

Comme les couches des Républiques ou de l'antique publicité des peintures Ripolin, les conférences sociales s'ajoutent les unes aux autres et se ressemblent plus ou moins : des petites avancées, non négligeables, mais il faudra beaucoup de couches pour que le mur des réformes se trouve suffisamment couvert. On perçoit cette fois quand même, à l'occasion du boycott assez retentissant de trois syndicats la CGT, FO et la FSU, un certain agacement du pouvoir, en tout cas du Premier ministre, qui pourrait éventuellement, avec toutes les réserves d'usage, amorcer un tournant plus autoritaire dans la façon de réformer la France, son Code du travail, ses seuils sociaux, ses blocages... Et ce aux antipodes des 94 propositions de la CGT qui vont à contre-courant de l'Histoire.

C'est entendu, l'article 1 du Code du travail oblige le gouvernement, toutes les fois qu'il envisage un projet de réforme touchant aux relations de travail ou à l'emploi, à engager une concertation réunissant les organisations syndicales de salariés ou d'employeurs. C'est l'objet des « conférences sociales ». Celle de fin 2012 a conduit à l'importante loi du 14 juin 2013, même si on en regrette aujourd'hui les compromis qui coûtent cher aux entreprises et ne règlent que peu les problèmes de flexibilité ou de licenciement. Celle des 7 et 8 juillet derniers a tourné court en raison du boycott de la CGT, de FO et de la FSU – du jamais vu. Mais des accords non négligeables ont cependant été atteints d'après le Medef et la CFDT : notamment des mesures en faveur de l'apprentissage venant réparer les coupures budgétaires très mal venues de l'année dernière [1] et une modulation du forfait social entre autres.

On a quand même perçu, de la part du Premier ministre, un certain agacement. On a été ainsi étonné mais ravi d'entendre, de la part d'un chef de gouvernement socialiste, que parler de « cadeau au patronat » en évoquant les mesures du pacte de responsabilité, n'avait aucun sens, ce qui devrait obliger bien des responsables politiques et apparatchiks du parti à une révision douloureuse de leur vocabulaire. On a aussi entendu des menaces guère voilées dirigées vers les absents. Il est vrai que lesdits absents avaient, avec une exquise courtoisie, déclaré qu'à la différence de celui du chef de l'État (quand même !), le discours du Premier ministre ne valait pas qu'on se déplace. Comme quoi les conférences se suivent et ne se ressemblent pas tout à fait. Que se passera-t-il à l'occasion de la prochaine conférence de septembre ?

Gênée aux entourures, la CGT a effectué un travail considérable pour contrer le programme d'un gouvernement accusé d'être le valet du Medef : elle a élaboré ses propres revendications. Il y en a 94 ! En avez-vous entendu parler ? Dans la ligne obstinée du syndicat, voici un florilège : retraite pour tous à 60 ans, augmentation des pénalités pour les entreprises (rétablissement de la contribution Delalande, dont on a amplement démontré l'effet pervers), surtaxation des contrats courts, paiement des cotisations pour les temps partiels sur la base de contrats à temps plein et exclusion des abattements bas salaires pour les contrats précaires, le smic à 1.700 euros avec sa traduction immédiate dans les minima de branche, la revalorisation des pensions, l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, « rompre avec le vote du budget de la Sécurité sociale par le Parlement » (?), « réhabiliter l'impôt sur le revenu » (?), taxer le capital au moins autant que le revenu (ce qui est déjà fait), abaisser le taux général de TVA à 15% et supprimer la TVA sur les produits de première nécessité, etc... Nous avons compris et le Premier ministre aussi.

Ce dernier s'est attaqué à du plus lourd, lorsqu'il a évoqué les seuils sociaux et la « simplification » du Code du travail. Il s'agit là de tabous, et ni les syndicats « boycotteurs » bien entendu, ni les syndicats réformistes n'y ont fait la moindre allusion. Mais l'annonce du Premier ministre devrait signifier que ces réformes auront lieu ou tout au moins seront mises sur la table. Elles sont très difficiles à réaliser, surtout la simplification du Code du travail si l'on ne veut pas se borner à une simplification administrative, touchant les formalités sans concerner le fond du droit. Mais enfin, faut-il en accepter l'augure ? Rappelons que l'article 1 du Code du travail que nous avons évoqué oblige à organiser la concertation, mais nullement à renoncer aux réformes faute d'accord. Le gouvernement en avait d'ailleurs clairement menacé les organisations patronales lors de la négociation de fin 2012. En cette veille de trêve estivale, voici un message d'espoir bienvenu alors que le gouvernement paraît cette fois vouloir réserver ses gros yeux aux syndicats boycotteurs.

Bertrand Nouel

On peut en déduire tristement qu'en France, dialogue et débat constructif sont choses impossibles tant les esprits sont dominés par des idéologies d'un autre âge.

Fonds vert :

C'était au moment de la fin du deuxième mandat de Barroso mais avant l'intronisation de Jean-Claude Juncker qu'il a été décidé par "La Commission européenne" de "boudier" un accord avec les BRICS sur le lancement d'un 'Fonds vert', d'ici la fin 2014, destiné à aider les pays en développement face au "toujours hypothétique" changement climatique. Ce qu'il est particulièrement intéressant de noter à cette occasion, c'est que l'Inde aussi, la Chine aussi, ont "boudé" ce premier tour de table qui faisait suite aux accords de Copenhague et de Cancun. L'excuse de la Commission est qu'elle n'est pas membre du Conseil d'administration du Fonds Vert. On la comprend. Il s'agissait de débloquer, par les pays dits développés, quelque 100 milliards d'ici à 2020 dont une partie importante devait transiter par ce Fonds. Mais on peut aussi en déduire que ce changement climatique annoncé, - auparavant réchauffement climatique mais on en est de moins en moins sûr - commence à susciter quelques doutes au sein même des technocrates qui ont voulu en tirer quelques avantages électoraux, sans parler du monde des chercheurs scientifiques de plus en plus sceptiques.

Gratte-ciel :

La France n'aime pas les gratte-ciel. De façon sous-jacente et malgré La Fayette et Franklin, elle n'aime pas l'Amérique et les Américains, créateurs de ces monstres hideux qui, selon elle, défigurent les paysages urbains et même ruraux. Toutefois, et dans la plus parfaite incohérence, elle se désole à propos de l'étalement des villes et l'invasion des campagnes par les "citadins". Jean-Claude Baron et Olivier Daussin essaient dans un article du 13 juillet publié par *Économie matin*, de leur montrer ce qui se passe ailleurs : « **L'essor des gratte-ciel à un milliard de dollars ; de nouveaux sommets pour de nouveaux défis.** Le chantier d'un gratte-ciel peut employer jusqu'à 10 000 ouvriers. Avec la dernière génération de gratte-ciel qui atteignent des sommets record de plus de 600 mètres, l'essor de la construction des « supertall » s'accompagne de nouveaux défis. En effet, les récents gratte-ciel, plus hauts, sont aussi construits plus vite et selon une technique plus complexe. En tant que (ré)assureur de certains des plus hauts gratte-ciel du monde, incluant le développement à Djeddah de la Tour du Royaume, haute d'un kilomètre, Allianz Global Corporate & Specialty (AGCS), assureur en risques industriels et risques de spécialité du groupe Allianz, analyse les défis que représentent l'évaluation et la gestion de risques exceptionnels dans son Rapport des risques relatifs aux bâtiments « supertall ». En dehors de cette "pub" pour un assureur, il faut noter le retard pris par la France, et par sa faute, dans la maîtrise des techniques, des matériaux, des méthodes de construction et de management, une fois mis en service; de ces "mégalopoles" regroupant, beaucoup mieux qu'une ville, l'ensemble des moyens de vie de populations en constante croissance.

27 juillet 2014 :

C'est le jour où le "travailleur" (*français*) cesse de travailler "pour l'État" en cette année 2014. Cet indice, calculé par les Contribuables Associés depuis 1999, se base sur les données économiques publiées par l'OCDE, ce qui permet de mesurer le poids de la dépense publique par rapport au PIB. Pour 2014, l'indicateur est de 56,7% du PIB, soit l'équivalent de 207 jours. *Lu dans Économie matin, le 10 juillet.*

Querelles journalistiques

En France, le monde journalistique mérite une certaine méfiance pour son manque de recherche et d'approfondissement des sujets traités ou abordés, pour son objectivité souvent douteuse ou encore pour son obédience à l'égard des dirigeants, pourvoyeurs des subventions qui le font vivre. Il est toutefois rare qu'un journaliste ose critiquer mot pour mot un autre confrère. C'est pourtant ce que nous avons lu dans Polemia à propos du parti pris systématiquement anti-russe dans la presse française entourant la question ukrainienne. Voici le combat à fleurets mouchetés entre Ivan Blot (Polemia) et Pierre Avril (Le Figaro)

La propagande antirusse de Pierre Avril s'étale sur les pages d'un quotidien français

«La Russie a une économie plus libre que la France sur deux points : le droit du travail et la fiscalité. C'est sans doute pour cela que le chômage russe est deux fois plus faible que le taux de chômage français !» ® Le 1er avril est au Portugal le jour du mensonge. Mais Pierre Avril pratique le mensonge par action et par omission toute l'année lorsqu'il s'agit de la Russie. Dans son article du Figaro du 8 juillet, «Poutine et les patriotes russes», nous avons repéré les contre-vérités qui suivent :

- «L'économie russe est au bord de la récession.» Mais l'auteur se garde bien de dire que c'est à cause de l'Europe en récession, principal partenaire commercial de la Russie. Il ment par omission en ne disant pas à son lecteur que le niveau de vie a plus que doublé en dix ans !

- «Chaque semaine, le code pénal s'enrichit de nouvelles lois répressives.» Mais l'auteur se garde bien de les nommer : chaque semaine ? J'ai été 13 ans parlementaire et cela me paraît impossible de faire voter un changement de code pénal chaque semaine à un parlement, quel que soit le pays. C'est se moquer du lecteur que d'écrire cela !

- «Le pays reste toujours plus dépendant de ses matières premières.» Des chiffres ! Où sont-ils ? Selon l'ONU, pas spécialement poutinienne, le poids du pétrole et du gaz dans le produit national russe serait de 15% (contre 40% pour l'Arabie Saoudite) : on est dans l'exagération « marseillaise » !

- «La corruption s'épanouit.» Elle existe (mais en France aussi !) ; sur quoi affirmer qu'elle s'épanouit ? Je pense qu'elle est moins forte que sous Eltsine. Pas un mot sur la législation anticorruption votée grâce à Poutine à la Douma !

- «Les tares d'un système créé par Poutine.» Poutine a tout créé ? Je pensais que, comme tout chef d'Etat, il avait hérité de la situation laissée par son prédécesseur !

- «86% de Russes approuvent Poutine.» L'auteur suggère que ce sont 86% de crétins atteints de «bouffées d'optimisme». Monsieur Avril, lui seul, est lucide : bonjour l'humilité !

- «La société russe, très conservatrice, a salué la loi punissant la propagande de l'homosexualité.» M. Avril oublie exprès de dire que cela vise la propagande auprès des enfants uniquement ! Belle malhonnêteté, une fois encore !

- «Dans la plus pure tradition soviétique, des figures autrefois réputées pour leur indépendance comme le cinéaste Pavel Louguine ont signé des lettres de soutien au chef du Kremlin.» M. Avril veut absolument faire croire que la Russie de Poutine continue l'Union soviétique ! Les quelque 2000 entrepreneurs français qui travaillent en Russie pourraient attester du contraire !

- Les Russes se disent «patriotes». Où est le crime ? Mon père, officier de marine qui a commencé sa carrière sous la IIIe République, membre du Parti radical et résistant du réseau Combat, était patriote ! Et alors ? M. Avril aurait certes pu lui reprocher d'avoir été l'allié de Staline puisqu'il combattait Hitler !

- «L'ambiance de ce banquet patriotique était surréaliste. Dans les vapeurs d'alcool alternaient parades militaires et spectacles pop ou kitch.» On voit bien le mépris du peuple pour l'oligarchie qu'est M. Avril ! Vapeurs d'alcool ? Vous croyez qu'on ne buvait pas de vin dans les banquets républicains français ?

- «Les résultats des sondages (pro Poutine) témoignent du fait que notre société est malade», juge l'écrivain antisoviétique Lev Rubinstein cité avec admiration par Pierre Avril. Ce monsieur voudrait envoyer le peuple russe tout entier dans des asiles psychiatriques ?

- «Le vocabulaire évoque les sombres heures de l'ère stalinienne» puisqu'on parle de «traîtres à la patrie» : Avec ce genre d'amalgames, les discours de Clemenceau et de la IIIe République étaient tous stalinien, ceux de De Gaulle en tête !

- «Les gens se soumettront à cette cure de patriotisme forcé tant que les gamelles seront pleines.» L'auteur ment car où est le côté «forcé» sinon dans ses fantasmes ? De plus, il ignore l'histoire, car en période de pauvreté le patriotisme est plus fort que lorsque la richesse coule à flots : «Les pauvres n'ont que la patrie», disait justement Jean Jaurès !

- «Derrière le patriote russe se cache le contribuable de plus en plus réticent.» On croit rêver ! Le total des prélèvements obligatoires en Russie atteint 35% du PNB contre plus de 50% en France ! L'impôt sur le revenu est une *flat tax* (impôt à taux unique) de 13%. La très peu poutinienne «Héritage Foundation» de Washington établit chaque année un classement des pays avec un index des libertés ; selon elle, la Russie a une économie plus libre que la France sur deux points : le droit du travail et la fiscalité. C'est sans doute pour cela que le chômage russe est deux fois plus faible que le taux de chômage français !

Avril à Moscou, ce n'est pas «*Tintin au pays des Soviets*» car il n'y a plus d'Union soviétique mais c'est plutôt Philippe Henriot (secrétaire d'Etat à la propagande sous Vichy) au bord de la Moskova ! La propagande antirusse bat son plein et nous rappelle en effet des pages sombres de notre histoire !

Ivan Blot

Nous nous garderons bien de prendre parti pour l'un ou l'autre des points de vue défendus mais cette "petite" querelle illustre parfaitement la façon dont l'information est présentée aux Français dans cette presse écrite qui gouverne leur esprit. On pourrait, on devrait, pouvoir lire de telles mises au point à propos de la Syrie, à propos du conflit entre Palestiniens et Israéliens. D'un côté, des "gentils" rebelles, de l'autre des "méchants" rebelles. Le monde de la presse devrait réfléchir aux causes de sa perte croissante de lecteurs. Elles sont probablement là.

Chronique nantaise

Nous établissons cette petite chronique nantaise grâce à des informations communiquées par **G. Lemée-Sarrazin** que nous tenons à remercier ici, car ce qui se passe dans notre cinquième département est assez minutieusement occulté par les médias de grande diffusion qui veulent nous faire croire que la Bretagne se limite à 4 départements. *Pour faire face aux baisses de dotation décidées par l'État, de façon autoritaire et souvent imprévisible, les collectivités locales se voient contraintes parfois de vendre leurs biens, immobiliers ou autres. Mais, étant tout aussi nuls que l'Etat dans la gestion de leurs affaires, elles vendent dans la précipitation et à perte. C'est le cas du conseil général de Loire-Atlantique qui va, semble-t-il, perdre beaucoup d'argent en essayant de revendre une "vitrine du tourisme" achetée à grands frais d'aménagement et fortement détériorée lors d'une manifestation anti-NDdL en février. C'est le cas aussi de la "maison de la ZAD" ayant subi des dégradations similaires. Ces établissements ne seront pas rouverts et il est permis de se poser la question de leur utilité. Quant aux casseurs, difficile de les faire payer car ils sont relaxés par la justice et l'un est même en fuite avant jugement.*

A l'opposé, le château des Ducs de Bretagne fait recette. Près d'un million et demi de visiteurs entre les deux mois de mai 2013 et 2014. Une attention particulière est accordée aux cyclistes de "La Loire à vélo", vestiaires, sanitaires et même kits de réparation.

Le nouveau lycée construit sur l'île de Nantes pour grouper les élèves du lycée Vial et ceux du lycée Leloup-Bouhier devraient ouvrir ses portes dès le 5 septembre. En plus de formations axées sur les métiers du tertiaire (jusqu'à Bac+3) il se veut à vocation internationale avec des accords passés avec Américains, Espagnols et Allemands sur contenu des études et diplômes délivrés. Un nom lui sera donné en Automne.

Comme partout ailleurs la "réforme territoriale" et "le nouveau saucissonnage des régions" imaginés par le gouvernement français en place, ont mobilisé les esprits en Loire-Atlantique. Les journaux locaux ont notamment souligné, en s'en réjouissant, le "désaccord général" entre réunificateurs bretons et rattachement Bretagne à une quelconque région fantoche. Petite note optimiste, on n'a jamais tant parlé, dans cette presse aux ordres du désir des Bretons de revoir enfin une Bretagne reconstituée.

Hommage à Garlonn et à la famille Le Goarnig

La bretonne et talentueuse Garlonn, artiste peintre, poète et écrivain, vient de tirer sa révérence discrètement, de prendre place sur le dernier vaisseau en partance pour les rivages de l'éternité où, en accostant, elle retrouvera son père et sa mère, Jean Jacques et Mireille Le Goarnig.

Garlonn était la fille aînée de ce couple fabuleux. Jean Jacques et Mireille étaient encore à l'orée de leur existence lors de la consécration de leur union. Eclatants de beauté et de jeunesse, munis seulement de la force de leur amour mutuel, ils ont décidé de s'ancrer dans la terre bretonne, au domaine de Kertalg, sis à Moëlan sur Mer, et de la fertiliser en mettant au monde une escouade de petits Bretons. Avec leur énergie commune décuplée par leur incommensurable amour, ils ont voulu donner à leurs enfants des prénoms bretons et ont dès lors entamé une bataille sur plusieurs fronts.

L'Etat français, ce qui n'est pas sans rappeler la situation présente, quant à son refus de réintégrer la Loire Atlantique dans le territoire ancestral de la Bretagne, s'englissait alors dans l'obscurantisme, dans le refus d'accéder au désir légitime de ce couple, dans la violation de droits essentiels et du respect de la dignité humaine, au nom d'une bureaucratie obsolète et d'un acharnement aveugle.

Le couple a mené une bataille homérique. De guerre lasse, l'adversaire leur a accordé la victoire. La loi a donc évolué. Nous leur devons une fière chandelle, celle de la liberté de choix du prénom de nos enfants.

Ces précurseurs, soudés dans un même esprit et un même cœur, ont affronté tous les obstacles pour défendre les droits imprescriptibles des Bretons. Ils sont aujourd'hui réunis dans l'éternité des âmes, en compagnie de leur premier enfant, Garlonn, née en 1946.



Garlonn catalysait en elle de belles qualités : le feu et la flamme des convictions qu'aucune digue ne peut contenir. Elle est demeurée fidèle jusqu'au bout du chemin à sa foi chrétienne et aux principes dans lesquels elle se reconnaissait. Elle exprimait toujours ses opinions sans ambages. Sans les partager d'une façon systématique, j'éprouvais un profond respect pour sa personnalité.

Sa peinture et ses écrits respiraient la paix, l'harmonie et la beauté du monde terrestre comme de la sphère céleste. Elle partageait son temps et ses activités artistiques entre Boulogne Billancourt et Moëlan sur Mer, où elle offrait chaque été aux visiteurs une nouvelle exposition dans son atelier de Saint Melen, à Kertalg.

La Bretagne, ses amis, ses parents, affligés, ressentent la douleur de son départ et la regrettent. J'ai appris fortuitement son décès. Elle est inhumée à Paris. Une messe, à laquelle j'ai assisté a été célébrée en hommage à cette grande dame, le 24 juin, en l'église de Baye.

Nolwenn Le Gac

A l'appui de notre éditorial de ce mois-ci, nous trouvons les réflexions de Julien Chevrier de l'Institut de Recherches Economiques et Fiscales (IREF) sous le titre : Apprentissage : ce n'est pas à l'Etat de s'en occuper !

Faute de place, nous ne reodprouisons ici que le prologue de l'article

Le Gouvernement vient d'annoncer de nouvelles mesures en faveur de l'apprentissage. Une aide de 1 000 euros sera attribuée à tout employeur qui embauchera un premier apprenti. En réalité, on ne fait qu'accorder, en partie, l'aide aux apprentis qui a été supprimée en juin 2013 ! Bel exemple de cohérence gouvernementale. A cela s'ajoutent les 200 millions d'euros supplémentaires en faveur de l'apprentissage. Enfin, l'Etat s'engage ainsi à recruter près de 10 000 apprentis par an dans la fonction publique (au lieu de 700 actuellement). Des mesures inutiles et coûteuses qui n'apporteront rien à un système qui aurait besoin, justement, de se libérer de l'emprise de l'Etat et d'être géré uniquement par les entreprises comme c'est le cas en Allemagne. ... En moyenne, 120 000 jeunes sortent chaque année du système éducatif sans aucun diplôme. Dans les esprits, tous les jeunes doivent faire des études et obtenir au minimum un baccalauréat. Mais la question que nous devrions nous poser est : pour quoi faire ? En effet, agir ainsi n'est rien de moins que du nivellement par le bas. Preuve, s'il en est, le niveau du bac qui se détériore d'année en année. Le taux de chômage des jeunes diplômés s'aggrave chaque année un peu plus, bien qu'un nombre toujours plus important d'entre eux s'expatrient. Pourtant, des formations professionnelles existent et peuvent être choisies dès la sortie du collège. Seules les formations professionnelles post-bac semblent intéresser la classe politique et l'éducation nationale. Nul besoin de faire faire systématiquement à tous nos jeunes de grandes études, d'autant plus que de nombreux postes sont à pourvoir à la suite de ces filières. Cependant, il apparaît plus reluisant aux yeux du corps enseignant et des parents que les jeunes obtiennent des Baccalauréat +5 en psychologie ou encore en communication plutôt qu'un Certificat d'Aptitude Professionnelle de peintre applicateur de revêtement. Pourtant, les débouchés professionnels suite à certaines formations à haut niveau d'études sont saturés. La mission première du CAP est l'engagement dans la vie active. L'insertion rapide dans la vie professionnelle que recherchent certains jeunes n'est pas du goût de tout le monde. ...

Julien Chevrier - 11 juillet

On ne voit pas bien la possibilité pour l'Etat et son Education nationale de changer cet état d'esprit.

Chronique aéronautique

Un des points de la lettre de juillet de Jean Belotti concerne la catastrophe de l'aion malaysien qui s'est écrasé en Ukraine. Voici le dialogue échangé avec Tourmag :

"Tourmag: Quels commentaires pouvez-vous apporter au sujet de l'avion de Malaysia Airlines, qui s'est écrasé, le 7 juillet, dans l'est de l'Ukraine ?

Jean Belotti : Cet avion, un Boeing 777 - qui assurait la liaison entre Amsterdam Malaysia Airlines et Kuala Lumpur, avec à son bord 298 personnes - s'est effectivement écrasé, à une vingtaine de kilomètres de la frontière russe, exactement entre la ville de Chakhtarsk et le village de Grabove. Si l'on admet que l'avion a été détruit par un missile, comme cela a été confirmé par diverses autorités, la première question à se poser est de savoir de quel missile il s'agit "sol-air" ou "air-air" et qu'elle est son origine ?

Tourmag : Avez-vous une réponse ?

J.B.: L'avion malaysien aurait été abattu par un avion ukrainien, lui-même abattu ensuite par les forces russes ! Rien ne permet - tant que l'analyse des débris ne sera pas terminée - d'écarter l'hypothèse d'un acte terroriste à l'intérieur de l'avion ou, par exemple, celle de l'explosion d'une bombe à bord. Or, aucune certitude n'existant à ce jour, les médias se sont empressés d'avancer toute une série d'hypothèses désignant les responsables (Russes, Ukrainiens ou séparatistes Ukrainiens armés par les Russes) et de présenter différentes versions des événements, avec les accusations portées par les uns contre les autres. Heureusement, d'éminents experts connus ont fait d'intéressants commentaires, à la Télévision, comme celui de se demander pour quelle raison les trois belligérants concernés auraient pu se livrer à un tel acte de barbarie ?

TourMag : Peut-on privilégier une des hypothèses émises ?

J.B.: Les nombreuses informations disparates, parcellaires, contradictoires, affirmations suivies de démentis, qui circulent ne permettent pas de donner un avis fondé. En revanche, il convient, dans le cas où la cible aurait été volontairement choisie, de se poser la question de savoir "à qui profite le crime?". Ou, alors, y aurait-il eu erreur de cible ou simplement un missile détourné de sa cible initiale ?

TourMag : Il reste à prendre en compte que le système anti-aérien "Buk", permettant d'atteindre des avions de ligne volant à leur altitude habituelle de croisière, est de fabrication russe ?

J.B.: Cet argument n'est pas recevable en tant que preuve déterminante de la responsabilité de la Russie, étant donné qu'il est de notoriété publique que de nombreux pays disposent d'armements russes, américains, français, ... De surcroît, au moment de votre interview, on ne sait pas si les séparatistes disposaient ou non de ce système ?

Jean Belotti

Un exemple de plus de la façon dont la presse s'empare, sans réflexion, sans recherche approfondie, mais toujours d'une façon orientée, du moindre événement permettant de 'faire du chiffre'

E berr gomzou

Adkrog gant obererezhioù Skol Gouren Kemper sizhunvezh ar 16 a viz Gwengolo

D'ar Sadorn 7 a viz Gwengolo adalek 9 eur e forom ar c'hluboù e Kreaç'h Gwenn hag etre 10 eur ha kreisteiz ha eus 2 eur betek 5 eur e MPT an Erge Vihan. Inscrition information : Le samedi 7 septembre dès 9 heures au forum des clubs à Créach Gwenn et de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h à la MPT d'Ergué-Armel. **NDdL**: Le dernier rassemblement anti-NDdL au début juillet s'est terminé en musique malgré la pluie. La musique adoucit les mœurs.



Septembre 2014- N° 83



Éditorial

Bretagne, pays riche !

Depuis cinq siècles que la Bretagne s'est vue contrainte, par la force militaire, de signer avec la France un traité dit d'union, elle n'a cessé de perdre peu à peu tout ce qui faisait sa richesse culturelle, artisanale, maritime et manufacturière. La révolution française est venue, trois cents ans plus tard, mettre un terme à ce traité bipartite et pacifique en annexant purement et simplement l'ensemble du territoire breton. Il s'en est suivi, au moment où naissait l'ère industrielle, une sorte d'abandon par la France de cette province lointaine, au profit de régions plus proches de son centre démographique parisien prenant chaque jour de plus en plus d'importance. C'est ainsi que, peu à peu, l'exploitation de ses ressources naturelles minières et les transformations industrielles qui en découlaient, ont été délaissées au bénéfice de régions plus proches et mieux desservies - comme le décidait unilatéralement la France - en infrastructures de liaisons radiales autour de ce centre monstrueux qui la caractérise.

Mais ce temps n'est plus. Sous l'effet de la concurrence internationale, la France a fermé ses propres mines (charbon et fer notamment) et toutes leurs installations connexes sidérurgiques et métallurgiques. Son École des Mines de Paris ne sert pratiquement plus qu'à former un grand "Corps des Mines" d'où sont extraits, non plus des minerais, mais les plus Hauts fonctionnaires et dirigeants de l'État ; Son BRGM semble essentiellement occupé à faire, moyennant paiement, des recherches et études (géologiques et minières) dans les pays étrangers qui en font la demande. Il semble pourtant qu'une nouvelle ère soit en train de naître dans le monde entier du fait d'une augmentation généralisée, et assez inquiétante, des cours des matières premières et plus particulièrement du cours de métaux plus rares utilisés de plus en plus dans l'industrie moderne tels que métaux dits précieux mais aussi tungstène, molybdène; terres rares, etc.

Et la Bretagne, tout soudain, suscite un regain d'intérêt. Oh ! non pas de la France, toujours en retard d'une bonne longueur sur le reste du monde concernant son développement industriel, mais de la part de ... l'Australie. Le massif armoricain, qui constitue l'essentiel du territoire breton comme chacun sait, recèle en son sous-sol, des richesses minières, insoupçonnées ou négligées lors des extractions anciennes de fer, de plomb, d'étain et autres. On parle aujourd'hui de titane, de zirconium... L'Australie s'installe à Orléans et dépose permis sur permis d'exploration auprès des autorités françaises "compétentes" dans l'espoir de poursuivre les découvertes par des exploitations industrielles, pour le moment et notamment limitées aux Côtes d'Armor, au Morbihan et à l'Ille-et-Vilaine. Mais voilà qu'il faut compter sur la nuée traditionnelle des écolos et de leurs alliés opposés à toute innovation, pour fomenter tout un chapelet d'oppositions sur la base bien connue de défiguration du paysage, irrespect de la faune et de la flore, dangers divers (éboulements, tourisme vert assassiné dans l'œuf...). Les municipalités concernées sont divisées entre celles qui voient un bienfait économique pour leur commune et même pour la Bretagne tout entière, et celles qui sont séduites par le chant de vieillottes sirènes apeurées. Il faut compter aussi sur l'État, propriétaire usurpé du sous-sol, qui rigole dans son coin, tout en se réservant la possibilité de ne pas accorder au final le permis d'exploitation ou encore celle de confisquer tous les bénéfices éventuels qui en seront tirés. Tout cela conjugué risque fort d'aboutir à des projets qui ne verront au mieux le jour que dans 10 ou 15 ans ou qui, comme celui de l'aéroport de NDdL, finiront dans un placard.

Bretons ! Réveillez-vous ! Vous avez la possibilité de redevenir une nation prospère grâce à votre sous-sol. Chassez donc à la première occasion tous les élus, à tous niveaux, qui vous en empêchent ! Sachez préparer votre avenir et celui de votre pays !

Paul Chérel

« Le troisième empereur de la vingt et unième dynastie, à qui on apporta des pierres précieuses trouvées dans une mine, la fit fermer, ne voulant pas fatiguer son peuple à travailler pour une chose qui ne pouvait ni le nourrir ni le vêtir. »

Montesquieu
L'esprit des lois

Au sommaire

p. 3 : Pression fiscale
p. 3 : Tristes records
p. 4 : Kerjava
Et via Internet
p. 5 : Marées vertes
p. 6 : Réforme
territoriale
p. 8 : Chronique
aéronautique

Lu dans la presse minorisée

(août 2014)

The biggest vote of our lives :

A l'approche du référendum pour l'indépendance en Ecosse « Readers of the "Scots Independent" will not have been surprised by the recent twists and turns in the Independence debate. During proceedings in the European Parliament to confirm the new Head of the European Commission **Jean-Claude Juncker** said that there were to be **no new European Member States** for the next five years. Inevitably "No" campaigners and much of the print press gleefully leapt on the comments. However no sooner had the comments been made that Jean-Claude Juncker's own spokesperson was quickly setting the record straight that of course the remarks did not apply to Scotland. As we all know Scotland is and will continue to be a member of the European Union as it had been for over 40 years now. Indeed whether you like it or not as a Scottish citizen you are a European citizen and the European Union is not in the business of losing 5 million citizens - not can it for that matter ! » (Stephen Gethins in "Scots Independent" N° 1026)

Existons !

Il nous a paru intéressant de reproduire in extenso dans notre rubrique habituelle cet éditorial du N° 191 de LEMA. Il s'applique très bien à tous ceux qui, dans cet hexagone hétéroclite dirigé de façon si autoritaire et centrale, réclament le droit à s'administrer eux-mêmes comme ils l'entendent. « Soudaine frénésie, pour régler cette apparente décentralisation rapidement, alors que bloquée depuis des ... décennies, n'est-ce pas surprenant ? Réduire le « mille-feuille français » ... et indirectement le nombre de « fonctionnaires-de-la-politique », spécialistes des dossiers rendus compliqués et des subventions-clientélistes ? Qui serait contre ? Si le but est bien de faire des économies et de gagner en transparence allons-y ! D'un autre côté, j'imagine que le désir de tout citoyen de base est de disposer d'un pouvoir décisionnel proche, pour mieux comprendre les décisions, les objectifs et contrôler les résultats. Aquitaine-Poitou-Charentes ? Plus le Limousin ? ou bien avec Midi Pyrénées ? ... l'apparente indifférence majoritaire des administrés que nous sommes semble prouver que tout ceci paraît loin et pas très clair... Et le Pays Basque (français) dans tout cela ? Inexistant administrativement en tant que tel, déjà noyé dans une Aquitaine assez lointaine, il risque d'être encore davantage « perdu » dans ce nouvel ensemble. A moins ... A moins qu'il soit tout aussi possible et aisé, d'avoir une reconnaissance dans ce nouvel ensemble ! à moins qu'une re-décentralisation nous permette de disposer de cette reconnaissance minimum réclamée par nos maires depuis longtemps Pour EAJ-PNB, l'espoir minimum est bien de créer une Région Pays Basque, Euskal Herria (Hegoalde & Iparralde), en parfaite entente et harmonie avec toutes les autres régions d'Europe. En attendant ... ce que Paris refuse depuis longtemps pourrait exister dans une nouvelle institution du Pays Basque nord. Ikusiko dugu ! » (Pablo Resterretchea in "LEMA" N° 191)

Même en musique !

« Une frontière doit bien passer quelque part, si arbitraire que puisse être toute limite. Celle de la Bretagne est stable depuis des siècles, elle inclut la Loire-Atlantique, et Dastum, comme la totalité des associations culturelles bretonnes, agit dans ce périmètre des cinq départements. C'est l'annonce de la réduction du nombre des régions administratives qui a remis le vieux thème de la réunification à l'ordre du jour : cette solution était sans doute trop simple, trop pleine de bon sens et trop proche des sentiments du peuple pour être adoptée, comme le montrent les multiples autres incohérences du découpage finalement décidé. Et la perspective d'une fusion-dilution dans une région Grand-Ouest faisait peser des menaces de marginalisation des politiques de soutien à tout ce qui a trait à la culture bretonne. Ces raisons ont fait que Dastum a appelé à la manifestation qui a eu lieu à Nantes le 28 juin. ... » (Ronan Guéblez in "Musique bretonne" N° 240)

28 juillet 1488 :

« **Les Bretons perdent contre le roi de France à Saint-Aubin-du-Cormier.** Depuis Nominoé, les souverains bretons ont lutté pour préserver l'indépendance de la Bretagne face aux prétentions françaises. Mais, en 1488, le combat est perdu. Le duc de Bretagne François II doit affronter les armées royales. Ses finances sont au plus mal., et de nombreux nobles bretons, cédant aux largesses de la couronne française, lui font défection. L'armée de François II et celle de Charles VIII se rencontrent le 28 juillet 1488 sur les landes de Saint-Aubin-du-Cormier. C'est une défaite terrible pour les Bretons. Le duc est contraint à la signature du traité du Verger : ses filles, ont l'héritière Anne de Bretagne, ne pourront se marier sans l'accord du roi de France. Et c'est ainsi qu'en 1491 la jeune fille épouse Charles VIII... » (une des « **dix dates à retenir** » proposées dans un raccourci historique in "Bretons" N° 100)

suite page 3

POLITIQUE

Newropeans :

Il existe sous ce nom un rassemblement de citoyens européens qui se présente comme l'un des premiers partis politiques "transeuropéens", indépendant de **tous** les partis sans exception existants dans l'un quelconque des États-membres. de l'Union européenne. Il ne veut et ne peut que participer aux seules élections européennes. Dans l'édition de son magazine à la fin juillet, on pouvait lire ceci sous la plume de Masha Loyak : « Il est le seul projet politique proposant de créer le marche-pied qui doit permettre aux hommes et femmes politiques de valeur en Europe d'accéder aux manettes du pouvoir-faire, du pouvoir-changer, du pouvoir-adapter. Pour atteindre les manettes européennes, il faut un marche-pied trans-européen. Les hommes et femmes politiques de valeur existent en Europe mais aucun n'a encore su créer le marche-pied trans-européen. Il est temps pour eux de suivre l'exemple, ou de se rassembler autour du projet, de Franck Biancheri. Il est temps de refaire de la politique en Europe ! »

Commission européenne :

C'est finalement Jean-Claude Juncker qui l'a emporté lors du vote du Parlement en juillet pour la présidence de la commission européenne, un choix de pure politique, issu d'un consensus fragile. Auparavant, on pouvait lire ceci dans la lettre de la Fondation Robert Schuman : « A 28 postes de commissaires, l'exécutif européen est un grand corps malade. Comme le dit très bien une étude de la fondation Robert Schuman, la multiplication du nombre de commissaires a conduit à inventer des portefeuilles aux contenus les plus exotiques, dépassant les domaines de compétence de l'Union". M. Juncker "doit réorganiser la Commission autour de 5 grands postes de super commissaires formant un exécutif restreint". » On sait que la France a émis la prétention de voir un Français prendre la direction des Affaires économiques. De l'audace ! Toujours de l'audace ! aurait dit Danton.

Et justement, où en est la France ?

Son déficit budgétaire va atteindre les 4,3% au lieu des imaginaires et inaccessibles 3 %, la croissance est proche de zéro et sa dette publique va sûrement dépasser les 2000 milliards d'euros cette année. Moody's s'apprête à baisser encore sa notation.

Merci à tous ceux qui veulent bien continuer de nous envoyer de temps à autre des timbres à 0,59 € (écopli 20g. 4 pages) pour aider à maintenir au niveau de 400 exemplaires la diffusion de cette lettre d'information des Bretons par la voie postale à ceux qui ne disposent pas des facilités Internet.

Truquages économiques :

On sait que Eurostat, en charge de l'information statistique à l'échelle communautaire, a émis en 2010 un nouveau SEC (Système Européen des Comptes nationaux) qui doit entrer en vigueur en septembre 2014. « Chaque pays peut, pour l'instant, présenter ses revenus comme il l'entend, mais déjà certains plus "ouverts", plus "audacieux", tels l'Autriche, l'Estonie, la Finlande, la Norvège, la Slovaquie, la Suède, intègrent déjà les revenus de la prostitution et de la drogue dans l'activité économique. Récemment, la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Espagne les ont imités. Quel intérêt ? Dites-vous. Cette prise en compte d'activités illégales élargit la base du PIB, ont répondu les experts. Mais sans modifier les politiques économiques; En revanche, ce coup de pouce a des conséquences sur la contribution de chaque pays aux données européennes, puisque ladite contribution est calculée en proportion de son PIB. Et on en arrive à l'objectif caché : on peut gonfler les chiffres de la croissance. Pour la France, l'INSEE a répondu que pour prendre en compte des activités économiques illégales, il fallait «un commun accord»... La France, une nouvelle fois, résiste à la tentation. Pour combien de mois ? Déjà des voix soulignent que pour se mettre en conformité (avec Bruxelles) il faudra établir une double comptabilité (donc faire des estimations), De plus, le gouvernement français, en appliquant le SEC 2010, pourra comptabiliser les armes destinées à l'exportation et ainsi gonfler le total. Qui va pouvoir fixer à coup sûr les montants de la prostitution et du commerce de la drogue ? » (M. Leblanc in "Lectures Françaises" N° 687/688)

Crowdfunding, chasser en meute :

Le crowdfunding est à la mode aujourd'hui ; Armen le traduit par l'expression bien trouvée "chasser en meute". « Ce mot d'ordre fait florès dans la grande variété de ses déclinaisons : crowdfunding, opensource, cobranding, many to many... La Bretagne semble culturellement bien armée pour surfer sur ce nouveau mode d'économie collaborative. Le projet Bégawatt est un bel exemple de cette mobilisation citoyenne. Et les entreprises ne sont pas en reste. Elles ont découvert les vertus du covoiturage industriel, pratiquent en petits groupes des animations thématiques en magasin, partent ensemble à l'export, associent leurs marques sur des séries spéciales ou bien parviennent à se coordonner entre fabricants, transporteurs et grandes surfaces pour créer une chaîne logistique mutualisée. Des camions bien remplis, et donc moins nombreux, c'est moins de CO2 et plus d'économies. C'est surtout une question de survie quand on produit à la pointe de la Bretagne. Chassez-avandenn, sed an ali a vez klevet mui ouzh mui digant pennoù bras an ekonomiezh hiziv an deiz. Sed bed ar "stroll", an "digor" hag ar "ken" ; arc'hantaouiñ a-stroll (crowdfunding), mamennou digor (opensource) kenverkañ (cobranding) ... » (Malo Bouëssel du Bourg in "ArMen" N° 201)

Des fermes, pas des usines !

« En 2013, des paysans de la Confédération paysanne s'introduisaient illégalement sur le chantier de la ferme dite des «mille vaches» et le stoppaient. A l'origine de l'action, le refus que des milliers d'hectares agricoles « ne servent qu'à enrichir un seul homme » au détriment de nouveaux exploitants. En effet, le site détenu par Michel Ramery devait être dédié à l'exploitation d'un millier de bêtes pour alimenter une usine de méthanisation en lieu et place des 500 prévues initialement. Malgré la décision du Tribunal d'instance, qui a reconnu la légalité du permis de construire, la Conf' refuse de se laisser abattre et prévoit d'aller devant le Conseil d'Etat. » (in "Bretagne durable" N° 12)

Embargo russe :

« Les éleveurs bretons veulent des compensations. Dans un communiqué du 19 août, le Comité régional porcin de Bretagne (CRP) demande, des compensations pour la filière, suite à l'embargo russe sur la viande de porc européenne. S'il se félicite de la réactivité de la Commission européenne concernant le soutien aux producteurs de fruits et légumes, le CRP demande que des mesures soient également prises pour les éleveurs de porcs « qui ne peuvent pas être considérés, avec cynisme, comme de la chair à canon au service de la stratégie géopolitique de l'Union Européenne ayant décidé d'engager un bras de fer avec la Russie concernant l'Ukraine. » Le CRP Bretagne rappelle que les exportations de porc vers la Russie sont soumises à embargo depuis janvier 2014. L'organisation précise que « cet embargo coûte 15 euros par porc aux éleveurs de porcs, soit un coût de 70.000 euros pour un éleveur moyen. » (publié le 22/8/2014 sur le site "www.bretagne-economique.com")

suite page 4

Pression fiscale :

Quelle ne fut pas ma surprise ce mois-ci en recevant mon "Avis d'impôt 2014", impôt sur les revenus 2013 ? Le troisième "tiers" réclamé par la DGFP (Direction Générale des Finances Publiques) dépassait très largement la somme des deux premiers tiers déjà versés et tout ceci sans que mes revenus aient changé en quoi que ce soit - pour le retraité que je suis - mises à part les petites augmentations officielles destinées à compenser l'inflation des prix à la consommation selon chiffres INSEE. Mes trois tiers s'étaient soudain transformés en quatre tiers. Curieux de nature, j'ai donc comparé le montant total réclamé pour l'année à celui de l'année précédente en divisant l'un par l'autre et j'ai obtenu le chiffre de 1,535. Mon impôt sur le revenu avait augmenté subitement de 53,5 %. Comme j'entends, dans mon entourage familial et amical, la manifestation d'une surprise similaire, j'invite tous les lecteurs de cette lettre à me communiquer le résultat de cette opération en ce qui les concerne et je les publierai dans un prochain numéro en ne retenant que le prénom et l'initiale du nom, éventuellement accompagnés du nom de la ville de résidence, s'ils le souhaitent. Merci d'avance.

Paul Chérel

Tristes records :

Tableau dressé par Jérôme Dubus dans l'édition du 27 juillet de *Économie matin (extraits)* :

« En 26 mois, la France a reculé de 10 ans sur tous les plans : économique, social, sociétal, environnemental, financier. François Hollande est aujourd'hui le Président des tristes records :

- **Record du chômage** : avec 500 000 chômeurs de plus en 2 ans, la France est le seul pays à avoir connu une telle augmentation sur la même période. Toutes les catégories sont touchées : jeunes de moins de 25 ans ; seniors ; femmes.

- **Record de l'insécurité** : tous les indicateurs sont au rouge avec pour la première fois le franchissement de la barre des 500 000 faits de violence sur la période 2013-2014.

- **Record de la pauvreté** : là également, les discours bien-pensants de la gauche n'ont rien changé : avec 8 millions de pauvres, la France bat tous les records

- **Record de l'abaissement de la France au niveau international** : la voix de la France n'est plus écoutée que ce soit en Europe ou dans le monde. Son influence s'est perdue dans les sables mouvants d'une diplomatie atone et sans relief...

Enfin **record d'impopularité** : jamais un Président n'a connu un tel niveau d'impopularité. Ni le pacte de responsabilité, ni la Coupe du Monde, ni le 14 juillet, ni le Tour de France ne font bouger la courbe de Monsieur Hollande.

Incapable de trancher, incapable de décider, incapable de choisir : la chute du Président des tristes records est inexorable.

« Lancée en 2010, la ligne Montoir-Gijón opérée par LD Lines pourrait être stoppée à l'automne. L'autoroute de la mer entre Montoir et Gijón pourrait fermer cet automne, a annoncé LD Lines, la filiale de Louis Dreyfus Armateurs qui opère la ligne. En cause : la non-prolongation des subventions qui doivent être stoppées en septembre. La compagnie a d'ores et déjà lancé un signal fort en suspendant toutes les traversées postérieures au 18 septembre. Une décision qui intervient alors que des discussions sont en cours avec les États français et espagnol. "**Nous ne sommes pas parvenus à atteindre le seuil de rentabilité**", justifie Christophe Santoni, président de LD Lines. Pourtant, avec un taux de remplissage des navires de 72 % en 2014, il manquerait 6 millions d'euros par an pour atteindre l'équilibre. "**Nous ne pouvons pas augmenter nos tarifs en raison du transport routier, ultra-compétitif. Les autoroutes de la mer ne peuvent pas fonctionner sans subventions.**" Pourtant, en moins d'un an, LD Lines a investi dans trois nouvelles rotations afin de consolider sa position en Atlantique : Santander - Poole, Gijón - Poole et Gijón - Montoir - Rosslare. Mais cette dernière ligne n'a pas atteint les résultats escomptés. "**La faute à la forte concurrence d'autres lignes**", selon Christophe Santoni, notamment la liaison bihebdomadaire entre Bilbao et Portsmouth, initiée le 13 mai dernier par la compagnie Transfennica. Et les mauvaises conditions météorologiques de cet hiver n'ont rien arrangé. Subventionnée à hauteur de 30 millions d'euros par les États français et espagnol (15 millions chacun), et 4 millions d'euros par le fonds Marco Polo de l'Union européenne, l'autoroute Montoir-Gijón a été lancée en 2010. Un total de 20 000 camions, 30 000 voitures Renault et 50 000 passagers ont été transportés en 2013.. » (in "Le marin" édition du 22 août)

Kerjava :

« Des livres trilingues pour les enfants. L'association kerjava s'est créée à partir du BD Swing Orchestra, ensemble de quinze jeunes musiciens afin de mener à bien des projets autres que musicaux dont celui d'éditer une série d'ouvrages pour les enfants. Ces livres trilingues breton-français-anglais ont pu but d'ouvrir les jeunes à une certaine connaissance de la culture locale, sur un ton pas trop didactique. L'idée en est venue de l'évidence du manque de matière destinée au jeune public dans ce domaine et de la volonté de sortir de l'image folklorique de la Bigoudène faisant des crêpes. Plusieurs raisons président au choix du trilinguisme. Financières par exemple, puisque les deux premières parutions ont été soutenues par l'Europe, grâce à ce parti pris. Et puis, la présence dans la région de nombreuses familles culturellement et linguistiquement mixtes crée un public potentiel, susceptible d'apprécier ce type de livre. Les deux ouvrages publiés par Kerjava s'appuient sur des histoires créées par Julien Cornic. Le premier *Je veux souffler dans le biniou* avec des photos de Gilbert Le Gallet et des dessins de Christelle Le Guen, évoque la transmission «naturelle» de la culture, lorsque les enfants imitent les plus grands. Le second, illustré par Maria Menguy, *Mona cherche sa route* est une forme d'initiation à la toponymie, ou du moins, cherche à ouvrir la curiosité à la découverte des noms de lieux bretons. Quatre ou cinq nouveaux ouvrages sont dans les têtes mais l'association attend d'abord de voir quelle sera la réponse du public à ces deux premiers livres. » (in "Pages de Bretagne" N° 37)

Les 8 m JI à La Trinité :

« La Trinité-sur-mer va accueillir du 5 au 13 septembre, la Coupe du monde des 8 m JI. On attend une trentaine d'unités, originaires d'Europe, mais aussi du Canada, d'Australie et du Japon. Créée à Londres en 1906, la série des 8 m JI s'inscrit entre celles des 8 m et des 10 m. Ces chiffres sont le fruit d'une formule de jauge incluant notamment la longueur de flottaison, la surface de voilure, la hauteur du franc-bord et la dimension de la section immergée. En fait, le 8 m JI est long d'environ 15 m, pour 2,45 m de large et 2 m de tirant d'eau. Il déplace de 8600 à 9200 kg, dont 75 % de lest, et porte environ 80 m2 de voilure au près et 210 m2 au portant. (in "Le Chasse-marée" N°261)

La langue et le chant :

« Pour quelqu'un comme Jean Le Meut, le lien était peut-être patent entre le chant et la langue maternelle. C'était même le domaine de sa vie où il était le plus clair puisqu'il n'avait pas poursuivi la transmission du breton à ses enfants. ... Si le rapport entre la langue et le chant était évident pour lui et Jorj Belz, le choix de chanter en breton à l'époque où ils créèrent le Trouzerion (*ceux qui font du bruit*) ne l'était pas du tout, dans une période où la langue était méprisée. » (in "An Dasson" N°78)

Kounlevr Miz Gwengolo -14 Septembre 1785-
Sant Maodan- Naissance à Nantes (44000 Naoned) de l'industriel Pierre-Joseph COLIN. En 1824, il développe une entreprise familiale de conserves pour lesquelles son père utilisait de façon artisanale le procédé de Nicolas Appert pour la conservation d'aliments en boîtes de fer blanc. En plus des sardines, aliment le plus demandé, 150 articles différents sont proposés. Vers 1833, l'usine utilise annuellement 70 bœufs, 150 à 200 moutons, 50 à 60 porcs ainsi que volailles, gibiers, poissons, légumes et fruits. Une aubaine pour la prospérité de Nantes et pour son activité maritime d'exportation.

Expression recueillie par
Ofis ar Brezhoneg

~~~~~  
**Diskaramzer**

Pour désigner l'automne, cette expression est la plus courante mais on trouve également  
" **diwezhamzer** " saison de la fin,  
" **hañv-goañv** " été-hiver,  
" **dibenn-eost** "après les moissons,  
" **dilost-hañv** "suite de l'été,  
" **marvamzer** "saison de la mort.

Autre expression à propos de la deuxième partie de l'automne, entre Toussaint et Noël, "**Hañv-goañv betek Nedeleg, hag arc'hano goañv kalet ken na vezo bleuñv en haleg** ", automne jusqu'à Noël et ensuite, hiver rigoureux jusqu'à ce que fleurisse le saule.

~~~~~

44èmes journées chouannes à Chiré en Montreuil : Après la grande réussite des Journées Chouannes 2013, l'équipe de Chiré DPF et François-Xavier d'Hautefeuille vont s'efforcer de faire encore mieux les 6 et 7 septembre prochains ! Les 44èmes Journées Chouannes se dérouleront sur deux jours. Pour en savoir plus ;
CHIRÉ-DPF - BP 70001 - 86190 Chiré-en-Montreuil - Tél : 05 49 51 83 04 - Fax : 05 49 51 63 50 Site : www.chire.fr - Courriel : contact@chire.fr

Nous vous adressons cette "lettre d'information des Bretons" chaque mois, sauf avis contraire de votre part. N'hésitez pas à lui apporter vos contributions sous forme d'échos, illustrations, articles ou autres qui vous paraissent d'intérêt général pour la Bretagne et pour l'ensemble des Bretons. Elle a été élaborée à l'initiative de Paul Chérel, Jacques Le Maho et Pierre Le Moine.

*Paul Chérel - Kersily - 56340 Plouharnel
Mail: Keruhel@gmail.com*

La plus grosse partie des dépenses entraînées par la production et la diffusion de cette lettre dont nous pensons souhaitable de conserver le caractère de gratuité, étant de nature postale, nous remercions tous ceux qui veulent bien nous communiquer leur adresse électronique - ce qui, non seulement permet de réduire les frais d'envois postaux (photocopies, enveloppes et timbres) que nous essayons de limiter à 400 exemplaires - mais leur permet de recevoir les pages supplémentaires.

« Les échouages d'algues vertes ont été jusqu'à présent moins importants cet été en Bretagne, mais plus importants en Normandie, Pays de Loire et Charente, a-t-on appris ce jeudi 14 août auprès du Centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA) » C'est ce qu'écrivait la "Gazette des communes" dans son édition du 19 août. Sur ce thème des "algues vertes", un de nos lecteurs nous adresse l'étude suivante qui remet les choses en place après l'infâme matraquage médiatique dont notre monde agricole a été la victime.

Les marées vertes en Bretagne :

la légende du lien avec les nitrates agricoles ne tient pas.

L'origine des marées vertes serait simple : « élevages intensifs = nitrate dans les cours d'eaux = marées vertes sur les plages bretonnes ». A priori, pour tout un chacun, il paraît assez évident que l'entraînement d'éléments fertilisants vers le milieu marin, puisse nourrir des croissances algales anormales. **En réalité, ce schéma et chacun de ses éléments s'avèrent complètement erroné !** Un simple examen des articles et des statistiques disponibles, bat définitivement en brèche ce pseudo-enchaînement.

Absence de lien avec les apports azotés

Ces échouages massifs ne sont localisés que sur quelques baies propices, et principalement dans la baie de Lannion et la baie de St Brieu. Il n'y a pas d'extension, ni de généralisation du phénomène ; ces deux dernières années une forte baisse des biomasses a même été observée, sans évolution notable des pratiques agricoles.

Les tentatives de corrélation avec les quantités de nitrates apportés par les rivières (dites terrigènes) ont toutes échoué : ce sont les baies qui reçoivent le moins d'azote terrigène qui sont les plus affectées ; ceci prouve que la géomorphologie de la baie et sa courantologie sont déterminantes et ce, quels que soient les apports azotés.

L'activité agricole, en amont des baies propices, est plutôt modérée, avec pratiquement pas d'élevage de porcs ou de volailles. Les apports moyens azotés se situent autour d'une centaine de kg d'azote organique à l'hectare, ce qui est sensiblement inférieur aux besoins des cultures (200 à 250 kg d'azote par ha et par an). L'Ifremer a imaginé alors que les proliférations d'ulves pourraient être corrélées **aux apports terrigènes d'azote du mois de juin « uniquement »** (Piriou 1991). Les mesures auxquelles ils ont procédé ensuite, ont démenti formellement cette hypothèse : les biomasses observées sont totalement indépendantes des faibles flux d'azote apportés par les cours d'eau au mois de juin. De toute façon l'essentiel des apports d'azote s'effectuent au début du drainage des sols (automne - hiver) et aucun lien n'a jamais été mis en évidence entre les flux d'azote et le phénomène. Ceci est d'ailleurs vrai à travers le monde où ce type de manifestations a été observé, parfois avec une ampleur considérable, et sans lien direct avec la nature et l'intensité des activités agricoles des bassins versants concernés.

Inefficacité des programmes de résorption

La réponse qui sous-tend tous les programmes officiels de « lutte contre les marées vertes », cherche à réduire de façon drastique les apports d'azote terrigène. Il s'agirait donc de créer, un phénomène de « faim d'azote », et ainsi de limiter la croissance des ulves par défaut d'azote disponible dans le milieu marin.

Un rapport d'expertise ministériel (Andral et al 2012), reste plutôt dans ce schéma ; toutefois, plutôt que de rendre l'agriculture directement responsable du phénomène, il la place comme « dernier recours » si elle parvenait à une forte baisse des flux d'azote terrigènes. Pourtant, agir sur l'azote terrigène ne changera strictement rien. Les ulves trouveront toujours dans le milieu marin suffisamment d'azote pour satisfaire leurs faibles besoins de croissance, si les autres conditions (température, lumière...) sont réunies. Le rôle du phosphore dans les proliférations algales a été trop rapidement écarté. Le phosphore est très probablement le facteur limitant et le facteur de maîtrise des croissances algales marines, comme cela a été démontré en milieux d'eau douce pour des microalgues.

Inefficacité de la faune brouteuse

L'ulve est une algue comestible pour l'animal et pour l'homme : c'est une ressource que nous savons valoriser et qui fait défaut à plusieurs entreprises bretonnes, les obligeant à en importer pour satisfaire leur clientèle. Dans le milieu naturel, une telle abondance devrait bénéficier à ses consommateurs dans la chaîne alimentaire : la faune « brouteuse » et principalement les bigorneaux, dont on signale un relatif déclin en Bretagne. Nous constatons que ce sujet, proprement écologique, est fort peu documenté.

Conclusion :

Agir sur l'azote dans les bassins versants ne pourra jamais aboutir à la moindre réduction des biomasses d'ulves, quelles que soient les croyances entretenues à ce sujet.

Un changement de paradigme s'impose, concernant la responsabilité des nitrates et de l'activité agricole. La réorientation des recherches sur l'écologie du phénomène et sur la limitation du phosphore, doit être enfin entreprise, en s'écartant des légendes sur les méfaits supposés du système agricole breton.

Christian Buson Juin 2014

Quoi qu'il en soit, ces algues dites vertes, constituent une véritable source de richesse pour la Bretagne qui aurait bien tort, à l'écoute d'alarmistes incompetents, d'en négliger les innombrables potentialités (fibres papetières, alimentation, cosmétique, médecine...)

De tout un peu

La peste verte :

Sous la plume de Michel Geoffroy, Polemia dans sa lettre du 6 août nous rappelle un livre paru en 1991, sous ce titre "La peste verte", un ouvrage prophétique de Gérard Bramouillé : « Gérard Barbouillé dénonçait la dérive idéologique de l'écologie. Mais il était malheureusement en dessous de la vérité. L'écologie se situe désormais au delà de l'idéologie.

Petit aperçu de la recension de l'ouvrage

Comme religion de l'oligarchie, au même titre que la religion antiraciste, l'écologie se place dans le registre de la révélation, du dogme et des anathèmes contre ceux qui ne partagent pas la foi nouvelle : elle est devenue inaccessible à la raison et en particulier à la raison scientifique. La foi écologique consiste à croire que la nature se porterait mieux en l'absence de l'homme occidental, responsable notamment du réchauffement climatique qui résulterait des émissions de CO2. On ne reviendra pas sur le fait que ce diagnostic du réchauffement climatique n'est nullement avéré. Par définition la révélation se situe au-delà de la vulgaire preuve scientifique.

Le néant vert : Quel est le bilan réel des politiques conduites depuis la fin du siècle dernier au nom de cette religion ? Tout simplement nul ou catastrophique pour les Européens. Pensons à tous ces « Grenelle » ou conférences internationales censés nous prémunir contre les périls climatiques en faisant diminuer notre empreinte carbone, qui joue le rôle de premier Satan dans cette nouvelle religion. Mais ses adeptes oublient de nous dire que les efforts que cela implique pour nous se trouvent immédiatement annulés par le développement économique de tous les pays émergents et notamment de la Chine. Par conséquent tout ce que l'on nous demande de faire pour diminuer nos émissions de CO2 **ne sert absolument à rien** par rapport au but affiché

Incohérence - Écologistes vs écologie :

C'est le thème abordé par Économie matin dans son édition du 25 juillet, nous y lisons :

« **Le volume des ventes du maïs a représenté 19,4 milliards d'euros cette année.** Les écologistes politiques ont contribué à la prise en compte des problèmes environnementaux, parfois au-delà du nécessaire. Le principe de précaution de Chirac, le Grenelle de l'environnement de Sarkozy ou l'agroécologie du Ministre actuel de l'agriculture en sont l'illustration. Mais ces écolos verts ont-ils bien compris l'écologie, science qui étudie les relations des êtres vivants entre eux et avec leur environnement ? Le combat sans concession des écolos contre les OGM depuis plus de quinze ans est à cet égard significatif et mérite d'être approfondi à travers l'exemple du maïs génétiquement modifié MON 810. Ce maïs, seul OGM dont la culture est autorisée dans l'Union européenne depuis 1998 et qui **suscite d'interminables controverses**, reste interdit en France suite à plusieurs moratoires instaurés par les gouvernements successifs, contre les avis répétés des instances d'évaluation françaises, européenne et internationales réunissant les meilleurs experts. Ce maïs a été rendu résistant à deux chenilles (pyrale et sésamie) responsables de pertes de rendement importantes, par l'introduction d'un gène d'une bactérie commune du sol (*Bacillus thuringiensis* ou Bt) qui a la capacité de produire une protéine insecticide naturelle spécifique de certains insectes et inoffensive pour l'homme. Ce maïs Bt est utilisé avec succès par les agriculteurs de très nombreux pays agricoles depuis 18 ans.

Réforme territoriale

Au milieu des flots de récriminations surgies de toutes parts dans l'hexagone par ce que nous avons appelé une "boucherie territoriale" dans une précédente édition, deux "espoirs" - restés toutefois très prudents car on ne connaît pas toujours la face cachée des projets gouvernementaux - sont nés, l'un en Bourgogne et Franche-Comté, l'autre en Normandie, de voir enfin un rêve réalisé d'une merveilleuse organisation politique, économique et sociale, plus proche des aspirations des populations concernées. Le point de vue des Normands nous a paru devoir retenu l'attention des Bretons tant les dites aspirations sont voisines. Voici 3 petits extraits d'un article lu dans le magazine du Mouvement Normand.

L'euphorie ? Pas encore... La vigilance ? Toujours !

En ces premiers jours de juin 2014, il convient de faire le point sur le projet de réforme territoriale à la suite de la parution de la fameuse carte des 14 régions. Elle consacre l'idée de réunification de la Normandie et c'est, avec le projet de fusion de la Bourgogne et de la Franche-Comté, un des rares points de consensus (apparent) au sein de la classe politique. Il semble en outre que l'opinion publique normande plébiscite la fin de la division absurde de la Normandie.

Indiscutablement, c'est une victoire morale du Mouvement Normand qui, depuis 1969, dans l'indifférence alors, dans l'hostilité de la caste des prébendiers de la division normande, après à défendre sinécures, sièges, présidences ensuite, a petit à petit convaincu la société civile que le devenir de la Normandie passait par sa réunification.

Cela n'a pas été facile et nous avons été souventes fois déçus. Déçus par le peu de fiabilité d'un monde politique qui, lorsqu'il était dans l'opposition, trouvait judicieuses nos prises de positions en faveur d'une renaissance de la vraie Normandie et qui, lorsqu'il était aux affaires, oubliait ses promesses et arguait d'empêchements dérisoires pour maintenir une cassure normande dispensatrice de postes aussi lucratifs que trop souvent inutiles. Déçus, mais aussi attristés : la Normandie désarticulée a accumulé les retards pendant quatre décennies et, de ce fait, a perdu de son attractivité. Deux points de P.I.B. en moins ! (*Filfax - 7 juin 2014*). L'hémorragie de 6 000 jeunes post-bac tous les ans, partant ailleurs pour trouver un avenir... Les faits sont têtus et ceux qui ont refusé la réunification de la Normandie portent une responsabilité écrasante. Nous ne l'oublions pas.

....

Traquenards, coups bas et torpillages de dernière minute

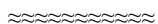
Tel quel, nous ne pensons pas que le projet de réforme territoriale passera les entraves des parlementaires (de toutes tendances, précisons-le!) Le gouvernement est certainement conscient puisqu'il admet la perspective des amendements et, même une réduction encore plus drastique du nombre des régions! de 14 on passerait à 12 voire à 8 ou 9)

...

Nous dénommons "confusionnistes" ceux qui veulent dissoudre la Normandie dans une "Euro-région" "à prétention écologique" - cela fait bien dans le tableau - qui irait de la frontière belge au Mont-Saint-Michel et qui correspond à la circonscription électorale européenne du Nord-Ouest, une région qui regrouperait les deux mini-régions normandes, la Picardie et le Nord-Pas-de-Calais.

Guillaume Lenoir

L'Unité Normande N° 330



Et pour compléter le dossier, quelques petites phrases prononcées par nos "braves" élus à l'Assemblée, recueillies par la gazette des communes.

« Certains incitent le gouvernement à prendre son temps. Il faudrait des études supplémentaires et des concertations multiples. Il faudrait des symposiums, des états généraux, des concertations longues et des Grenelle à répétition... Le gouvernement a décidé de ne pas attendre davantage. » Bernard Cazeneuve? *Na !* « Le découpage actuel des régions, réalisé par décret il y a plus de quarante ans, avait déjà suscité des mécontentements. Aujourd'hui, c'est le Parlement qui débat, et c'est une avancée démocratique » Carlos da Silva. *Ah ! Ah !*

« À mes yeux, il ne doit pas y avoir de droit d'option ou de droit de choisir. Le cartographe en chef, c'est le Parlement. Les collectivités territoriales, régions, départements, peuvent tout au plus exprimer des souhaits ou faire des demandes, » Jean-Luc Laurent. » *Circulez ! Ya rien à voir !*

« Vous vendez nos provinces, nos identités, nos cultures, nos enracinements au plus offrant. Sans clause générale de compétence, la Vendée n'aurait pas pu conserver le Vendée Globe » Yannick Moreau. *Bande d'égoïstes !*

CCI, le torchon brûlé :

Nous en avons déjà parlé dans l'édition N° 81, les CCI font l'objet de tirs d'artillerie venant de toutes parts. Le gouvernement, toujours à la recherche de quelques sous pour essayer de combler un déficit budgétaire toujours croissant, envisage très sérieusement de prélever 500 millions euros dans les comptes des CCI (leurs fonds de roulement) et, en plus de réduire d'un tiers le montant de la taxe dite "de frais de chambre", que l'État leur verse à raison d'un montant annuel de l'ordre de 1,3 milliard d'euros pour assurer leurs dépenses de fonctionnement. C'est évidemment leur mort assurée. Mais une fois encore, le gouvernement n'ose pas remettre en question ces chambres qui datent de Napoléon. Une raison simple ; leur nombre est de 145 (selon la gazette des communes) et elles emploient environ 26 000 personnes, selon l'AFP. Ces coupes sombres menacent déjà à elles seules 6 à 7 000 emplois. Sont-elles encore indispensables ? La plupart des activités dont elles ont la charge sont confiées en régie à des sociétés privées (aéroports, ports maritimes...) Même du temps de Napoléon, on créait des "machins". D'ailleurs, selon "les 4 vérités" en date du 2 août, une pétition circule pour libérer les CCI de la tutelle de l'Etat, via les préfets, et les passer sous contrôle des entreprises, notamment des PME dont certaines, ce qui reste à vérifier, peuvent avoir besoin d'une telle organisation.

Accord/désaccord entre le FMI et les Allemands :

C'est le sujet développé dans la lettre de Robert Schuman du 31 juillet, a propos de la conférence sur l'euro qui s'est tenue à Paris le 18 du mois. Accord entre Christine Lagarde, patronne du FMI, et Wolfgang Schäuble, ministre allemand des Finances sur la nécessité pour tous les pays européens de la zone euro d'entreprendre des réformes structurelles profondes, accord sur le soutien aux PME mais divergences sur la politique budgétaire « il faut non seulement des règles mais il faut surtout les appliquer, pas de laxisme », dit le ministre. Sur la politique monétaire, même désaccord entre un FMI qui veut créer de la monnaie pour soutenir les défaillances provisoires, affaiblir ainsi le taux de change de l'euro, tandis que le ministre souhaite sortir de cette tendance à la déflation.

Déficit commercial extérieur :

« Seules 3 % des entreprises françaises exportent leurs produits » nous dit Économie matin dans son édition du 1er août. « La balance commerciale de la France est déficitaire depuis près de 10 ans. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette situation dégradée. La raison fondamentale est avant tout une perte de compétitivité mais il existe également des raisons structurantes liées aux caractéristiques de la stratégie française en matière d'exportations : ... spécialisation industrielle, orientation géographique des exportations, appareil productif inadapté à la globalisation économique » *Un petit extrait de l'article résume bien la situation : « Le secteur manufacturier dont la performance à l'exportation s'est la plus dégradée est l'automobile, alors que parallèlement le secteur dans lequel la France a fortement amélioré sa position est l'aéronautique. Les autres secteurs où la France conserve des avantages à l'exportation sont l'agroalimentaire, le luxe, les vins et spiritueux, ainsi que l'industrie pharmaceutique. Inversement, les secteurs dans lesquels la France souffre d'un désavantage à l'exportation sont notamment les produits informatiques et électroniques, le textile et habillement, ainsi que la métallurgie. » L'article n'aborde toutefois pas d'autres facteurs liés à l'exportation tels que les structures portuaires maritimes mal adaptées et peu compétitives, la centralisation aéroportuaire parisienne, les formalités douanières, les accords commerciaux bilatéraux ... ou bien les représentations commerciales à l'étranger trop dépendantes politiquement des ambassades locales et soumises à des règles désuètes strictes de neutralité concurrentielle.*

Notre lettre Dihunomp, même dans sa rubrique "Lu dans la presse minorisée", ne parle pas de l'hebdomadaire "Paysan breton". La raison la plus simple est qu'elle ne le reçoit pas au titre, par exemple, d'échanges de presse et que, à notre connaissance, il n'existe pas (encore) d'édition numérique. Mais en outre, cet hebdomadaire semble se restreindre au domaine géographique de la Bretagne vue de Paris, c'est-à-dire, une Bretagne rétrécie à quatre départements. Quelle misère ! Quelle navrante servitude courtisane ! N'y aurait-il pas de paysans bretons au-delà de la Vilaine ? Cela n'empêche pas nos propres lecteurs de le compulsurer et même d'écrire au journal pour commenter un des articles, comme celui-ci

Le cyprès de Lambert, cyprès de chez nous

Lettre adressée à Monsieur Didier Le Du (auteur de l'article)

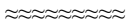
Suite à la lecture de votre article paru dans Paysan breton (9-15 mai) je ne peux que m'insurger quand vous parlez de Cyprès de Lambert, originaire de Californie « arbre associé à l'image d'immortalité » près des chapelles, églises et cimetières de Bretagne. Jusqu'à preuve du contraire, vous n'avez aucune autorité à déclarer « arbre d'immortalité » ce conifère américain (depuis le XIX^{ème} siècle en Bretagne) sous le prétexte que dans la tradition grecque on le mentionne. C'est d'ailleurs un tout autre cyprès dans ce pays. Le seul à prétendre à ce titre en Bretagne est l'if (Cité dans la légende de la Mort « arbre sacré du Cimetière breton » ; Anatole Le Braz)

D'autre part, ce cyprès de Lambert atteint des proportions extraordinaires (adulte plus de 25 mètres de haut) ainsi qu'un développement racinaire important qui serait préjudiciable à tous nos édifices religieux. Les cyprès plantés près de l'église de Pleyben (contrairement à ce que vous avancez) ont été tous enlevés, ce qui est une très bonne chose, ne fût-elle déjà pour une bonne visibilité de l'édifice. L'acidité du feuillage nuit aux gouttières et ardoises. Les tempêtes peuvent coucher ces arbres et endommager les susdits bâtiments.

Et si, sur la bonne foi de votre article, tous les Comités de chapelles se mettaient à planter ces mastodontes de cyprès, ce serait la dégradation à long terme de tout le patrimoine religieux breton.

Je n'exclus pas l'aubaine à utiliser le religieux sacré dans le cadre d'une juteuse opération commerciale et je rappelle que l'if fut appelé "Arbre de Liberté" dans nos cimetières, ce qui est une double aberration, pour assoier les "Droits de l'homme" et toute "l'Idéologie" de 1789 avec son cortège de massacres et de destructions en tout genre.

Y. Yaouank



Tourisme

Le tourisme est une manne providentielle pour de nombreux pays favorisés par la nature et par un climat plutôt agréable et ensoleillé. Il a ses avantages pour les pays dits pauvres : recettes financières, aménagements durables d'infrastructures routières, ferroviaires, maritimes, écoulements de productions alimentaires et artisanales locales, etc. ; il a aussi ses inconvénients pour les mêmes pays : enchérissement de la vie, nécessité d'approvisionnements divers au prix fort pour satisfaire une clientèle étrangère, incidences sur le patrimoine culturel et parfois moral, etc. Les pays dits riches supportent mieux ces sortes de désagréments moins dépayés pour eux. La France est très fière de son attractivité touristique qui est, selon Économie matin dans son édition du 17 août un « des principaux leviers de croissance pour relancer la France, une destination touristique très prisée ». Un petit bémol toutefois : « Mais si le pays est apprécié, les Français, eux, devraient changer d'attitude. Car dans le Top 5 des villes les moins agréables pour les touristes étrangers on ne trouve pas moins de trois villes de France et pas des moindres : Cannes, Paris et Marseille. ... Première au classement, Johannesburg ; la ville où il ne faut pas faire du tourisme. ... Capitale du Cinéma durant une semaine par an, voilà qu'à la deuxième place du classement on trouve Cannes. Certes, l'image que les touristes se font de Cannes, vue surtout au travers des émissions liées au Festival de Cannes est fautive. Mais d'après les interviewés, les gens sont - peu accueillants - la ville n'a rien de mémorable et surtout, rares sont ceux qui veulent revenir.

Si la capitale russe se place troisième dans le classement des villes les moins agréables pour les touristes, la capitale française, pourtant ville de l'amour et capitale mondiale du tourisme avec 32,3 millions de visiteurs en 2013, se retrouve en bas de ce podium duquel il ne vaut mieux pas se vanter. Les parisiens manqueraient, d'après le sentiment des touristes, « de chaleur ». « Les autochtones ne bougeront pas un petit doigt pour vous aider » résume ainsi un touriste. « Tous sont franchement impolis » s'exprime un autre. Bref, du travail à faire. Cette enquête a été menée par Condé Nast, un groupe de presse américain. Il est présent en France. C'est lui qui a lancé Vogue en 1920. Il y publie une dizaine de magazines de mode, dispose de quatre sites Web. Son siège à Paris est situé en face de l'Élysée.

Le même numéro de Économie matin nous parle du club Med

Le Club Med bientôt sous pavillon italien après le retrait des Chinois ?

Les Chinois ont abandonné la bataille : la seule offre sur le Club Med qui est restée en lice est celle d'Andrea Bonomi qui avait lancé une OPA sur le groupe de tourisme français. Et s'il y a encore, peut-être, matière à un coup de théâtre, le scénario le plus plausible est celui du passage sous pavillon Italien de Club Med.

Une offre à plus de 700 millions d'euros sur Club Med

La différence entre l'offre chinoise, portée par le groupe Ardian qui s'était allié aux chinois de Fosun, et l'offre italienne d'Andrea Bonomi est de taille : pas moins de 3,5 euros l'action. Là où les chinois proposaient 17,50 euros l'action, Bonomi en propose, de son côté, 21 euros. Au total, ce sont 790 millions d'euros qu'Andrea Bonomi va déboursier pour la marque Club Med.

Chronique nantaise

Nous établissons cette petite chronique nantaise grâce à des informations communiquées par **G. Lemée-Sarrazin** que nous tenons à remercier ici, car ce qui se passe dans notre cinquième département est assez minutieusement occulté par les médias de grande diffusion qui veulent nous faire croire que la Bretagne se limite à 4 départements.

La France n'a pas assez d'argent pour adapter ses infrastructures aux nécessités d'avenir (canal Seine-Nord, canal Rhin-Rhône; Notre-Dame des Landes, aménagements portuaires, etc.) mais elle a un tas d'idées de projets qui, comme ceux cités ci-avant ne verront jamais le jour où à échéance extrêmement lointaine compte tenu de sa lourdeur administrative, du principe de précaution, des oppositions écologistes ou similaires, et tant d'autres obstacles. C'est ainsi qu'on parle d'une liaison ferroviaire rapide entre Nantes et Rennes probablement pour essayer de calmer la grogne née de l'ignorance, dans la soi-disant réforme territoriale, des revendications bretonnes concernant la réunification de leur territoire.

Le président de Bretagne Réunie, Jean-François Le Bihan, a profité de la présence au festival Interceltique de Lorient du président irlandais, Michaël Daniel Higgins, pour lui remettre une lettre lui demandant d'intervenir auprès du président français en vue de la réunification du territoire breton. Il n'est pas sûr que le président français comprenne le gaélique, ni la langue ni l'esprit.

La Supercam, spectromètre réalisée par le nantais Stéphane le Mouëlic en coopération avec des chercheurs américains et toulousains sera à nouveau à bord de Curiosity II lors du prochain voyage sur Mars envisagé par la NASA en 2020. Ce petit appareil à laser permet de fondre une roche à très-très haute température afin de détecter sa composition. Charbon ou diamant ?

Après son long périple méditerranéen qui a duré de mai à juillet, le "Belem" est revenu à Nantes pour trois jours du 23 au 26 août à l'occasion des Rendez-vous de l'Erdre. Spectacle féérique autour de ce célèbre trois-mâts construit en 1896 par les chantiers Dubigeon. Il effectuera ensuite un tour de la péninsule bretonne : Concarneau, Saint-Brieuc, Saint-Malo et reviendra dans son port d'attache fin septembre.

Le "Voyage à Nantes" qui est une structure créée par l'ex-premier ministre français, Jean Marc Ayrault, regroupant l'office du tourisme, la SEM Nantes Culture et Patrimoine, les "Machines de l'île" et autres activités touristiques, a franchi la Manche pour faire sa propagande aux Anglais. Les "machines de l'île", notamment, ont connu un franc succès à Liverpool, ce qui a donné lieu à un article-sensation du Sunday Times sous le titre « Nantes, the loopyest city in France ». Traduction de loopyest par les journaux locaux nantais "détournée". et dans le "HARRAP'S", toquée, dingo, loufoque.



Ci-contre, un petit encart sous forme d'affiche publié dans le N° 1026 de "Scots Independent" dans le cadre de la propagande pour le "YES" au référendum. L'Ecosse a sa part dans l'avènement du monde moderne. L'avenir de l'Ecosse dans les mains de l'Ecosse.

~~~~~  
**Contre-chiffrage**

L'IFRAP, dans sa lettre du 19 juillet, s'est livré à un contre-chiffrage du Pacte "triomphal" par le gouvernement socialiste actuel sous le nom de :

**Pacte de responsabilité et Programme de stabilité**

Même s'il est bien difficile de savoir, au moment où nous terminons cette édition du *Dihunomp* N° 83, ce qu'il restera de ce pacte après réexamen par la nouvelle équipe gouvernementale vite baptisée de "Valls 2", il nous a semblé intéressant de reproduire ci-dessous, l'introduction de l'étude réalisée et chiffrée :

Exclusif : la Fondation iFRAP réalise une modélisation économétrique qui remet en cause les conséquences sur l'économie du Programme de stabilité et du Pacte de responsabilité et de solidarité à la fois sur la croissance, l'emploi et l'évolution de la dette. Une évaluation qui pose pour la première fois la question du financement du Pacte de responsabilité et de solidarité (PRS) qui coûtera au total 27 milliards d'euros en 2017. Ces 27 milliards à financer par des économies sur les dépenses publiques qui vont devoir s'ajouter aux 50 milliards d'euros d'économies déjà annoncés par le gouvernement. Dans la note 1, la Fondation iFRAP détaille l'impact sur la croissance et l'emploi du Pacte de responsabilité et de solidarité. La note 2 détaille un scénario de croissance moins optimiste que celui du gouvernement mais plus proche des estimations du FMI, et ses effets budgétaires. La note 3 détaille les conséquences économiques d'un non financement du Pacte de responsabilité et de solidarité.

**Les principaux enseignements de ce travail d'analyse sont les suivants :**

A l'horizon 2017, il ne faut pas compter sur plus de 80.000 emplois créés et plus de 0,33 point de croissance.

Un excédent primaire (excédent hors charge de la dette) ne sera atteint qu'en 2017 avec 0,6 point de PIB avec un déficit public à 2,2%, soit 51 milliards d'euros (et ce à condition de financer le Pacte de responsabilité par 27 milliards d'économies).

Si les mesures de baisse de dépenses et de baisse des charges avaient été adoptées simultanément dès le début du quinquennat (avec en plus un stimulus package sur le code du travail et les start up - voir 100 jours pour réformer la France), on constaterait des bénéfices beaucoup plus larges sur la croissance à l'horizon 2017 (de l'ordre de 0,77 point de PIB). Les deux premières années du quinquennat ont été perdues pour la réforme.

Les effets récessifs, notamment sur le plan de l'emploi, des économies sur la dépense publique sont plus que compensés par les allègements de fiscalité et de charges. Les objectifs de renouer avec la croissance et de rééquilibrer les comptes publics ne sont donc clairement pas antinomiques.

L'étude de la Fondation iFRAP insiste sur la nécessité absolue de financer les 27 milliards d'euros du Pacte de responsabilité et de solidarité par des économies sur les dépenses publiques. En effet, dans le cas contraire, la dégradation des soldes publics serait plus importante, la dette dépassant en 2016 les 96% du PIB (2.231 milliards d'euros de dette en 2017 et 1.292 milliards de dépenses publiques). Le déficit serait largement supérieur à 3% avec un risque réel de remontée des taux de la France. Remontée qui pourrait entraîner une aggravation de la charge de la dette, ce qui pourrait être extrêmement dommageable pour notre économie.

*Nous pensons que nos lecteurs trouveront intérêt à examiner les tableaux et notes qui illustrent cet article en consultant le site de l'IFRAP.*

**Chronique aéronautique**

Dans la même lettre de Juillet évoquée le mois dernier, Jean Belotti nous parle de "L'Association française des femmes pilotes" :

*Je crois qu'il existe plusieurs associations de navigants, mais existe-t-il des associations de femmes-pilotes ? ?*

Jean Belotti : Je connais l'existence, en France, de l'"Association française des femmes pilotes", créée en 1971, sous la présidence de Marie-Josèphe de Beauregard, sous l'impulsion de sept femmes. Les unes pilotes professionnelles (comme Jacqueline Golay, Anne-Marie Peltier, Danielle Decuré, Nicole Demarle, Christine Debouzy, pilote d'A380,...), les autres pilotes privées, avaient chacune dans leur domaine pris conscience de l'isolement des femmes dans l'aviation. N'étant pas en avance (les Américaines - avec pour figure de proue, Amélia Earhart - avaient fondé les "99", en 1936 ; les Anglaises, dès 1955, la "BWPA" ; les allemandes la "Vereinigung Deutscher Pilotinnen EV en 1968 ; les Suisses, l'"Association Suisse des femmes pilotes", en 2010), il était donc temps, en France, d'unir les femmes pilotes pour les représenter et assurer leur intégration. Et ce n'est que le 13 janvier 1973, que l'autorisation a été obtenue pour les femmes de se présenter au concours de l'ENAC (École nationale de l'aviation civile).

Puis, en 1974, enfin, Patricia Haffner, présente le concours qu'elle est la seule femme à obtenir. D'ailleurs, l'association vient d'organiser, à Toulouse, le quarantième anniversaire de l'entrée des femmes à l'ENAC.

\* Cette association organise des rencontres, stages, visites aéronautiques, déplacements à l'étranger, qui permettent de créer et de développer des liens d'amitié entre toutes celles qui partagent des aventures passionnantes, tant en France qu'à l'étranger. Une passion qui a fait rêver et qui continue à faire rêver tant de générations. C'est ainsi que, par exemple, est organisé le 4ème rassemblement des femmes de l'air, le dimanche 28 septembre 2014, à l'aérodrome de Nevers, avec, comme marraine, Astrid Hustinx, commandant de bord Air France retraitée, pratiquant la voltige et le parachutisme (grandes formations en chute libre), qui est sur une magnifique affiche, à bord d'un Mustang.

<https://plus.google.com/photos/105344660823123279467/albums/6028990406938791281?authkey=CLSVvMKr0crCuwE>.

Présidente : Adriana Domergue. SG : Murielle Le Floch. . Siège social : 6, rue Galilée 75116 Paris. Tél. 06 42 99 46 22. [webmaster@femmes-pilotes.com](mailto:webmaster@femmes-pilotes.com)

Jean Belotti

~~~~~  
Petit tableau de dernière heure

Nous le devons à Paolo Garoscio qui écrit dans *Ecoquick* le 20 août un texte que reproduit *Économie matin* dont nous extrayons :

Chaque Français a sur le dos une dette de 30 000 euros soit 2,5 fois le SIC annuel net.

Décidément, rien ne va plus avec l'État. Alors que l'Impôt sur le Revenu devrait rapporter beaucoup moins d'argent que prévu (10 milliards d'euros de moins, tout de même) voilà que la dette de la France a franchi, mardi 19 août, le cap des 2 000 milliards d'euros selon la simulation de l'Institut Montaigne. Le premier conseil des Ministres de la rentrée, qui se tient ce mercredi 20 août 2014, va être animé. La dette augmente, les recettes chutent, la croissance stagne

Heureusement, c'est la rentrée. Tout le monde va se mettre au travail, tout au moins ceux qui en ont un.

~~~~~  
**E berr gomzou**

**Du 29 août au 13 septembre** Expositiion organisée par Arwen Breizh à la Bibliothèque-Médiathèque de Plouagat (22170) Arnel Le Sec'h y sera présente au milieu d'artistes peintres et sculpteurs : Jean-François Chaussepied, Véronique Duprat, Joanna Farmer Nolwenn Guillou, Pierre Hurteau, Fabrice Lentz, Jeannette Leuers, Owen Poho et Nicole Ryan. *Ci-contre sculpture de Fabrice Lentz*



**Ustaritz:** La municipalité a adopté après délibération, une résolution pour que la langue basque soit reconnue langue officielle de la commune. Le préfet des Pyrénées-Atlantiques, Pierre-André Durand, a saisi le tribunal administratif pour demander l'annulation. *Peut-être craint-il de ne pas comprendre ; il faut alors changer de préfet.*



Octobre 2014- N° 84



## Éditorial

### Contrats passés par la France ! Destination corbeille ?

Un contrat - est-il besoin de le rappeler ? - est un accord conclu entre deux ou plusieurs personnes ou sociétés en vue de réaliser un projet en commun ; chacune des parties s'engage à accomplir les obligations qui la concernent. En langage informatique, la "corbeille" a remplacé la "poubelle" - mot nettement moins reluisant - ce qui présente en outre l'avantage qu'elle n'est pas vidée aussi régulièrement et que l'on peut donc y retrouver des objets. La France est la championne incontestable de contrats qu'elle (ou ses représentants dûment attirés) signe mais dont elle n'honore ni la signature ni les obligations. Le contrat rejoint alors cette fameuse "corbeille" et y reste indéfiniment sans pour autant être annulé, ou alors il fait l'objet d'un recours devant les tribunaux. dont le "pot de fer, l'Etat" ressort souvent vainqueur aux dépens du "pot de terre, l'autre contractant".

En voici quelques exemples :

Un accord international a été conclu à Maastricht en 1992 entre certains États-membres de l'Union Européenne (zone Euro) dont une des clauses les oblige à établir un budget national en équilibre entre dépenses et recettes et, en tout cas, de dépenses ne dépassant pas de plus de 3% le montant des recettes estimées. Non seulement la France a considéré ce seuil comme étant une permission systématique, non seulement son budget lors du vote annuel traditionnel pour l'année suivante affiche un dépassement assez allègrement supérieur aux dits 3%, mais le dépassement final réel, celui constaté lors des comptes en fin d'année, est lui-même supérieur aux prévisions, ce qui tend à prouver une incapacité notoire des dirigeants politiques français à établir et contrôler le budget de l'Etat. Au final, la France se voit dans l'obligation de faire appel à la clémence européenne au prétexte de circonstances indépendantes de sa volonté.

En interne, l'Etat prépare - le plus souvent dans son coin - des plans État-région et oblige chacune des régions à signer le sien en lui faisant croire que les quelques infrastructures d'intérêt général aussi bien que régional mentionnées, sont l'objet de ses soins les plus attentifs. Chacune des deux parties y souscrit ses propres obligations financières et matérielles. Il arrive pourtant souvent alors, que l'Etat ne respecte pas ses propres engagements, notamment en temps sur le plan financier, laissant ainsi les versements effectués par les régions improductifs, les travaux arrêtés, voire suspendus indéfiniment.

Parfois, l'Etat passe des contrats de travaux ou de services à des sociétés privées. C'est le cas par exemple des portiques Ecotaxe, contrat passé avec Ecomouv', ou encore de l'aéroport de Notre-Dame des Landes, passé avec Bouygues. N'ayant pas prévu la forte mobilisation contre la taxe dans le premier cas, ni la cabale orchestrée par les mouvements écologistes avec un écho journalistique bienveillant sans précédent dans le second, l'Etat va se voir confronté à de fortes pénalités, soit pour retard, soit pour annulation de contrat.

Que dire encore de la condamnation de la BNP enfreignant l'embargo américain lors de transactions en US Dollars avec des pays en liste noire comme l'Iran ou Cuba, embargo auquel la France avait adhéré ? Ou bien, la non-livraison d'un des deux bateaux terminés que la Russie avait commandés aux chantiers de Saint-Nazaire, à titre de représailles pour les actions ou intentions présumées de Vladimir Poutine en Ukraine ? Autant de décisions inconscientes basées sur une politique idéologique à l'état pur !

Et pour terminer, sur le plan culturel, cette Charte européenne en faveur de la reconnaissance des langues régionales et minoritaires que la France a signée en 1999 mais qu'elle s'obstine à ne pas vouloir ratifier. Sa sacro-sainte constitution le lui interdit, selon le Conseil constitutionnel. Belle démonstration au passage du fait que ceux qui l'ont signée ne devaient même pas être mandatés pour le faire si l'on en croit la définition du mot "ratifier" donnée dans le dictionnaire !

La moralité qui s'impose

Il est ni prudent ni sage de croire en la parole de ceux qui dirigent la France. Les Bretons n'ont-ils pas en mémoire ce premier traité, dit "d'Union", signé en 1532 et bafoué unilatéralement par la France en 1789 ?

#### Au sommaire

p. 2 : Nlle commission européenne

p. 3 : Gouffre des EnR

p. 4 : .bzh

Ecole basque

Et via Internet

p. 5 : Valls II

p. 6 : Immigration

Institut Locarn

p. 8 : Éducation

France/Pays-Bas

Paul Chérel



**Independence - normal status for nations :**

*Article écrit avant le référendum.* « Scotland still has fewer MEP's than countries of similar size. There is massive interest internationally in the political progress being made in Scotland towards the referendum on independence. We are far from alone in seeking independence for our country but many eyes are fixed enviously upon us because of the fantastic opportunity which voters in Scotland have in their hands on September 18th. Our colleagues in the European Free Alliance parliamentary group, currently including MEPs from Wales and Catalunya, frequently illustrate in their own countries the example being set by the SNP, of good government hastening progress towards independence. The European Free Alliance (EFA) is also one of the EU's officially recognised European Political Parties. EFA member parties are from nations, stateless nations and territorial entities with a strong sense of identity that want a proper voice in Europe. EFA has always advocated self-determination, and the right to speak and protect native and historic languages. Scotland, Wales, Catalunya, Flanders and the Basque Country (*Tiens! les Corses et les Bretons sont restés inaperçus*) are now well advanced on their road to national self-determination and a full place at the Europe top table. » ( Ion Hudghton in "Scots Independent" N° 1027 )

**Le pacte écossais :**

*Article également rédigé avant le référendum écossais* « Les Écossais ont rendez-vous avec leur histoire. Ils sont appelés aux urnes le 18 septembre prochain, pour un référendum sur l'indépendance de leur pays. Créer un État écossais, distinct de la Grande Bretagne actuelle. Rien que ça ! Voilà plus de 300 ans, depuis 1701(*ndlr:1707*) que le traité d'Union entre l'Écosse et la Grande Bretagne de l'époque (Angleterre + Pays de Galles) est en vigueur. Il donna naissance au « Royaume-Uni de Grande Bretagne ». **La forte progression du SNP.** Petit retour en arrière pour comprendre la situation actuelle. En 2011 le Scottish National Party (SNP) parti indépendantiste social-démocrate, conforte sa position de premier parti écossais, obtenu quatre ans auparavant, en remportant un important succès électoral, lors des élections parlementaires écossaises. Le SNP obtient à lui seul, 44% des voix et envoie 69 députés au Parlement écossais. Il constitue une majorité absolue et son leader charismatique, Alex Samond est confirmé dans sa fonction de « First Minister », chef du Gouvernement Écossais. Ces Parlement et Gouvernement écossais sont eux-mêmes récents. Il s'agit des piliers d'une autonomie, obtenue en 1998, lors d'un processus de dévolution à la britannique qui affecta également le Pays de Galles. » ( Dossier de Beñat Oteiza in "LEMA" N° 192 )

**Rayonnement :**

*Toujours avant référendum* « Pour son avenir "Should Scotland be an independent country ? » Les pronostics vont bon train et la presse internationale s'y intéresse de très près. ... Alors, en Bretagne, on regarde. Et l'on se pose des questions à l'heure où nous sommes confrontés au nouveau découpage territorial, à l'heure où se pose la question d'une Assemblée de Bretagne. Une nouvelle configuration se profile. Le pouvoir régional en profitera-t-il ? Le député Jean-Jacques Urvoas propose de saisir cette opportunité. « Le budget de la Bretagne s'élève aujourd'hui à 1,3 milliard d'euros, alors que celui du gouvernement gallois avoisine les 30 milliards d'euros pour une population à peu près équivalente » commente-t-il. Alain Rousset, le président de l'Association des Régions de France, rappelait qu'une région française dépense en moyenne 400 euros par habitant (*ndlr, par an*) contre 3500 en Allemagne et 5000 en Autriche. Enfin il (*Urvoas*) ajoute ceci qui nous ramène directement aux rivages calédoniens (*La Calédonie - rappelons-le - c'est l'ancien nom de l'Écosse*) « Le rayonnement futur de la Bretagne dépendra de sa capacité à tisser des liens privilégiés avec des partenaires internationaux, à commencer sans nul doute par les régions cousines de la frange celtique du Royaume-Uni et celles de l'Arc Atlantique » .» (Chloé Batissou in "ArMen" N° 202

**Hello friends in Brittany, Europe and North America !**

*C'est le salut de Lois Kuter, présidente du Comité International de Défense de la Langue Bretonne, (CIDLB) qu'elle adresse à tous les Bretons depuis les États-Unis, en accompagnant le N°131 de "BroNevez" dont nous extrayons l'article suivant :* « **Unity of Brittany :** On June 28th an estimated 15,000 to 17,000 Bretons gathered in the rain to demand the re-unification of Brittany – the inclusion of the Department of Loire-Atlantique in the administrative region of Brittany which now includes the Departments of Morbihan, Ile-et- Vilaine, Côtes d'Armor, and Finistère. Since it's separation from Brittany by the Vichy government in 1941, polls have shown that Bretons in Loire-Atlantique and the rest of Brittany favor this reunification. Another demonstration in Nantes is called for September 27th to continue demands for reunification. To follow news on the issue of re-unification and to get more information check out the website for the organization Bretagne Réunie: [www.bretagne-reunie.org](http://www.bretagne-reunie.org). » ( in "Bro Nevez" N° 131 )

**Nouvelle commission européenne :**

Après maintes tractations dans les couloirs et examens des candidatures présentées par les États-membres, le nouveau président de la Commission, Jean-Claude Juncker, a réussi à former la Commission et la présenter au Conseil qui l'a aussitôt adoptée. Au-delà des manœuvres que nous n'oserons pas qualifier de basse politique politicienne, il a fallu faire de la place aux nouveaux pays et accueillir de nouveaux visages. La liste retenue a ensuite été dévoilée officiellement le 10 septembre. Ceux que le sujet intéresse grandement auront pu lire le détail dans leurs bons journaux habituels. Le journal "Le Marin", par exemple, a tout de suite remarqué que la Pêche et les Affaires maritimes étaient rattachées à l'Environnement (*quelle idée*) sous la direction du Maltais Karmenu Vella. Au total, 28 commissaires dont neuf femmes; La France a finalement réussi à "caser" son Pierre Moscovici à la direction des affaires économiques. Peut-être n'est-ce pas une si bonne affaire pour elle, compte tenu de sa gestion déplorable des affaires économiques, de son déficit budgétaire permanent et de sa dette publique qui n'en finit pas de grossir ?

**Nitrates :**

La France ne respecte pas la directive européenne 91/676/CÉE. Oh ! la vilaine ! Elle risque ainsi d'être condamnée lourdement par la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE). Mais qu'à cela ne tienne, elle s'apprête, dans le cadre de sa nouvelle orientation territoriale à répercuter sur les collectivités les amendes à payer éventuellement. Sont particulièrement concernées, selon la gazette des communes du 6 septembre, les régions Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes. Ce tour de passe-passe s'effectuerait dans le cadre d'un nouvel article du Code général des collectivités territoriales (L1611-10), projet en cours porté par Marylise Lebranchu. *Mais, bien entendu, personne ne remettra en question le taux tolérable dans les eaux de surface tel que fixé par des technocrates non compétents, ni n'osera évoquer l'indispensable présence des nitrates pour la vie sur terre des animaux et des plantes.*

Merci à tous ceux qui veulent bien continuer de nous envoyer de temps à autre des timbres à 0,59 € (écopli 20g. 4 pages) pour aider à maintenir au niveau de 400 exemplaires la diffusion de cette lettre d'information des Bretons par la voie postale à ceux qui ne disposent pas des facilités Internet.

**Autoroute de la mer en sursis (suite) :**

« Pour l'armateur, la ligne lancée en 2010 « rencontre un véritable succès avec 75 % de remplissage, mais le chiffre d'affaires ne parvient pas encore à couvrir la totalité des charges dans un contexte économique difficile ». Pour assurer son lancement, le projet a bénéficié de subventions d'un montant de 15 millions d'euros de chacun des États français et espagnol et de 4 millions de l'union européenne. Mais les aides prennent fin prochainement. L'autoroute de la mer, en 2013, a acheminé quelque 18 000 camions, 38 500 véhicules neufs et 50 000 passagers à raison de trois rotations par semaine. Malgré ces excellents résultats, qui sont a priori au maximum de ce que la compagnie pouvait espérer sur le marché, le service est déficitaire selon les comptes communiqués par l'armateur qui n'a pas pu trouver d'alternative opérationnelle permettant d'assurer l'équilibre financier », a écrit le président de la Carene (communauté d'agglomérations de Saint-Nazaire), David Samzun, a écrit à Ségolène Royal pour l'alerter de la situation et lui demander de soutenir ce dossier en insistant sur **le réel avenir de ces autoroutes.** » ( in "Le marin " édition du 11 septembre )

**L'équation d'une île bretonne :**

La cosmétologie a donné un débouché pérenne et rentable à l'une des rares ressources de l'île d'Ouessant, les algues. À Ouessant, les conditions de cultures sont rudes et les ressources rares. Sauf les algues dont la quantité est relativement abondante. Mais qu'en faire ? C'est la question que s'est posée le fondateur d'Algues et Mer au début des années 90, dont le leitmotiv était de trouver un marché pour une ressource de l'île. La filière cosmétique, qui commençait tout juste à regarder vers le large et vers les algues en particulier, lui a semblé la solution. En effet, même s'il n'y avait « qu'à se baisser pour la ramasser », comme le résume Jean-Noël Villemin, le directeur général actuel, l'abondance en algues ne suffisait pas pour une exploitation dans le secteur de l'agroalimentaire qui demande de forts volumes. Par contre, elle semblait suffisante pour la production de principes actifs en cosmétologie qui ne consomme que quelques dizaines de tonnes par an. De plus, le caractère sauvage de l'île limite le risque de pollution. Un point important car « les algues concentrent tout ce qu'elles trouvent dans la mer, à la fois les sels minéraux, les oligoéléments mais aussi les métaux », rappelle Jean-Noël Villemin. **Harpon de Neptune et Wakamé.** La société récolte des algues brunes sauvages (du goémon) et cultive deux espèces, dans la baie de Lampaul : une algue rouge, le Harpon de Neptune (*Asparagopsis armata*), qui à l'état sauvage ne se récolte qu'en plongée en bouteille, et une algue brune, le Wakamé (*Undaria pinnatifida*).. ( Michèle Le Goff in "Sciences Ouest" N°323 )

**Transition énergétique : « Tout ça pour ça ? »**

« Ramener à 50 % la part du nucléaire dans la production d'énergie (contre 73 % l'an dernier), réduire la consommation des énergies fossiles de 30 % en 2030 et diviser par deux la consommation d'énergie finale en 2050. Le projet de loi sur la transition énergétique, présenté par Ségolène Royal le 18 juin dernier, réaffirme les promesses du candidat Hollande, sans préciser à ce stade tous les financements nécessaires à une telle réorientation. 63,1 gigawatts. Le projet de loi, présenté par la ministre du Développement durable, mi-juin, plafonne l'énergie nucléaire installée dans l'hexagone à cet objectif. Sans pour autant préciser la répartition de la production d'électricité par source d'énergie. Celle-ci est renvoyée aux programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE) dont la première session (2015-2016) devrait acter la fermeture de la centrale de Fessenheim (Haut-Rhin) et la mise en service de Flamanville (Manche) . » ( in "Bretagne durable" N° 12) *On sent bien que ce magazine - écolo bien qu'officiel - est assez désappointé mais il faut surtout retenir l'incompétence flagrante de dirigeants qui veulent s'emparer d'une question dépassant très largement leur entendement.*  
suite page 4

**« Payez ! payez ! payez pour nous ! »**

avait dit Raymond Devos, comme s'il s'adressait à ses "bien chers frères" du haut d'une chaire. Dans notre édition précédente, nous invitons nos lecteurs à faire un petit calcul à partir de l'avis d'imposition sur le revenu qu'ils venaient de recevoir. Il s'agissait de comparer la somme payée en 2013 à celle réclamée au total en 2014 et de nous communiquer le résultat sous forme d'un coefficient dont on pouvait alors extraire facilement l'augmentation en pourcentage du dit impôt sur le revenu d'une année sur l'autre. Quelques lecteurs ont bien voulu se prêter à ce "petit jeu".

- Jean-Luc C., Rennes; coeff.1,20 soit une augmentation de 20 %

- Jean-Pierre L., Saint-Malo; coeff.1,26 soit une augmentation de 26 %

- Marie-Françoise L., Rennes, coeff. 3,00 soit une augmentation de 200 %

- Alain L., Rennes, coeff 4,09 soit une augmentation de 309 %

Dans ces deux derniers cas, qui s'éloignent sensiblement d'une moyenne estimée, il s'agit peut-être d'une erreur des services fiscaux et il appartient aux lecteurs qui se reconnaîtront de faire l'enquête appropriée auprès de leur "agent du trésor". Il est évidemment impossible d'établir un tel coefficient pour les personnes qui sont assujetties à cet impôt pour la première fois - et il y en a - alors que le gouvernement et ses serviteurs médiatiques clament à cor et à cri que beaucoup (un million) de Français vont en être exonérés.

**Transition énergétique :**

Nous en parlons dans la colonne de droite en citant un article de "Bretagne durable" mais le gouvernement, guidé par une frénésie idéologique mais également bien conscient, nous pensons, de l'incompétence des élus à tous niveaux sur un tel dossier, a annoncé le 4 septembre une "procédure accélérée" pour l'examen du projet par le Parlement. Il n'y aura qu'une seule lecture par chambre. Si ce n'est pas de la dictature, ça y ressemble assez fortement. L'examen de ce "projet-phare" du quinquennat de l'actuel président débutera le 1er octobre à l'Assemblée. Une commission parlementaire spéciale a été créée le 9 septembre. Actu-environnement utilise l'expression tout empreinte de francophonie

« Ségolène Royal veut "booster" la croissance verte », tandis que RTE présente ses scénarios de production et consommation. La filiale de EDF déclare que la sécurité électrique française en 2015 et jusqu'en 2018 risque d'être fragilisée par un déficit de capacité de production du fait principalement de l'évolution à la baisse du parc de production thermique (arrêt de centrales au fioul et au charbon), et reste très soucieuse sur l'équilibre entre offre et demande à l'horizon 2030 devant les incertitudes tant économiques que politiques.

**Le gouffre des EnR :**

De son côté, Économie matin, dans son édition du 28 août titrait un article « Les énergies renouvelables engloutissent les 30 milliards d'économies ». Nous lisons plus loin « Depuis les études approfondies effectuées par l'IFO, institut allemand d'économie très respecté, ainsi que par d'autres organismes comme l'Economic Policy Center au Royaume Uni, la même démonstration revient désormais sans cesse : les subventions massives injectées à prix d'or dans les énergies renouvelables depuis 8 ans ont abouti dans tous les pays à un modèle industriel inefficace. Bien pire, des lobbies financiers ont en partie détourné cette manne et s'en sont servi comme des instruments de défiscalisation massive, ainsi que de manœuvres spéculatives en zone grise du droit. »

**Le refuge dans l'histoire et la compassion :**

« A ceux qui l'accusent de manquer de décision dans la guerre économique mondiale, M. Hollande a tenté ces dernières semaines de répondre par des gestes forts. ... Pas moins de quinze cérémonies en six mois. Durant les mois de juillet et août, les media ne nous ont épargné aucun détail sur les déplacements présidentiels à thèmes mémoriels, notamment le centenaire de guerre 14-18 et le 70<sup>e</sup> anniversaire de la Libération de 1944. ... Il faut l'avoir vu en Alsace aux côtés du président allemand Joachim Gauck, pour rappeler le jour de l'entrée en guerre en 1914. Hollande étreignit longuement son invité avec fougue, avant de le prendre par la main. Ensuite en août, il s'en fut à Liège, en Belgique, pour saluer la résistance des soldats belges, bien qu'il se fût déjà rendu à Ypres le 26 juin. Quelques jours avant, il avait déposé une gerbe au Café du Croissant à Paris, où fut assassiné Jaurès par un déséquilibré. .... Et il y eut en Normandie pas moins de sept cérémonies. Oui il jubilait. .. Cela fut confirmé pour le défilé du 14 juillet. Avec la présence de soldats dont les pays (80) ont contribué à la Grande Guerre. » ( Pierre Romain in "Lectures Françaises" N° 689 )

**Carnac, Bréhat, la Bretagne n'a pas tout dit :**

« Carnac a-t-il encore quelque chose à nous dire ? Oui, trois fois oui. Si l'on en reste à l'état actuel des connaissances, ces champs de pierres dressées au Néolithique continuent à nous fasciner et à nous interroger. 500 000 visiteurs se posent chaque année la même question : Pourquoi ? » Conserver des mystères à une époque où nos téléphones portables semblent avoir réponse à tout, cela donne de l'élan à nos imaginaires. Oui, Carnac n'a pas fini de dévoiler ses secrets. « Je pense que les chercheurs actuels vont faire progresser nos connaissances dans les années qui viennent » annonce Yves Coppens. L'éminent paléontologue, natif de Vannes, s'est très tôt passionné pour Carnac. Enfant, il y devenait "un homme du Néolithique". Il préside aujourd'hui le comité scientifique de l'association Paysages de mégalithes, qui milite pour le classement du site au patrimoine mondial de l'humanité. Au-delà de cette reconnaissance internationale, c'est à la redécouverte de cette "architecture monumentale" unique au monde que l'association invite les Bretons. Reprenons donc le chemin de Carnac à l'occasion de ce grand dossier que nous lui consacrons en cette fin d'été 2014. » ( Tanguy Monnat, éditorial, in "Bretagne magazine" N° 79 )

**Tiersen.bzh :**

« La commercialisation des noms de domaine en ".bzh" débutera le 4 septembre prochain. D'abord réservée aux détenteurs de marques et de noms commerciaux, elle sera ouverte aux collectivités et associations puis, le 4 décembre, à tous ceux qui voudront se doter d'un nom de domaine en .bzh pour créer leur site Internet, leur blog ou leur boîte e-mail. Et pour lancer cette extension Internet, c'est le musicien Yann Tiersen qui joue les ambassadeurs : son site est d'ores et déjà siglé en .bzh. » ( in "Bretons" N° 101 )

**La CCI Bretagne adopte le .bzh :**

« La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne, qui représente 110 000 entreprises bretonnes, a parmi ses principales missions le développement des entreprises et des territoires. « Au regard de cet engagement, souligne Alain Daher, Président de la CCI Bretagne, il était donc naturel de souscrire à l'extension .bzh pour notre site internet et que nous adhérons à cette initiative en devenant partenaire de l'association www.bzh. Dans le cadre de ce partenariat, nous nous engageons dans une action de sensibilisation des 110 000 entreprises bretonnes aux atouts du .bzh. De leur côté, les CCI territoriales mettent en œuvre des actions spécifiques auprès de leurs ressortissants pour détailler les enjeux de cette nouvelle extension. ... Le .bzh sera à terme reconnu comme extension géographique au même titre que celle d'un pays ou du .cat, extension régionale catalane créée en 2006. Les sites en .bzh ressortiront donc en priorité dans les requêtes liées à la Bretagne.» ( publié le 9/9/2014 sur le site "[www.bretagne-economique.com](http://www.bretagne-economique.com)" ) Bien entendu, la CCI (B4) n'en est pas encore à considérer que la Loire-Atlantique est partie intégrante de la vraie Bretagne.

Ar gaerell-vras 9/14

**CULTURE**

**Kounlevr Miz Here -**  
5 Octobre 1870 - Sant Melin- **Malo-Renault** (Émile Auguste Renault), futur illustrateur, naît à Saint-Malo ( 35400 Saint-Maloù ). Après une carrière de graveur souvent inspirée par la Bretagne, il se consacre à l'illustration dans des revues telles que " La Bretagne touristique " et " Le fureteur breton " mais il illustre également une quantité d'ouvrages de Charles Le Goffic, Gustave Geoffroy et Paul Féval. Une grande partie de son œuvre est conservée à la bibliothèque nationale.

Expression recueillie par **Ofis ar Brezhoneg**  
~~~~~  
Terzienn al leue
La fièvre du veau
ou encore la fièvre du fainéant
terzienn an didalvez
c'est la maladie simulée par ceux qui veulent se soustraire à une obligation ou à un travail, ils se font " porter pâle " .
~~~~~

**École en langue basque:** Dans un communiqué de l'AFP : « Le Tribunal administratif de Pau a ordonné ce lundi 1er septembre à la fédération d'écoles en langue basque "Seaska" de libérer dans un délai de sept jours une parcelle de la commune de Ciboure (Pyrénées-Atlantiques) qu'une de ses écoles maternelles occupait jusqu'à présent » A l'origine, une assignation du maire de Ciboure, Guy Poulou, devant le juge des référés du tribunal de Bayonne, en vue de libérer le terrain occupé partiellement par l'association. Le maire voulait que Seaska installe cette "maternelle" dans la même enceinte de Ciboure que celle de son collège. Seaska, selon la gazette des communes, qui publie l'information, dispense un enseignement immersif en langue basque et compte 3 000 élèves scolarisés du primaire au secondaire au Pays Basque. **Mégalithes du Morbihan :** Dans la même édition de la gazette des communes : Sur la petite île de Gavrinis, au cœur du golfe, un amas de pierres abrite depuis des milliers d'années un dolmen aux parois richement gravées. Ce cairn constitue le joyau des sites mégalithiques du Morbihan où 26 communes du golfe du Morbihan et de la baie de Quiberon œuvrent pour le classement au patrimoine mondial de l'Unesco

*Nous vous adressons cette "lettre d'information des Bretons" chaque mois, sauf avis contraire de votre part. N'hésitez pas à lui apporter vos contributions sous forme d'échos, illustrations, articles ou autres qui vous paraissent d'intérêt général pour la Bretagne et pour l'ensemble des Bretons. Elle a été élaborée à l'initiative de Paul Chérel, Jacques Le Maho et Pierre Le Moine.*

*Paul Chérel - Kersily - 56340 Plouharnel  
Mail: Keruhel@gmail.com*

*La plus grosse partie des dépenses entraînées par la production et la diffusion de cette lettre dont nous pensons souhaitable de conserver le caractère de gratuité, étant de nature postale, nous remercions tous ceux qui veulent bien nous communiquer leur adresse électronique - ce qui, non seulement permet de réduire les frais d'envois postaux (photocopies, enveloppes et timbres) que nous essayons de limiter à 400 exemplaires - mais leur permet de recevoir les pages supplémentaires.*

## NOUS AVONS REÇU : SUJETS DIVERS

*Remettre l'écologie à sa vraie place, c'est ce qu'essaie de faire Michel Gay, chercheur au CNRS, dans un article que, faute de place, nous ne pouvons reproduire ici que partiellement.*

### Les nouveaux prophètes de l'apocalypse :

Le terme écologiste a un chapeau trop large. Je suis un "écologiste" puisque j'aime la nature, le vent, le soleil, les petits oiseaux et que je trie mes déchets. Je soutiens aussi le développement de la production d'électricité d'origine nucléaire. Ce n'est pas une originalité puisqu'il existe même une Association des Écologistes Pour le Nucléaire ( AEPN). Cependant, dans cet article, le mot "écologiste" recouvre uniquement les tenants d'une écologie politique radicale antinucléaire, encore appelés "environnementalistes".

L'écologiste radical est un misanthrope ventriloque qui prête sa voix à la terre, nommée Gaïa, pour dresser les hommes contre l'humanité. Il dénigre son génie qui lui a permis de s'extraire partiellement des contraintes et des misères naturelles pour s'élever au-dessus de la condition animale. Il s'ingénie à nous faire horreur de nous-mêmes.

Ces militants écologistes, ces nouveaux obscurantistes, condamnent l'homme d'avoir voulu améliorer sa condition. Il faut donc remettre l'impudente créature à sa place, tout en bas, pour rester en harmonie avec notre Mère nourricière. S'opposer à la technique, à la science et à toute modification devient une nécessité «vitale». Dans cette optique, les OGM, la robotique, les nanotechnologies et le nucléaire sont donc à détruire de toute urgence pour ne pas subir les représailles de Gaïa. Ces forces démoniaques créent de la richesse et permettent de perpétuer ce monde consumériste qu'ils détestent. On en revient à la crainte du châtement divin. Leur discours est fondé sur le péché originel biblique modernisé par une rhétorique efficace propageant une intolérance absolue, partiellement empruntée au communisme.

Ces responsables autoproclamés de la planète sont souvent des militants actifs qui vantent les mérites de la "décroissance heureuse" avec conviction. Mais ils sont déjà "vieux dans leur tête". Les jours heureux seraient derrière nous. Il faut garder la mine grave, le front soucieux car les périls sont nombreux. Sonner le tocsin devient leur viatique. La sauvegarde du globe commande de dénigrer tout esprit d'entreprise et de découverte, surtout en matière de sciences. Ils ont cessé d'admirer et de s'enthousiasmer. Ils ne savent que dénoncer et s'effrayer. Ils creusent notre tombe avec leurs prophéties catastrophiques donnant naissance à des idées sombres. Ces pseudo-informations distillées insidieusement, jour après jour, souillent l'humanité d'une marée noire de pensées mortifères. Ils propagent une écologie effrayante, mélange de scientisme, d'incompétence, de peurs et de superstitions qui conduisent à la malhonnêteté intellectuelle, à la mauvaise foi et à l'anathème. Leur écologie de divagation est le dévoiement d'une belle idée, celle de vivre dans un environnement agréable et aussi naturel que raisonnablement possible.

Ces chevaliers de l'apocalypse, étourdis par un cocktail de haine et de peurs, maudissent pêle-mêle la société de consommation, le capitalisme, le progrès matériel et pour finir l'humanité elle-même. Ils lui dénie le droit à plus de confort moderne et même, pour certains, le droit de se reproduire librement.

Les tenants d'une idéologie radicale progressent par capillarité dans les organismes internationaux, au sein des instances européennes, dans les gouvernements et à l'école. Ils excellent à restreindre et empêcher plus qu'à proposer dans ces rouages de la société. L'écologie est une puissance qui dit non. En voulant nous instruire des dégâts de la civilisation industrielle, parfois réels, elle en déduit la culpabilité du genre humain. Le catastrophisme veut susciter le remords du passé et le refus de l'avenir. Le devenir ne porterait en lui que désagréments et désagrégation. Les accidents naturels, inondations, pluies diluviennes, canicules seraient les présages funestes des catastrophes qui nous attendent.

L'angoisse, distillée régulièrement, conduit au vieillissement psychique de l'Occident tandis que le reste du monde émergé rapidement de sa misère. Il est temps de s'éveiller et de rejeter ces prédicateurs de fin du monde.

Partout, les écologistes proclament qu'il faut sauver le monde. Il faut surtout préserver l'humanité de ses sauveurs autoproclamés qui brandissent la menace du grand chaos pour imposer leurs contraintes et leurs lois. Derrière leurs clameurs, il faut entendre la volonté de démoraliser pour mieux asservir; A quoi bon réagir puisque tout serait déjà perdu ? Nous n'avons pas besoin de rabat-joie écologistes pour nous mener croupir dans de nouvelles prisons mentales, fussent-elles vertes.

Michel Gay

### De tout un peu

#### Gouvernement Valls II, la contre-attaque en pire :

*C'est le titre, quelque peu virulent, choisi par Économie matin au lendemain du remaniement gouvernemental de la fin août, pour annoncer un de ces événements de pure politique politicienne auxquels le Français finit par s'habiter. Voici le préambule de l'article concerné.* « Voici le nouveau gouvernement Valls annoncé mardi 26 août au soir. Un gouvernement surprenant ! Beaucoup des ministres et secrétaires d'État du gouvernement Valls I restent en place, mais des postes emblématiques, comme celui de ministre de l'Éducation Nationale (quitté par Benoît Hamon) qui échoit à Najat Vallaud Belkacem, changent de mains. Deux épouvantails, pour une partie de la droite, Christiane Taubira et Najat Vallaud Belkacem, restent en place, la première à la Justice, la deuxième désormais à l'Éducation Nationale, alors même qu'elle a promu le tant décrié ABCD de l'égalité. Pour remplacer Arnaud Montebourg, c'est Emmanuel Macron, un fidèle parmi les fidèles, qui prend le poste de ministre de l'Économie en main, autant dire qu'il ne faudra pas attendre, au moins pendant un temps, de couacs venant de ce nouveau ministre là...

#### Quelle capitale ?

La Bretagne - la vraie - continue d'être ignorée par la France dans son intégralité territoriale comme en témoignent les innombrables découpages territoriaux dessinés dans les bureaux parisiens depuis des décennies. La Normandie, elle, semble être estimée moins "dangereuse" pour l'Unité et l'indivisibilité de la République française car le dernier découpage territorial élaboré à l'Élysée admet une réunification des deux "Normandie" (Haute et Basse), séparées comme chacun sait de la même façon imbécile que la Bretagne par des incompétents du même acabit. Mais voilà que cela fait surgir chez nos amis voisins un dilemme douloureux entre Rouen (capitale administrative actuelle de la Haute) et Caen (capitale de la Basse), c'est ce que La gazette des communes du 11 septembre évoque en donnant la parole au sénateur UDI du Calvados, Jean-Léonce Dupont, qui s'oppose donc, sur ce point au président PS de la Haute-Normandie qui, lui, défend la candidature de Rouen comme capitale administrative laissant à Caen le rôle de préfecture. *Que tout cela est mesquin ! Mais que tout cela est aussi le reflet d'un centralisme "à la parisienne" ! Une, deux, trois capitales ? Quelle importance ? Si chacune a sa spécialité et conquiert sa propre notoriété ?*

#### Le numérique à la rescousse de la réforme territoriale :

Le ministère de la Décentralisation, toujours dirigé par Marylise Lebranchu, a mis en place le 29 août une "application" numérique de participation citoyenne pour réussir la réforme territoriale. C'était une idée lancée à la fin du mois de juin en conseil des ministres. Il s'agit surtout, comme le dit la gazette des communes dans son édition du 3 septembre de «partager la ligne de conduite du gouvernement» à l'aide des réseaux sociaux. L'application a pour nom NOTRE FRANCE. La question posée est : Êtes-vous d'accord avec la réforme territoriale ? 1/ oui 2/oui. Dans l'article de la gazette, nous relevons : « L'application comporte trois parties, le ton se veut « jeune », tutoiement de rigueur. La première phase — "nomme ton territoire" — permet comme son nom l'indique, de donner un nom aux nouvelles régions. Objectif : "s'approprier les contours des 13 nouvelles régions". Changer les contours ? Cette possibilité, qui n'est autre que le « droit d'option » laissé aux conseils généraux et régionaux, n'est pas offerte, contrairement à ce site, par exemple. Où l'on voit que le citoyen est incité à pousser très loin la réflexion : » Pour accéder au site, à noter l'importance des majuscules pour le mot NOTRE, les quatre premières lettres étant les initiales de " Nouvelle Organisation Territoriale de la République ".

*La France est confrontée à un sérieux problème d'immigration et ce ne sont pas les gouvernements qui se succèdent à sa tête à une vitesse Grand "V" qui y apporteront une solution. Polemia, dans sa lettre du 1 septembre, examine la situation sous l'angle économique dans un article que, faute de place, nous ne reproduisons que partiellement.*

### **Immigration et crise économique : la vérité interdite**

« Je considère que l'immigration économique dans un contexte de croissance ralentie doit être limitée. Il y aura un débat au Parlement chaque année pour savoir quel est le volume de l'immigration. Aujourd'hui, quelques secteurs seulement sont en demande » (François Hollande en mars 2012.)

Une des causes – pas la seule – de la récession économique française est le *coût énorme de l'immigration*, avec toutes ses conséquences financières et autres. Malheureusement, à cause de l'interdiction dans notre régime « démocratique », de publier des statistiques chiffrées sur ce sujet, et du fait aussi de l'idéologie politiquement correcte qui paralyse les médias, la vérité est dissimulée.

Tout d'abord, la France est à la fois le pays européen qui accueille proportionnellement la plus grande population extra-européenne et celui qui est décrit comme « l'homme malade de l'Europe », à cause du niveau de la dette, des déficits budgétaires, des records de chômage en hausse, etc. Étrange coïncidence.

Ensuite, des économistes libéraux nous expliquent que le marasme économique français est dû à la social-démocratie, à l'État providence, au gouvernement de Hollande, au fiscalisme qui paralyse les entreprises et plombe leur compétitivité, au poids d'une fonction publique élephanterque et privilégiée, de dépenses publiques improductives, etc. La liste est longue. Tout cela est absolument vrai. (1) Mais il y a aussi un facteur essentiel dont personne n'ose parler : l'immigration débridée depuis 40 ans. Passons en revue les causes pour lesquelles elle a contribué à plomber l'économie française. Ces causes ne sont pas seulement économiques et financières, mais, indirectement, sociologiques.

Il faut d'abord préciser qu'avant le catastrophique « regroupement familial » Giscard-Chirac de 1974, c'est le patronat qui avait organisé l'immigration de travailleurs, non pas par manque de main d'œuvre mais pour faire baisser le coût du travail. A l'époque d'ailleurs, le PC s'opposait lucidement à l'immigration. Les deux premiers inconvénients de cette politique d'appel à la main d'œuvre étrangère non qualifiée furent d'une part qu'elle inaugura la montée du chômage des autochtones et, d'autre part, qu'elle fut un frein à l'innovation. Aujourd'hui, l'immigration n'a plus rien à voir avec ce schéma ; il ne s'agit plus d'arrivées de travailleurs, mais de clandestins, de faux demandeurs d'asiles, de réfugiés, de bénéficiaires des regroupements familiaux. Bref, d'une population plus assistée que productive qui ne fait pas augmenter mais décroître la richesse par tête (PIB/habitant) et qui, quand elle travaille (minoritairement) apporte peu de valeur ajoutée.

Voici en quoi l'immigration de peuplement est un boulet économique et pèse sur tous les comptes publics et donc alourdit la fiscalité des particuliers et des entreprises. Analysons successivement et brièvement 1) les coûts directs ; 2) les coûts indirects ; 3) les coûts globaux.

#### **Les coûts directs :**

Le coût des prestations et aides multiples aux immigrés anciens ou récents, y compris clandestins : allocations familiales, allocations chômage, AME (aide médicale d'État, réservée aux clandestins de manière privilégiée et anticonstitutionnelle), coût d'entretien et d'hébergement des (faux) demandeurs d'asile, dépenses médicales et hospitalières. La majorité ne travaille pas. Assistanat généralisé. Ceux qui travaillent ne le font qu'à un bas niveau, pas rentable pour les rentrées fiscales et les cotisations. Les immigrés dans les créneaux de l'encadrement et des hautes qualifications ne sont qu'une infime minorité. Cela n'a rien à voir avec l'exclusion et la discrimination, puisqu'il existe au contraire des lois de discrimination positive en faveur de la « diversité » ! Ce coût des aides et prestations offertes à une population, globalement inefficace et assistée, supporté par l'État, la Sécurité sociale et toutes les collectivités locales, se fait aux frais des classes moyennes et des PME et à leur détriment. Ce qui plombe à la fois le pouvoir d'achat et d'investissement des forces vives. ....

#### **Les coûts indirects :**

La notion de *déséconomies externes* concernant l'immigration n'a jamais été prise en compte. Il s'agit de coûts indirects, encore plus lourds que les charges comptables immédiates, mais qui se font sentir à plus long terme.

1) Les énormes coûts de la criminalité et de la délinquance (dont l'origine est connue).

....

2) La baisse du niveau scolaire dans l'école publique (primaire et secondaire) est davantage due à la présence d'immigrés de multiples origines à l'école – situation ingérable – qu'à la catastrophique doctrine pédagogue et antisélective issue de Mai 68. ....

#### **Les coûts globaux :**

... une atmosphère générale d'insécurité, de dégradation du cadre de vie, de désarroi culturel et identitaire, de communautarisme et de dépossession territoriale, nuit à l'optimisme et à la confiance, indispensables à l'investissement et à l'innovation.

**Guillaume Faye**

29/08/2014

### **Une tête chercheuse pour la Bretagne :**

C'est le titre choisi par la gazette des communes dans son édition du 1er septembre pour parler de la réunion de l'Institut de Locarn qui venait de se tenir pour célébrer son vingtième anniversaire. « Chefs d'entreprise, associatifs, élus : quelque 400 personnes ont célébré cette fin de semaine les vingt ans de l'institut de Locarn, un influent cercle de réflexion et d'action dont la préoccupation est l'avenir de la Bretagne dans son territoire historique. » *Mais qui, parmi les Bretons, connaît cet Institut ? Que fait-il ? Quels sont ses moyens ? Qui en fait partie ? Quels sont les résultats de son action économique ?* En fait, cet institut a été fondé en 1991 par Joseph Le Bihan, professeur à HEC et Jean-Pierre Le Roch, créateur de l'enseigne de grande distribution « Les Mousquetaires » mais l'inauguration de ses locaux ne s'est faite qu'en 1994, l'Institut de Locarn est un creuset d'idées et de projets, bénéficiant d'une ouverture sur le monde grâce à la Diaspora Économique Bretonne. Locarn est un tout petit village des Côtes d'Armor qui est situé à peu près à équidistance de Lorient, Brest et Saint-Brieuc. Il est le premier village numérique de France équipé du Très Haut Débit. « Figuraient dans cette réunion, nous dit la gazette, parmi les personnalités présentes vendredi pour cet anniversaire, le président de l'association « Produit en Bretagne » – plus de 300 entreprises et 100.000 salariés -, Jakez Bernard, les deux figures emblématiques du mouvement des Bonnets Rouges, Christian Troadec et Thierry Merret, des chefs d'entreprise comme Louis Le Duff, fondateur du groupe éponyme présent sur quatre continents, mais aussi des élus de tous bords politiques.

#### **Le cas Moscovici :**

Quelque temps avant sa nomination comme commissaire aux affaires économiques européennes, Économie matin en date du 3 septembre, se posait la question : « Moscovici; un mauvais ministre des Finances peut-il faire un bon commissaire européen aux affaires économiques ? ... C'est un le gag de l'arroseur arrosé, mais joué à l'envers, dans une version modernisée. Pierre Moscovici, ministre de l'Économie et des Finances de mai 2012 à mars 2014 et par la même en partie au moins responsable de la politique économique de la France ces deux dernières années devrait prendre un poste important à Bruxelles au sein de la Commission Européenne, si tout se passe comme prévu... celui de Commissaire aux affaires économiques. Pour y faire quoi ? Exiger des pays membre de l'UE qu'ils tiennent leurs engagements en matière économique, financière et budgétaire, très exactement l'inverse de ce qu'il a fait lorsqu'il était à Bercy ! *La France continue de croire et faire croire que ses hommes et femmes politiques, formés dans ses meilleures écoles, HEC, Sciences Po ou autre ENA, sont parmi les meilleurs économistes du monde. N'a-t-on plus en mémoire la fin des 30 glorieuses du temps de la présidence Giscard d'Estaing avec ses budgets en déficit et sa dette de plus en plus difficile à rembourser ? Le chômage rendu plus attractif que le travail avec Raymond Barre ? Les batailles pour conquérir les postes prestigieux au sein du FMI ( Dominique Strauss Kahn et Christine Lagarde ) de la Banque Centrale européenne ( Jean-Claude Trichet ) ? Serait-ce pure vantardise arrogante ou tout simplement méconnaissance fondamentale de ce que doit être une économie saine et bien gérée ?*



*L'éditorial de la lettre iFRAP du 11 septembre était intitulé "Oui au déblocage des seuils sociaux. On pouvait y lire ceci* « En ce moment commence la négociation sociale entre patronat et syndicats notamment sur la question délicate des seuils sociaux. Le chiffrage de la Fondation iFRAP qui montre que les seuils sociaux empêchent la création de 70.000 à 140.000 emplois a été largement repris et commenté dans tous les débats sur le sujet. Notamment par le patron de FO dans la matinale d'Europe 1 qui a mis en doute le fait que l'assouplissement des seuils permette des créations d'emplois. Il est facile, pour celui qui refuse toute réforme, de dire que les chiffres de création d'emplois sont faux. Si on ne réforme jamais les seuils, on ne saura jamais combien d'emplois auraient pu être créés. Si les syndicats se battent pour l'emploi, ils devraient être les premiers à soutenir toute initiative pouvant créer des emplois et la réforme des seuils sociaux est une de ces réformes qui permettraient de libérer la création d'emplois.

*Dans la même lettre, iFRAP publiait le témoignage d'un entrepreneur sur le même thème*

#### **Témoignage d'un entrepreneur** sur l'effet des seuils sociaux

Alors que le débat sur les seuils sociaux enfle, la Fondation iFRAP a reçu de nombreux témoignages d'entrepreneurs et de dirigeants de PME et TPE qui ont souhaité partager leur expérience face aux contraintes imposées par les seuils sociaux. Nous publions ici le témoignage d'un entrepreneur francilien qui s'est retrouvé confronté au tout premier « palier » des seuils sociaux, la mise en place de délégués du personnel à partir de l'embauche du 11ème salarié.

Mi 2009, un entrepreneur reprend une entreprise industrielle de l'Est parisien. Avec un portefeuille de milliers de clients et une équipe de 17 salariés, il met tout en œuvre pour réussir son redressement. Il y investit ses économies et contracte un emprunt bancaire sur plusieurs années.

Mais dès la première année, juste après les élections des délégués du personnel, les deux élus, titulaire et suppléant, se déclarent syndiqués et forment une délégation syndicale (ce à quoi l'employeur ne peut s'opposer). L'un deux est également nommé sur liste préfectorale en tant que « conseiller des salariés », ce qui veut dire qu'il assiste d'autres salariés à l'extérieur de l'entreprise et ce, durant son temps de travail sans que l'employeur n'ait rien à dire là non plus.

Dans un premier temps, cet élu a systématiquement utilisé les 10 heures de délégation permises par la loi (3 demi-journées par mois, mois d'août inclus), sans jamais se préoccuper des conséquences pour la vie de l'atelier qui l'employait. Sans concertation avec les salariés de l'entreprise, les questions des délégués du personnel étaient préparées puis transmises à l'employeur par fax sur courrier à en-tête de la délégation syndicale locale. Aucune demande constructive pour les salariés et l'entreprise n'est formulée, et les délégués du personnel n'ont jamais pris en compte la réalité de la précarité économique de l'entreprise. S'en suit un chantage, quasi permanent, exercé par les délégués du personnel sur les salariés de l'entreprise afin de mettre le dirigeant en sérieuse difficulté.

Les difficultés de l'entrepreneur montent encore d'un cran quand, suite à un dépôt de plainte, il se retrouve convoqué et interrogé deux fois, soit 6 heures, au commissariat de police. Une procédure qui sera finalement classée sans suite par le procureur. Puis c'est au tour de l'inspection du Travail de visiter l'entreprise à plusieurs reprises et de convoquer le dirigeant pour un entretien où le patron de TPE est par nature suspect.

Prochaine étape ? La grève. Sans se préoccuper des conséquences pour l'entreprise, les deux élus initient un mouvement de grève, qui sera seulement suivi par deux autres salariés (sur 17) mais ce sera bien toute l'activité de l'entreprise qui sera stoppée durant plusieurs jours. Les salariés qui voulaient travailler, et qui étaient en désaccord avec leurs élus, ont été dépossédés de leur travail par leurs « représentants ». L'atelier bloqué a depuis été délocalisé en province à la satisfaction de l'entreprise sous-traitante. Mais le parcours du combattant ne s'arrête pas là, il faudra gérer des procédures aux prud'hommes et en appel, et au tribunal administratif pour faire face aux procédures initiées avec le concours du syndicat des salariés, leur conseiller syndical externe à l'entreprise et leur avocat assis sur cette même rente syndicale.

Ces 4 années de délégation du personnel et de représentation syndicale auront coûté plus de 100.000 euros à l'entreprise, dont 8 mois de salaire payés à domicile pour chacun des deux délégués du personnel dans l'attente de leur autorisation de licenciement, et les frais afférents d'avocat. Toute éventuelle décision de justice est susceptible d'en augmenter encore les coûts.

Quelle morale de l'histoire, cet entrepreneur retient-il de ces 4 années ? Qu'une partie des « représentants », délégués du personnel sont en réalité des usurpateurs de mandat avec lesquels toute discussion se révèle impossible. Que la parole des salariés est captée par une minorité plus avide de profits que ceux qu'elle croit être en droit de dénoncer. Et que les défis à relever pour un patron de TPE sont immenses face à des réglementations d'un autre temps.

En tant qu'employeur, cet entrepreneur se relèvera peu à peu en ayant beaucoup appris et sans illusions sur un système qui broie toute volonté entrepreneuriale au détriment de l'emploi, des salariés et de l'économie. Un système à bout de souffle, qu'il est temps de changer en cessant d'opposer employeurs et salariés qui partagent beaucoup plus d'intérêts en commun que les représentants syndicaux ne veulent l'admettre.

*Signé : Un patron de TPE engagé avec conviction avec tous ses salariés au service de ses clients. 11 septembre*

#### **Chronique nantaise**

Nous établissons cette petite chronique nantaise grâce à des informations communiquées par **G. Lemée-Sarrazin** que nous tenons à remercier ici, car ce qui se passe dans notre cinquième département est assez minutieusement occulté par les médias de grande diffusion qui veulent nous faire croire que la Bretagne se limite à 4 départements.

*La suspension de livraison des "Mistral" à la Russie a provoqué une division de la population entre les "pour" et les "contre" cette suspension qui ont manifesté, chacun de leur côté, mais à deux pas l'un de l'autre le 6 septembre à Saint-Nazaire. Le plus cocasse quand même est que les partis, eux, ne savent pas bien sur quel pied danser car le "Front national", lui, a pris position en faveur de la livraison. La presse, elle, s'est bien gardée de parler du non-respect d'un contrat que la France a signé.*

*Un projet se dessine pour 2016 d'une université Bretagne-Loire qui réunirait une soixantaine d'acteurs universitaires regroupant environ 170 000 étudiants. Objet : cohérence des masters, règles communes pour les doctorats et coordination de la recherche pour une affirmation à l'échelle européenne voire mondiale.*

*José Bové, Eva Joly, Daniel Cohn-Bendit... (des bons Bretons comme chacun sait) sont opposés au projet d'aéroport à Notre-Dame des Landes, Pourquoi les opposants vraiment bretons ne s'opposeraient-ils pas au barrage projeté sur le Tarn près d'Albi ? C'est peut-être pour répondre à cette question angoissante qu'une poignée de Nantais, opposée à NDdL se sont réunis le 20 septembre, pour la deuxième fois, pour protester contre le projet de barrage au Testet. Durables et solidaires !*

*Une nouvelle machine-automate représentant un "cheval dragon" va être la vedette de festivités à Pékin pour le cinquantième des relations franco-chinoises Un petit clin d'œil à Mao, le dragon s'appellera "Long Ma". Son mécanisme lui permet d'atteindre une vitesse de 7 km/heure. L'éléphant, lui, ne galope qu'à 1,5 km/h maximum. Nantes n'aura peut-être pas de nouvel aéroport digne de ce nom mais il aura un dragon. En parallèle, le tracé d'une nouvelle ligne ferroviaire projetée qui réunirait enfin Nantes à Rennes de façon moderne et rapide reçoit, de façon inattendue, une certaine approbation des opposants à NDdL - écolos en tête - car il ne prendrait pas en compte la desserte de l'aéroport hypothétique. Une infrastructure qui, au final, ne servirait guère qu'à noyer la Bretagne dans un Grand Ouest si cher aux Parisiens.*

*La région des Pays de Loire, sans aucune explication, a privé le Festival Celtomania qui se déroulera à Nantes du 26 septembre au 16 novembre, d'une subvention de 1000 euros. Peut-être que le cheval dragon a vidé les caisses régionales ?*

*La direction du collège Diwan de Saint-Herblain a le sourire : la 6ème a vu l'arrivée de vingt élèves lors de la rentrée. Depuis 2007 le nombre d'élèves est passé de 9 à 57. L'ouverture d'une classe de 3ème avait déjà fait l'objet d'un contrat d'association entre Diwan et l'Éducation nationale. Rappelons que le site où se trouve le collège héberge aussi le KDSK, l'association Kentelioù an noz et de nombreuses autres associations. Qui dit mieux parmi les autres villes bretonnes ?*

Associé à un autre article intitulé ; États-Unis, le chèque éducation de plus en plus en plus répandu, l'IREF publie le 6 septembre le texte suivant signé Nicolas Lecaussin.

### Éducation : la liberté aux Pays-Bas contre l'étatisation en France

Dans le dernier (2012) classement PISA pour ce qui est des résultats des élèves en mathématiques, sciences et lecture, les Pays-Bas se situent à la quatrième place et la France 22ème. A ces bons résultats s'ajoute un taux de chômage des jeunes (15-24 ans) plus de deux fois moins élevé aux Pays-Bas qu'en France (11 % contre 23 %). Et pourtant, les dépenses en faveur de l'éducation sont sensiblement les mêmes : environ 6 % du PIB dans les deux pays. Quelle est l'explication de ces différences ?

La liberté éducative, qui est la clé de voûte du système éducatif néerlandais. Cette liberté est par ailleurs garantie par l'article 23 de la constitution de 1838 des Pays-Bas : toute association de personnes peut ouvrir une école sur le fondement qu'elle souhaite. En Europe, les Pays-Bas sont aussi les pionniers du programme du chèque éducation, instauré pour la première fois en 1917 (!) et appliqué à l'ensemble des établissements scolaires, publics et privés. Cette idée remonte au conflit entre les écoles protestantes et les écoles catholiques qui réclamaient des subventions. Ce choix donnait la préférence à l'égalité entre les établissements.

Proportion d'élèves scolarisés dans un établissement public, un établissement privé ; France 83 % 17 % Pays-Bas 25 % 75 %

Source : Ministère de l'Éducation nationale ( France )

Ministère de l'Éducation, de la Culture et des Sciences ( Pays-Bas )

Les Pays-Bas représentent le pays dans lequel ce dispositif est le plus développé au monde avec la Nouvelle-Zélande directement. Le pays a fait le choix de verser le chèque éducation directement aux établissements dans lesquels les parents se sont engagés à inscrire leurs enfants. Le chèque est calculé en proportion des revenus du foyer et il y a cinq catégories déterminées selon des critères socio-économiques. Il y a également une majoration de 90% lorsque l'enfant est issu d'une minorité ethnique. Exprimé en millions de personnes pour l'année 2012-2013

#### Nombre d'élèves (hors enseignement supérieur)

Population totale Pays-Bas 3,5 16,7 - France métropolitaine + DOM 12,6 65,5

Près de 8 700 établissements scolaires sont recensés aux Pays-Bas et 64 800 en France. Si on rapporte le nombre d'établissements au nombre d'élèves par pays, on obtient : Nombre d'élèves par établissement ; France 195 Pays-Bas 402. Deux fois plus qu'en France. Aux Pays-Bas, pour qu'une nouvelle école se crée sur un territoire, les autres écoles doivent se trouver en excédent d'élèves. Cette mesure, encadrée par la loi, ne s'applique qu'aux écoles de même type, par exemple, entre les écoles primaires non spécialisées. De plus, ces écoles doivent être fréquentées par 333 élèves au minimum en ville, et 200 élèves à la campagne. Il y a également un nombre minimum d'élèves par classe. Dans le secondaire, le nombre d'élèves par enseignant est plus élevé qu'en France (16.5 contre 12.3).

#### Enseignement élémentaire ( 2010 )

Nombre d'élèves par enseignant : France 18,7 Pays-Bas 15,7 OCDE 15,9

#### Enseignement secondaire ( 2010 )

Nombre d'élèves par enseignant : France 12,3 Pays-Bas 16, OCDE 13,8  
Des écoles privées sont présentes à tous les niveaux du système éducatif néerlandais. Plus de 75 % des élèves néerlandais sont scolarisés dans une école privée. Ces écoles sont autonomes, disposent d'un budget propre et bénéficient de la liberté d'embaucher et de débaucher les enseignants qui sont des employés de droit privé. Ils travaillent en moyenne 5 semaines de plus par an que les enseignants français mais sont mieux payés (environ 30 % de plus que les enseignants français).

**Organisation du temps de travail des enseignants dans les établissements publics? Nombre de semaines d'enseignement en 2010 :** Primaire (1er chiffre), Premier cycle du secondaire (2ème chiffre), Deuxième cycle du secondaire (filière générale) (3ème chiffre) : France 35 35 35 Pays-Bas 40 40 40 Moyenne OCDE 38 38 38

**Salaires par heure d'enseignement après 15 ans d'exercice Exprimé en USD. Successivement,** Primaire, Premier cycle du secondaire, Deuxième cycle du secondaire : France 36 55 57 Pays-Bas 54 82 82

Liberté de choix pour les parents, concurrence entre les écoles, autonomie des établissements, voici les secrets de la réussite scolaire néerlandaise. Une leçon à retenir à l'occasion de cette rentrée.

Nicolas Lecaussin  
29 août 2014

### Chronique aéronautique

Nous faisons ici à nouveau appel à la lettre de Juillet de Jean Belotti, sur un sujet qui est peut-être un peu en marge du conflit interne actuel chez Air France.

**Économie de troc dans l'aérien** [ Que pensez-vous de ce projet d'accorder des droits de trafic au Qatar contre l'achat du "Rafale" de Dassault Aviation ?

Jean Belotti : D'abord, les faits. La stratégie de Qatar Airways est d'exploiter l'A380 sur Paris pour pouvoir augmenter ses capacités en France. Or, bien qu'ayant déjà atteint le quota de vols inscrit dans le dernier accord bilatéral entre la France et le Qatar (21 vols hebdomadaires) la compagnie qatarie a souhaité augmenter sa présence au départ de Paris, ce qui, à ce jour, lui a été refusé. Quant à Air France, elle n'a eu de cesse de démontrer :

- qu'accorder de nouveaux droits à Qatar Airways fausserait les règles du jeu du fait de conditions de concurrence inéquitables ;

- d'autant plus que d'autres compagnies (Emirates et Etihad Airways), ayant également le soutien de leur État-actionnaire ne manqueraient pas de se manifester. En effet, les Émirats arabes unis souhaitent la mise en place d'"un ciel ouvert" avec la France, dans lequel chacun pourrait exploiter le nombre de vols qu'il souhaite. ...

Jean Belotti

### C'est aussi de l'aérien

#### Épandage aérien : fin des dérogations

L'arrêté, depuis longtemps attendu, restreignant les possibilités de dérogations à l'interdiction de l'épandage aérien de pesticides, a été publié au Journal officiel de vendredi dernier.

L'épandage aérien de pesticides est théoriquement interdit en France. Mais les dérogations sont tellement nombreuses que cette interdiction reste, en grande partie, une vue de l'esprit. En mai dernier, la ministre de l'Écologie, Ségolène Royal, avait annoncé qu'elle allait mettre fin aux dérogations, en particulier celles dont bénéficiaient les cultures de maïs et de bananes. En effet, dans l'arrêté publié, les seuls secteurs qui ont encore droit, de façon temporaire et limitée (jusqu'en 2015), à des dérogations, sont les producteurs de riz de Camargue et certains vignobles. Des dérogations pourront également être accordées « dans des cas d'urgence », c'est-à-dire « lorsqu'un organisme nuisible ne peut être maîtrisé par d'autres moyens que l'épandage par voie aérienne

Maire - Info - 22 septembre

### E berr gomzou

**NDdL ne se fera pas :** C'est une rumeur colportée le 27 par Daniel Cohn-Bendit qui était invité sur Europe 1. Il s'agirait d'un propos tenu par Manuel Valls mais gardé confidentiellement pour ne pas faire de peine à son ami Jean-Marc Ayrault.

#### Gigi Le Merdy :

invite ses amis à visiter son expo qui se tiendra du samedi 11 au jeudi 30 octobre à la médiathèque Ormedo d'Orvault : L'abécédaire, Croisez l'Ankou, Restez Zen. [reseaubibliotheques@mairie-orvault.fr](mailto:reseaubibliotheques@mairie-orvault.fr)

**Brest :** par décret en date du 22 septembre, Brest est devenue officiellement métropole sous le nom de Brest métropole océane. Ô joie !





Novembre 2014- N° 85



## Éditorial

### Incompétence généralisée

Plus les années, plus les décennies, plus les siècles passent, plus les hommes et femmes qui dirigent la France sont dépassés par les missions et les devoirs qu'ils accaparent sans discontinuer sous prétexte de rendre ainsi service au public. C'est le système qui veut cela ; d'un côté des populations que l'on maintient dans le besoin d'assistance, de l'autre des personnes assoiffées de pouvoirs, d'honneurs et d'argent ne se rendant même pas compte de l'ampleur et des difficultés des responsabilités qu'ils prennent ou qui leur sont confiées.

Le "bon peuple" porte une (*faible*) part dans cette évolution désolante par son vote, lors d'élections fantoches, en faveur d'un candidat présenté ou appuyé par un parti politique et non pour ses valeurs individuelles de chef, d'énergie, de décision, de courage et connaissances.

Mais la responsabilité première réside évidemment dans l'inaptitude quasi systématique des dirigeants aux postes de commandement et décision qui leur sont attribués, bien souvent par copinages politiques ou calculs électoraux. Cette inadaptation se constate à tous les niveaux de gouvernance et d'administration.

Prenons l'exemple de ce serpent de mer dénommé pompeusement "**transition énergétique**" que les gouvernements se repassent de l'un à l'autre comme une "patate chaude". Le président actuel, qui fait souvent l'objet de critiques pour son manque de courage et de décision, a **décidé** de faire voter la loi au forceps par les deux assemblées au moyen d'une seule lecture dans chaque assemblée. Bel exemple de démocratie ! Personne chargée de l'opération : la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Sans vouloir en faire une question de personne, que connaît cette ministre, élève de Sciences Po et de l'ENA, en matière de production et distribution d'énergie, stabilité des réseaux, interconnexions européennes, accords internationaux, rendements et coûts des divers systèmes, etc. ? Et que connaissent les 577 députés et les 348 sénateurs sur les mêmes sujets ? Et cela au même moment où la présidence de la République remercie Henri Proglio le PDG de EDF, élève de HEC (Hautes Études Commerciales), nommé par Nicolas Sarkozy, pour le remplacer par Jean-Bernard Levy, PDG depuis deux ans de Thalès. Qu'est-il résulté de cette précipitation et de ces "chambardements" ? Que vouliez-vous qu'il en résultât, aurait demandé Corneille ? Évidemment rien et c'est tant mieux ! : quelques projections idéalistes sur l'avenir, les vœux d'un bon mix énergétique, une croissance dite "verte"; « Tout citoyen a deux patries, la sienne et la planète. En votant cette loi, vous servez l'une et l'autre. » a déclaré sentencieusement la ministre. Que du flonflon pour bobos !

Mais cette incompétence ne se limite pas aux seuls niveaux supérieurs de la gouvernance. En plus des ministres, des secrétaires d'Etat, des conseils régionaux et départementaux dont la composition ressort du même système électif dénoncé ci-dessus, les nominations des conseillers de cabinets, des Hauts fonctionnaires de l'administration, de la multitude de présidents et directeurs d'agences de l'État, des comités ( qu'ils soient Théodule ou non ), des commissions spéciales créées à satiété pour, précisément, pallier l'incompétence des élus... se font également sur la base de copains, d'anciens élèves de la même école, de saupoudrages partisans, les connaissances aussi bien en économie que gestion des affaires, connaissances spécifiques aux activités à diriger, toutes ces qualités nécessaires étant reléguées au second plan. Et c'est ainsi que les agences de l'eau ne servent guère à prévoir et limiter les conséquences catastrophiques d'inondations, que l'on subventionne à des coûts exorbitants des énergies qualifiées de renouvelables, que l'on trie des déchets sentimentalement sans se soucier du gaspillage d'énergie entraîné en transports routiers, consommation énergétique, et travail humain dans des conditions plus ou moins salubres, tout cela pour un recyclage douteux et coûteux dans certains sites industriels éloignés, voire parfois à l'étranger.

**Et tout cela prolifère ! Aucun remède à l'horizon !**

Paul Chérel

Etre conscient  
que l'on est ignorant  
est un grand pas  
vers le savoir

**Benjamin Disraeli**

#### Au sommaire

- p. 2 : Grande braderie
- p. 3 : Pression fiscale  
Aide sociale
- p. 4 : Facebook e  
brezhoneg
- Et via Internet
- p. 5 : Migrants et  
clandestins
- p. 6 : Sécurité-spectacle
- p. 7 : Mix énergétique
- p. 8 : Éolien en berne

Lu dans la presse minorisée  
( octobre 2014 )

POLITIQUE

### The dream will not die :

« I am immensely proud of the campaign which Yes Scotland fought and of the 1.6 million voters who rallied to that cause by backing an independent Scotland. I am also proud of the 85 per cent turnout in the referendum and the remarkable response of all the people of Scotland who participated in this great constitutional debate and the manner in which they conducted themselves. We now have the opportunity to hold Westminster's feet to the fire on the "vow" that they have made to devolve further meaningful power to Scotland . This places Scotland in a very strong position. » ( dans un discours de Alex Salmond en date du 19 septembre in "Scots Independent" N° 1028 )

### La victoire du "No" :

« La carte électorale au soir du 18 septembre est claire. Les «unionistes» l'ont emporté dans la quasi totalité des comtés, sauf à Glasgow, dans quelques circonscriptions du sud de l'Ecosse et dans le comté de Dundee sur la côte Est, où le «Yes» a atteint 57,4 %. Les analystes s'accordent pour identifier les couches de la population les plus frileuses face à l'indépendance : les retraités, craignant pour la garantie de leurs pensions, les petits épargnants, craignant les défections bancaires, les classes moyennes pour qui toute incertitude sur l'avenir représente un danger... Paradoxalement, les classes les plus défavorisées, notamment urbaines, ont majoritairement fait le choix du «Yes», en faisant le pari d'une Écosse indépendante et plus solidaire. La clef du processus écossais, mais peut-être aussi l'une des explications du «No», se trouve à Londres. Ce pragmatisme britannique, débarrassé de toute contrainte constitutionnelle, n'a jamais été teinté d'angélisme. Cameron a pratiquement imposé à Alex Salmond la question binaire de la consultation «pour ou contre l'indépendance», sans permettre une formule intermédiaire comme ce fut le cas lors des consultations au Québec. A sujet délicat et à enjeu majeur, question simple ! Le pari était risqué. » ( Manu in "LEMA" N° 193 )

### La France et ses contrats non respectés :

En écho à notre éditorial du mois dernier, voici une nouvelle qui devrait faire réfléchir les "décideurs" qui gouvernent la France « La marine australienne reçoit le porte-aéronefs que la France rêvait de lui vendre. L'image (photo représentant le bateau livré) provoquera quelques aigreurs d'estomac chez DCNS, car le nouveau navire australien aurait pu être de conception française, sur la base du BPC. Mais c'est bien d'un navire conçu et en partie construit par le chantier espagnol Navantia qui vient d'être livré à la Marine australienne. En effet, l'Etat australien a réceptionné le 9 octobre le HMAS Canberra, premier porte-aéronefs de la classe du même nom. Il sera remis à la marine australienne le 28 novembre prochain. Il sera suivi du HMAS Adelaide. Le Canberra a été construit en 104 blocs par Navantia à Ferrol (Espagne) de 2008 en 2011. Lancé en 2011, il a été acheminé en 2012 vers l'Australie pour y être terminé à Port Philip par BAE Systems Australia (ex-Tenix). Cette unité est longue de 230 mètres et déplace 27 500 tonnes. Malgré sa diplomatique appellation de porte-hélicoptères d'assaut, le Canberra est muni d'un tremplin pour lancer les chasseurs furtifs supersoniques Lockheed-Martin F-35B. Il s'agit donc bel et bien d'un porte-aéronefs polyvalent et non d'un navire de projection comme le BPC français. ( in "Le marin " édition du 16 octobre )

### L'association Bretagne-Écosse :

« Créée voici une trentaine d'années, relancée au début des années 2000 par Pierre Delignière, l'association Bretagne-Écosse vise à favoriser les échanges culturels, économiques et humains entre les deux pays. Avec seulement trois jumelages entre des communes bretonnes et des communes écossaises - Montreuil-sur-Ille avec Moffat, La Baule-Escoublac avec Inverness et Malestroit avec Jedburgh -, les relations Bretagne-Écosse sont le parent pauvre des échanges interceltiques. Présidée par Pierre Delignière, avec le député écossais Rob Gibson pour vice-président, l'association est particulièrement sollicitée en cette année de référendum, organisant des rencontres, colloques et conférences accompagnant les échanges universitaires et amicaux de part et d'autre de la Manche. » ( Tudi Kernalegenn in "ArMen" N° 202 )

### La grande braderie :

« Pour (essayer) de régler sa dette publique (et comme il ne sait pas ou ne veut pas réduire ses dépenses publiques, c'est nous qui rajoutons) l'Etat français envisage de doubler en 2015 ses ventes d'actifs publics, nous annonce "Acteurs publics" dans son édition du 2 octobre. Il s'agit essentiellement de ses participations dans diverses sociétés de prestige, telles que Aéroport de Paris ou encore EDF ou GDF par exemple et le total avoisinerait les 4 milliards d'euros. Mais comme l'Etat n'est ni un bon acheteur, ni un bon vendeur, il n'est pas certain que l'année 2015 soit une année propice à la vente, « Tout ceci sous réserve que les conditions de marché permettent de faire des cessions » avait donc précisé Ambroise Fayolle, directeur général de l'Agence France Trésor (AFT). L'article de Acteurs publics se termine avec la composition du "portefeuille" de l'État à la date du 29 septembre 2014 où nous pouvons lire :

- 50,63 % d'Aéroport de Paris
- 84,49 % d'EDF
- 33,60 % de GDF Suez
- 26,39 % de Thales
- 22,41 % de Safran
- 21,68 % d'Areva
- Moins de 20 % de PSA Peugeot Citroën, Renault, Air France-KLM, Orange, Dexia, CNP et Airbus.

Même si le marché risque d'être morose dans la conjoncture européenne actuelle, cette braderie pourrait intéresser quelques Chinois.

### Outre-Manche, aussi :

Le gouvernement britannique, lui, se lance dans une campagne de privatisation de ses actifs encore plus ambitieuse ; pas moins de 20 milliards de livres, soit à peu près 25 milliards d'euros. Après la privatisation de la Poste (Royal Mail) il envisage de céder les 40 % qu'il détient dans la compagnie Eurostar, monopole actuel de la circulation ferroviaire dans le tunnel TransManche. Les Allemands de la Deutsche Bahn sont à l'affût, ce qui permettrait aux trains allemands de pénétrer sur le territoire britannique, ce qu'ils n'avaient pas réussi à faire quelque 70 ans auparavant. Le reste du capital de Eurostar est détenu à 55 % par la SNCF et 5 % par la société belge SNCB.

### Les grosses têtes :

Le mois dernier, la place nous avait manqué pour mentionner la nomination par Barack Obama de Madame Megan Smith - «pur produit de la Silicon Valley» nous disait "Acteurs publics" - auprès de lui pour assurer le rôle de "Chief technology Officer". Cela a dû donner des idées au président français qui a remplacé ce mois-ci, Olivier Lluansi qui venait de Saint-Gobain par Julien Pougel venant d'Alstom, comme Conseiller "Industrie".

### Livrez ou rendez l'argent ?

C'est le porte parole de la diplomatie russe, Alexandre Loukachevitch qui a lancé cet avertissement à la France à propos de la non-livraison des bateaux russes de type BPC Mistral ( Bâtiments de Projection et de Commandement)

Merci à tous ceux qui veulent bien continuer de nous envoyer de temps à autre des timbres à 0,59 € (écopli 20g. 4 pages) pour aider à maintenir au niveau de 400 exemplaires la diffusion de cette lettre d'information des Bretons par la voie postale à ceux qui ne disposent pas des facilités Internet.



### **Un appel à l'autonomie :**

« Des tourteaux de soja, les vaches en mangent des tas. Et cela pèse dans la balance des importations du premier bassin laitier français. Sachant qu'en plus cette matière première devrait à terme être moins disponible. Construit à la demande des deux Régions Bretagne et Pays de la Loire, le projet Apela (Autonomie protéique des élevages laitiers et allaitants) va fédérer les acteurs de la production agricole pour développer la production de protéines végétales dans l'Ouest. Il implique une vingtaine de partenaires (organismes de recherche, organismes professionnels et acteurs économiques). D'une durée de quatre ans pour un coût total de 3,4 millions d'euros, il constitue la seconde brique de la Milk Valley®, projet structurant de la filière laitière du grand Ouest. Il a été présenté le 17 septembre dernier, durant le Space. » ( Michèle Le Goff in "Sciences Ouest" N°324 ) *La "Milk Valley", au nom à consonance bien française, est une association créée par dix industriels français et des chercheurs de l'INRA dans le but de trouver de nouveaux débouchés viables et durables pour les produits laitiers.*

### **La fin de l'autoroute de la mer ?**

« Même si l'objectif de 100 000 camions transportés est atteint «sur» l'autoroute de la mer Nantes-Girón, elle pourrait être supprimée si les subventions n'étaient pas reconduites. Le pays de la subvention va-t-il saborder cette autoroute qui permet de transporter, en polluant cinq fois moins, et en consommant sept fois moins de carburant (par tonne de marchandises transportées) que par la route, tout type de marchandise en toute sécurité... Depuis des années, l'association MOR GLAZ défend toutes les activités maritimes et notamment les autoroutes de la mer. Mettre des camions sur des navires pour éviter de passer par la route est une belle idée et une évidence. Mais les idées sont-elles suffisantes lorsque le transport maritime passe au second plan politique en France et ce malgré toutes les déclarations de bonnes intentions formulées par les uns et les autres ? Après avoir décerné un Carton Vert à Louis Dreyfus armateur pour avoir mis en place cette ligne maritime Nantes-Girón, l'association MOR GLAZ ne souhaiterait pas remettre un Carton Rouge à ceux qui n'encourageraient pas la continuité de cette activité... » ( in "Bretagne durable" N° 13)

### **Greenpeace :**

« Greenpeace est une ONG internationale ayant des filiales dans de nombreux pays. **Greenpeace-France** a été fondée en 1977 et compterait environ 150 000 adhérent. Son budget annuel tourne autour d'une douzaine de millions d'euros provenant de dons privés. Donc sans subvention d'Etat ni d'entreprise. Depuis 2012, le poste de directeur général est occupé par le journaliste Jean-François Julliard, ancien responsable de *Reporters sans frontières* aux côtés de Robert Ménard qui, lui, a quitté depuis l'association pour faire une politique plus concrète. **Greenpeace-France** a relayé les thèses du réchauffement climatique, ce qui l'a amenée à être critiquée par d'autres scientifiques pour ses exagérations. Par exemple en 2009, au sujet des chiffres avancés pour les estimations des températures et de leurs conséquences sur la fonte des glaces. Elle affirmait que la calotte polaire aura disparu en 2030. Elle a ensuite nuancé. Reste le but de cette sorte de multinationale militante : favoriser un gouvernement mondial qui dicterait ses décisions sur les normes de chauffages et de pollutions aux États comme aux entreprises, essentiellement pour l'instant dans l'hémisphère Nord, précisément dans la zone européenne mais fort peu à l'encontre des pays émergents. » ( Échos et rumeurs in "Lectures Françaises" N° 690 )

### **Le cap Horn breton :**

« . La mer d'Iroise ? C'est où ? Si l'on faisait un sondage, peu de gens seraient probablement capables de la situer, si tant est qu'ils en aient jamais entendu parler... Passons donc du tout au particulier, cela devrait être plus parlant. La pointe du Raz, l'île d'Ouessant, l'archipel de Molène, la presqu'île de Crozon... C'est déjà mieux ! Ajoutons-y la pointe Saint-Mathieu, l'*Abeille Bourbon* et l'*Abeille Flandre*, les phares d'Ar-Men, de la Jument ou des Pierres Noires... C'est tout cela l'Iroise, un fascinant territoire fait d'îles, de pointes et d'eau. Le pays des tempêtes et des naufrages. Le cap Horn breton. Le lieu où se rencontrent, parfois avec fracas, l'océan Atlantique et la Manche, créant dans le mélange de leurs eaux salées des richesses naturelles qui font le bonheur, entre autres, des hommes et des dauphins. » ( Tanguy Monnat, éditorial, in "Bretagne magazine" N° 80 )

suite page 4

### **Pression fiscale (suite)**

Deux nouveaux exemples ce mois-ci :

Édouard R., Grenoble, coeff. 1,33 soit 33 % d'augmentation

Bernard W., Paris, coeff. 1,50 soit 50 % d'augmentation.

Certains lecteurs nous signalent à l'occasion d'autres augmentations aberrantes subies sur diverses prestations ou activités. Nos huit petites pages mensuelles ne permettent pas d'en faire le recensement et c'est pour cette raison que nous nous limitons au seul impôt sur le revenu que tout un chacun peut ou a pu contrôler sur sa feuille d'imposition reçue récemment.

Il existe aussi d'autres taxes directes aisément contrôlables par tout citoyen comme les impôts dits "locaux". Ils sont la cible actuellement des Cours des Comptes (nationale et régionales), ce qui fait la joie de l'État, voyant se détourner sur d'autres la colère des contribuables. Il ne faut cependant pas oublier que ces augmentations "locales" résultent bien souvent de charges nouvelles qu'impose l'État aux collectivités sans aucune compensation financière - dernier exemple, les rythmes scolaires. Les colonnes Dihunomp sont ouvertes aux cas les plus choquants.

### **Fessenheim :**

En marge de l'opéra-bouffe intitulé "Transition énergétique" dont parle notre éditorial, il existait un rapport tenu plus ou moins secret sur le coût de la fermeture contestée de la centrale nucléaire de Fessenheim. Ce rapport, élaboré par Hervé Mariton, député de la Drôme, Marc Goua , député du Maine-et-Loire et commandé par la commission des finances de l'Assemblée, annonçait un coût de fermeture de l'ordre de 5 milliards d'euros dont 4 pour la seule indemnisation de l'actuel opérateur. La ministre de l'Écologie avait balayé ce rapport d'un revers de mains, estimant ces chiffres "fantaisistes". Il faut croire cependant qu'elle a dû le lire en cachette car la façon dont le cas Fessenheim est - ou n'est pas - réglé dans le texte adopté reste dans le flou le plus total. En substance, tout dépendra de Flamanville mais on restera dans une limite de nucléaire installé de 63 GW (GigaWatt, 63 000 MW)

### **Aide sociale :**

La France est très fière de son système social, «le meilleur du monde» selon elle. Elle s'aperçoit aujourd'hui, en cette période où l'Etat est à la recherche d'économies tous azimuts, que ce système lui coûte cher, enfin, pas sur tous les plans, car elle a imposé à son monde du travail des cotisations de toutes natures pour équilibrer les dépenses dues à des arrêts d'activité, maladie ou retraite. Mais il existe aussi une AME ( Aide Médicale d'Etat) dont le budget a explosé (augmentation de 43 % en 2013) en raison de la forte poussée du nombre d'étrangers en situation irrégulière. « Son coût, pour le contribuable français, est de 1 milliard d'euros alors qu'il était évalué à 588 millions par les instances en charge du paiement ». C'est ce que révèle *Économie matin* dans son édition du 2 octobre.



**La gestion du TNB épinglée :**

« Le Mensuel de Rennes s'est procuré un rapport de la chambre régionale des comptes qui dénonce le train de vie dispendieux des dirigeants du Théâtre National de Bretagne, à Rennes. Ainsi, son directeur François Le Pillouer et son directeur délégué Laurent Parigot auraient dépensé 50 000 € à eux deux sur les 90 000 € de frais totaux pour l'année 2011 soit plus de 4 000 € mensuels de frais. » ( in "Bretons" N° 102 ) *C'est probablement Paris qui déteint ?*

**Reprise des veillées bretonnes de Dastum :**

« 40 vloaz 'zo bremañ eo bet kroget gant Dastum Bro-Dreger da enrollañ, da gempenn ha da reiñ d'an dud da c'hoût petra 'oa hon sevenadur kanet, kontet pe sonet e Bro-Dreger hag e Bro-Oelou. Ar bloaz-mañ c'hoazh e kinnig deoc'h skipailh Dastum Bro-Dreger ur programm hoalus ha dudius. Beilhadegou a vo 'ba' pep parrouz vihan eus ar vro. Ur wezh ar miz, e-pad ar goañv e vo tu deoc'h tremen ur nozvezh bourrus o selaou konterien, kanerien pe sonerien a-feson.

Dastum Bro-Dreger poursuit son cycle de veillées dans le Trégor afin d'animer les bourgs et d'aller à la rencontre de nos gloires locales, ceux qui ont le don, l'espace d'un instant, de nous faire rire, de nous émouvoir ou de nous émerveiller. Devenu un lieu unique de l'expression et de la création en langue bretonne, la veillée redevient le ciment d'une société. Un des endroits qui permet à une communauté de se retrouver et d'apprécier ce sentiment de « vivre ensemble ». La veillée reste gratuite. Elle est organisée avec l'aide d'une association locale. La scène est libre et ouverte. Tout un chacun peut venir pousser la chansonnette, raconter une histoire ou jouer un petit air de musique... à condition que ce soit en breton. E brezhoneg evel just ! ( bulletin de Ti ar Vro Treger-Goueloù du 16 octobre, **le programme 2014/2015** )

**Ar fablenn war an tu-gin :**

« Kement hini, bet er skol c'hall republikan, a rank anavezout fablenn Yann ar Feunteun "**Ar c'hazh, ar gaerell hag ar c'honikl bihan**", d'an nebeutañ ar re goshañ ac'hanomp, rak gant **ABC de l'égalité** ha kealiadurezh ar **Gender** a venner kelenn er skol bremañ, ne ouzon ket ha "**reizh ent-politikel**" e vefe deskiñ hevelep fablenn dispredet d'hor bugale vihan. Ne vern, ober a ran evidoc'h un dverrañ eus ar sorbienn-se : Abred diouzh ar beure e kuita Yann ar C'honikl e zouarenn evit mont da bourmen, met dreist-holl evit kavout e voued en ur beuriñ a gleiz hag a zehou elec'h ma-z eo boazet da ober. Pa-z eo leun e stomok e tistro d'e di-anez evit diskuizhañ, hogen ur souezhenn a c'hortoz anezhañ : e-pad ma oa oc'h ober e droiad ez eus bet unan all oc'h ober e annez en e zouarenn : ur gaerell ! Goulenn a ra outi skarzhañ kuit, n'emañ ket en he zi ; nac'hañ a ra-hi mont kuit en ur lavarout e oa diac'hub al lojeiz p'he doa kavet anezhañ, neuze e oa d'an hini kentañ a gave anezhañ dieub. Eilgeriañ a ra Yann ar C'honikl ez eo dezhañ dre ma teu dezhañ digant e dad, hag araozañ digant e dad-kozh, hag araozañ c'hoazh digant e dad-kuñv, e dad-you... Evit ar gaerell n'eo ket un arguzenn dalvoudek, hag e c'houlenn e vefe dirouestlet ar gudenn dre gemer kuzul digant ar C'hazh Raminagrobis, un tredeog kevarouezour11 war bep danvez. Ur c'hazh santel eo o vevañ evel ur penitiour deol, maget mat, tev ha lart, a resis Yann ar Feunteun, evit diskouez ez eo ur c'hazh gwidreüs a guzh e natur gwirion dindan doareoù touellus. Fazi marvus evit an daou glemmer : goulenn a ra ar c'hazh outo tostaat war zigarez ez eo bouzar gant ar gozhni, hogen, p'o gwelas a-zindan dorn e taolas a bep tu e grabanoù warno, hag evel-se e lakaas ar vreutaerion a-du etrezo ouzh o chaokat an eil hag egile ! » ( Donwal Gwenvenez in "Imbour'h" N° 87 ) *Livre septième : le chat, la belette et le petit lapin.*

Ar gaerell-vras 10/14

**Kounevr Miz Du**

7 Novembre 1933 - Sant Efflamm - Naissance à Saint-Malo ( 35400 Saint-Maloù ) de Jacques **BRIARD**. A la suite d'études supérieures à la faculté des sciences de Rennes, il s'oriente vers l'anthropologie historique et sa thèse de doctorat, soutenue en 1956, porte sur " les dépôts bretons et l'âge de bronze atlantique ". Après la guerre d'Algérie qui le mobilise comme officier de réserve d'artillerie, il entre au CNRS dont il deviendra directeur de recherche à la faculté des sciences de Rennes. A la fin des années 1980, il découvre l'important site mégalithique de Saint-Just près de Redon. Président de la Société Préhistorique de France, il fut aussi président de la section " préhistoire " de l'Institut Culturel de Bretagne qui l'honora du collier de l'Hermine en 1995. Décédé le 14 Juin 2002.

Expression recueillie par **Ofis ar Brezhoneg**

**Gwelet en deus ar bleiz**

Contrairement à ce que l'on pourrait croire par sa traduction littérale, cette expression se réfère à quelqu'un qui est enrôlé après avoir trop chanté ou trop parlé, mais elle provient d'une époque où il fallait chasser le loup à grands cris "**hu ! hu ! hu ! harz ar bleiz**"

**Le brezhoneg sur Facebook :** C'est en lisant le Figaro du 7 octobre qu'une lectrice de Provence découvre l'article dont nous extrayons quelques passages : *Merci à cette lectrice attentive !* « La langue bretonne débarque sur Facebook. Le réseau social propose désormais le breton dans ses options linguistiques. La traduction participative a commencé et pourrait faire des émules. Le **réseau social au milliard d'utilisateurs** offre depuis vendredi la possibilité de choisir le breton comme langue de navigation. La mesure était l'objet de demandes anciennes: l'organe de diffusion de la langue bretonne avait sollicité le réseau depuis plus de trois ans. L'ouverture de cette 121e langue signe donc une victoire, autant que le début du processus: la traduction de l'intégralité du réseau social doit être menée par les internautes. Mais cette mesure symbolique intéresse déjà les ambassadeurs d'autres langues régionales. » **Culture : bronca contre les régions.** C'est le titre d'un article de la gazette des communes en date du 15 décembre. « Élus et professionnels se divisent sur la compétence culturelle "obligatoire" revendiquée par les régions. C'est ce qui ressort des débats qui ont émaillé les Assises nationales des directeurs des affaires culturelles les 9 et 10 octobre 2014 à Saint-Denis (Seine Saint-Denis). » En fait, les départements et les blocs communaux soutiennent la clause de compétence générale, les régions celles de la clause obligatoire mais partagée. Que de mots, que de mots ! Reflet d'une France éloignée des réalités du quotidien. La culture appartient à ceux qui la font.

*Nous vous adressons cette "lettre d'information des Bretons" chaque mois, sauf avis contraire de votre part. N'hésitez pas à lui apporter vos contributions sous forme d'échos, illustrations, articles ou autres qui vous paraissent d'intérêt général pour la Bretagne et pour l'ensemble des Bretons. Elle a été élaborée à l'initiative de Paul Chérel, Jacques Le Maho et Pierre Le Moine.*

*Paul Chérel - Kersily - 56340 Plouharnel  
Mail: Keruhel@gmail.com*

*La plus grosse partie des dépenses entraînées par la production et la diffusion de cette lettre dont nous pensons souhaitable de conserver le caractère de gratuité, étant de nature postale, nous remercions tous ceux qui veulent bien nous communiquer leur adresse électronique - ce qui, non seulement permet de réduire les frais d'envois postaux (photocopies, enveloppes et timbres) que nous essayons de limiter à 400 exemplaires - mais leur permet de recevoir les pages supplémentaires.*

## NOUS AVONS REÇU : SUJETS DIVERS

*Sujet tabou par excellence, l'immigration clandestine ! Il concerne toute l'Europe. Son ampleur est à la limite du mesurable. C'est pourtant cet aspect que la lettre de Polemia du 17 octobre aborde sous la plume de Guillaume Faye. (extraits de son article)*

### Migrants clandestins : l'invasion de l'Europe

Est présentée ici la situation actualisée de l'immigration en France, un phénomène absolument pas contrôlé, qui n'est déjà plus maîtrisable. Guillaume Faye fournit les chiffres du flux des immigrés irréguliers, des opérations de la police qui ne peut plus faire face, du coût des hébergements, de celui de la charge médicale... Quelle sera l'issue ? Quelles sont les dispositions envisagées par le gouvernement hormis celles de « laisser faire » et de saigner à blanc les pauvres Français qui n'y peuvent mais ?

Polémia

La France (comme l'Union européenne) est une passoire. L'année 2014 aura vu une aggravation brutale des flux d'immigrés illégaux, vrais ou faux réfugiés, les seconds étant nettement plus nombreux. Nous vivons une crise migratoire majeure qui surpasse en intensité la vague du « Printemps arabe » de 2011. Les flux de clandestins explosent. C'est d'une véritable invasion qu'il s'agit. Prélude à une submersion ? En face, aucune résistance : l'agence Frontex de protection des frontières ne sert rigoureusement à rien, les lobbies pro-immigration (*No Borders*, etc.), épaulés par l'Église et les médias, désarment toutes les résistances par leur matraquage idéologique. De plus, mieux traités et mieux soignés que des Français de souche pauvres, les « invisibles », les migrants illégaux se savent pratiquement inexpulsables. La pompe aspirante de l'immigration clandestine fonctionne à plein régime et s'emballe. Surtout depuis que le chaos s'installe en Afrique et dans tout le Moyen-Orient.

### La déferlante

De janvier à fin septembre 2014, 100.000 clandestins sont entrés en France par la frontière italienne ! A Menton, la police submergée voit arriver 10.000 clandestins par mois ; elle en refoule 4.000, qui reviennent. Sur la Côte d'Azur, la police a procédé à 19.000 interpellations depuis le début de l'année. Brièvement incarcérés, ils sont tous ensuite relâchés dans la nature, du fait du laxisme et de la complexité procédurale ubuesque du droit français. Sans compter ceux qui arrivent par les aéroports.

De l'île de Lampedusa à l'archipel du Dodécanèse (+223% d'arrivants clandestins en 2014) sans oublier Gibraltar, la façade méditerranéenne de l'Europe est le théâtre d'une véritable invasion déferlante qui s'amplifie chaque année. La prophétie de Jean Raspail, dans *Le Camp des Saints*, se réalise exactement. Beaucoup de migrants clandestins gagnent l'Allemagne ou la Suède. La première a fait face en 2014 à 200.000 demandes d'asile, contre 50.000 en 2011 ; la seconde, qui n'a que 9 millions d'habitants, a géré cette année 80.000 demandeurs du statut de réfugié. En France, de 67.000 demandes d'asile en 2013, on passera à 80.000 cette année. Et partout, ils savent qu'ils ne seront jamais expulsés. Les « reconductions à la frontière », en réalité très minoritaires, se soldent en général par des retours. Sur les 40.000 déboutés annuels du droit d'asile (on en sera à 50.000 cette année) l'immense majorité reste sur le territoire. Après la vague des Tunisiens, voici les Libyens, les Érythréens, les Soudanais et les Syriens, qui arrivent souvent par familles entières. Sans compter les migrants d'Afrique centrale et de l'Ouest, toujours plus nombreux. Même les Chinois et divers Asiatiques s'y mettent. Tout le monde, en somme.

### L'impuissance à endiguer le flux invasif

Le dispositif Frontex de protection des frontières de l'UE est un échec retentissant. L'opération Mare Nostrum (qui a été remplacée par l'opération Triton en novembre, changement magique de dénomination) de surveillance des côtes méditerranéennes de l'UE n'est pas du tout une protection ni une dissuasion, mais une opération de sauvetage en mer. 70.000 migrants clandestins ont été sauvés de la noyade en 10 mois ! Ce qui encourage les passeurs à augmenter encore les traversées. C'est « un pont vers l'Europe », a déclaré le ministre de l'Intérieur italien.

Sur la côte d'Azur, l'administration truque les chiffres des entrées clandestines. La police débordée procède à 150 interpellations par jour. Les clandestins ne retournent jamais en Italie et finissent par être relâchés au bout de 4h de garde à vue : ils sont LAP, (libres après procédure). Les OQTF (Obligation de quitter le territoire français) ne sont d'aucune valeur ; et les RLT (Remises à la limite du territoire, c'est à dire les reconductions à la frontière italienne) se traduisent par des retours dans 100% des cas. L'impuissance est totale et les clandestins le savent bien. L'invasion est autorisée, pourquoi se gêner ?

### Un gouffre financier

A la charge financière énorme, au boulet que représente l'immigration au sens large (voir autres articles de ce blog), même légale ou naturalisée, s'ajoute le coût des clandestins, qui explose. Sur 47.000 places d'hébergement d'urgence disponibles, 22.000 sont des nuits d'hôtels, au prix astronomique, supporté par le budget de l'Etat déficitaire. Le clandestin est beaucoup mieux traité qu'un Français de souche qui perd son traitement et son logis ; il ne risque pas de se retrouver à la rue, lui ! Il en est de même pour la prise en charge médicale et hospitalière. Il s'agit de l'Aide médicale d'État (AME), ce dispositif unique au monde, qui est un scandale. Elle assure aux clandestins étrangers une couverture médicale complète dont ne bénéficient pas des millions de Français non-fonctionnaires qui ont pourtant cotisé toute leur vie. L'AME a coûté 744 millions d'euros en 2013, en augmentation constante (dérapage), vu l'accroissement des arrivées de clandestins. A mettre en parallèle avec les 700 millions qui ont été retirés des prestations familiales aux Français. A ajouter à un surcoût de 350 millions d'euros dus aux centres d'hébergement d'urgence, aux allocations temporaires d'attente et aux frais d'hôtels pour les (faux) réfugiés demandeurs d'asile. En tout, le coût des sans-papiers dépasse le milliard d'euros annuel. Et le gouvernement a décidé pour 2015 d'augmenter encore les crédits de l'AME de 73 millions d'euros. Rien n'est trop beau ni trop généreux pour les clandestins. L'AME bénéficie déjà à près de 300.000 étrangers irréguliers. ...

Guillaume Faye

### De tout un peu

#### Taxe Tobin :

Il y a trois ans, Jose-Manuel Barroso, président de la Commission européenne, indiquait la façon dont il voyait l'application de cette taxe sur les transactions financières. Cette taxe, du nom de son « inventeur » James Tobin, Américain prix Nobel d'économie, qui portait uniquement sur les transactions monétaires internationales avaient pour but principal de limiter la volatilité des taux de change. C'est un peu plus tard qu'elle a pris le nom plus général de taxe sur les transactions financières. Elle a fait l'objet de multiples controverses sur son utilité et ses dangers. L'arrivée de Pierre Moscovici à la direction des affaires économiques de la CE semble la remettre à l'ordre du jour. Il est en effet déterminé à faire aboutir le dossier selon le « Économie matin » du 4 octobre qui écrit : « Mais ses modalités n'ont plus grand-chose à voir et si l'envisager à l'époque était une erreur, s'entêter aujourd'hui à tout l'air d'une folie : La mise en place de la taxe Tobin pourrait entraîner la délocalisation de 80 % des transactions en dehors de la zone euro.

#### On reparle du canal Seine-Nord :

En déplacement à Arras fin Septembre, le premier ministre l'a ressorti du tiroir. Selon « Le marin » du 30/9, le coût serait ramené de 7 milliards d'euros à une « fourchette » comprise entre 4,5 et 4,8 milliards (*un tout de passe-passe que seuls les grands élus sont capables de réaliser d'un coup de baguette magique*) Un milliard serait à la charge des trois régions Île de France, Picardie et Nord-Pas-de-Calais, l'Europe devrait participer à hauteur de 1,8 milliard, si on lui présente un bon dossier avant la fin de l'année, il ne resterait plus à la pauvre France miséreuse qu'à trouver un tout petit milliard ; une paille quoi ! Le premier ministre a chargé de ce dossier Rémi Pavy, député socialiste et ancien maire de Maubeuge, déclaré inéligible durant un an pour rejet de ses comptes de campagne.

#### Immigration clandestine :

Selon une étude réalisée par l'ONUDC, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, les deux réseaux les plus importants de passeurs d'immigrés clandestins, celui de l'Afrique vers l'Europe et celui de l'Amérique du Sud vers l'Amérique du Nord génèrent un chiffre d'affaires de plus de 5 milliards d'euros pour les passeurs. C'est ce que révèle Économie matin dans son édition du 8 octobre. Bien entendu, il s'agit d'une estimation totalement invérifiable comme le sont les estimations du chiffre d'affaires de la Mafia (+ de 50 milliards d'euros et le poids du trafic de drogue dans le PIB mondial (243 milliards d'euros.

### Bel exemple de gestion étatique

suite de la page 5

Dans son édition du 11 octobre, l'iFRAP aborde un sujet délicat, de nature universelle et écologique, la préservation de la forêt. Il semble que la France ne le traite pas de façon adéquate selon un article dont nous extrayons quelques passages importants.

#### Office national des forêts : la situation est grave

L'office national des forêts est un EPIC à statut particulier dont la création date de 1965. L'ONF a récemment été éclairé par les feux de l'actualité à l'occasion d'une part, de ses difficultés avec les collectivités territoriales suite à la perspective d'une augmentation des taxes à l'hectare auxquelles elles sont assujetties de 2 à 14 euros et d'autre part, par un rapport de la Cour des comptes désormais accessible au public sur la gestion de l'Office entre 2009 et 2012

- l'ensemble des activités menées par l'ONF sont, hors subventions, en déficit de 70 millions d'euros : 20,2 millions pour l'activité de gestion domaniale, 20,8 millions d'euros pour l'activité de gestion des forêts communales, 10 millions d'euros sur les missions d'intérêt général, 19 millions d'euros sur les activités de prestation de service (concurrentielles).

- Par ailleurs, l'endettement explose : entre 2009 et 2012 l'endettement a quasi-doublé en passant de 287,2 millions d'euros à 435,1 millions d'euros. La structure de cette dette s'est également déformée avec une montée en puissance des emprunts 230 millions d'euros en 2012 contre 90 millions en 2009 et significativement des emprunts à court terme pour régler une trésorerie perpétuellement déficitaire, oscillant entre 97,4 millions d'euros à 55,09 millions d'euros sur la période.

- Enfin la maîtrise de la masse salariale n'est pas assurée : les effectifs ont baissé de 475 ETP (-4,8%) tandis que la masse salariale elle continuait de s'accroître de 2,16%.

- Au point que l'Etat a décidé de raccourcir le COP 2012-2016 entre l'Etat et l'organisme d'un an en 2015. (un de ces multiples contrats de plan que l'Etat ne respecte guère)

#### L'ONF, une situation économique dégradée, bien analysée depuis fort longtemps :

L'ONF a depuis longtemps une situation économique difficile sur une filière pourtant stratégique pour l'économie française. En 2010, il était relevé que le déficit extérieur de la filière bois était le second déficit commercial de la France derrière celui lié aux produits énergétiques (pétrole, gaz, etc.), avec un niveau de 7 milliards d'euros. Par ailleurs, suite aux difficultés de l'opérateur notamment en matière de gestion de sa masse salariale et de son modèle économique (notamment quant à de possibles situations de subventions illicites (aides prohibées au sens communautaire) au regard de ses activités concurrentielles), plusieurs rapports d'inspection avaient été produits dès fin 2010 et en 2011 : une note blanche de la Direction générale du Trésor, ainsi qu'un rapport de mission de l'IGF, et le rapport du président du conseil d'administration de l'Office alors M. Hervé Gaymard au président de la République en septembre 2010.

#### Un réseau important et dispersé : une masse salariale largement « hors contrôle » :

Les caractéristiques des forêts domaniales et communales françaises sont un très fort émiettement. En conséquence, la structure de l'ONF qui à partir de 1965 a pris en charge la valorisation des forêts publiques domaniales comme communales (monopole de l'article L111-1 du Code forestier) a reproduit une structure très réticulée.

#### Les caractéristiques de la propriété forestière française

La forêt en France représente un actif très morcelé dans lequel les propriétaires publics (Etat, collectivités) n'occupent que 26% des surfaces, à parts égales soit 2,7 millions d'hectares chacun. Les collectivités « forestières » sont très nombreuses. On en compte 11.000 pour une surface moyenne de 230 ha. Les forêts privées sont quant à elles détenues par des propriétaires privés particulièrement nombreux 3,5 millions dont 3 millions possèdent moins de 4 ha soit 20% des surfaces.

#### L'ONF en chiffres

Création en 1965 d'un EPIC à statut particulier. En 2012 l'ONF dispose de 9.279 ETPT, dont 2/3 sont répartis entre 52 centres techniques, 336 unités territoriales. Il dispose de près de 5.800 bâtiments (maisons forestières, bâtiments techniques, administratifs), implantés sur 3.700 sites sur le territoire de 2.200 communes. Le taux d'occupation de ses locaux est de 17,08 m<sup>2</sup>/agent. Le besoin de fonds de roulement de l'organisme était de 75,8 millions d'euros en 2012, tandis que ses emprunts représentent 53,87% de ses dettes, des dettes en augmentation de 51,4% entre 2009 et 2012 atteignant 435 millions d'euros, quand les dépenses de personnel représentent 471 millions d'euros la même année, représentant la moitié des charges d'exploitation. Le résultat non corrigé des dotations financières exceptionnelles serait négatif de -70 millions d'euros, mais corrigé de ces mêmes transferts de l'Etat par définition non récurrent, il est encore négatif à -930,6 K€.

#### Dans ces conditions, la Fondation iFRAP propose :

De mettre fin au « monopole » de l'ONF dans la gestion des forêts communales : les collectivités doivent pouvoir recourir à des prestataires privés extérieurs si elles le désirent ; De filialiser à minima l'ONF afin de dissocier les prestations « hors marché » et d'intérêt général de l'opérateur de celles relevant du droit de la concurrence pour lesquelles il pourrait lui-même soumissionner ;

De lui permettre de mettre en concession la gestion de son propre domaine, hors prérogatives de police spéciale et de contrôle ;

De remembrer ce même domaine et d'inciter les collectivités territoriales elles-mêmes à rationaliser le leur ;

De réduire drastiquement sa masse salariale tout en rabattant sa gestion des ressources humaines sur un statut de droit commun d'EPIC (pour sa structure faïtière) avec des contractuels de droit privé en mettant en extinction son statut dérogatoire.

Samuel-Frédéric Servière

#### Les pots cassés qui coûtent cher :

Bien sûr qu'il fallait suspendre et enterrer l'écotaxe, mais combien il aurait été plus utile de réfléchir avant sur ses inconvénients et ses difficultés d'application, d'en discuter les modalités avec les personnes ou sociétés concernées et éviter ainsi la signature et la mise en vigueur précipitées de contrats en vue de son contrôle et de sa perception. Aujourd'hui, on en est à l'heure des répercussions financières pour dénonciation d'un contrat signé mais de réclamations de paiement à la société Ecomouv' des travaux de remise en état des portiques détériorés conformément aux clauses du dit contrat. Puis s'est posée la question des salariés embauchés par la société privée, plus les 130 fonctionnaires; pour la plupart recrutés récemment, pour le recouvrement de cette écotaxe.

#### Une taxe chasse l'autre :

Voici ce qu'on pouvait lire le 6 octobre dans la lettre de "Acru-environnement" : « Un décret du 29 septembre 2014 fixe la liste des itinéraires nationaux soumis à la taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises. Selon le ministère de l'écologie, ce réseau correspond aux grands itinéraires traversant le pays sans péage et à des barreaux routiers en continuité avec des autoroutes à péage tels la RN4 entre Paris et l'Est de la France et la RN10 entre Bordeaux et Poitiers. En outre, environ 300 km de routes locales sont incluses dans le réseau. » *L'occasion pour nous de redire que toute taxe imposée sur l'activité industrielle ou commerciale avant même qu'elle est donnée lieu à revenus et profits est une aberration.*

#### Algues vertes :

Le préfet des Côtes d'Armor a négocié au nom de l'Etat, un accord avec Saint-Brieuc Agglomération et Lamballe communauté en vue de les faire désister d'un recours contre l'Etat qu'elles avaient adressé au tribunal administratif en 2011. Il s'agissait, à propos des algues vertes échouées que ces collectivités avaient été chargées de ramasser et traiter, du non-respect par l'Etat de ses engagements concernant le remboursement des dépenses occasionnées. Les deux collectivités qui avaient mis en avant un préjudice financier et un préjudice d'image recevront respectivement 535 756 euros et 294 800 euros. Et pendant que nous en sommes aux algues vertes, on nous annonce que leur échouage est fortement en baisse. A la fin septembre 2014, 16 000 tonnes soit 45 % de moins qu'en 2013, année déjà très basse par rapport à 2012.

#### La politique de Sécurité-spectacle :

« ... Radars, ronds-points et ralentisseurs » C'est le titre d'un article du 13 octobre signé Alain Astouric publié par l'IREF qui pose la question « Pourquoi l'Etat s'entête-t-il à "criminaliser" les petits excès de vitesse et continue-t-il de construire des ronds-points et quelques autres aménagements d'une utilité discutable alors que la vitesse inadaptée ne constitue "que" la troisième cause de mortalité sur les routes, loin derrière l'alcool et la somnolence ? Bien entendu, tout le monde connaît la réponse, mais on peut la lire gratuitement et de façon plus détaillée en consultant le site : <http://astouric.icioula.org/>

*Un peu d'eau au moulin de note éditorial : IREF 19 octobre*

### **Loi sur la transition énergétique : la France se tire une balle dans le pied**

La transition énergétique vise à modifier nos comportements pour les rendre plus respectueux de l'environnement. Outre la future interdiction des rejets de sacs plastiques et de vaisselles jetables, à l'horizon 2020, qui relève plus de la démagogie que d'une politique efficace améliorant les performances énergétiques du pays, le projet de loi relatif à « la transition énergétique pour la croissance verte » représente d'une manière générale un nouveau boulet pour l'économie française.

#### **Des objectifs contradictoires**

Tout d'abord, il est - inquiétant que le Parlement n'ait disposé que de 30 heures pour débattre de cette loi ambitieuse ; qui couvre elle-même des thèmes aussi divers que l'isolation des bâtiments, la pollution de l'air et la propreté des transports, le développement des énergies renouvelables, la gestion des déchets, ou la sûreté nucléaire. Considérant le volume du texte, il est difficile de passer en revue de manière exhaustive l'intégralité de la loi. Pourtant dès les premiers articles, on se rend compte que cette loi aura un impact majeur, dans la mesure où tous les décrets d'application sur le coût de l'énergie en France seront rapidement publiés.

Ainsi modifié, le code de l'énergie dispose désormais que la politique énergétique :

- favorise, grâce à la mobilisation de toutes les filières industrielles, notamment celles de la croissance verte, l'émergence d'une économie compétitive et riche en emplois, à la fois sobre et efficace en énergie et en consommation de ressources et de carbone ;
- assure la sécurité d'approvisionnement et réduit la dépendance aux importations ;
- maintient un prix de l'énergie compétitif et attractif sur le plan international, tandis qu'elle permet de maîtriser les dépenses en énergie des consommateurs ;
- garantit la cohésion sociale et territoriale, en assurant un droit d'accès de tous à l'énergie sans coût excessif pour les ressources des ménages ;
- lutte contre la précarité énergétique ».

A trop vouloir en faire, on aboutit à un texte dont les objectifs sont contradictoires. Comment, en effet, maintenir le prix de l'énergie attractif, en réduisant d'un quart, d'ici à 2025, la part du nucléaire dans l'offre énergétique (de 75 à 50 %), par la substitution des énergies renouvelables ? L'Allemagne a choisi cette voie, et l'on en connaît les lourdes conséquences sur son économie et sur l'environnement, avec la réouverture des centrales thermiques au charbon depuis quelques années. Aujourd'hui, le montant des subventions aux énergies renouvelables est égal aux coûts de production de l'électricité, soit environ 20 milliards d'euros (Md€) ! L'étude d'impact réalisée par le gouvernement prévoit la multiplication par 6,5 de la consommation énergétique provenant de l'éolien et de l'hydrolien (mot inconnu hydrologie, hydroliithe ?) et par près de 10 celle du photovoltaïque d'ici 2030.

Cela suffira-t-il à compenser la baisse du nucléaire ? Comme le rappelait le député Julien Aubert lors du débat à l'Assemblée nationale, « Il se trouve que le taux de disponibilité des centrales nucléaires est bien plus élevé que celui du photovoltaïque ou de l'éolien. L'Union française de l'électricité a calculé que pour remplacer 20 gigawatts d'énergie nucléaire, produisant 140 térawatts-heure d'électricité, il faut 35 gigawatts d'énergie éolienne ou 70 gigawatts de photovoltaïque. Soit 20 000 éoliennes ou encore 657 km<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques, soit 70 % des toits disponibles » D'autant que l'on ne sait pas trop comment tout ça sera financé... Selon l'Ademe, il faudrait mobiliser 10 à 30 Md€ par an pour financer la transition énergétique selon les différents objectifs retenus. ...

#### **Impact sur l'emploi : l'illusion de la croissance verte**

Si l'impact sur l'emploi et sur le PIB semble positif, il dépend en grande partie du modèle utilisé ... En réalité, l'impact serait différent selon le modèle utilisé et les paramètres économétriques. Par exemple, le comité Trajectoire du Conseil d'analyse économique utilise un autre modèle, dans lequel, selon les hypothèses retenues, l'impact sur le PIB varie entre -7 % et +13,4 %. C'est aussi la remarque de la DG Trésor, qui prévoit des effets négatifs sur l'emploi si l'on porte la part des énergies renouvelables à 23 % d'ici 2020, comme c'est le cas du projet de loi. Par ailleurs, les hypothèses d'inflation, de croissance du PIB, de taux de chômage, ou encore de déficit public, ne sont pas précisées ; ce qui rend approximatifs les chiffres avancés par cette étude d'impact. En effet, le modèle retient une hypothèse de croissance de la population de 0,36 % par an. Cette croissance de la population, quand elle se retrouvera sur le marché de l'emploi, devra être intégrée à celui-ci. En retenant cette hypothèse de croissance, et en la comparant avec l'augmentation moyenne de la population active depuis 1976, la population active devrait croître entre 1,8 et 3,7 millions. Les 220 000 emplois, potentiellement créés d'ici à 2030 par ce projet de loi, ne représenteraient que 6 à 11 % des nouveaux demandeurs d'emploi.

Par ailleurs, cette prédiction semble particulièrement optimiste, car outre le fait d'avoir un effet positif sur l'emploi, elle compenserait la perte des emplois dans la filière nucléaire, qui contribue à 400 000 emplois en France. Des emplois qui sont souvent à haute valeur ajoutée. Une étude de l'Insee sur les sites du Tricastin et de Marcoule montre que le revenu net imposable moyen dans la zone d'impact est supérieur à la moyenne des quatre départements alentour et que le salaire horaire y est également plus élevé. Autrement dit, il ne faudrait pas que la loi sur la transition énergétique ne vienne détruire de l'emploi qualifié pour le remplacer par des postes qui le sont beaucoup moins. Car outre le fait d'être un projet contradictoire dans ses objectifs, il viendrait détruire du pouvoir d'achat !

**Lucas Léger**

### **Chronique nantaise**

Nous établissons cette petite chronique nantaise grâce à des informations communiquées par **G. Lemée-Sarrazin** que nous tenons à remercier ici, car ce qui se passe dans notre cinquième département est assez minutieusement occulté par les médias de grande diffusion qui veulent nous faire croire que la Bretagne se limite à 4 départements.

*La "grande" presse dite régionale, édition Nantes, se fait l'écho d'une injustice criante en comparant les deux contrats de plan ÉTAT/Région Bretagne (il s'agit évidemment de la B4) et Pays de Loire. La Bretagne recevrait 160 millions de plus que la PdL et, avec seulement 96 euros par habitant, la PdL serait la deuxième moins bien lotie de toutes les régions. Le gouvernement parisien préférerait-il Jean-Yves Le Drian à Jacques Auxiette ? Feuilletton à suivre.*

*Un débat public est organisé pour une durée de huit mois autour du thème de la Loire et de ses affluents; Quel avenir les riverains, et Nantais en général, voient-ils dans ce grand fleuve qui, dans les anciens manuels scolaires, avaient la réputation d'être non ou peu "navigable"? Le "bon" peuple saura-t-il formuler des avis d'intérêt général pour un renouveau maritime et fluvial ?*

*Standard & Poor's, l'agence de notation bien connue, maintient provisoirement son "AA" à la région PdL pour sa bonne gestion, mais pourrait le réviser à la baisse en fonction de la note d'appréciation de la France dans son ensemble, considérant surtout l'intention de celle-ci d'effectuer des coupes budgétaires importantes sur les dotations aux collectivités.*

*Notre-Dame des Landes : L'Etat maintient sa volonté de réaliser le projet. On sait à quoi s'en tenir sur sa parole et la rapidité de ses décisions. Pour le moment, on en est toujours au report sine die du début des travaux dans l'attente du jugement (dernier) des recours présentés par Écolos & Co. Toutefois, même si les dits jugements se terminaient par des non-lieux, il faudrait le remanier pour tenir compte de la hausse du trafic constatée à Nantes-Atlantique. Une nouvelle période de 40 années de valse-hésitation ?*

*En marge de ce projet AÉRIEN, les élus B4 et PdL se penchent sur un projet plus TERRIEN de relier Nantes à Rennes (et réciproquement) par voie ferrée selon trois scénarios proposés par "les experts". Il semblerait qu'un accord se dessine sur un des scénarios dont l'intérêt serait notamment de prévoir une desserte du futur aéroport. Il y a toutefois des opposants à cette façon de voir ... des écologistes, eh oui ! des deux côtés de la frontière. La "manif" du 37 septembre en faveur de la réunification a connu un grand succès au point de vue participation populaire même si, au niveau de l'Etat, on en a ignoré superbement le message et l'importance. Le journal Ouisstii l'a qualifié pourtant d'historique - en prenant bien soin quand même de placer le mot entre guillemets - et en ramenant le chiffre de participation à « plus de 20 000 ». La police avait dit 13 000, Bretagne Réunie, l'organisateur, 40 000 ; 53 000 divisé par deux, ce la fait effectivement plus de 20 000.*

*En tout cas, au lendemain de la manifestation, le président du CG 44, questionné au sujet de la possibilité d'un référendum (à l'écossaise) sur cette question de rattachement du département à sa région naturelle, a dit "NON", c'est trop tôt. Attendons que la carte des régions soit votée !. En phase par ailleurs avec le ministre Lebranchu qui est contre la suppression des départements.*



### Éolien en berne ?

Sous la pression de ses "Grünen", la chancelière allemande Angela Merkel avait un peu vite décidé la fermeture progressive de ses centrales nucléaires pour privilégier les énergies dites renouvelables et, au besoin, redonner vie à son parc de centrales au charbon, voire l'amplifier. Mais voilà qu'elle se heurte à un problème inquiétant au sujet d'un champ éolien offshore selon ce que nous révèle "Le Marin" dans son édition du 26 septembre : « Le champ Bard 1, terminé à l'été 2013, n'arrive toujours pas à produire de façon fiable. (Photo : Bard) L'hebdomadaire allemand Spiegel Magazine, dans son numéro 35 de l'année 2014, s'inquiète des ennuis techniques du champ éolien Bard 1. Selon la transcription effectuée par le site internet Contrepoints, l'échec de ce parc éolien, « miné par des problèmes techniques majeurs qui ne trouvent pas de solution visible, effraye toute l'industrie allemande de l'offshore ». Officiellement ouvert en août 2013, le parc a dû être fermé immédiatement. Une nouvelle tentative de mise sur le réseau, en mars, a encore échoué à cause d'un court-circuit. La solution est d'autant plus difficile à trouver que ce champ de 80 éoliennes est situé très au large. Le fabricant des éoliennes avait déjà, à la fin 2013, décidé de cesser sa production, laissant l'exploitation du champ à une filiale dédiée. »

Peut-être s'agit-il du problème que posent les éoliennes lorsqu'il n'y a pas de vent comme nous l'expose un de nos lecteurs ancien chercheur au CNRS qui nous écrit ceci : « Actuellement, ces machines ne peuvent s'arrêter quand il n'y a pas de vent, sinon corrosion des rotors. Ces machines comportent actuellement un moteur équipé d'aimants fer-neodyme et doivent être révisées tous les 250 jours. Si on équipe le moteur d'aimants fer-dysprosium la révision passe à 330 jours. Mais les réserves mondiales de dysprosium sont limitées et presque toutes se trouvent en Chine. Du coup, la production énergétique de ces machines est non seulement limitée par l'absence de vent, la faiblesse du vent (l'énergie produite varie avec le cube de la vitesse) mais il faut les arrêter pour révisions fréquentes.

Le cas du champ d'éoliennes exposé ci-dessus, situé très au large, vient augmenter les difficultés de la maintenance. Ce qui peut expliquer aussi l'abandon de l'activité par le fabricant. De quoi faire "rougir" de colère les Grünen d'Outre-Rhin. Et, au passage, de quoi faire réfléchir la France, sa transition énergétique et son "mix" du même nom !

Actu-environnement - 9 octobre. Entre le 1er juillet 2013 et le 30 juin 2014, le taux moyen de couverture de la production éolienne a été de 3,7 % bien que les installations raccordées au réseau totalisent 8 575 MW, ce qui correspond quand même environ à une puissance équivalente à celle de 8 groupes turboalternateurs actuels, piètre rendement. Cinq régions contribuent pour plus de la moitié à cette production éolienne : La Champagne-Ardenne, la Picardie, le Centre, la Bretagne et la Lorraine

### Chronique maritime

En prélude aux "Assises de l'économie de la mer" qui se tiendront les 2 et le 3 décembre, le journal "Le marin", dans son édition du 23 octobre, invite les professionnels du shipping à participer à un après-midi de débat sur l'évolution du modèle portuaire français le 1er décembre à Saint-Nazaire. L'après-midi comportera deux débats centrés sur les ports, tous deux animés par Paul Turret, directeur de l'Institut supérieur d'économie maritime de Nantes-Saint-Nazaire; La réunion se tiendra à l'espace Idea de Montoir. Plus de renseignements via [umnp@umnp.org](mailto:umnp@umnp.org) ou 02 40 01 81 88. *Espérons que les professionnels bretons sauront défendre les ports bretons des 5 départements, leur avenir, les infrastructures nécessaires pour leur redonner l'importance perdue au cours de siècles de désintérêt de la France pour ses activités maritimes.*

Seuil soufre : Restons avec le "Le marin", édition 2 octobre ! CMA CGM, groupe mondial de transport maritime par conteneurs, basé à Marseille, a publié la liste de ses surcharges de carburant liées à l'introduction au 1er janvier du seuil de soufre à 0,1 % dans les zones spéciales (Eca) nord-européennes, nord-américaines et Caraïbes. Selon les zones, ces surcharges varient de 40 à 300 dollars pour un conteneur de 40 pieds. *On voudrait tuer le commerce maritime qu'on ne s'y prendrait pas autrement.*

Contrecoup de ces dispositions sur le soufre, Brittany ferries abandonne son projet de commande à STX Saint-Nazaire d'un ferry fonctionnant au gaz naturel liquéfié (GNL), "projet Pegasis" bien qu'une "lettre d'intention" avait déjà été signée. Brittany ferries ne veut pas subir une double peine, celle d'avoir à remotoriser en même temps ses ferries Pont-Aven, Armorique et Mont Saint-Michel pour passer du fuel lourd au gas-oil, carburant beaucoup plus coûteux, tout en équipant ses anciens navires de soutes à membranes pour stocker le GNL *Aux technocrates de payer l'addition !*

### Chronique aéronautique

#### Haro sur le baudet ! Représailles ou économies ?

Les CCI sont sur la sellette comme nous l'annoncions déjà il y a deux mois. L'État, toujours à court d'argent, la Cour des comptes, au gré de ses chamboulements internes, s'en prennent à ces "machins", inventés par Napoléon pour mettre un peu d'ordre dans les affaires, ces chambres dites de ce fait consulaires censées, en partenariat public/privé de mener la barque de l'économie. Pour ce faire, elles bénéficient de fonds publics et privés substantiels fixés et bien établis depuis les temps anciens. Elles coûtent très (trop ?) cher pour un résultat estimé douteux. L'État a donc décidé de "ponctionner" leurs ressources et/ou leur fonds de roulement et, dans la foulée de faire de même sur les "agences de l'eau". Du coup, les CCI, frappées d'une "ponction" de 713 millions d'euros ont réagi au moyen de la publication d'une carte de "casse territoriale" que l'on trouvera ci-contre. Il s'agit de la fermeture occasionnée de quelque 300 établissements, centres de formation et aéroports de "province" que nous baptisons plus généralement d'aérodromes dans notre lettre.



Cette carte illustre la casse territoriale induite par les arbitrages du Gouvernement sur les ressources des CCI, en pointant dans une projection triennale (2015-2017) les menaces portées sur les services aux entreprises, la formation des jeunes et les équipements.

«réduire la voilure», voire la fermeture d'aérodromes comme ceux de Moulins, Albi, Bergerac, Brive, Nevers, Châteauroux, Besançon. Et d'importants travaux d'investissement ne pourront être menés dans des ports maritimes ou fluviaux tels ceux de Morlaix, Saint-Jean de Luz, Valence ou encore Mulhouse.

Et tandis que la France tergiverse à n'en plus finir à propos du projet d'aéroport à Notre-Dame des Landes, l'Espagne la supplée en prenant une place de plus en plus importante dans le trafic aérien Français. Volotea lance trois lignes au départ de Nantes vers Las Palmas (Canaries), Malaga (Espagne) et Split (Croatie) Ouverture entre Décembre 2014 et avril 2015. Volotea desservira alors 27 destinations (550 000 sièges) au départ de Nantes. Volotea est basée à Bordeaux et à Nantes et est présente dans 14 autres aéroports français;

Quant à la société VinciAirports - qui va finir par se lasser de l'incapacité française à régler SON problème avec les opposants au projet NDdL et exiger des indemnités - il est rappelé qu'elle exploite 23 aéroports en France, 10 au Portugal (dont le hub de Lisbonne) et 3 au Cambodge. Pendant ce temps-là, l'aéroport de Nantes -Atlantique a enregistré un nouveau record de fréquentation au mois d'août avec 458 912 passagers (hors transit)

### E berr gomzou

**Musée de la marine** : 50 millions pour sa rénovation ! C'est le ministre de la Défense qui l'a annoncé. Situé à Paris, comme il se doit, Jean-Yves Le Drian a confié à Olivier Poivre d'Arvor, président du Conseil d'administration et à Loïc Finaz, contr-amiral et actuel directeur du musée, la mission visant à faire du musée « **le grand lieu de la mer à Paris** ».

**Démission** : Celle de Christian de Perthuis, président du comité pour la fiscalité écologique, "découragé" par le manque d'engagement de l'Exécutif. **Irremplaçable !**



◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆ *Décembre 2014- N° 86* ◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆  
**Éditorial**  
**G 20**

Cette année, la grand-messe appelée G20 avait lieu à Brisbane, ville australienne, capitale de l'État du Queensland, située à environ 950 km au nord de Sydney. En plus de l'Union Européenne, 19 États étaient représentés, - *par ordre alphabétique français* -, L'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Arabie Saoudite, l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Chine, la Corée du Sud, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, le Japon, le Mexique, la Russie et la Turquie. Elle s'est déroulée du 15 au 16 novembre. Si la presse et les médias occidentaux auraient bien voulu marquer l'événement sous l'angle de la fameuse "Crise ukrainienne", ils en ont été pour leurs frais car le sujet n'a pas été abordé et le président russe a même préféré se retirer avant la fin de la messe (déjeuner officiel de clôture), pour éviter, avec juste raison, des discussions oiseuses pouvant dégénérer jusqu'à l'irréparable. Les prémices des guerres de 1870, 1914 et 1939 sont encore dans les mémoires.

Ce G 20 s'est donc terminé sur une série de belles promesses concernant diverses actions et participations financières que résume le quotidien "The Australian" dans son édition du lendemain par ces mots : « We haven't just committed ourselves to aspirations - we've committed ourselves to specific measures to make those aspirations a reality. » Des "machins" ont donc été créés - *on se croirait en France* - pour contrôler l'application et l'efficacité des décisions prises. L'accord inclut par exemple une volonté de "booster" le commerce international, promouvoir la compétition et réformer le marché de l'emploi pour accroître de 21 pour cent en cinq ans la croissance économique.

Des conversations en tête-à-tête ont eu lieu entre certains chefs d'Etat dont une entre Vladimir Poutine, Angela Merkel et Jean-Claude Juncker qui s'est achevée tard dans la nuit. Vladimir Poutine a reçu une invitation de Matteo Renzi pour une visite de l'exposition universelle qui se tiendra à Milan en mai 2015. Christine Lagarde a eu un entretien avec Vladimir Poutine en marge du sommet sur l'économie russe et la dette ukrainienne. Également en marge du sommet, François Hollande s'est entretenu avec Vladimir Poutine, un entretien "sans chaleur" selon l'expression du journaliste présent. Il était question - il faut en effet le souligner - de l'action de la Russie en Ukraine et de la livraison des bateaux russes selon le contrat passé avec les chantiers de Saint-Nazaire. Bien entendu on aura remarqué, parmi les 20 représentations la présence importante des BRICS ( **B**rsil, **R**ussie, **I**nde, **C**hine et **S**ud-Afrique ) les fameux pays émergents qui constituent une force humaine et financière de plus en plus importante sur le plan mondial en matière économique et politique. Ce G 20 n'a donc pas manqué pour eux d'être une occasion pour se réunir.

Il y avait aussi des pays invités : la Birmanie, l'Espagne, la Mauritanie, la voisine Nouvelle- Zélande, le Sénégal et Singapour. Et ne pas oublier une dizaine d'organisations internationales comme le FMI représenté par sa présidente actuelle Christine Lagarde (*voir plus haut*). Au total, on s'attendait donc à la présence d'environ 4000 délégués et, bien entendu, à celle du monde médiatique estimée à 2500 voire 3000 personnes. Tous ces déplacements n'ont certainement pas manqué d'entraîner une belle production de CO2. Il serait malséant d'en parler d'autant plus que la grande question du réchauffement climatique (*pardon ! on dit maintenant changement climatique*) si chère aux G 20 précédents n'a été que timidement abordée le dernier jour, à la demande des États-Unis qui venaient de signer un accord avec la Chine sur le sujet, dans un pays qui ne veut pas en entendre parler, l'Australie hôte du sommet, pas plus que l'Arabie Saoudite ni le Canada.

D'autres grand-messes suivront en Turquie en 2015 et en Chine en 2016. **Why not !**

Paul Chérel

**Neddeg laouen**  
**Eguberri on**  
**Gleckika**  
**Wianachta**  
**Joyeux Noël**

**Au sommaire**

p. 2 : Puzzle hexagonal  
p. 3 : Puzzle (*suite*)  
p. 4 : Formatage d'esprit  
Et via Internet  
p. 6 : Gestion d'État  
p. 7 : Pause fiscale  
p. 8 : Chroniques aéro et maritime

**Lu dans la presse minorisée**  
( novembre 2014 )

**Losing the battle but winning the war :**

« The post-réferendum period has brought positive results for the YES parties. New recruits to the Scottish National Party are coming in tens of thousands, something never envisaged in our wildest imagination. From a membership of 25,642 before the referendum, a figure of 100,000 members could soon be reached. Why are they coming on board ? I obtained one clue when during the campaign. I met a man in these 30s who has never previously been involved in any form of politics. He had his new van painted with YES signs ; on the list of the main internet sites, where information could be obtained, and at the rear a flagpole with a large Saltire emblazoned with “YES”. After the vote he phoned me to say that he had joined the SNP. I asked him why. His reply was most interesting. “ The SNP people I was working alongside were ordinary people just like me, who had the same views and the same desires for the future. » ( John Joppy in “Scots Independent” N° 1029 )

**Puzzle hexagonal :**

*Ca y est ! Les 577 “parisianisés” de l’Assemblée Nationale et les 346 sans-culottes départementalistes du Sénat - dont le découpage régional est pourtant le cadet des soucis - ont abouti le 20 novembre à un accord sur un nombre réduit de régions administratives, à savoir sur le nombre 13, faisant fi des superstitions diverses qui entourent ce nombre dans les traditions populaires. D’ailleurs, a-t-on seulement consulté le “bon peuple” sur la question ? Pas plus d’ailleurs que l’on a indiqué les pouvoirs et compétences délégués par cet ETAT central, “touche-à-tout” et omnipotent, à ces nouvelles circonscriptions ! Ce déni flagrant de démocratie n’a donc pas manqué de provoquer quelques remous, réactions, voire révoltes, dans le monde des “régionalistes, autonomistes et autres nationalistes”. Ecoutons-en quelques-uns : « Larcher, nouveau président du Sénat, plaide pour la clarification des compétences - gazette des communes - 8 novembre, ... Urvoas, assouplir droit d’option des départements - gazette des communes et Vallini, faciliter changement de région pour les départements - acteurs publics 18 novembre, ... Baroud alsacien, pas de fusion - gazette des communes - 20 novembre, ... Champenois ne veulent pas de Strasbourg comme capitale - Acteurs publics, 21 novembre, ... Autant de propositions, amendements, rejetés par l’Assemblée Nationale - gazette des communes 21 novembre. » Cela n’empêche pas le président de la République de déclarer sans vergogne, lors d’une promenade en Nouvelle-Calédonie après la réunion du G 20 : « Les Calédoniens auront le dernier mot sur leur avenir - Gazette des communes - 17 novembre ». Bien entendu, la Bretagne et son désir de recouvrer son cinquième département confisqué par les gouvernances françaises successives, depuis plus de 70 ans il n’en est pas question, malgré le discours de Marc Le Fur du 20 Novembre devant une Assemblée d’absents, ni les amendements proposés par Paul Molac, ni les manifestations organisées à profusion par Bretagne Réunie. Mais pour couronner cet ensemble de “gauloiseries de mauvais goût”, nous avons retenu cette carte, inspirée de la mouture parisienne, à part les couleurs, que nous a envoyée l’occitan, Jacme Delmas*



**Rendre le pouvoir aux Français :**

Relevé dans l’édition du 24 octobre de “Economie matin: « La fonction publique doit rendre le pouvoir aux Français. L’Assemblée nationale compte 185 fonctionnaires ou enseignants sur 577 députés. Très représentatif de la population. La moitié des parlementaires sont des fonctionnaires ou assimilés. Dix des seize ministres du gouvernement Valls sont des hauts fonctionnaires et trois d’entre eux viennent de l’enseignement public. Cette très nette surreprésentation des élus issus de la fonction publique au gouvernement et au Parlement est une exception française. D’aucuns l’expliquent par le fait que des individus qui ont choisi d’être des fonctionnaires ont par définition le goût de la chose publique. Mais elle se justifie certainement plus par les facilités d’accès à la mandature dont bénéficient les fonctionnaires. Ceux-ci ont, en effet, la possibilité de se mettre en disponibilité le temps de leur mandat. Une fois celui-ci achevé ou après une déroute électorale, l’élu retrouve poste, grade et salaire de départ. Et dans un monde comme celui de la politique où la cooptation, voire la consanguinité, sont reines, les politiciens issus de l’administration ouvrent les portes à leurs collègues. ... Les parlementaires-fonctionnaires sont à la fois juge et partie. Comment un fonctionnaire, qui vit par définition de l’argent public, pourrait-il voter l’impôt en toute indépendance et se prononcer sur le budget de l’Etat ? Comment un fonctionnaire pourrait-il se montrer favorable à une réduction drastique des effectifs de la fonction publique, mesure pourtant incontournable pour baisser la dépense publique ? Si le statut de fonctionnaire n’était pas garanti à vie, la société française serait plus ouverte et plus mobile.

**Ne pas confondre service public et emploi public :**

C’est ce que dénonce Alain Rousset, président de l’ARF (Association des Régions de France): pourtant membre du PS, dans les colonnes de la gazette des communes en date du 14 novembre. Alain Rousset a déclaré jeudi 13 novembre au Sénat qu’en France, on a “confondu l’emploi public et le service public”, se livrant à une charge contre le recrutement de personnel dans les intercommunalités « Le bond de la fonction publique territoriale, c’est les interco. Et les redondances entre les syndicats, il faut que vous mettiez de l’ordre là-dedans, c’est le bazar et le bazar coûte cher. »

**Au niveau de l’Europe, ce n’est pas mieux :**

C’est Acteurs publics qui nous dévoile, dans son édition du 23 octobre que l’Europe se voit confrontée à un défaut de paiement des engagements qu’elle a pris à la demande même des États-membres, pour participation à divers projets. Un montant d’impayés avoisinant les 26 milliards d’euros. La raison ? Toute simple ! Le non-respect en temps voulu ( ou pour insolvabilité ? ) par les mêmes États-membres de leurs propres contributions promises aux budgets de la Commission. Résultat, les caisses sont vides dès le mois de septembre d’une année en cours. L’Europe devient ainsi un copier-coller agrandi de chacun des membres qui la constituent. Belle démonstration d’une incompétence généralisée dans la gestion des affaires !

Merci à tous ceux qui veulent bien continuer de nous envoyer de temps à autre des timbres à 0,59 € (écopli 20g. 4 pages) pour aider à maintenir au niveau de 400 exemplaires la diffusion de cette lettre d’information des Bretons par la voie postale à ceux qui ne disposent pas des facilités Internet.

**L'ouverture à l'international :**

« Spri, l'Agence de Développement du Gouvernement Basque, a soutenu près de 3000 projets d'investissement, à l'extérieur, depuis 2008. Le réseau extérieur du Gouvernement Basque participe au Salon Invexport. Le parc d'exposition BEC (Bilbao Exhibition Center) a accueilli la seconde édition d'InvEXPOrt, un salon destiné aux processus d'internationalisation des entreprises. Parmi les exposants, se trouvent des entreprises à vocation exportatrice de différents secteurs, des écoles de commerce, des entités financières, des organismes publics et des agences de développement d'investisseurs de pays comme le Maroc ou le Pérou. Au final, il s'agit d'agents impliqués dans le développement de projets d'entreprises à l'extérieur.

**2714 projets** Depuis le début de la crise, la Spri a coopéré à la mise en marche de 2 714 projets de promotion d'entreprises à l'extérieur. Cette dynamique s'amplifie. Entre Janvier et Août, 265 processus d'internationalisation ont été activés, sur un rythme qui dépasse celui de 2013. « En Décembre, nous serons proches du record de 2012, avec 504 projets. Durant ces 7 années complexes, nous triplerons le volume accumulé, durant la période 2001-2007. Toutes les entreprises ne font pas appel à la Spri, il y a également des aides forales des Diputaciones ou du Gouvernement Espagnol. Certaines compagnies vont en solo à l'extérieur. Mais le rythme est similaire pour l'ensemble du tissu productif basque : nous avons triplé nos sorties à l'extérieur par rapport à la période d'avant crise ». La directrice d'internationalisation de la Spri, Miren Madinabeitia, explique à Deia la philosophie d'un instrument clé contre la fermeture de sociétés. Beaucoup d'entre elles ne rêvaient pas de vendre à l'extérieur, avant la tornade financière. L'Agence liée au Département de Promotion Économique et de Compétitivité déplace 30 consultants au BEC. Ces professionnels couvrent un rayon d'action de plus de 70 pays. Ils connaissent la réalité de chaque marché, les opportunités de négoce, les procédures administratives à accomplir. Il s'agit d'experts reconnus. » (in "LEMA" N° 194). Alain Peyrefitte en aurait fait un livre : *"Quand la Bretagne s'éveillera"*.

**Transport maritime, dernier souci de l'État :**

Le transport maritime fait l'objet d'un traitement paradoxal de la part de l'État. En effet, le secteur des transports, de manière globale (route, air, fer, mer, fluvial, passagers et marchandises), affiche un déficit de ses échanges extérieurs de bonne taille et contribue donc notablement à la perte de compétitivité de la France. Tous transports confondus, donc, les échanges extérieurs de la France sont déficitaires de 9,3 milliards d'euros (c'est l'équivalent des deux-tiers du chiffre d'affaires de CMA CGM). Or dans ce paysage catastrophique sur le plan économique, du fait du déficit commercial du transport routier, il n'y a qu'un bon élève : le transport maritime, avec un solde positif de 4 milliards (l'aérien étant lui aussi dans le vert, mais a un montant nettement plus bas de 300 millions). Depuis 2008, la performance des compagnies maritimes françaises en termes de commerce extérieur a crû de 6 % en moyenne annuelle. Ceci alors que le chiffre d'affaires du transport maritime français, 13,9 milliards, est inférieur à celui du transport aérien (19,1 milliards). Les compagnies maritimes françaises contribuent à écoper la lamentable balance commerciale nationale, tout comme le font également les constructeurs de navires et équipementiers, l'offshore pétrolier, les activités maritimes de services (courtage, assurance, financement, certification etc.). Les chiffres sont à rapprocher des dépenses d'investissement dans les infrastructures de transport. Le montant total est de 23,4 milliards d'euros en 2013. Le réseau routier, en dépit des concessions des autoroutes aux acteurs privés, en absorbe 11,4 milliards (48,8 %) ; le réseau ferroviaire est en forte hausse et consomme 6,96 milliards (29,7 % du total) ; le reste porte essentiellement sur le transport collectif urbain (3,59 milliards), en hausse, puis les aéroports (760 millions), les voies fluviales (220 millions), à un niveau stable. Quant aux ports maritimes, s'ils ont vu leurs crédits progresser de 42,6 %, ce n'est que pour atteindre un montant de 450 millions. Seul le fluvial bénéficie d'un budget inférieur. Quelles causes, quels effets ? Les ports français Marseille et Le Havre font partie des rares ports européens dont le trafic a régressé en Europe, à l'inverse de Rotterdam, Anvers, Hambourg, Brème, Algeiras, Valence, Gênes. (in "Le marin" 1 novembre )

**Puzzle hexagonal :**

En page 2, nous parlons du côté grotesque, et désinvolte à l'égard de la population, du découpage administratif territorial élaboré à l'issue de maints allers et retours entre les deux assemblées. Ce qui a tout simplement été oublié - ou volontairement passé sous silence, prudence oblige - c'est l'objet premier voulu pour cette réduction forcée du nombre de régions, à savoir la prétendue économie réalisée. Il est certainement vain d'en attendre un chiffre quelconque de la part de ceux qui ont pris la décision de cette réduction. Il est cependant permis de penser que cette réduction va, au contraire, aboutir à des dépenses de fonctionnement supplémentaires. Ne serait-ce que par l'allongement et la durée des déplacements occasionnés pour réunir élus, conseils, agents et autres intervenants dans l'accomplissement des actions menées. Ceci n'étant certainement pas facilité par le manque d'infrastructures, routières et ferroviaires, adaptées à ces nouveaux déplacements. Par ailleurs, députés et sénateurs ne se sont pas abaissés jusqu'à définir, région par région, le nombre de vice-présidents, conseillers, agents, voitures de fonctions, logements, etc. : laissons cela aux décrets d'application ! Mais, si le nombre est la simple addition de l'existant regroupé, économie nulle sur le fonctionnement mais agrandissements, voire nouvelles constructions pour cause de bâtiments officiels devenus trop petits. Si, au contraire, le nombre est réduit à l'emporte-pièce, il faut alors s'attendre à de nombreuses réactions de la part des sous-territoires délaissés. Beaux débats, voire pugilats en perspective !

**Éducation nationale vs. Économie :**

Sondage très instructif que nous présente Économie matin dans son édition du 17 novembre : « Seuls 3% des Français comprennent les hommes politiques quand ils parlent... d'économie... C'est l'enseignement de l'étude de Martin Fournier, enseignant-chercheur à l'Université de Lyon 2 qui a présenté durant les conférences lyonnaises des Journées de l'Économie, les résultats de son étude sur la compréhension des enjeux de l'économie par les Français au travers des médias. Le résultat est sans appel : si 53% des personnes interrogées indiquent s'intéresser à l'économie, 45% des sondés précisent aussi être incités à se désintéresser des questions économiques lorsque celles-ci sont difficiles à comprendre. **Des responsables pointés du doigt** : Ces thèmes sont explicités par des médias qui suscitent dans leur globalité une grande méfiance. Ainsi, ils se disent 56% à faire peu ou pas du tout confiance aux informations économiques qui paraissent dans la presse traditionnelle ou en ligne (même si les Français estiment que les économistes et les journalistes sont les plus facilement compréhensibles sur ces questions, à respectivement 40% et 33%). Cette défiance s'incarne aussi et surtout du côté des responsables politiques, qui ne sont jugés compétents sur ces questions que par 3% de la population

**Notre-Dame des Landes :**

Si les journaux, la presse et les media en général, sont très diserts sur les actions, voire les exactions, des opposants, il est plus rare de voir évoqué sereinement et objectivement un rassemblement des partisans de cet aéroport. Saluons donc la gazette des communes du 14 novembre qui nous parle de la manifestation auprès de la préfecture de Nantes de 1000 à 3000 employeurs et salariés des travaux publics demandant le démarrage immédiat des travaux.

**Tri lec'h enklask nevez evit an dielloù ;**

« Un point de consultation Dastum a été inauguré le 31 octobre à la médiathèque de Plénée-Jugon. Dans le même temps, deux nouveaux sites viennent désormais de rejoindre ce réseau en Basse-Cornouaille : l'un à L'Archipel de Fouesnant, qui en propose l'accès aussi bien au public de la médiathèque qu'aux élèves et professeurs du conservatoire de musique et danse ; l'autre au café-librairie YIL au Juch, en libre accès pour la clientèle.

*Ul lid a zo bet d'an 31 a viz Here evit digoradur ul lec'h enklask evit dielloù Dastum e Mediaoueg Plénée-Jugon (foto). Er memes koulz eo bet brasaet roll al lec'hioù enklask gant daou lec'h nevez all e Kerne Izel : an hini kentañ en Archipel e Fouenant, evit an dud a deu d'ar Mediaoueg hag evit izili ha kelennerien ar Skol So Le Mens . » ( communiqué Dastum en date du 1 novembre)*

**Défense des écoles en langue basque :**

« Les manifestants, plus de 6.000 selon les organisateurs, 4.500 selon la préfecture, venus de part et d'autre de la frontière espagnole, ont arpenté le front de mer sur près de 4 km, pour empêcher l'expulsion de cette classe de Ciboure, dans un préfabriqué sur une parcelle communale, et dont le bail a pris fin en juillet. La classe de 13 enfants de 2 à 4 ans est devenue ces dernières semaines un symbole du bras de fer, maintes fois rejoué ces dernières années, entre ikastolas et municipalités, autour de subventions, ou de mises à disposition de terrains communaux. » ( in "Gazette des communes" 11 novembre )

**La réforme territoriale, c'est de la manipulation génétique ;**

« Si on ne fait pas attention, nous allons devenir des Grand-Ouestiens. ... Pour chacun en France, la région fait partie de son code génétique. C'est ce qui le définit, qu'il soit Bourguignon, Alsacien. Mélanger techniquement des régions qui ont toutes un petit millier d'années d'existence, pour moi, ça s'apparente à de la manipulation génétique. Après il n'est plus possible de s'identifier, à son territoire. C'est la philosophie du Grand-Ouestien. ( Christian Guillemot in " Bretons" N° 103 )

**Invention d'une tradition :**

« Le caramel au beurre salé appartient au patrimoine culinaire de la Bretagne au même titre que le beurre salé. qui entre dans sa composition. C'est probablement le bonbon typiquement breton le plus apprécié. Cette pièce maîtresse des rayonnages, présente dans tous les magasins de la région, est devenue le cadeau le plus apprécié des visiteurs. Une friandise que l'on imagine donc spontanément comme traditionnelle. Mais l'est-elle vraiment ? ... En 1977, le pâtissier bigouden Henri Le Roux entre dans l'histoire du caramel au beurre salé avec éclat. Fils de Louis Le Roux, célèbre pâtissier installé à Pont-l'Abbé. Il se forme au métier de chocolatier à La Coba à Bâle en Suisse, alors seule école de confiserie au monde. ..., » ( Tudi Kernalegenn in "ArMen" N° 203 )

**Scottish common sense :**

*Réflexions post-référendum écossais* « A key area where a referendum should (**devrait**) take place in the near future is Brittany. Il gained its identity when people from the south west moved to Armorica in the 5th and 6th centuries, due, it is thought, in Saxon pressure in the east. The region's origin is shown in the name Bretagne, Brittany, Little Britain as opposed to Great Britain, (*en cornouaillais*) Breten Vygham (vihan) to Breten Mur (meur). The people have the same Celtic language as those in Cornwall and Wales, the Brythonic Branch of the Celtic Group. Bishop Grandisson of Exeter in 1328 said the Cornish and Bretons spoke the same language and the areas share many common saints. » ( James Whetter in "An baner i" N° 158 )

Ar gaerell-vras 11/14

**CULTURE**

**Kounlevr Miz Kerzu - 17**  
 Décembre 1872 - Sant Briag- D'une famille de viticulteurs, le futur archiviste et historien Émile **GABORY** naît à Vallet ( 44330 Gwaled ). Après baccalauréat passé au collège Saint-Stanislas et son service militaire, il entre à l'École des Chartes en 1896 et obtient le diplôme d'archiviste-paléographe avec une thèse sur "La marine et le commerce à Nantes au XVIIème siècle et au début du suivant ". Archiviste départemental en Loire-Inférieure, il se spécialise dans les guerres de Vendée et dans l'Histoire de Bretagne. Dans ce dernier domaine, il publie notamment " La vie et la mort de Gilles de Rai ", " l'union de la Bretagne à la France " et " Sainte-Anne d'Auray ".

Expression recueillie par **Ofis ar Brezhoneg**

~~~~~

Ar c'hazh dall

C'est un jeu de mots breton inspiré par le français

" casse-dalle "

désignant familièrement le casse-croûte sous forme du sandwich. Après tout, les Bretons peuvent bien manger un " chat aveugle " s'ils ont un petit creux, puisque les Américains mangent, dans ce cas, un chien chaud.

~~~~~

**Formatage d'esprit :** La mode est au slogan publicitaire qui accroche, même si la signification des mots utilisés ressort plus souvent du ridicule que de la vérité première, genre "banque et citoyenne", "parce que le monde bouge" ou encore "tri sélectif", "énergies renouvelables". Il en va ainsi du mot durable que l'on accole au mot énergie ou bien, comme nous y faisons parfois référence dans nos revues de presse, au nom Bretagne. Ce mois-ci a vu naître l'expression "Ville durable", du nom d'une mission ministérielle qui a rendu son rapport en suggérant la création d'un "Institut de la ville durable", un nouveau "machin", tout de suite baptisé d'un sigle approprié (IVD) et porté par, - nous dit la gazette des communes en date du 18 novembre - "l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine" (ANRU). La création est prévue pour avril 2015. « Ecocités, écoquartiers, référentiel européen de la ville durable (RFSC), démonstrateurs, l'Institut doit mettre en cohérence ces multiples dispositifs en faisant converger l'ensemble des démarches des parties prenantes » selon les propos tenus par Valérie Lasek en charge de la préfiguration. Cet Institut doit « notamment donner une «définition arrêtée» reconnue et partagée de ce qu'est une ville durable. Dommage que cet Institut ne soit pas né avant les désastres de Herculanium et Pompei ! Et que va penser cet Institut du rejet massif par la population parisienne du projet de cette "Tour triangulaire", premier gratte-ciel digne de ce nom qui aurait enfin permis de stopper l'extension horizontale de la capitale, détruisant toute vie maraîchère dans ses alentours immédiats ?

*Nous vous adressons cette "lettre d'information des Bretons" chaque mois, sauf avis contraire de votre part. N'hésitez pas à lui apporter vos contributions sous forme d'échos, illustrations, articles ou autres qui vous paraissent d'intérêt général pour la Bretagne et pour l'ensemble des Bretons. Elle a été élaborée à l'initiative de Paul Chérel, Jacques Le Maho et Pierre Le Moine.*

Paul Chérel - Kersily - 56340 Plouharnel

Mail: Keruhel@gmail.com

*La plus grosse partie des dépenses entraînées par la production et la diffusion de cette lettre dont nous pensons souhaitable de conserver le caractère de gratuité, étant de nature postale, nous remercions tous ceux qui veulent bien nous communiquer leur adresse électronique - ce qui, non seulement permet de réduire les frais d'envois postaux (photocopies, enveloppes et timbres) que nous essayons de limiter à 400 exemplaires - mais leur permet de recevoir les pages supplémentaires.*

## NOUS AVONS REÇU : SUJETS DIVERS

*Dans une édition précédente, nous parlions des difficultés de la France pour respecter les contrats qu'elle signe par-ci par-là, au gré de ses fantaisies doctrinaires politiques ou économiques. A propos de la non-livraison des bateaux russes, Polemia, dans sa lettre du 21 novembre: a fait appel à Pierre Beylau, journaliste, rédacteur en chef du "Point" pour trouver une solution.*

### Et si on vendait les Mistral à la Suisse ?

Beaucoup de pays qui nous achètent des armes ne sont pas plus recommandables que la Russie de Poutine. La moindre des choses reste d'honorer les contrats signés.

Les Russes s'énervent face aux tergiversations françaises. Ils viennent de faire savoir, par le truchement d'une dépêche de l'agence Novosti, qu'ils exigeront de lourds dédommagements si le premier des deux navires Mistral commandés à la France n'est pas livré. Paris réitère sa position : pas de livraison sans une désescalade en Ukraine. Cela risque de prendre du temps...

La France, embarrassée, se drape dans une posture politico-morale qui laisse rêveur. En septembre dernier, Jean-Yves Le Drian se félicitait du fait que les commandes d'armements français à l'étranger aient augmenté de 43 % en 2013. Le ministre de la Défense faisait observer que les exportations d'armements avaient représenté le quart de nos exportations globales de 2010 à 2013, et pesaient pour 40 000 emplois, sur les 160 000 que représente ce secteur.

Or, d'où nous vient cette manne miraculeuse ? Les commandes d'armes proviennent-elles uniquement d'États vertueux, démocratiques, respectant scrupuleusement les droits de l'homme et les libertés publiques ? Nos clients observent-ils tous méticuleusement les règles du droit international ?

### L'Arabie saoudite, notre plus gros client

La réalité est plus triviale : 40 % de nos exportations d'armements vont vers le Moyen-Orient, et principalement vers l'Arabie saoudite, notre plus gros client. Le royaume est régi selon les principes du wahhabisme, une interprétation particulièrement rigoureuse de l'islam qui a servi de matrice à toutes les organisations djihadistes qui ensanglantent la région. Le système politique est fondé sur une organisation dynastique et tribale d'un autre âge. Certains princes saoudiens ont été les parrains de plusieurs groupes qui ont basculé dans le terrorisme. En Arabie, les femmes n'ont pas le droit de conduire une voiture et tout autre culte que l'islam est interdit. La police religieuse – les muttawas – veille au respect des bonnes mœurs.

En mars 2011, une colonne d'un millier de soldats saoudiens pénétrait à Bahreïn, un petit émirat voisin, pour mater une révolte populaire chiite à la demande de l'émir sunnite. Une application locale de la doctrine de la « souveraineté limitée » jadis brandie par les dirigeants soviétiques pour justifier leurs interventions en Hongrie ou en Tchécoslovaquie.

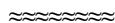
La France a-t-elle envisagé de suspendre ses livraisons d'armes à l'Arabie saoudite ? Pas une seule seconde. Mais, nous dit-on, dans l'affaire des Mistral, il s'agit de faire pression sur Poutine et de ne pas indisposer nos partenaires de l'Est européen.

### Influence

Croît-on sérieusement que la non-livraison de ces navires aurait quelque influence sur la position du Kremlin ? Dans la crise ukrainienne, Poutine bénéficie du soutien de l'énorme majorité de ses compatriotes pour lesquels l'Ukraine est intrinsèquement liée à l'histoire de la Russie.

La Pologne et les pays Baltes, qui ont souffert sous la botte soviétique, ont, eux, de bonnes raisons de se méfier de l'ours russe. La Pologne, notamment, invoque à tout bout de champ la solidarité européenne. Mais en 2003, lorsqu'il s'est agi de remplacer ses vieux chasseurs Mig 21, Varsovie a choisi d'acheter des F16 américains. Pas les Mirage que lui proposait Dassault... Alors, si l'on veut réellement moraliser nos ventes d'armes, démarchons la Suède ou la Suisse. Nos voisins helvétiques seraient peut-être intéressés d'ancrer un Mistral sur le lac Léman.

Pierre Beylau



### Les opérations militaires plombent le budget de l'État

*C'est le titre d'un article, signé Sylvain Henry publié par "Acteurs publics" dans son édition numérique du 13 novembre. On pouvait y lire ceci : « Les opérations militaires (au Mali et en Centre-Afrique) dépassent de 605 millions d'euros le budget prévu pour 2014, soit un coût total de plus d'1 milliard d'euros, a annoncé le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, le 12 novembre. » Et Emmanuel Jarry dans Yahoo actualités précisait pour Reuters : « La dérive du coût des opérations militaires extérieures (opex) de la France pose de nouveau la question d'une contribution européenne à ces dépenses mais Paris n'est pas dans la meilleure des positions pour remettre le sujet sur la table. La loi de programmation militaire 2014-2019 prévoit une dotation annuelle de 450 millions d'euros pour financer le surcoût qu'entraîne l'intervention de soldats français sur différents théâtres de crise dans le monde. Mais le projet de loi de finances rectificative présenté mercredi en conseil des ministres confirme que cette enveloppe sera dépassée de 605 millions d'euros cette année, un dépassement couvert par des crédits prélevés sur les autres ministères. »*

### De tout un peu

#### Gestion des fonds européens par les régions :

Il y a déjà bien longtemps que le sujet aurait déjà dû être abordé et réglé, mais l'État centralisateur s'accroche toujours aux prérogatives et pouvoirs qu'il a accaparés dans le cadre de sa dictature congénitale. Il semble que "les choses" pourraient un peu changer si l'on en croit l'article de la gazette des communes du 18 novembre qui commence par ces mots : « La programmation des fonds européens structurels et d'investissement pour 2014-2020 a été lancée ce vendredi 14 novembre 2014, à Montpellier, avec, pour la première fois, les régions en têtes d'affiches. » On parle maintenant de Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) dont le nom provient d'un regroupement des quatre fonds Feder (développement régional), FSE (social), Feader (agricole et rural) et Feamp (affaires maritimes et pêche). Auparavant, ces fonds étaient gérés par l'État qui en redistribuait - tout ou partie, allez savoir ! - aux régions par voie de subventions. On se dirige timidement vers une autorité de gestion confiée, au moins partiellement aux régions. Près de 28 milliards d'euros sont en jeu.

#### Et si on supprimait des ministères au lieu de rançonner les Français ? :

C'est le titre quelque peu audacieux d'un article à lire dans le "Économie matin" du 19 novembre. On y apprenait qu'un ministre de la République française touche en moyenne 9940 euros bruts par mois. Il y était mentionné des déclarations de l'économiste américain Milton Friedman mort en 2006 parmi lesquelles : « Pour faire redémarrer une France qui crève et étouffe sous l'épaisse lustrine gouvernementale, il faudrait évidemment réduire le poids et le périmètre de l'État. Et donc commencer par se poser la question fondamentale que posait Milton Friedman : celle du rôle de l'État, de ses missions et de ses fonctions régaliennes (préserver la paix, assurer la justice, protéger la sécurité des individus). Tout le reste en découlerait naturellement.

#### Bottin administratif :

« La France compte 5,4 millions de fonctionnaires. Que ceux qui n'ont jamais vu un bottin administratif lèvent la main ! » Lu dans le préambule d'un autre article de "Économie matin" en date du 20 novembre. « Un bottin administratif c'est une énorme brique de plus de 1500 pages, avec des milliers de noms écrits en tellement petits caractères qu'il faut une loupe pour les lire. Et ça liste tous les noms de tous les gens qui sont dans la bureaucratie : les pouvoirs publics, le gouvernement, les ministères, les établissements publics, les organismes sous tutelle, les administrations territoriales et tous les organismes que vous n'imaginez même pas tellement il y en a ! C'est plein de directions, sous-directions, bureaux, conseils, commissions, comités, hauts comités, conseils supérieurs. L'article s'interroge : « Comment purger la bureaucratie d'État en douceur, sans mettre les fonctionnaires dans la rue ? »

#### Et les préfets ?

Bernard Cazeneuve, interrogé malicieusement par les députés dans le cadre des discussions sur les regroupements territoriaux : « Les perspectives de carrière des préfets de région ne peuvent demeurer identiques. La position "hors cadre" doit être supprimée. » A lire dans "Acteurs publics" du 3 novembre. Cela va faire des mécontents. Les préfets dans la rue ?



En page 3 de la présente édition, nous mentionnons les difficultés, voire les aversions, des Français pour les questions économiques, sujet largement délaissé par les systèmes d'éducation. Un des volets du système économique d'un pays est sa comptabilité et nous savons que si l'État a imposé aux entreprises une comptabilité analytique (projet par projet), il n'a pas su mettre en place l'équivalent dans sa propre comptabilité. Même si le sujet est ardu, nous pensons que les extraits d'un article sur la question, publié par l'iFRAP en date du 20 novembre, intéresseront nos lecteurs.

### Les outils de gestion et les performances de l'État

Cette note a été publiée dans le n°120 d'octobre 2014 de la revue, *Pouvoirs Locaux, les cahiers de la décentralisation*.

L'État a trois comptabilités (générale, budgétaire et nationale) et il y en a probablement une de trop. Le dispositif d'amélioration de la performance mis en place dans le cadre de la LOLF, avec ses objectifs et indicateurs, produit une information très riche mais ne sert quasiment à rien. Les normes d'évolution des dépenses, en volume et en valeur, ainsi qu'un bon équilibre entre la souplesse de gestion donnée par la LOLF aux responsables de programme et le maintien d'un contrôle budgétaire et comptable a priori, ont contribué à un net ralentissement des dépenses de l'État. Il n'en est pas résulté une dégradation des services qu'il rend ou une moindre efficacité de ses interventions.

Les outils de gestion de l'État ont été profondément renouvelés au cours des 15 dernières années, avec notamment la mise en œuvre de la loi organique de 2001 relative aux lois de finances (LOLF) et l'instauration de normes budgétaires. Le recul est désormais suffisant pour en évaluer l'utilité, c'est-à-dire leur capacité à améliorer la gestion de l'État.

Trois catégories d'outils de gestion sont retenus ici : les comptabilités (générale, budgétaire et nationale) ; les dispositifs d'amélioration de la performance prévus par la LOLF, notamment les objectifs et indicateurs des projets et rapports annuels de performance (PAP et RAP) ; les règles budgétaires, notamment les « normes en valeur et en volume ».

#### Une comptabilité de trop

La LOLF a prévu la mise en place d'une comptabilité générale, en droits constatés, et sa certification par la Cour des comptes. Environ 1,5 milliard d'euros ont été investis en matériels et logiciels informatiques pour produire chaque année le compte général de l'État dont la présentation tient sur environ 700 pages de rapports annexés au projet de loi de règlement. Pour la Cour des comptes, « la place singulièrement limitée qu'occupe l'utilisation de ces données chez les gestionnaires laisse apparaître le risque d'une comptabilité sans usage ».

En effet les gestionnaires n'utilisent que la comptabilité budgétaire, en encaissements et décaissements, d'abord parce que le budget est présenté et voté dans ce cadre. Les crédits doivent donc être gérés par les responsables de programmes dans ce même cadre. Ensuite, une comptabilité de caisse est plus facile à comprendre qu'une comptabilité d'exercice, celle-ci impliquant par exemple des traitements complexes et discutables pour estimer les provisions et amortissements. Enfin, elle permet un suivi quasi-quotidien, alors qu'une comptabilité en droits constatés oblige à effectuer des opérations d'inventaires difficiles et nécessairement plus espacées dans le temps.

Certes, avec une comptabilité de caisse, il peut être plus facile d'améliorer artificiellement le résultat en « oubliant » de payer des factures, mais un contrôle interne efficace peut empêcher de telles dérives. Une comptabilité de caisse ne permet pas d'établir un bilan, tout au moins un bilan complet, mais il n'est pas totalement certain que l'estimation de tous les actifs et passifs de l'État, avec souvent des modes de valorisation conventionnels, en vaille le coût. Il n'y a pas d'harmonisation, nationale ou internationale, des méthodes de comptabilisation en encaissements et décaissements et la comptabilité budgétaire de l'État en France présente des particularités peu compréhensibles mais, s'il existe des normes internationales pour la comptabilisation en droits constatés des organismes publics, elles sont contestées et très peu utilisées.

Dans ces conditions, seule la comptabilité budgétaire est utilisée par les gestionnaires, mais il est impossible de comparer les résultats de l'État et d'autres entités publiques, françaises ou étrangères. Il est aussi impossible de consolider les comptes de l'État et des organismes qu'il contrôle, alors même que la tentation des gouvernements est toujours forte de débudgétiser des charges en les transférant à de tels organismes. Il n'existe pas non plus de séries longues des recettes et dépenses de l'État corrigées de l'impact de ces changements de périmètre.

La comptabilité nationale, qui est tenue en droits constatés mais utilise surtout en pratique les données de la comptabilité budgétaire, comble ces lacunes. Ses concepts et méthodes sont harmonisés au niveau international. Elle permet d'établir des comptes de l'État mais aussi des comptes de l'ensemble des administrations publiques et de les consolider. Les instituts statistiques produisent systématiquement des séries longues à méthodologie et périmètre constants, révisées chaque fois que les méthodes et périmètres changent. Il existe un bilan de l'État et des autres administrations publiques en comptabilité nationale, certes plus fruste que celui de la comptabilité générale. La comptabilité nationale a aussi ses défauts : elle a une périodicité annuelle (il existe des comptes trimestriels mais peu fiables pour les administrations publiques) ; les données publiées sont trop agrégées pour analyser avec précision les recettes et dépenses publiques.

Au total, l'État a trois systèmes comptables dont l'un coûte cher et ne sert quasiment à rien ; les deux autres sont imparfaits mais se complètent : la comptabilité budgétaire constitue l'outil de gestion de base de l'État et la comptabilité nationale permet des analyses macro-budgétaires et des comparaisons internationales.

François Ecalle

### TGV/LGV réseau peu cohérent et coûteux :

C'est ce que déclarait le 23 octobre la Cour des Comptes : prévisions de trafic surestimées, grande vitesse pas toujours pertinente, rentabilité insuffisante et construction "systématique" de lignes; Dans l'édition du lendemain de la "gazette des communes", on pouvait lire ceci « Selon la Cour, les TGV devraient desservir moins de gares sur leurs lignes dédiées et moins circuler sur les lignes classiques. Les sages de la rue Cambon plaident également pour « un plan d'ensemble multimodal, où la grande vitesse et le ferroviaire classique s'inscriraient de manière articulée avec les autres modes de transport » et de continuer : « Le processus actuel de décision conduit presque systématiquement à lancer des projets de lignes à grande vitesse, même s'ils ne répondent pas à des critères rationnels (et) le modèle français de grande vitesse ferroviaire se révèle d'un coût trop élevé par rapport aux ressources publiques désormais disponibles» ... Quant au « financement des projets de LGV déjà décidés », il n'est pas « assuré » déplore la Cour. En cause, le « haut niveau d'endettement de Réseau Ferré de France (RFF) qui l'empêche de financer de nouvelles lignes par emprunt ». Le président de la SNCF se défend en disant que tout cela ne concerne pas la SNCF mais le gouvernement et les élus. Les TGV aujourd'hui, dégagent des bénéfices. Autre son de cloche dans le Maire Info du 24 octobre : « Si les constats de la Cour des Comptes sont incontestables, il n'empêche que tout cela ne vient pas de rien. La baisse de fréquentation des TGV est due, en grande partie, à la politique de tarifs élevés menés par l'entreprise ... Résultat la seule branche de la SNCF qui voit sa fréquentation en hausse est le TER. Plutôt que le TGV, les voyageurs peu fortunés privilégient la voiture ou l'autopartage : et sans doute très bientôt l'autocar qui va se voir libéré. »

#### Ponctions financières :

L'État n'ose plus - tant les vents contraires sont de plus en plus virulents pour sa survie - augmenter taxes et impôts, comme il vient de le faire à marche forcée au cours des deux années écoulées, tout au moins de façon trop visible. Il a donc commencé à logner de plus en plus vers les fonds de roulement ou autres trésors de guerre des caisses d'assurance et d'épargne, voire de retraites, sans oublier la "vache à lait" appelée caisse des dépôts et consignations. Un premier pas a été fait en direction des agences de l'eau (au sujet desquelles il est permis de se demander si ces "machins" servent à quelque chose). « Eh bien, ces agences ne sont plus consentantes » nous dit la gazette des communes le 26 octobre. Qu'a cela ne tienne ! « L'État va "siphonner" 29 millions d'euros dans les caisses du FIPHFP » C'est l'expression employée par "Acteurs publics" dans son édition du 10 novembre. FIPHFP ? c'est quoi ? C'est le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

#### Ministres pleins de bon sens quand ils sont ... ailleurs :

Devenu commissaire européen aux affaires économiques, Pierre Moscovici a déclaré le 20 novembre : « Il faut combler le plus vite possible le fossé sur l'investissement qui fragilise l'Europe »

*L'Institut de Recherches Économiques et Fiscales (IREF) nous parle de Pause fiscale dans son édition du 17 novembre sous la plume de Elodie Rubini*

### **Feuilleton budgétaire, épisode 2 : l'illusion de la pause fiscale**

Le Président Hollande nous rappelle de plus en plus cette œuvre délicate d'Alfred Jarry, mettant en scène l'anti-héros emblématique de la littérature française, Ubu Roi. Écrite à la fin du XIX siècle, cette pièce n'a certainement jamais été autant d'actualité qu'aujourd'hui. « *Ça ne m'amuse guère de vous donner de l'argent, mais [...] au moins, promettez-moi de bien payer les impôts. [...] Messieurs, nous établirons un impôt de 10 % sur la propriété, un autre sur le commerce et l'industrie et un troisième sur les mariages et un quatrième sur les décès.* » Si Ubu ne nous faisait pas sourire par son côté caricatural, nous serions d'autant plus surpris par l'écho actuel de ses frasques fiscales.

Chaque année, le gouvernement nous fait le coup de la pause fiscale... Mais les français ne sont pas dupes. Remise en contexte : François Hollande a déclaré, le 6 novembre dernier, « *à partir de l'année prochaine, il n'y aura pas d'impôt supplémentaire pour qui que ce soit.* » La fameuse pause fiscale est donc confirmée par le Président de la République.

Une semaine plus tard, le Secrétaire d'Etat au Budget, fait comprendre qu'une hausse des impôts ne peut être totalement exclue. « *On ne peut pas graver dans le marbre une situation qui dépend d'un contexte international que nous ne maîtrisons pas [...]* (le Président) a donné un cap. Mais pour atteindre un cap, parfois, il faut tirer quelques bords » a alors affirmé Christian Eckert.

Acte III, Stéphane Le Foll, porte-parole du Gouvernement, et Michel Sapin entrent en scène, pour réaffirmer qu'il n'y aura pas de hausse fiscale.

Ces rebondissements théâtraux n'ont qu'un seul et unique but : marteler l'argument de la pause fiscale, alors que les faits démontrent que cette pause n'est qu'un mirage. En effet, le deuxième Projet de Loi de Finances Rectificatif (PFLR) de 2014, ayant vocation à faire bonne figure à Bruxelles, contient pourtant quelques mesures fiscales :

**La surtaxe d'habitation sur les résidences secondaires** : un surplus de 20% sur la taxe d'habitation des résidences secondaires dans certaines communes. L'IREF l'avait anticipé dans de précédentes publications, la baisse des dotations aux collectivités locales dans le PLF 2015 donne inévitablement lieu à une augmentation de la fiscalité locale. Même si les communes restent libres d'appliquer ou non la surtaxe, cette mesure vient alourdir les prélèvements obligatoires de 150 millions d'euros.

**La non-déductibilité de certaines taxes payées par les sociétés**, qui équivaut bel et bien à une hausse d'impôts. Cela devrait rajouter entre 380 et 400 millions d'euros à l'ensemble des recettes fiscales de l'Etat pour l'année 2015.

De surcroît, d'autres mesures fiscales concernent le budget 2015 et entreront en vigueur l'année prochaine :

**La majoration de la taxe foncière de terrains nus constructibles**, une taxe de plus sur la propriété qui devrait accroître les prélèvements obligatoires de 100 millions d'euros.

**La taxe sur les parkings** des entreprises en Île-de-France, devant rapporter 60 millions d'euros.

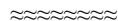
**La taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la cotisation foncière des entreprises**, représentant 80 millions d'euros.

**La hausse du plafond de la taxe de séjour**, y compris pour les prestataires de l'économie du partage, type Airbnb. Les recettes fiscales issues de cette taxe devraient passer de 230 à 300 millions d'euros.

**Ce sont donc 860 millions d'euros de recettes fiscales en 2015 issues d'impôts et taxes supplémentaires...** CQFD : chaque année, le gouvernement nous joue le couplet de la pause fiscale, mais on la cherche toujours ! Et cela s'ajoute à toutes les mesures fiscales de ces deux dernières années : suppression de la première tranche de l'impôt sur le revenu, plafonnement du quotient familial, fiscalisation des heures supplémentaires, hausse des plafonds d'exonération sur les transmissions de patrimoine, hausse des plafonds de la déductibilité des frais de garde d'enfants, alourdissements des taxes sur l'énergie : les français passent à la caisse.

**40 milliards d'euros depuis 2012 et on continue !** Ainsi, la logique est simple : toujours plus d'impôts, mais pas de réduction des dépenses, entre effet d'annonce et tour de passe-passe arithmétique.

Elodie Rubini



*En page 4 de notre présente édition - page plus précisément réservée à " la culture " - un article parle de "formatage d'esprit" en citant quelques slogans "à la mode" de type publicitaire ou propagandiste. Voici une autre expression qui fait fureur inspirée par la vague écologiste et sociale du moment.*

### **Économie sociale et Solidaire ( ESS )**

De quoi s'agit-il ? Il s'agit du principe fort simple de reprise par les employés d'une entreprise en difficulté, s'ils en ont les compétences et les moyens. Économie matin dans son édition du 12 novembre souligne les « Non-dits et les vices de la loi-cadre qui s'y réfère ». Le dernier texte a été publié au J.O., en août 2014. *Mais cette initiative socialiste ( du temps de Jean-Marc Ayrault ) n'est pas sans rappeler le système collectiviste en vigueur dans ex-Yougoslavie de Tito.*

### **Chronique nantaise**

Nous établissons cette petite chronique nantaise grâce à des informations communiquées par **G. Lemée-Sarrazin** que nous tenons à remercier ici, car ce qui se passe dans notre cinquième département est assez minutieusement occulté par les médias de grande diffusion qui veulent nous faire croire que la Bretagne se limite à 4 départements.

*La ville de Nantes continue d'être le lieu de rassemblement des oppositions diverses au projet de Notre-Dame des Landes pour la plus grande satisfaction des quotidiens locaux. Cela leur donne la possibilité de remplir des pages et des pages, toutes ou presque toutes prenant parti en faveur des opposants et dénonçant les brutalités policières. Un petit bémol toutefois en ce mois de novembre ; un rassemblement, le 15 du mois, de patrons, employés et syndicats professionnels demandant à l'Etat de respecter ses engagements pour permettre la reprise immédiate des travaux de construction. Bien entendu, le journal qui relate quand même l'événement n'oublie pas de mentionner sur la même page, un nouveau recours des élus opposants auprès des tribunaux administratifs ni la contestation sur le chiffre d'emplois créés avancé par les pros. Lamentable constat d'une presse à la dérive incapable de neutralité et objectivité.*

*Bien entendu, un parallèle est fait avec le projet de barrage dans le Tarn avec un José Bovet appelé à donner son avis. A croire qu'en France, il est désormais impossible d'entreprendre quoi que ce soit dans le domaine des infrastructures ; c'est toujours trop coûteux, inutile et antidémocratique. Ironie du sort, un conseiller régional UMP a proposé la nomination d'un médiateur. On croit rêver devant tant de naïveté alors qu'une cinquantaine de "zadistes" attaquent une gendarmerie à Sautron à l'aide de peinture et fumigènes.*

*Réunification : pas chauds les députés nantais ! Lors du vote des amendements Molac, 8 députés (sur 10) n'ont pas pris part aux votes ( 7 PS, 1 UMP), Michel Ménard (PS) a voté contre, François de Rugy (EELV) a voté pour. Et dire que l'on continue de députer des gens comme ça !*

*Nantes-métropole, en la personne de son maire Johanna Rolland (PS), a été élue le 7 novembre présidente de Eurocities, un réseau de 130 métropoles européennes. Elle succède ainsi pour un an au maire de Varsovie. La conférence annuelle de cet organisme se tenait à Munich du 5 au 8 novembre.*

*Parmi les auteurs du succès de la sonde spatiale Rosetta et de son robot Philae atterrissant (si l'on peut dire) sur la comète Tchouri, le Nantais Stéphane Le Mouëlic (au nom bien breton) a tout lieu d'être satisfait. Cet ingénieur-chercheur de l'Université de Nantes, est co-investigateur de CIVA, ensemble d'instruments embarqués dont la caméra panoramique.*

*Le mois de novembre a vu la fameuse Biscuiterie Nantaise (BN) changé à nouveau de propriétaire. L'usine de Vertou appartient désormais au groupe turc Yildiz Holding.*

*C'est à Nantes que s'est déroulée cette année la traditionnelle cérémonie de remise des colliers de l'Hermine. Les quatre colliers ont été remis à cinq personnes : Philippe Abjean qui a fait revivre le Tro Breizh, Nicole et Félix Le Garrer, auteurs de documentaires sur la Bretagne, Jacqueline Lecaudet-Le Guen de la fédération Kendalc'h d'Île de France et Erwan Vallerie, un des fondateurs de Skoazell Vreizh et auteur de " Ils sont fous ces Bretons ".*

### Chronique aéronautique



Ci-contre,  
“Les arbres  
endormis”  
Acrylique sur toile  
(1985)  
de notre fidèle ami  
Mikel Chaussepied

### Éolien énergie renouvelable ? Peut-être ! mais durable ??

*Après le ramdam écologiste qui a séduit gouvernants et gouvernés dans le monde entier à propos de cette énergie que pouvait nous fournir le vent gratuitement et éternellement, des voix expertes commencent à s'élever un peu partout pour dénoncer à la fois les coûts entraînés par la construction, la mise en place, la maintenance des dispositifs, mais aussi le manque de fiabilité de la source résultant dans un manque final de rentabilité de l'ensemble du système. L'édition du 17 novembre de "Économie matin" en arrivait à ce titre faisant l'amalgame d'ailleurs de TOUTES les énergies dites renouvelables.*

**Le désastre humain, économique et technique des énergies renouvelables**  
Malgré un investissement de 300 milliards d'euros l'Allemagne n'a atteint que 12% de son objectif d'énergie renouvelable. En ce début novembre 2014, la conjugaison de plusieurs événements met désormais les politiques devant une responsabilité écrasante qu'ils risquent de payer très cher, jusqu'au lynchage. La communication les incitait à séduire les verts et les milieux écologistes en leur agitant sous les yeux des symboles d'énergies renouvelables. Ces milieux écologistes vont sans doute devenir les pires ennemis de la politique de transition énergétique en découvrant qu'on les a grugés et roulés dans la farine à des fins politiciennes. La conclusion de l'accord historique Chine USA (sans l'Europe), la publication du rapport de l'Agence Internationale de l'Énergie et la dernière démonstration sur les fluctuations du cours du pétrole ont achevé la démonstration. L'exploitation de ces données en temps réel par les meilleurs spécialistes reconnus lors des Journées de l'Économie à Lyon nous fournit des éléments exceptionnels. La politique subventionnée des énergies renouvelables ne marche pas et permet seulement à quelques spéculateurs de faire fortune rapidement grâce à une communication abondante et facile, car elle joue de façon dramatique avec l'espoir des gens.

*Car là est le véritable problème ! Un autre article quelques jours auparavant parlait de : « prise illégales d'intérêt ; promoteurs ébranlés par les condamnations » Un autre encore : « Éoliennes : comment faire fortune rapidement en France » On pouvait y lire : Le chiffre d'affaires du secteur éolien en France est de 1,3 milliard d'euros. Comment faire fortune très vite en profitant d'une taxe publique obligatoire, payée par tout le monde, achetant à l'avance mes produits, sans aucune garantie de fourniture, sans contrôle de mes activités, et comment l'imposer à des collectivités locales « dociles ». Il en est ainsi aujourd'hui des éoliennes en France et d'une partie du solaire.*

*Et Jean-Louis Butré, président de l'association Fédération Environnement durable, dans Contrepoints en date du 27 septembre : « Éolien : une gigantesque escroquerie :L'éolien génère un marché à la fois immoral et opaque. une gigantesque escroquerie économique de centaines de milliards d'euros pris sur les factures d'électricité des ménages français. Il est en passe de détruire la France. Une industrie outrageusement subventionnée depuis 10 ans. En 2013 les 5000 éoliennes terrestres implantées sur la France ont produit 2,9 % de la production électrique nationale. »*

### Chronique maritime

*L'hydrolien subira-t-il le même sort que l'éolien ? Il fait l'objet en ce moment d'appel à manifestation d'intérêt ( AMI ) comme nous le dit " Le marin" dans son édition du 13 novembre où nous lisons ; « Initialement recalé, le dossier Searius, qui associe les CMN, Hydroquest et Valorem, serait susceptible d'être réexaminé selon « La Tribune ». Un comité de pilotage de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) a rendu le vendredi 7 novembre son avis pour l'appel à manifestations d'intérêt (AMI) portant sur l'installation de fermes pilotes d'hydroliennes dans le raz Blanchard (situé entre le Cotentin et l'île anglo-normande d'Aubigny) et le Fromveur (passage entre Molène et Ouessant). » Jusqu'à présent, les expériences déjà tentées d'utiliser les courants marins n'ont guère été concluantes si l'on en croit le mutisme des organisateurs sur leur résultat.*

**A la découverte des marchés de Noël** (*communiqué de Volotea*) Du 28 novembre au 31 décembre se tiendra le fameux marché de Noël de Strasbourg. Élu meilleur marché de Noël d'Europe en 2014, il accueille chaque année plus de 300 chalets sur onze sites différents et ce pour le plus grand plaisir de ses visiteurs. À cette occasion, Volotea, la compagnie aérienne des capitales régionales européennes proposera 50 vols et 12 500 sièges entre Nantes et la capitale alsacienne à partir du 27 novembre. En route pour les préparatifs de Noël. Volotea et la magie de Noël. *En avant-première d'un véritable aéroport nantais et breton !*

**Les aéroports de province réclament plus de droits de trafic** (*gazette des communes : 20 novembre*) ; « Le président du Directoire des aéroports de la Côte d'Azur a exhorté mercredi 19 novembre le gouvernement à assouplir sa politique en matière d'accords de droits de trafic aérien au profit des plateformes de province, au nom du développement du territoire.

**Privatisation de l'aéroport de Toulouse :** "C dans l'air" comme le dit le titre d'une émission de télévision. Mais chez les dirigeants français, comme toujours, on joue la "valse-hésitation". *Gazette des communes du 11 novembre ; Le choix de l'entreprise retenue pour la privatisation de l'aéroport de Toulouse-Blagnac, attendu de façon imminente, devrait être différé de quelques semaines pour permettre la consultation promise des collectivités territoriales concernées. Pour une fois, l'Etat va donc consulter les strates inférieures de son millefeuille. L'Etat est actuellement actionnaire à 40 % de l'aéroport ( 25 % via la CCI, 5 % via le conseil régional, 5 % via le département de Haute-Garonne et 5 % via Toulouse-Métropole ). Il semble cependant que l'étude approfondie de toutes les clauses contractuelles proposées par les candidats méritent une étude approfondie. Espérons que Vinci en tiendra compte pour ses contrats signés avec l'Etat au sujet de NDdL !*

~~~~~



Armelle Le Sec'h :
illustration de son nouveau roman.

pour les enfants et ceux qui apprennent le breton, chez Keit Vimp Bev:

"Naig, Youen hag an aerouant glas"
Ils ramassent plein de choses sur la plage au grand dam de leur mère. Cette fois c'est un bel oeuf bleu...

~~~~~

### E berr gomzou

**La Bretagne planche sur sa politique en matière de pêche et de cultures marines** (*Le Marin - 4 novembre*) (*attention "le Marin" en est encore à la Bretagne B4*) : *Pierre Karleskind, vice-président du conseil régional de Bretagne, organise la réflexion des professionnels bretons en "faisant confiance aux entreprises de pêche" quant aux solutions à adopter pour leur avenir à long terme. La région Bretagne, qui pèse presque la moitié de la pêche française et 29,5 % de sa production conchylicole, percevra (comme lors du Fep), presque un quart de l'enveloppe allouée aux régions dans le cadre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, soit 43,8 millions d'euros, en hausse de 15,2 millions. Feu vert à une concession géante de production d'algue à Moëlan sut-mer : "Le marin" - 29 octobre : il s'agit de la "sacharina latissima" à destination alimentaire.*